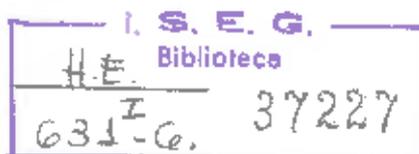


Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales



HC.890-29C65.L45 1989

La formation de l'économie coloniale au Mozambique

Pacte colonial et industrialisation:
du colonialisme portugais aux réseaux informels
de sujétion marchande - 1930/1974

Volume I

Thèse présentée par
Joana H. M. F. P. PEREIRA LEITE
en vue de l'obtention du DOCTORAT

Directeur
Elikia M'BOKOLO

Paris, 1989



Photo: José Henriques e Silva * Maharenque, baía de Nacala, 1964

A mon frère

Remerciements

A Monsieur le Professeur Elikia M' Bokolo à qui je suis heureuse de témoigner ma reconnaissance pour avoir accepté la direction de cette Thèse. Le travail n'aurait pu être accompli sans ses conseils et ses encouragements.

A toutes les personnalités et institutions qui ont prêté leur concours à cette recherche

Au Conseil Scientifique de l'Institut Supérieur d'Economie de Lisbonne, à qui je dois l'assistance matérielle à la réalisation de cette thèse et la possibilité de séjourner à l'étranger.

Au Mozambique, où je suis retournée grâce à une bourse du Gouvernement français, et où j'ai rencontré dans son archive historique à Maputo les meilleures conditions de travail.

Tout particulièrement à Monsieur Parcidio Costa qui m'a permis d'accéder à une documentation économique précieuse, surtout celle ayant trait au Mozambique des années 60 et 70.

A Madame Minervina Queiroz responsable de la "Biblioteca Ultramarina" de la BNU. Je garde jusqu'à présent la mémoire vive de son encouragement, de son soutien, décisifs dans la phase pionnière de cette recherche. Cette bibliothèque, malheureusement fermée au public aujourd'hui, constitue une source tout à fait essentielle à la reconstitution historique du Mozambique colonial.

Aux amis. Ceux qui par tous les moyens ont dû partager avec moi l'effort en vue de mener à bien ce travail. Je retiens de ces moments une gratitude, une tendresse inexprimables.

Je pense à ma mère dont l'exemple ne pouvait que m'amener à embrasser ce défi jusqu'aux dernières conséquences.

Enfin, à Leonor Mascarenhas et Christine Rocha qui ont assuré avec soin et de façon amicale la frappe et la révision littéraire de ce document.

Joana Pereira Leite

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION 2

Ière PARTIE

I - POINT DE DEPART: LE PROCESSUS HISTORIQUE DE FORMATION DE L'ECONOMIE COLONIALE AU MOZAMBIQUE. De la fin du XIXème siècle aux années 30

1. Cadre historique général 13

1.1. L'héritage: le Mozambique et le "système de l'orient"

Le contrôle des réseaux commerciaux par les indiens et les arabes et leur rôle dans la dynamique interne du territoire 13

1.2. L'innovation, la rupture: l'économie coloniale mozambicaine 27

Les deux dynamiques fondamentales

1.2.1. Son rapport avec les pays voisins 27

1.2.2. Son articulation avec le capitalisme portugais à la fin du XIXème siècle 30

2. L'économie de plantation et l'économie de transit et d'émigration

Dualité économique et réflexion sur la genèse d'une économie dépendante 33

2.1. L'économie de plantation et le rôle des compagnies 33

2.1.1. La Compagnie du Mozambique 35

2.1.2. La Compagnie du Nyassa 44

2.1.3. Le Complexe du Zambèze 48

2.2. L'économie de transit et d'émigration: une contrainte régionale insurmontable	56
2.2.1. Le contentieux économique entre le Mozambique et l'Union Sud-Africaine: esquisse de périodisation	56
2.2.2. Le départ des Mozambicains pour le Rand et genèse d'une économie d'émigration	64
2.2.2.1. La gestion du flux migratoire	64
2.2.2.2. Les revenus de l'émigration	66
2.2.2.3. Leurs effets sur la colonie	69
2.3. Mozambique, une économie "dualiste" et dépendante? Analyse de sa balance commerciale pendant le premier quart du XXème siècle	72
2.4. Le Mozambique, un carrefour d'influences: les différents niveaux d'insertion internationale	76
3. La reproduction de l'économie coloniale: esquisse historique	82
3.1. La politique économique de l'"Estado Novo", ses répercussions sur l'économie d'exportation et sa transition à l'industrialisation ..	85
3.2. La continuité de l'économie de transit et de l'émigration et sa fonction dans le projet économique de l'"Estado Novo"	88

IIème PARTIE

II - LA NAISSANCE DU COLONIALISME PORTUGAIS MODERNE: un champ de débat pour l'historiographie lusophone actuelle	90
1. Le XIXème siècle au Portugal et le projet colonial	93
1.1. Le Portugal au XIXème siècle: une société en profonde mutation	94
1.1.1. La complexité de la société portugaise	94
1.1.2. Le rôle des colonies africaines au moment de l'écroulement de l'empire brésilien	100
1.2. La politique coloniale portugaise de "oitocentos"	104
1.2.1. Les années 20 - le lendemain de l'indépendance du Brésil et les premiers plans coloniaux	104
1.2.2. Les années 30/40 - le "setembrismo", le protectionnisme et le projet colonial	109
1.2.3. Du libre échange au nouveau mercantilisme de la fin du siècle	114
2. Le démarrage de la colonisation africaine dans le premier quart du XXème siècle.	127
2.1 La politique de la monarchie: les tarifs, les capitaux et la dynamisation du réseau marchand Portugal/Empire	127
2.2. La politique coloniale pendant la République	138
3. Quelques réflexions sur la nature de l'empire émergent	142
3.1. Le Portugal et les racines de la nouvelle colonisation: "Uneconomic Imperialism" ou "Dualité impériale"?	142
3.2. Le Mozambique et le projet colonial portugais: une colonie en dehors des circuits de l'Empire?	149

IIIème PARTIE

III - L'"ESTADO NOVO" ET SON PROJET COLONIAL: L'"UNITE IMPERIALE".

Aperçu général 1930/1974	160
1. Les antécédents de la politique salazariste: chronologie de la législation coloniale du régime libéral jusqu'à la veille de l'"Estado Novo"	161
2. Les années 30, la crise mondiale et le démarrage du plan colonial de l'E.N.: la mise en oeuvre de la complémentarité Portugal/Colonies.....	172
2.1. Le Portugal des années 30, la nouvelle politique économique et le projet colonial dans le contexte de la crise de 29	172
2.2. Institutionnalisation du projet de l'Unité Impériale (le "Monde portugais"), constitution du bloc économique et rôle des colonies	181
2.2.1. L'"Acto Colonial" et ses séquences législatives	181
2.2.2. Unité impériale et dynamisation du réseau marchand	193
2.2.2.1. Les tarifs	193
2.2.2.2. Les capitaux	207
2.2.3. L'unité impériale et la structuration de la complémentarité Portugal/colonies. Pacte colonial versus industrialisation: contradictions et cohérence du modèle	211
2.2.3.1. Le système des "exclusivos"	212
2.2.3.2. La mise en valeur cotonnière et le déploiement du "condicionamento industrial" en outre-mer	214

3. Les changements et les adaptations de l'après-guerre.	
Les années 50 et la structuration du futur	
"Espaço Económico Português" (E.E.P.)	221
3.1. Le contexte mondial depuis 1945 et l'Empire portugais	221
3.2. Les rapports douaniers : le réseau marchand dans le cadre de l'établissement de l'E.E.P.	233
3.3. Le développement industriel	236
3.3.1. Evolution de la politique industrielle dans la métropole et stade de l'industrie portugaise à la fin des années 50	237
3.3.2. La régulation industrielle en outre-mer Industrialisation et "pacte colonial": le IIème Congrès de l'Industrie Portugaise (1957)	243
3.4. Les plans de dynamisation économique, instruments du développement économique national	254
3.4.1. Leur origine: le débat autour de la révision du "pacte colonial"	255
3.4.2. Le Ier Plan de Dynamisation Economique: 1953/1958	262
3.4.3. Le IIème Plan de Dynamisation Economique: 1959/1964	270
3.5. La situation économique de l'Empire à la fin des années 50	277
3.5.1. Le niveau d'industrialisation	278
3.5.2. La nature du réseau marchand	281
4. Les années 60 : de l'"unité économique nationale" au déplacement du capital financier portugais	289
4.1. Les mouvements d'intégration européenne et "Política de Integração do Espaço Económico Português" (P.I.E.E.P.)	289

4.2.	La régulation du système marchand	298
4.2.1.	Le commerce et les capitaux	299
4.2.2.	Le règlement des transactions au sein de l'espace national	301
4.3.	Les changements dans les articulations coloniales: la politique de "développement économique" pour l'outre-mer portugais	308
4.3.1.	L'industrialisation à l'échelle nationale: délocalisation des systèmes productifs métropolitains vers les territoires d'outre-mer et dépassement du "Pacte Colonial"	308
4.3.2.	Les plans de dynamisation économique dans les années 60	317
4.3.2.1.	Le "plan intermédiaire" de 1965/67	317
4.3.2.2.	Le IIIème Plan de 1968/73	321
4.4.	De la théorie à la pratique de la P.I.E.E.P.: les colonies dans les débats sur l'industrialisation	323
4.4.1.	Les deux premières "Conférences de Table Ronde" sur les problèmes de l'industrie dans l'espace portugais - 1967 et 1968	323
4.4.2.	La Colloque sur la Politique Industrielle et la IIIème Conférence - 1970. Définition des stratégies de développement pour l'Afrique orientale portugaise	327
4.4.3.	Les premiers symptômes d'effondrement. L'échec du "Système de paiements interterritoriaux"	335
4.4.4.	La IVème Conférence et les débats autour de la nouvelle politique industrielle	342
4.5.	Quelques réflexions sur la nature de l'empire portugais à la veille de l'écroulement du système colonial: un essai de synthèse	347

IVème PARTIE

IV - APPROCHE HISTORIQUE DE LA REPRODUCTION DE L'ECONOMIE COLONIALE AU MOZAMBIQUE: 1930-1974. Industrialisation et dépassement du Pacte Colonial	352
Introduction	353
1. Aperçu sur la production mozambicaine à la fin de la IIème Guerre Mondiale	358
1.1. Le stade de la colonie vers la fin des années 20: de la gestion de la crise mondiale à la définition des nouveaux rapports avec la métropole	359
1.2. Un premier bilan des effets de l'"Acto colonial" à la fin des années 30	375
1.2.1. Une esquisse de quantification agricole	375
1.2.2. Distribution régionale des cultures	381
1.2.3. Un cas à part: le Territoire de Manica et Sofala	383
1.2.4. La logique impériale	387
1.3. L'économie d'exportation et l'industrialisation agro: de la gestion du réseau impérial du sucre et du coton à l'insertion internationale des oléagineux	391
1.3.1. Le produit traditionnel: le sucre	394
1.3.2. L'innovation: le coton	404
1.3.2.1. Le XIXème siècle, nouvelle politique coloniale et projet cotonnier	407
1.3.2.2. La culture obligatoire du coton comme élément de la stratégie économique de l'"Estado Novo": spécificités de ce processus au Mozambique	414
1.3.3. Les oléagineux. Un circuit en dehors de la logique impériale	432

VIII

1.4. Le processus industriel: de l'agro-industrie exportatrice à l'installation des unités de transformation tournées vers la consommation intérieure	444
1.4.1. Brève référence à l'activité extractive. Les secteurs minier et de pêche	450
1.4.2. L'industrie de transformation	456
1.4.2.1. Origine et nature des unités de production	456
1.4.2.2. Conséquences de la guerre sur le démarrage industriel	458
1.4.2.3. Réflexions sur l'évolution de la production industrielle au Mozambique entre 1930-1946	466
2. Les mutations économiques de l'après guerre: compte rendu du mouvement industriel mozambicain	477
2.1. Aperçu global sur la production industrielle: 1946-1974	479
2.1.1. Les sources statistiques et méthodologie d'analyse	479
2.1.2. La production industrielle de 1955 à 1974	480
2.1.3. Les deux vecteurs industriels: les industries orientées vers l'exportation (INDME) et vers le marché intérieur (INDMI)	482
2.1.4. Approche macro-économique de l'industrialisation	489
2.1.4.1. L'évolution du stock de capital	489
2.1.4.2. Le rythme d'expansion des entreprises	493
2.1.4.3. L'emploi et les rémunérations de travail	494
2.1.4.4. L'industrie face à la production nationale	503
2.2. Lecture historique et économique du mouvement des INDME/INDMI: une approche événementielle des mutations de leurs composantes	509
2.2.1. Les industries intégrées, en aval de l'économie traditionnelle: le coton, le cajou et les oléagineux	514

2.2.1.1. Le coton	515
1. Evolution du régime cotonnier et ses conséquences sur la production	518
2. Le coton brut	525
3. La fibre et ses débouchés: du pacte colonial à l'industrialisation locale	528
4. Transformation de la semence: le coton en amont de l'industrie des huiles végétales	536
2.2.1.2. Le cajou	542
1. Bilan quantitatif de l'industrie et répercussions sur le commerce extérieur	543
2. L'économie du cajou. Bref aperçu historique	548
* Formation du réseau international de la noix de cajou, 1920-39	551
* Première phase de l'industrialisation: le décorticage manuel	554
* Succès des méthodes mécaniques et le boom de l'industrie des années 60	560
3. L'économie du cajou et l'économie du coton: essai de comparaison	585
2.2.1.3. Les oléagineux	568
2.2.2. Les complexes agro-industriels: sucre, sisal et thé	579
2.2.2.1. Le sucre	581
1. La production: évaluation quantitative (1955-74)	581
2. Les exportations: consolidation du réseau marchand Portugal/Colonies	583
3. L'évolution du régime sucrier et logique impériale	585
2.2.2.2. Le sisal et le thé	595

2.2.3. Les industries induites (INDMI)	608
2.2.3.1. Les industries de consommation	611
1. Première transformation des produits agricoles	612
2. Les industries en aval des INDME	617
3. Les autres unités industrielles	622
2.2.3.2. Mise en place des industries chargées des infrastructures	625
2.2.4. Le financement de l'industrialisation mozambicain: délocalisation du capital financier portugais et prolifération de la banque privée	631
3. Bilan Général. La permanence de la logique de l'économie de transit et d'émigration: insertion en Afrique Australe et financement de l'économie coloniale	637
3.1. Situation de l'industrie au début des années 70 et internationalisation de l'économie mozambicaine	640
3.1.1. Aperçu général du mouvement industriel à la fin de la colonisation	642
3.1.2. La balance commerciale et la confirmation de l'extroversion de l'économie - 1930-1970. Réflexions sur la nature du Pacte Colonial	649
3.1.2.1. Premier bilan du Pacte Colonial: 1937	654
3.1.2.2. La IIème Guerre Mondiale: renforcement des liens impériaux - 1939-1945	656
3.1.2.3. L'après guerre. Dépérissement progressif du réseau impérial: le Pacte Colonial existait-il?	664
1. Les années 50	666
2. Les années 60	674

3.2. Les revenus des liens économiques avec l'Afrique Australe, la solvabilité internationale de l'économie mozambicaine et les dettes envers la métropole	686
3.2.1. La balance de paiements: outil pour une approche globale de la mesure des revenus régionaux	687
3.2.2. Bilan intégré de l'économie coloniale mozambicaine jusqu'aux années 70	689
3.2.2.1. Le fonds des changes et la constitution du stock en R\$ et en devises: tendance de la situation créancière jusqu'à la fin des années 50	691
3.2.2.2. L'insolvabilité internationale dans les années 60	694
3.2.3. La reproduction du réseau impérial portugais: quelques précisions sur la formation du circuit d'or Mozambique /Portugal	699
3.2.3.1. Arrivée de l'or du "Rand" depuis 1928	700
3.2.3.2. 1959/1973: du renforcement du fonds des changes au règlement de la dette de la colonie	703

V. CONCLUSION: synthèse finale	717
NOTES	728
1. Notes de la Ière Partie	729
2. Notes de la IIème Partie	741
3. Notes de la IIIème Partie	753
4. Notes de la IVème Partie	767
ANNEXES	797
1 - Indice des Annexes	798
2 - Annexes de la Ière partie (A-I)	805
3 - Annexes IIIème Partie (A-III)	815
4 - Annexes IVème Partie (A-IV)	822
LISTE DES CARTES ET DIAGRAMMES	954
BIBLIOGRAPHIE	956
- Sources Primaires	956
- Sources Secondaires	990

AVANT-PROPOS

L'histoire de cette recherche est ancienne. Il s'agit d'un sujet où la démarche intellectuelle se détache parfois très difficilement d'un vécu marquant.

Au moment de l'écroulement du régime colonial, le Mozambique m'avait tout donné. La vie, une enfance remplie de l'odeur des fruits tropicaux, une adolescence empreinte d'un désir inépuisable de changement, d'une forte volonté de partager la construction d'une société nouvelle ... Enfin il semblait que presque rien ne manquait dans ce territoire, heureusement si écarté des "avantages" du monde occidental! Même la douleur du départ ...

Au début des années 70, je vivais dans cette colonie, au sud, étudiante universitaire en sciences économiques, cours qui, à l'époque, venait de démarrer. Toutefois à ce moment-là, je savais déjà, grâce à une démarche personnelle assez instable, que le pays ne se limitait guère au voisinage sud-africain. Au nord, au-delà de la guerre, et plutôt sur la côte, c'était le terrain d'un passé beaucoup plus ancien, que l'Océan Indien ne cessait jamais de me rappeler. Liant cet ensemble hétérogène, la présence portugaise demeurait, situation de fait dont je ne pouvais qu'assumer l'histoire et la culture et, parfois, l'héritage si pesant de son passé colonial. Tout cela accepté et envisagé par un esprit encore fragile, rempli de curiosité et de l'espoir naïf des vingt ans.

LA FORMATION DE L'ECONOMIE COLONIALE AU MOZAMBIQUE

Pacte colonial et industrialisation: du colonialisme portugais aux réseaux informels de sujétion marchande - 1930/1974.

INTRODUCTION

Notre étude se présente comme un essai d'interprétation globale de l'histoire économique du Mozambique sous la colonisation portugaise.

A l'origine de ce projet se trouve la sensibilité immédiate vers une réalité complexe d'influences multiples qui traversaient l'histoire de ce territoire est-africain au XXème siècle. Ainsi, dès le début, trois vecteurs s'avéraient essentiels à la compréhension de ce processus. D'abord un passé lointain qui liait le Mozambique non seulement à la dynamique marchande de l'Océan Indien, mais aussi à l'origine de l'expansion portugaise. Ensuite une problématique d'insertion régionale qui lui conférait, depuis la fin du XIXème siècle, une fonction économique structurante au niveau du complexe économique en Afrique Australe. Finalement, et plus tardivement, la sujétion au système colonial portugais, surtout à partir du premier quart de l'époque actuelle. Armée de cette perspective, nous étions fin prête à bâtir notre démarche analytique répartie en quatre moments déterminants:

1) Le Mozambique des années 30 est l'objet de notre première approche. Nous essayons de faire le bilan économique de la première période de l'occupation portugaise caractérisée d'une part par la mise en place d'une économie de plantation à vocation exportatrice et de l'autre, par la dynamique d'intégration en Afrique Australe. L'insertion internationale de la première demeurait tout à fait éloignée de l'empire portugais émergent et la deuxième conditionnait l'établissement d'une dynamique économique régionale de transit et d'émigration. Dans ce cadre, si les déterminants économiques étaient décisifs, le contexte géopolitique

n'y était pas moins dominé par l'influence britannique qui malgré tout vivait ses derniers moments d'hégémonie sur la scène mondiale. A ceci s'ajoutait l'influence de la logique de l'Orient qui, dans cette période de démarrage de la nouvelle colonisation, était bien marquée aussi bien dans la structuration et dans la vitalité du système marchand que dans les spécificités culturelles des sociétés côtières. Ce qui explique la résistance qui était opposée à la pénétration et à la fixation des nouveaux colons tout le long du territoire.

2) Ensuite, c'est la présence portugaise au Mozambique qui stimule notre curiosité, en particulier la nature de l'empire que le Portugal, lui-même métropole intermédiaire dans la conjonction économique mondiale de la fin du siècle, se préparait à bâtir en Afrique. Ici, nous nous sommes tout d'abord obligée à faire une lecture attentive de l'historiographie lusophone du XIXème siècle. En effet, une réflexion à propos de l'origine, qu'elle soit économique ou non, du dernier Empire portugais se présentait essentielle pour mieux orienter notre recherche sur le cas mozambicain. Toutefois il nous semblait important d'apporter à cette polémique (d'ailleurs très à la mode au moment présent) notre sensibilité à l'égard du caractère plutôt non homogène de ce même empire. En outre, une démarche analytique couvrant la stratégie coloniale qui précédait la politique coloniale de l'"Estado Novo" s'avérait à nous elle aussi comme indispensable. Car il nous paraissait important de douter de l'originalité que certains courants historiographiques actuels accordent à la mise en oeuvre du plan colonial de Salazar.

3) Puis, nous abordons le projet impérial de l'"Estado Novo", vecteur-

- clé de notre étude. A ce niveau, nous nous bornons surtout à suivre le processus de constitution de la base économique de la colonisation, à savoir la mise en place des articulations économiques métropole/colonie. Cette option méthodologique nous amène ainsi à observer ce processus d'après un cadre chronologique découpé en trois phases essentielles et qui sont: la période du démarrage du plan colonial de l'"Estado Novo", pendant laquelle coïncide la structuration du pacte colonial avec le déclenchement de la crise mondiale de 1929. S'ensuivirent les adaptations de l'après-guerre, avec leurs répercussions sur la base économique de la colonie, et finalement les années 60, apportant la "Política de Integração do Espaço Económico Português". C'est le moment où se sont institutionnalisées des modifications tout à fait décisives dans le modèle colonial, tel qu'il avait été conçu dans les années 30.

4) Enfin, une fois établis le cadre historique global concernant le Mozambique du XXème siècle et la ligne de conduite économique de la gestion portugaise vis-à-vis de son territoire est-africain, nous nous trouvons en condition d'appréhender ce processus du côté du terrain colonial lui-même. Et notre recherche se bâtit sur la reproduction de l'économie coloniale, tenant compte de la nature et de la complexité de la base économique mozambicaine au moment de la prise du pouvoir par l'"Estado Novo". Conformément à ce que nous avançons dans la première partie de ce travail, cette reproduction s'avère être la démonstration du processus des mutations perçues par l'économie d'exportation, vis-à-vis de la permanence des structures économiques nées de l'insertion en Afrique Australe.

La première démarche pour le démontrer se bornera à observer en Afrique Orientale portugaise l'évolution qui se produit au niveau de ce que nous appelons les formes classiques de spécialisation internationale suivant la chronologie adoptée pour analyser la politique coloniale portugaise. Cette progression se retiendra soit en tant que dépassement des articulations nées du pacte colonial (le coton et le sucre) mais encore dans la perspective des changements perçus dans les secteurs internationalisés de l'économie d'exportation, ce que nous désignons de pactes informels conclus avec le marché international (comme c'est le cas des oléagineux, notamment la noix du cajou). Au sein de ces bouleversements de la base économique, il faut absolument tenir compte de l'émergence du processus industriel qui se déroule non seulement de façon complémentaire à la dynamique d'exportation, mais aussi comme élément de formation et d'élargissement du marché intérieur.

Pour accomplir cet objectif, nous avons le souci de, parallèlement à notre démarche qui se veut essentiellement économique, et dont le but est de tester les mutations qui se produisirent dans le "mode de production colonial", fonder historiquement cette évolution. C'est ainsi qu'à une vision plutôt macro-économique de la dynamisation autant du secteur exportateur que du processus intérieur au marché colonial, nous faisons coïncider une lecture événementielle des changements économiques. Sur ce terrain croisé, nous en profiterons pour identifier, au niveau des différents secteurs constituant la base économique mozambicaine, les éléments à la fois de conjonction et de rupture vis-à-vis de la logique impériale portugaise. Rappelons que l'histoire de la colonie est-africaine depuis le début du XXème siècle se présente en tant que tissu complexe d'influences

marchandes dont la nature reste à tester. En vérité si le pacte colonial passé avec l'économie métropolitaine, dans le contexte du projet colonial de l'"Estado Novo", lie de façon irréfutable la mise en valeur économique de ce territoire aux besoins de relancement du capitalisme portugais, en sortant de la crise de 29, d'autres articulations économiques s'étaient jadis bâties sur le terrain.

Au regard des secteurs nés de l'insertion régionale de l'économie mozambicaine, leur permanence sera testée dans le contexte d'un bilan économique global de la fin de la colonisation. Nous verrons dans quelle mesure les revenus perçus en Afrique Australe se constituaient (comme source inépuisable de financement du déficit structurel de l'économie d'exportation tout au long de la gestion coloniale de l'"Estado Novo". Néanmoins si l'évolution des soldes du fonds des changes colonial, à partir des années 30, en est un témoignage irrécusable, il nous faudrait attendre la fin des années 50, moment de la publication des balances de paiements, pour réussir à faire la preuve de l'ampleur de ce financement.

Le fait que la question de la solvabilité internationale de l'économie mozambicaine soit étroitement liée à la logique de sa problématique régionale s'avère, sans aucun doute, comme un des aspects les plus importants à retenir de la reproduction de l'économie coloniale en Afrique Orientale portugaise. Et ce, à plus fort raison, tenant compte que la situation déficitaire qui s'y était produite depuis la fin des années 50 concernait en dernière analyse, la régulation des échanges au sein de l'"espace portugais", c'est-à-dire le règlement des dettes envers la métropole (situation déficitaire due aussi bien à l'expansion économique de l'après-guerre qu'aux changements survenus, en conséquence, dans les

articulations coloniales). En vérité, nous verrons que c'était le maintien financier du système impérial lui-même, équilibre si cher à la gestion de O. Salazar, qui était en cause tout au long de la dernière décennie de la colonisation.

C'est justement dans ce contexte qu'il faut, à notre avis, saisir la question de la formation d'un circuit d'or entre cette colonie et la métropole, matière controversée de l'histoire récente de la colonisation portugaise qui sera objet d'une recherche particulière. Ce réseau, dont l'origine remonte, comme il nous sera permis de le décrire dans la Ière Partie de ce travail, à la mise en place des solidarités régionales en Afrique Australe, assurerait enfin, et ce depuis la fin des années 50, la liquidation des débits du Mozambique vis-à-vis du Portugal. En vérité, il semblait que de cette façon, le cycle impérial lui même, se fermait ...

Il nous sera donné de confirmer que des perturbations remarquables à cet équilibre ne se produisent pas avant la deuxième moitié des années 60. A ce propos nous nous risquons déjà d'affirmer que la colonie est-africaine aurait raisonnablement bien accompli sa mission dans la mise en valeur du dernier empire portugais. Et ce, grâce à la diversité de son processus historique. Ou alors, en d'autres mots, en raison de sa relative marginalité au regard de l'histoire coloniale portugaise.

Malgré tout, cette même hétérogénéité historique ne lui aurait point interdit de jouer, par la main de l'"Estado Novo", un rôle structurant dans l'économie portugaise depuis le premier quart de ce siècle. L'approvisionnement en textile métropolitain par le coton mozambicain en est un exemple. Dans ce sens nous dirons que le pacte colonial bâti dans les années 30 a surtout opéré sur le terrain est-africain.

Une dernière remarque avant de poursuivre la présentation de notre travail concerne la nature des sources qui ont été à la base de cette recherche. A ce propos la démarche a suivi des voies différentes:

Nous avons commencé par faire un recueil, le plus vaste possible au niveau de l'information publiée, ce qui nous a obligée non seulement à couvrir une part considérable de la production analytique de l'"Estado Novo" (notamment les études monographiques, les rapports économiques, officiels ou privés, les thèses soutenues sur les thèmes coloniaux, les essais économiques, les mémoires coloniales, ...) mais aussi à lire les oeuvres les plus significatives de l'historiographie portugaise des XIXème et XXème siècles, dont la matière est elle-même inséparable des faits historiques concernant l'émergence, l'évolution et en dernière instance la décadence de la nouvelle colonisation africaine.

Par rapport à ce dernier vecteur, la lecture de certaines études obligatoires aussi bien d'origine lusophone qu'étrangère, notamment anglo-saxonne, nous a beaucoup apporté. En fait, et tenant compte de notre formation de base, essentiellement liée aux sciences économiques, cette nouvelle historiographie nous a sans aucun doute stimulée à bâtir notre recherche sur le terrain de la conjonction entre l'histoire et l'économie, option comportant des risques dont nous assumons toute la responsabilité, en tant que débutante dans la méthode historique. Evidemment que l'école africaniste française, elle aussi n'a pas été moins décisive à notre formation. Nous rappelons ici son influence soit au niveau des essais historiques portant sur la colonisation ouest-africaine soit dans le domaine des travaux qui se situent dans une ligne pluridisciplinaire

évoluant de l'anthropologie historique à la socio-anthropologie et sociologie africaines.

En ce qui concerne la démarche au niveau des sources primaires, elle s'est surtout bornée à un travail de recodification réalisé dans le domaine des statistiques économiques coloniales. Car l'histoire récente de la colonisation portugaise, surtout celle de l'après guerre, notamment la période couvrant notre analyse, reste pour le moment, écartée de l'utilisation des archives officielles. Ainsi, ce qui constitue la base fondamentale de référence de toute analyse, qui se veut macro, de la reproduction de l'économie coloniale en Afrique Orientale portugaise, ce sont aussi bien les registres du commerce extérieur que les données compilées par les statistiques industrielles.

Malgré cette limitation, un réseau de contacts personnels nous a été précieux, en nous aidant à compléter et à combler quelques lacunes de la quantification statistique. A cet égard, au-delà des témoignages oraux, le fait d'avoir eu accès à la documentation de certaines archives privées a été déterminant pour mener à bien ce travail. Malgré tout, en ce qui concerne la problématique de l'or et donc celle du contentieux Mozambique/Union Sud-Africaine, pour la période précédant la IIème Guerre Mondiale, il nous a été permis de dépouiller les archives du ministère des Affaires Etrangères à Lisbonne.

En 1987, grâce à un séjour prolongé au Mozambique, outre le travail d'enquête orale, nous sommes parvenue à obtenir auprès de l'"Arquivo Histórico" à Maputo, une source d'information économique non-négligeable dont le dossier particulier de Monsieur P. Costa, économiste et un des analystes les plus engagés dans l'étude des années 60 au Mozambique, s'est

révéle tout à fait essentielle à notre recherche. Profitons encore pour rappeler qu'à Lisbonne la partie la plus significative de notre approche documentaire s'est réalisée à la "Biblioteca Ultramarina" de la B.N.U, aujourd'hui fermée au public, où, à notre avis, se trouve concentré un des plus importants dépôts de renseignements économiques concernant le Mozambique colonial. A partir de ce travail de base nous nous sommes mise au dépouillage de la documentation disséminée dans les différentes bibliothèques coloniales de Lisbonne. A savoir la "Sociedade de Geografia" et les nombreux centres faisant partie de l'"Instituto de Investigação Científica e Tropical", notamment "Centro de Estudos Históricos Ultramarinos", "Biblioteca do Instituto Superior de Ciências Políticas" et "Centro de Documentação - Rua Jau". Dans la mesure où il rassemble la collection de périodiques parus à l'époque coloniale la plus abondante, surtout de l'après-guerre, ce dernier constitue à notre avis, une source inépuisable d'information sur l'histoire récente de la colonisation portugaise.

Ce fut justement, et finalement, par cette démarche, au niveau de témoignages véhiculés par les périodiques que nous avons essayé de combler les limitations de notre travail relativement à l'absence des sources primaires. En effet si d'une part la lecture événementielle des faits économiques, tels qu'ils se succédèrent au fur et à mesure que progressait la vie coloniale, nous semblait être un fondement non-négligeable de l'histoire de la colonisation, d'autre part ce même discours, une fois croisé avec les données quantitatives synthétisées par les statistiques économiques, jouait bien en faveur d'une lecture plus riche des mutations de la base économique mozambicaine. Ceci justifie non

seulement la longueur du recueil bibliographique qui donne corps à ce travail, mais aussi la méthode choisie pour ordonner l'information périodique qui y est intégrée en tant que source primaire et selon un critère chronologique.

Voici donc le canevas analytique sur lequel s'est bâtie notre recherche, qui se veut être un essai sur la formation de l'économie coloniale au Mozambique. Pacte colonial et industrialisation: du colonialisme portugais aux réseaux informels de sujétion marchande - 1930/1974.

Ière PARTIE

POINT DE DEPART: LE PROCESSUS HISTORIQUE DE FORMATION

DE L'ECONOMIE COLONIALE AU MOZAMBIQUE

De la fin du XIXème siècle aux années 30.

1. - Cadre historique général.

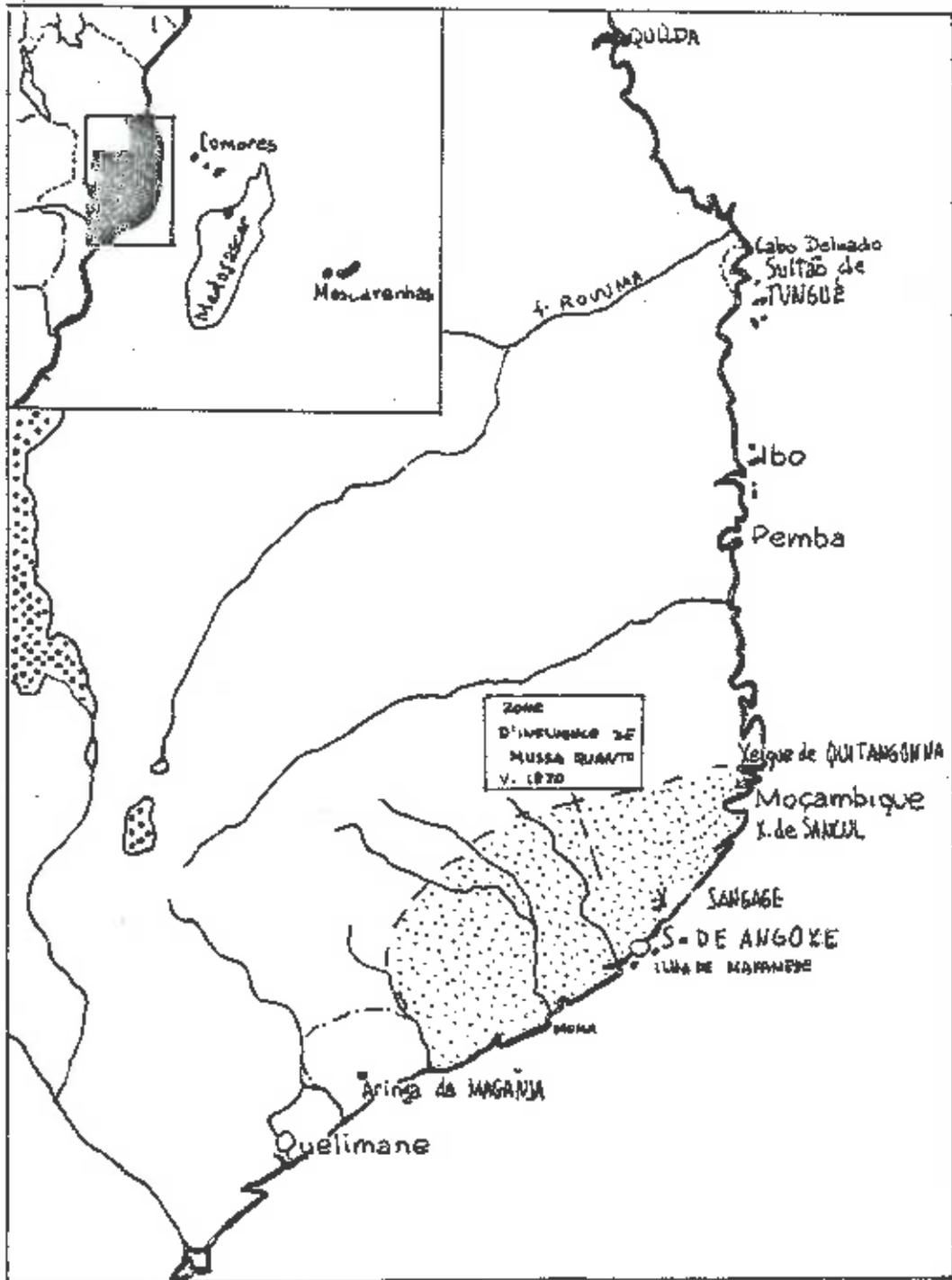
1.1 - L'héritage: le Mozambique et le "système de l'Orient". Le contrôle des réseaux commerciaux par les indiens et les arabes et la dynamique interne du territoire.

L'histoire contemporaine du Mozambique ne peut pas se faire en dehors de l'histoire de l'Océan Indien. En effet, la dynamique marchande qui s'y est mise en place à partir du XIII^{ème} siècle (1) a influencé toute la côte est-africaine et a en conséquence imprimé, aux sociétés qui subissaient cette influence, une évolution tout à fait originale. On fait référence à une dynamique côtière dont les racines économiques (marchandes) ont entraîné des bouleversements culturels profonds, comme c'est le cas de la diffusion de la culture swahili en Afrique de l'Est.

Il est vrai que les expansions arabes et perses pendant des siècles, touchèrent l'Océan Indien, ébranlèrent profondément la côte est-africaine. L'intégration de l'Afrique Orientale dans le système de trafic transocéanique est déjà ancienne. Selon l'historiographie contemporaine, les navigateurs indonésiens ont mis sur pied pendant les premiers siècles de notre ère et dès les années 900, des rapports singuliers avec l'Arabie du Sud, la Perse, l'Inde et le Malacca se sont établis. D'après la tradition orale, les bases islamiques en Afrique de l'Est furent déjà mises en place à la fin des années 1000, entre Malindi et Kilwa (2) à partir du VIII^{ème}. La fixation des réfugiés arabes sur la côte a été à l'origine de l'apparition des villes marchandes, à Kilwa, Mombassa, Malindi, Sofala, etc.,

c'est-à-dire des centres de commerce où l'or africain (en provenance des mines de l'Empire de Mwenemutapa) était échangé contre des produits de l'Orient. Des sources arabes nous renseignent en effet sur le commerce avec les "Terras de Sofala" et sur les mécanismes de l'activité marchande. Vers le XIII^{ème} siècle, ce commerce s'est intensifié et la domination musulmane s'est établie sur presque toutes les voies commerciales de l'Océan Indien. Elle connut son apogée au XV^{ème} siècle, juste avant l'arrivée des Portugais (3). En ce qui concerne la côte mozambicaine, cette dynamique marchande fut à l'origine de la formation des royaumes afro-islamiques qui se fixèrent entre l'île du Mozambique et Quelimane (4): le Sheikat de Quitangonha, au nord du Mossuril sur la péninsule, qui s'étendait jusqu'à la baie de Fernão Veloso, le Sheikat de Sencul, au sud de l'île du Mozambique, le Sheikat de Sangage, près du fleuve São Antonio, et le Sultanat d'Angoche situé à l'embouchure du fleuve Angoche. La première référence des sources portugaises à ses colonies marchandes islamiques date de 1506 et concerne le Sultanat d'Angoche. La documentation ne permet cependant pas de reconstituer clairement les origines historiques du Sultanat. Selon Newitt, les rapports des "capitães" portugais donnent malgré tout des renseignements importants sur la prospérité de l'activité marchande à Angoche ainsi que sur son rôle dans le réseau mercantile est-africain: on sait par exemple que les musulmans d'Angoche commerçaient avec Malindi, Mombassa, Kilwa et directement avec l'Inde. Sur la côte, ils ont rencontré les Portugais et en pénétrant vers l'intérieur, ils se sont souvent fixés dans des plantations exploitées par le travail esclave (5).

ROYAUMES AFRO-ISLAMIQUES DE LA COTE



Source: História de Moçambique (1992) pp. 127.

La première période de prospérité économique du Sultanat d'Angoche étendue jusqu'à la fixation des Portugais en Zambézie (les historiens se sont mis d'accord sur 1544 comme étant la date de l'installation des Portugais à Quelimane). Le contrôle de l'île d'Angoche s'était accompli à la fin du XVIème siècle, et à partir de ce moment, son commerce est tombé sous l'administration d'un facteur royal en dehors du monopole des "capitães" du Mozambique. A la même époque les commerçants islamiques d'Angoche se sont répandus au long de la côte Macua, mais ils sont aussi apparus sur la Zambéze. Au XVIIème siècle, le Sultanat fut touché par la chute générale du commerce est-africain. Mais cent ans après son influence s'est étendue sur la côte et a atteint les sheikats de Sangage et Sancul. Les périodes de prospérité se caractérisaient par la coexistence pacifique entre les musulmans de la côte et leurs voisins Macua. Cependant, à la fin du XVIIIème siècle, le rapport de forces qui existait dans cette région a connu un bouleversement en raison soit des pressions que les groupes Imbamella exerçaient sur la côte (6), soit de la dynamique anti-esclavagiste qui apparut au XIXème siècle. Cette dynamique anti-esclavagiste correspondait à une époque de renouvellement du pouvoir des royaumes afro-islamiques, et notamment du Sultanat d'Angoche. Néanmoins ce pouvoir a reproduit la traite jusqu'à la fin du siècle (7).

Après ce bref commentaire sur le rôle des royaumes afro-islamiques, revenons à la dynamique marchande du territoire.

Salon Rita-Ferreira (8), l'activité mercantile des navigateurs asiatiques avait déjà touché, bien que ponctuellement, les régions méridionales du Mozambique. Quand les portugais sont arrivés au début du XVIème siècle, ils ont trouvé donc une colonie de "maures" dans la région.

Tout de même, au sud du Zambèze, la côte entre le Save et le Limpopo était très éloignée du réseau marchand qui s'étendait à travers l'Océan Indien Occidental.

A partir du XVIème siècle, la couronne portugaise a essayé de contrôler (9) le commerce de l'or entre l'Afrique et l'Asie. L'exploitation de l'or touchait essentiellement les sociétés de la vallée du Zambèze - les Tonga - par le biais des "capitães", dont l'action était de moins en moins contrôlée par le gouvernement de Lisbonne. L'influence des "capitães" s'étendait de Inhambane jusqu'au nord, mais l'île du Mozambique restait en dehors de leur contrôle. Échangeant de l'ivoire contre des produits importés, ces hommes ont élargi leur pouvoir sur la région. Ce pouvoir était basé sur des alliances qu'ils réussissaient à entretenir avec les métis (swahili) et les marchands portugais. Malgré la résistance que l'autocratie Karanga leur opposa ils finirent par dominer Manica et le (futur) plateau Rhodésien (1634) (10).

L'île du Mozambique et la côte nord étaient le noyau du commerce des "moradores" (résidents) portugais. Plus au nord, à Cabo Delgado, c'étaient les "capitães" du Mozambique qui contrôlaient et leur pouvoir était voisin de celui des "capitães" de Mombassa. Nous passons très rapidement sur cette question, car ce qui nous intéresse c'est d'attirer l'attention sur la dynamique marchande de la région au XVIIème siècle. Ainsi, peut-on conclure que l'ivoire était l'exportation la plus importante de la côte est-africaine en même temps que l'on continuait à exploiter l'or de la vallée du Zambèze et que le commerce des esclaves était le monopole des Arabes et des Swahili, fixés dans les îles Comores et Madagascar Occidentale (les

échanges se réalisaient entre les ports de la Mer Rouge, du Golf Persique et de l'Inde (11).

Il faut encore noter que l'objectif principal des Portugais, depuis leur "présence" au Mozambique, fut celui de se substituer aux marchands arabes dans le commerce de l'or et de l'ivoire dans la région du Zambèze. Ils ont même réussi à contrôler une des zones de production de l'or - le royaume de Monomotapa et le sud de la Zambézie. Signalons en outre que le trafic des esclaves n'est devenu important qu'à partir de la fin du XVIIIème siècle (12).

Malgré le succès dans le contrôle de ce commerce, la présence portugaise à l'intérieur était faible. Ainsi les "prazos" de la vallée du Zambèze, dont l'établissement remonte au début du XVIIème siècle, considérés par quelques historiens comme un système d'origine européenne de type féodal, étaient surtout des noyaux de débouché de marchandises qui utilisaient le fleuve Zambèze comme voie naturelle (l'or et l'ivoire dans une première phase, les esclaves ensuite). Selon Isaacman (13) "les prazos" et leurs possesseurs subirent un processus d'acculturation et l'institution même s'"africanisa" échappant au contrôle portugais.

Ainsi le pouvoir colonial direct exercé au Mozambique se limitait à la côte: l'île d'Ibo, l'île du Mozambique, Quelimane, Sofala, Inhambane, Lourenço Marques, mais aussi Sena et Tete (au bord du fleuve Zambèze). C'est à partir de ces points que la liaison entre le système marchand de l'Océan Indien s'est établie. Toutefois, comme l'affirme Valentim Alexandre:

"L'intérieur demeure (encore) le domaine des peuples africains: si en général leur évolution a été déterminée, à partir du XVIème siècle, par l'articulation avec le capitalisme marchand européen, l'autonomie relative du trafic négrier s'est manifestée par les barrières qu'il a opposées à la pénétration des Européens ainsi

que par la grande flexibilité de réponse au changement des contraintes externes" (14).

En outre les rapports avec la métropole étaient faibles.

En 1688, la création de la Compagnie des Manzanes de Diu donna aux commerçants indiens (les Banians) l'exclusivité de l'échange marchand entre cette colonie et l'île du Mozambique. A partir de ce moment-là, on assiste à la fixation de nombreux Hindous et Musulmans de Diu et de Damão, c'est-à-dire des Banians et des "Maures". Ils se distinguaient des Goanais (les Canarins de Goa) qui étaient catholiques et étaient plus intéressés à exercer des fonctions administratives.

Les Banians se fixèrent sur le littoral nord, notamment dans l'île du Mozambique, et contrôlaient le commerce de la Macuana (15). Ce commerce se faisait d'une façon régulière avec les Macuas des régions voisines et aussi avec les Yao du Lac Nyassa qui apportaient surtout de l'ivoire. Dans cette activité, où les produits importés de l'Inde anglaise étaient échangés contre des produits africains, les Banians utilisaient souvent des commerçants indigènes - les "patamares". Ceux-ci sont devenus de cette façon, les intermédiaires indispensables à la pénétration du commerce indien à l'intérieur. Les commerçants portugais, qui ne disposaient pas de capital et étaient dépendants des tissus et du crédit indiens, s'endettaient de plus en plus vis-à-vis du commerce indien (16).

En ce qui concerne les Arabes (les "Maures"), ils se fixèrent sur le littoral sud, surtout, à Sofala, Chiluane, Mambone et Inhambane (17). Cependant, ils commerçaient, en parallèle, avec les îles et les villes côtières du nord du Cap Delgado et avec le sous-continent indien. Jusqu'au

XVIII^{ème} siècle, le trafic des esclaves a commencé à se faire vers les îles françaises à partir des îles Querimbas (18).

Nous devons noter que, pendant tout le XVII^{ème} jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle, la politique portugaise concernant cette activité commerciale au Mozambique, était caractérisée par une grande indéfinition (19). Ce fut d'ailleurs dans ce climat, qu'en 1686, les commerçants indiens ont obtenu le monopole du commerce entre Diu et l'île du Mozambique. Il est vrai qu'il y avait un sentiment critique par rapport à la liberté de commerce, à l'ouverture des ports et à l'abolition des droits d'exportation. Les défenseurs de la nationalisation soutenaient la position selon laquelle l'Etat devait monopoliser les échanges marchands. Mais en réalité ce sentiment n'a pas empêché une situation administrative chaotique. Selon Rita-Ferreira:

"Il s'agissait d'une période extrêmement confuse dans laquelle chaque "vice-roi", selon ses intérêts privés, et ses opinions personnelles, créait, abolissait, restaurait soit la "Marché de Sofala"... , soit l'organisme d'Etat qui était connu par "Tribunal da Junta do Comércio e Rios", soit la compagnie de Commerce qui fonctionnait sur des bases prédominantes capitalistes" (20).

Malgré sa politique d'indéfinition, le Portugal a essayé d'imposer des mesures de discrimination économique contre le commerce des "Maures" de Diu et de Damão (21). Toutefois, si cette politique a restreint leurs échanges, elle ne réussit pas à les bannir de la concurrence commerciale (22).

Entre 1757 et 1763, le Portugal a établi des réformes mercantilistes en vue de libéraliser le commerce des "indo-portugaises". A partir de ce moment, et en conséquence de la permission qui avait été accordée aux navires de Goa de visiter les ports du Mozambique, les Banians et les

Maures sont devenus les contrôleurs du commerce intérieur et extérieur. Cette situation a entraîné un accroissement des importations des produits indiens, mais aussi un élargissement de la communauté indo-portugaise et goanaise.

En conclusion, et suivant l'analyse de Rita-Ferreira (23), il est possible de synthétiser les transformations qui se sont produites pendant le XVIIIème siècle dans la structure du commerce mozambicain:

1) Abandon progressif des restrictions administratives imposées à l'initiative privée causé par la prise de conscience de l'Etat de son incapacité de monopoliser et de contrôler;

2) Fixation de nombreux commerçants indo-portugais originaires, surtout, de Diu et de Damão;

3) Mouvement accru dans les ports mozambicains de navires étrangers, notamment de Bombay et d'autres ports indiens;

4) Démarrage de l'exportation intensive des esclaves.

On doit encore rappeler que le réseau commercial indien, s'est principalement articulé avec les peuples Macus et Yao (24), surtout pour pénétrer à l'intérieur. Si ces derniers étaient les intermédiaires dans le commerce de l'ivoire, ils le demeuraient pour l'esclavage. Selon les statistiques officielles de 1760, les Yao avaient à leur actif 70% de la vente de l'ivoire qui arrivait à l'île du Mozambique. En 1758, 62% des "missanges" (verroteries) provenant de Lisbonne et envoyés au Mozambique étaient destinés aux intermédiaires Yao (25).

Dans ce réseau commercial, l'île du Mozambique jouait un rôle fondamental et a maintenu cette position prédominante jusqu'au milieu de

la 2ème moitié du XVIII siècle. On verra qu'à partir de la 2ème moitié du XVIII siècle les ports négriers prirent la place de l'île du Mozambique dans l'hégémonie du commerce.

Après avoir souligné très rapidement les traits fondamentaux de la dynamique marchande sur la côte mozambicaine jusqu'au XVIIIème siècle, on verra qu'au XIXème, la transition s'est fait accompagnée d'un phénomène majeur de l'histoire est-africaine - à savoir, son intégration dans la traite atlantique. En effet, l'exportation des esclaves de la côte mozambicaine a complètement bouleversé les anciens équilibres des sociétés africaines et a modifié les réseaux commerciaux de l'Océan Indien. De nouveaux partenaires sont apparus sur la scène mercantile, créant, en conséquence, de nouveaux équilibres.

Le début de la traite mozambicaine a eu un rapport étroit avec le développement du trafic des esclaves qui se faisait à partir des îles Querimbas vers les îles françaises (26)- c'était la 1ère phase de l'esclavage au Mozambique (27). Les esclaves étaient achetés par les Français et envoyés vers leurs plantations de sucre et de café dans les îles Mascarenhas. Avec la collaboration des swahili de Quiloa, ils ont intensifié la traite clandestine avec les métis portugais de l'archipel de Querimba. Vers la fin du siècle, l'exportation des esclaves qui se faisait par les ports portugais (28) croissait de façon significative.

Cependant c'est au début du XIXème siècle qu'elle connut son apogée. En conséquence de la fermeture des ports de traite ouest africains les Brésiliens, les Cubains et les Américains, se sont déplacés vers la côte africaine de l'Océan Indien. Ce fut le temps de l'exportation des esclaves

mozambicains vers les plantations brésiliennes de cacao, de sucre et vers les mines d'or. Cette période fut la 2ème phase de l'esclavage (29).

Dans une 3ème phase et après l'abolition de la traite esclavagiste (1836/42), la vente clandestine des esclaves se faisait soit à travers les royaumes afro-islamiques de la côte (les sheikats de Quitangonha, Sancul, Sangage et le Sultanat d'Angoche), soit à travers les "prazos" de la Zambézie. Les marchés intérieurs des possessions portugaises est-africaines continuaient à vendre localement les esclaves, et ce jusqu'en 1875 (date de l'abolition définitive de l'esclavage dans les domaines portugais). Malgré cela, au début du XXème siècle, l'exportation des esclaves mozambicains vers Madagascar continuait (30). Pendant cette période, le pouvoir des familles islamiques s'est accru sur la côte mozambicaine. Elles reconnaissaient, au moins nominalement, la souveraineté des royaumes afro-islamiques, mais elles avaient malgré tout une grande autonomie dans la gestion de la traite. Demeurant sur la côte, elles ont établi un réseau avec les Macua et Yao qui leur apportaient les esclaves (31). Les régions de "chasse" de ces esclaves étaient la vallée du Zambèze et la zone littorale et son hinterland du fleuve Ligonha jusqu'à la baie de Mamba (la Macuana). La traite au sud du Zambèze n'a jamais connu d'expansion significative, bien que des esclaves aient été exportés de Sofala et de l'hinterland de Inhambane. C'était l'ivoire qui tenaient toujours un rôle clé dans le commerce. Par contre, au nord du fleuve, le développement de la traite a même expulsé les commerçants de l'ivoire (32). Leur commerce s'est déplacé des ports mozambicains vers Zanzibar.

Les sheiks des royaumes afro-islamiques se sont rapidement adaptés (33) à la nouvelle situation, contrairement aux Yao qui ont été progressivement remplacés, dans le nouveau commerce par les Macua. En effet l'explosion de la traite esclavagiste, qui coïncidait avec la chute du commerce de l'ivoire, a donné aux chefs Macua, plus proches du littoral, un nouveau rôle dans la dynamique des sociétés africaines côtières, notamment en ce qui concerne la Macuana. Plus tard, il y eut un bouleversement irréversible de la structure politique, sociale et économique de cette région mozambicaine (34). Les rivalités entre les partenaires de la traite, et la lutte qui s'est produite pour le contrôle du commerce des esclaves rassemblaient les "aportuguesados", les islamisés (swahili) et encore les commerçants hindous, qui mettaient en cause le contrôle de la route des esclaves par les chefs Macua. Selon Rita-Ferreira, la diffusion des fusils dans la région entraîna une situation de tension contre laquelle le Portugal ne possédait pas d'armée capable de répondre (35).

Pendant tout le XIXème siècle, le nord du Mozambique fut ravagé par la capture, le transport, le commerce et l'exportation des esclaves. Les populations Macua furent, sans aucun doute, les principales victimes de cette traite.

L'esclavage a donc entraîné la structuration d'une grille complexe où différents acteurs jouaient des rôles spécifiques. Et, si les peuples africains y occupaient une place pas du tout négligeable, nous ne pouvons pas oublier non plus la fonction des commerçants indiens dans la reproduction de la traite. Fixés sur la côte, ils devinrent les principaux financiers de ce commerce et en même temps ils y établirent un commerce basé sur leurs produits indiens, à travers des magasins qu'ils ouvraient

sur place. Plus tard, au début du XXème siècle, après l'esclavage ils devinrent les intermédiaires irremplaçables dans la transition à l'économie de plantation. Ils pénétrèrent alors à l'intérieur, pour chercher les surplus agricoles des économies africaines et les orienter vers l'exportation (36).

Quand, à la fin du XIXème siècle, les Portugais ont ouvert la côte et la vallée du Zambèze au commerce international, en réduisant fortement les tarifs douaniers, une nouvelle occasion d'expansion a été donnée aux compagnies du complexe du Zambèze (les anciens "prazos"). On a assisté au développement de la production agricole tout au long du bas Zambèze. Ce fut le début de la "révolution agricole" (37) qui bouleversa la logique économique du commerce de l'ivoire et de la traite. Dans ce processus les indiens britanniques - les Banéans - étaient les principaux intermédiaires entre les agriculteurs d'oléagineux et les compagnies internationales (38). Après les indiens, des groupes de goanais et de portugais se sont établis et ont mené une activité semblable.

Ainsi, ce sont les commerçants indiens et les peuples africains de l'Afrique de l'Est qui participaient d'une façon plus active aux changements économiques entraînés par la fin de la traite. Le Portugal, bien que très éloigné de la mise en valeur marchande de ses possessions est-africaines, a malgré tout réussi, à la veille du XXème siècle, à obtenir l'accord international pour mettre en oeuvre sa colonisation africaine moderne. Il fallut cependant attendre une trentaine d'années pour voir bâtir les

structures qui ont donné corps à cette évolution. Le projet colonial portugais ne s'est véritablement dessiné qu'après l'émergence de l'"Estado Novo" (39). D'ailleurs, au lendemain de la chute de la 1ère République, la colonie du Mozambique était déjà le produit d'une évolution historique particulière: d'un côté, le processus lointain d'intégration du Mozambique dans la dynamique de l'Orient, de l'autre, son insertion dans L'Afrique Australe, caractéristiques essentielles, la nouvelle politique coloniale n'a jamais réussi à les mettre en cause.

Nous reviendrons plus tard sur cette question.

1.2 - L'innovation, la rupture: l'économie coloniale mozambicaine. Les deux dynamiques fondamentales:

1.2.1 - Son rapport avec les pays voisins

Le Mozambique a connu la structuration fondamentale de son économie entre la fin du XIXème siècle et les années 30. A la veille du démarrage de la colonisation portugaise du XXème siècle, le Mozambique avait déjà établi des rapports avec les territoires voisins. En 1869, un traité d'amitié, de commerce et de fixation de frontières a été conclu entre le Portugal et la République Sud-Africaine (40), lequel assurait la liberté de commerce entre les deux pays et reconnaissait la souveraineté portugaise sur la région de "Delagoa Bay" jusqu'à 26° 30' de latitude Sud. Ce

processus n'a pas suivi une évolution régulière. Il fut fortement marqué pas les événements qui, à l'époque, conditionnaient la naissance de la République Sud-Africaine (dont l'Angleterre avait reconnu l'indépendance en 1852). Il faut aussi signaler que l'établissement de ces rapports avait précédé de quelques dizaines d'années le processus international du partage des territoires africains. Il ne s'agit pas ici de reprendre l'histoire du débat qui s'est produit au lendemain de la Conférence de Berlin à propos des possessions portugaises en Afrique (41). Il nous apparaît cependant fondamental de préciser que, au-delà des pressions exercées par les puissances européennes siégeant à Berlin (notamment le projet impérial de Cecil Rhodes visant à l'unification par l'Angleterre du territoire du Cap au Caire par un chemin de fer; l'Ultimatum britannique en 1890, ainsi que l'accord secret entre l'Angleterre et l'Allemagne pour le partage de la colonie portugaise en Afrique Orientale (1898) (42) le processus de liaison avec la République Boer du Transval s'était structuré d'une façon inévitable. Il y avait dès le début, une contrainte économique inexorable: la nécessité d'accès à la mer, ressentie par les territoires de l'intérieur. Cette nécessité, qui s'était manifestée avant que les puissances n'aient décidé de régler les normes de partage du Continent, conduirait, en 1869, au premier accord de commerce entre le Mozambique et la République Sud-Africaine.

Le développement des relations avec le Transval ne s'est pas réalisé sans tensions, reflet des problèmes qui troublèrent l'Angleterre au cours de l'évolution historique de ses domaines en Afrique Australe. A cause de la nature "autonomiste" des républiques Boers, et plus particulièrement celle du Transval, le port de Delagoa Bay fut préféré, pour des raisons

politiques et économiques, à ceux de Durban et de Port Elisabeth - qui appartenaient aux républiques anglaises de Natal et du Cap. On pourrait dire que la liaison avec Delagoa Bay fut un élément-clé dans le processus de lutte pour l'autonomie des Etats boers, notamment le Transvaal.

Avant que l'unification du territoire Sud-Africain soit réalisée (le conflit entre l'Angleterre et les républiques Boer s'est développé entre 1899-1902 - la guerre Anglo-Boer), une autre raison économique allait renforcer les liens entre les deux territoires, à savoir la découverte de l'or en 1870/71. En 1886, le démarrage de l'exploitation des mines du Rand imprima une nouvelle dynamique à la complémentarité économique du Mozambique et de l'Afrique du Sud. Cette industrie a provoqué un processus d'absorption massive de main-d'oeuvre étrangère et surtout mozambicaine. On reviendra plus tard sur ce point. Mais, soulignons déjà que l'absorption de travailleurs mozambicains pour la mise en valeur de l'industrie minière sud-africaine a renforcé l'interdépendance entre les deux territoires. Une nouvelle donnée s'ajoutait donc au vieux problème de l'accès à la mer: l'interaction de ces deux éléments est devenue irréversible, et s'est imposée pendant toute la période coloniale au Mozambique. Noyau central du contentieux entre les deux Etats (il faudra attendre 1928 - Convention entre le Portugal et l'Afrique du Sud - pour assister au règlement de la question, dans ses lignes fondamentales), elle deviendra aussi la clé de voûte de deux processus économiques, voisins en Afrique du Sud et au Mozambique. Le premier processus a été la mise en valeur de l'industrie des mines au Transvaal et par conséquent le développement Sud-Africain obtenu par la migration des travailleurs (43). La deuxième a été la mise en place d'un système de transit et d'émigration comme vecteur fondamental

de l'économie coloniale mozambicaine. C'est sur ce pôle économique que l'État portugais de la 1ère République (1910-1926) exerçait son pouvoir de gestion coloniale. Il constituait aussi un moyen de pression pour la diplomatie portugaise dans le contexte de l'équilibre des forces en Afrique Australe pendant le premier quart du XXème siècle (44).

Si l'on admet que la Conférence de Berlin fut, à la fin du XIXème siècle, une étape très importante dans le processus général d'intégration de l'Afrique Orientale portugaise dans le système international, alors on doit admettre à plus forte raison que cette insertion est fortement conditionnée par la place et la fonction économique que ce pays occupait en Afrique Australe.

1.2.2 - Son articulation avec le capitalisme portugais à la fin du XIXème siècle.

En ce qui concerne la mise en valeur économique de l'autre partie du territoire, à l'exception de la région constituée par le "Distrito de Moçambique" et le sud du Save, elle fut confiée au capital étranger, surtout britannique. On se situe ici dans le contexte historique et économique du Portugal à la veille du XXème siècle, caractérisé par la nature dépendante et sous-développée de son capitalisme (45). À notre avis si, à partir du XVIIIème siècle, l'insertion de l'économie portugaise dans le réseau mondial britannique a fini par entraîner, dans la 1ère moitié du XIXème siècle, la chute et la désagrégation de l'empire portugais sud-atlantique, la colonisation africaine du XXème siècle, visant à relancer les

bases de l'empire portugais perdu, n'a pas réussi au Mozambique, du moins jusqu'aux années 20, à s'autonomiser vis-à-vis de l'Angleterre (46). Par conséquent, au lendemain de la Conférence de Berlin, le Portugal a institutionnalisé en Afrique de l'Est le développement de l'économie de plantation, dans le cadre des grandes compagnies que le capital européen (anglais surtout) administrait selon la logique du réseau de commerce multilatéral britannique (peut-être une de ses dernières manifestations). On assiste donc à la création de grandes sociétés dominées par des étrangers qui assuraient le débouché des matières premières fondamentales afin de les intégrer dans la circulation mondiale de marchandises qui était, sous l'hégémonie de l'Empire britannique, déjà menacée par la concurrence des puissances européennes émergentes. Dans ce contexte économique de déclin et de destruction du système du libre-échange, le Portugal s'est chargé de la fonction d'intermédiaire dans l'exploitation de sa colonie est-africaine, fonction qu'il avait auparavant exercée dans le cadre du "système de l'Atlantique" au XVIIIème siècle. À la fin du XIXème siècle le Mozambique est alors devenu un relais inexorable dans un nouveau "système de l'Orient": le complexe géo-économique qui s'est bâti en Afrique Orientale et Australe (47). L'État portugais s'a aliéné environ 50% du territoire mozambicain à la gestion de deux "compagnies à Charte" - la Compagnie du Nyassa et la Compagnie du Mozambique. La première s'étendait du nord du fleuve Lurio jusqu'au Rovuma (environ 25% du Mozambique) et la Compagnie du Mozambique avait un territoire compris entre le Zambeze et le parallèle 22° sud, à l'exception de la région à l'ouest des fleuves Luenha et Mazoe (à peu près 25% du territoire mozambicain). La Zambesie septentrionale et orientale, domaine des anciens "prazos", formait un noyau partagé entre différentes compagnies concessionnaires, sans Charte,

auxquelles l'Etat transmettait une partie des pouvoirs, notamment des pouvoirs fiscaux. Environ 140 concessions se déplacèrent au long des bords du Zambeze et occupaient presque tout le territoire entre les deux compagnies à Charte (15%). L'Etat a gardé l'administration directe du district du Mozambique (10% du territoire), quelques enclaves en Zambézie (la région à l'est du district de Quelimane et Barue) (10%) et le sud de la colonie (16%) (48).

Au lendemain de la Conférence de Berlin, le mouvement de constitution des compagnies traduisait l'occupation effective du territoire et en même temps la mise en route d'une économie de plantation, orientée vers l'extérieur. Voilà le modèle classique d'intégration économique coloniale: le pacte colonial. Sous ce système, on a assisté, au nord du fleuve Save, à une mise en valeur économique du territoire, bien que précaire dans certains cas (la Compagnie du Nyassa fut bien l'exemple de l'échec économique (49)).

Il est vrai que ce passage de pouvoir des portugais aux étrangers, a permis au Portugal de faire l'épargne de l'effort économique colonial. Cependant il n'a jamais véritablement bénéficié de cette affaire. De fait il n'a réussi qu'à établir une domination politique fragile (50) sur le territoire, et encore, selon des règles établies à Berlin. Ainsi le capitalisme portugais, à l'époque du "sramble", était loin de pouvoir mettre en place l'exploitation coloniale selon le modèle des puissances européennes de l'époque. Il est resté jusqu'à la fin des années 20, comme on le verra par la suite, en dehors du jeu économique dans la plus grande partie de sa colonie mozambicaine au nord du Save.

2. - L'économie de plantation et l'économie de transit et d'émigration. Dualité économique et réflexions sur la genèse d'une économie dépendante.

Nous croyons avoir établi le cadre historique global de la naissance d'un système économique "bipolaire", "dualiste" au Mozambique. Même si le concept de dualisme économique pêche par schématisation, il a une fonction opérationnelle dans la description des phénomènes économiques. Par ailleurs, l'analyse faite selon cette grille nous permettra de clarifier les mécanismes propres à chaque dynamique, de découvrir leurs points de contact et de réfléchir sur leur influence dans l'ensemble économique. Nous en arriverons ainsi à trouver les fondements de la nature dépendante et extravertie de l'économie coloniale mozambicaine à la veille de l'"Estado Novo".

2.1 - L'économie de plantation et le rôle des compagnies.

Nous n'avons pas l'intention de faire l'histoire des compagnies. Ce qui nous intéresse en ce moment, c'est de réfléchir sur les conséquences économiques de leur activité. Pour cette réflexion, nous partirons de la bibliographie portugaise et des recherches anglophones.

Il y a une grande controverse à ce propos. Si chez les analystes portugais de l'époque, on trouve des positions critiques en ce qui concerne les concessions privilégiées faites aux capitaux étrangers, il est vrai aussi que l'on y trouve également une valorisation positive de l'activité de la Compagnie du Mozambique. Par contre, les historiens anglophones

présentent des positions antagoniques sur le rôle économique de cette compagnie. Nous faisons référence au débat entretenu entre Leroy-Vail et Barry Neil-Tomlinson (51). N'ayant pas l'intention de défendre une position définitive sur ce débat nous nous bornerons, à partir d'une lecture de la bibliographie consultée jusqu'à ce moment (52), à proposer quelques réflexions sur les conséquences économiques des compagnies, ainsi que sur leur influence sur la mise en valeur d'une économie de plantation au Mozambique.

Avant d'analyser leur rôle économique, il nous faut reconsidérer la situation économique du Portugal à la fin du XIX^{ème} siècle pour souligner que le manque de capital pour entretenir la colonisation l'a obligé à accepter l'introduction de capital étranger dans ses colonies africaines. Cette influence étrangère s'est ressentie non seulement au niveau des infrastructures et de l'investissement agricole, mais aussi dans le fonctionnement de l'Etat colonial (53). Ainsi en 1904, le contrôle étranger des économies coloniales était déjà très fort. Selon Newitt, le capital investi par les compagnies privées était estimé à 44,826 contos (distribués entre l'Angola (46%), le Mozambique (29,7%) et (23,6%) dans les plantations de cacao de S. Tomé). En ce qui concerne le Mozambique, ce capital s'orientait surtout vers la Compagnie du Mozambique, C. du Nyassa, Cies de la Zambézie et C. Mozambicaine du Sucre (la future Sena Sugar Estates). Ces concessions au capital étranger prenaient ou bien la forme d'investissement commercial ou alors elles étaient destinées aux travaux publics, tels que le chemin de fer, les routes, ... Le concessionnaire bénéficiait d'un certain territoire et aussi de privilèges économiques. Les

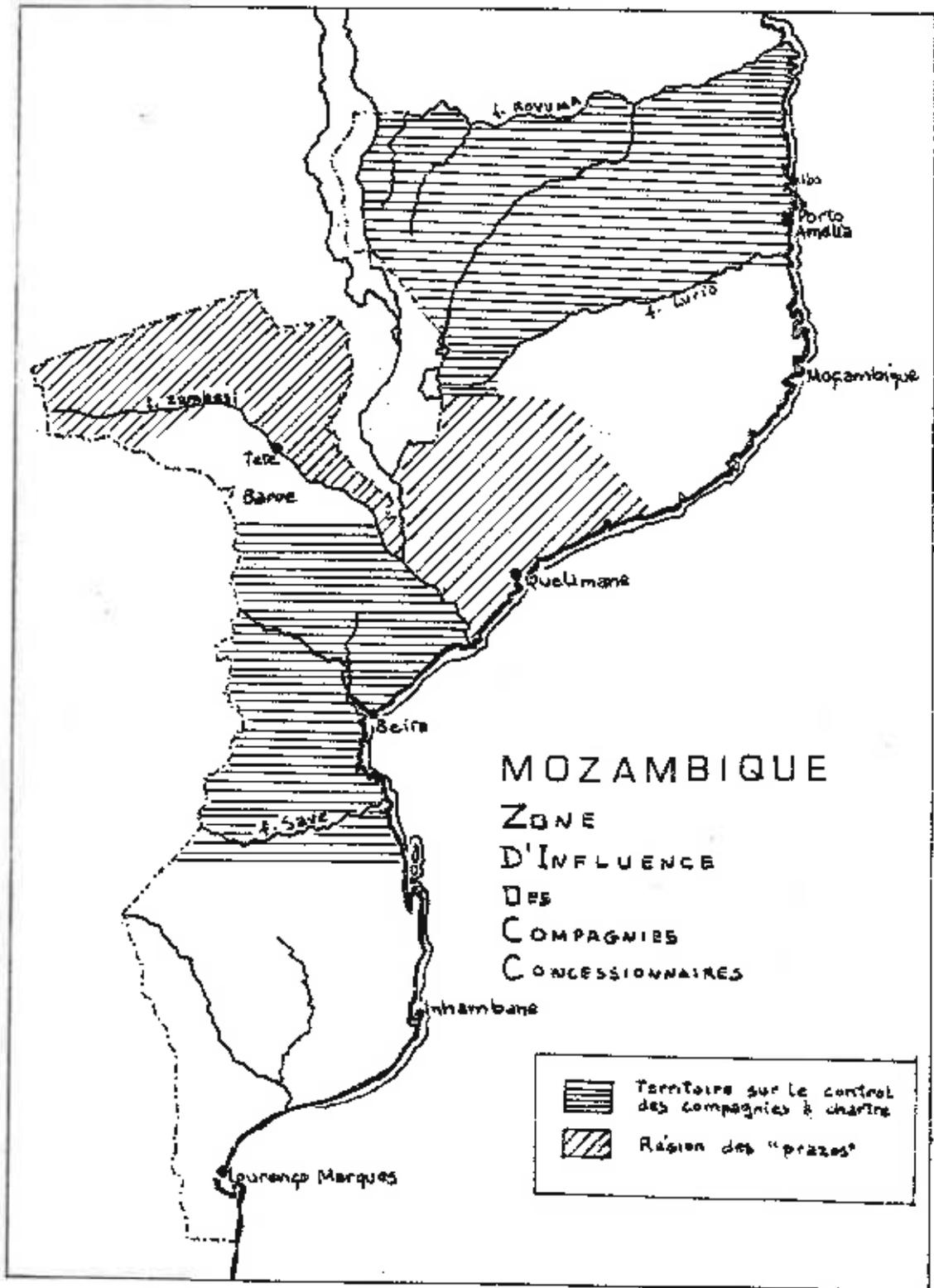
compagnies à charte représentaient donc la limite la plus élargie des concessions.

2.1.1 - La Compagnie du Mozambique (54).

Fondée en 1888, la Compagnie du Mozambique a reçu la charte en 1891. A son origine, on trouve l'ensemble des concessions qui avaient été données au Colonel Paiva de Andrade entre 1870-1880. Cette politique de mise en oeuvre par le Portugal à la veille "du partage" avait pour objectif de légitimer sa présence dans les colonies africaines. En conséquence, quelques nationalistes portugais avaient reçu le privilège d'exploiter économiquement le territoire. Paiva de Andrade, par exemple, a eu droit à l'exploitation de l'or dans la vallée du Zambèze (1878). Ainsi, plusieurs compagnies sont nées dans la région au nord du Zambèze et entre celui-ci et le fleuve Save. La Compagnie du Mozambique a été la première des grandes compagnies. Elle se vit opposée dès le début à la British South Africa Company (B.S.A.C.) qui était contrôlée par Cecil Rhodes - ces conflits furent à l'origine de l'ultimatum de 1891. Il ne s'agit pas ici d'approfondir le contexte international de la formation de la compagnie, mais plutôt d'étudier les aspects économiques de son action. La charte de 1891 lui avait concédé le contrôle du territoire de Manica et Sofala entre le Zambèze au nord et le Save au Sud, pendant une période de vingt-cinq ans. En 1897, cette période a été élargie à 50 ans. Selon la charte, la compagnie devait construire des chemins de fer, des routes, un port, des écoles, des hôpitaux, et permettre la fixation de colons portugais. Elle

devait, en somme, créer les conditions pour le développement économique du territoire.

La débilite financière qui frappait la compagnie l'a obligée à transférer, en 1891, aux entreprises étrangères la concession de la construction de l'exploitation du chemin de fer de Beira jusqu'à la frontière rhodésienne (55). Quelques années plus tard, une compagnie britannique a reçu le droit d'exploiter les régions les plus fertiles du territoire. La responsabilité de la construction du port de Beira et son exploitation ultérieure a été, elle aussi, transférée à une compagnie étrangère - la B.S.A.C. (56). Avant même d'avoir reçu la charte, la compagnie du Mozambique était déjà dominée par le capital étranger: le capital britannique contrôlait déjà 40% des actions et les capitalistes français jouaient aussi un rôle significatif (57). Le gouvernement portugais a dû reconnaître le pouvoir du capital étranger et, en décembre 1891, il a émis un décret qui permettait l'établissement d'un comité étranger à Londres et à Paris, avec de grands pouvoirs administratifs. A la fin de la même année, le ministre britannique a déclaré à Lisbonne que la compagnie du Mozambique était devenue virtuellement anglaise et, en 1893, le vice-consul britannique à Beira faisait déjà référence au déclin de l'influence portugaise (58). C'étaient néanmoins les financiers et politiciens français qui ont fini par gagner le contrôle de la compagnie en 1897 (59). Cette situation s'est produite dans le cadre de la confrontation d'intérêts européens dans la région. Sur le terrain, deux éléments conditionnaient l'enjeu: la question du Transval et la facilité financière du Portugal qui, à son tour, se liait à l'Allemagne et à la France contre l'Angleterre.



Source: Nevitt, M.D.D. (1981) p. 80

Les Français, par leur nouvelle position, gagnèrent 120.000 actions et en vendirent 105.000 à la "Banque de Paris et des Pays bas". Malgré tout, la période de domination du capital français fut éphémère. Rapidement les Anglais s'allièrent aux Allemands, ce qui a conduit au traité secret anglo-germanique pour le partage du territoire mozambicain (60), pour éloigner l'influence française. Quelques années plus tard, le pouvoir britannique dans la Compagnie du Mozambique a été établi et l'expansionisme anglais sur la région n'a plus pu être bloqué.

Après la guerre 14-18, l'influence de la Grande-Bretagne sur l'Afrique orientale portugaise était bien enracinée. D'une part, le Portugal sortait du conflit mondial avec un fort endettement vis-à-vis de l'Angleterre. De l'autre, les britanniques dominaient les compagnies à charte - la Compagnie du Mozambique et, comme on le verra, celle du Nyassa. En plus il faut souligner la forte présence Sud-africaine à Delagoa-Bay (le port de Lourenço Marques).

Il fallut attendre les années 20 pour assister à des bouleversements significatifs dans les rapports entre le Portugal, l'Angleterre, l'Afrique du Sud et les compagnies à charte. Avec l'"Estado Novo", la politique nationaliste a ébranlé la position britannique dans l'Afrique orientale portugaise. Ainsi, la fin des compagnies à charte s'approchait et, en fait, en 1928, la compagnie du Nyassa prit fin en conséquence du non-renouvellement de sa charte par le gouvernement portugais. En revanche, la Compagnie du Mozambique a poursuivi son activité jusqu'en 1941, moment à partir duquel l'Etat Salazariste l'a intégrée dans son "direct rule".

Nous venons de parler très rapidement du contrôle étranger sur la Compagnie du Mozambique. L'influence britannique étant un fait qui, à notre

avis, ne peut pas être mis en doute, il nous reste à analyser la nature de l'exploitation économique qu'elle a entraînée sur le territoire.

Nous pouvons commencer par faire référence à la position de Henrique Galvão (61) qui nous dit que, malgré toutes les critiques concernant l'influence du capital étranger, on peut considérer la Compagnie du Mozambique comme la plus importante entreprise privée de l'outre-mer portugais. Selon le même auteur, la majeure et meilleure partie de ce qui fut fait dans le district de Manica et Sofala, est l'oeuvre de cette compagnie. Au niveau administratif, et même en ce qui concerne certains secteurs spécifiques, son organisation était plus parfaite que celle de l'Etat.

A cette vision apologétique, nous pourrions ajouter les positions contradictoires de Leroy-Vail et de Barry Neil-Tomlinson (62). Le premier présente Manica et Sofala pendant la période de l'administration de la Compagnie du Mozambique comme un territoire faiblement développé dans lequel très peu a été fait du point de vue économique, sauf les chemins fer et quelques plantations de sucre. Par contre, Neil-Tomlinson, contestant le premier, essaie de démontrer que la compagnie a activement dynamisé l'économie du territoire. Nous ne sommes pas en condition de soutenir une position solide sur la polémique qui s'engage à ce sujet parce que cela nous éloignerait du thème central de notre recherche. De plus, pour clarifier ce débat, une réflexion approfondie au niveau des sources originelles serait absolument nécessaire. Nous savons que la documentation sur les compagnies, du moins de sources lusophones, est loin d'être connue. Dans ces conditions, nous nous bornerons, à travers la lecture des auteurs anglophones actuels (les travaux portugais à ce propos sont négligeables)

à réfléchir sur les conséquences économiques des compagnies en essayant d'y trouver un fondement pour la genèse de l'économie de plantation au Mozambique.

Il faut d'abord rappeler que l'insertion de la compagnie dans la région obligea à la pacification du territoire (63). En outre, la construction des infrastructures, notamment le chemin de fer qui établissait le contact entre Beira et la Rhodésie, ainsi que le port de Beira (64), étaient des projets déjà programmés dans le cadre de la concession de charte. Ils traduisaient nettement une contrainte économique régionale importante, à savoir la nécessité des territoires de l'intérieur d'avoir accès à la mer. Ce processus de construction de ces infrastructures a été à l'origine de la dynamisation d'une économie de transit à travers le territoire de Manica et de Sofala. Il est vrai que les intérêts étrangers ont eu une forte influence, notamment sur le financement de cette affaire, comme par exemple la B.S.A.C. en ce qui concerne le chemin de fer pour la Rhodésie du Sud ainsi que le port de Beira (65). Mais ce fait ne nous permet pas de nier que cette économie de transit, malgré ses déterminants extérieurs, ait eu des répercussions économiques sur le territoire de la compagnie. Sa mise en valeur a au moins apporté des revenus significatifs (66).

En ce qui concerne la participation de la compagnie à la production interne du territoire on peut dire qu'elle a au moins permis de dynamiser une agriculture d'exportation, dont la mise en valeur entraîne une mobilisation poussée de la force de travail africaine (67). Dans une première phase, elle a directement participé au développement de la production à travers la gestion des plantations et de quelques entreprises

industrielles, son pouvoir administratif lui permettant de mobiliser la force de travail nécessaire:

"... within ten years the company was controlling extensive areas of African production of wild rubber, fish, cotton, maize and salt, and was employing forced labour on plantations growing cotton, rubber, coconut palms and maize In all these operations labour was demanded as a tributary service to the company." (68).

Cependant, cette période d'administration directe a été suivie d'une nouvelle forme de rentabilisation économique. Au début la compagnie a commencé par exploiter ses "droits de souveraineté" - à travers l'impôt payé par les Africains et les revenus reçus du transit des marchandises à travers son territoire (69). Ensuite elle a cessé de louer des parties de son domaine à des compagnies qui ont mis en place le développement des grandes plantations agricoles. Voilà l'origine de la "Sena Sugar Estates" et de la "Companhia Colonial do Euzi". Le sucre était le principal enjeu de ces entreprises, car elles réussissaient à le placer sur le marché international à des prix très bas. La compagnie du Euzi a été constituée (1898) avec des capitaux portugais et c'était une des plus anciennes "açucareiras" du Mozambique. Cependant, le plus important producteur de sucre était la compagnie "Sena Sugar Estates" qui écoulait sur le marché extérieur les revenus du sucre mozambicain (70). Née de l'ancienne "Opium Company", elle était connue pendant quelques années sous le nom de "Mozambique Sugar Company", mais elle est très vite tombée sous le contrôle de James Hornung. Il a réussi à construire une industrie de sucre moderne, très capitalisée et dotée d'une infrastructure technologique avancée (il s'agissait essentiellement d'une technologie anglaise (71). En

1926, Brito Camacho (gouverneur du Mozambique), en faisant référence à la Compagnie dit:

"La Sena Sugar Estates est en train de produire 36 et 40 mille tonnes annuelles. S'il s'agissait d'une compagnie portugaise, la majeure partie de la valeur de l'exportation du sucre pour l'Europe resterait dans la "Provincia" ou arriverait à la métropole (environ 1 million de livres sterling) En plus, compte tenu que au Mozambique il n'y a pas encore d'impôt sur le revenu, nous sommes frappés par cette situation bizarre: c'est le gouvernement anglais qui reçoit les impôts que les compagnies britanniques, travaillant au Mozambique, devraient payer au gouvernement portugais Soit par manque de capital, soit faute d'initiative, la vérité c'est que les "açucareiras" du Mozambique sont toutes étrangères" (72).

Il est intéressant de noter le sens critique des dirigeants de l'époque à propos des distorsions provoquées par l'ingérence anglaise dans l'économie du Mozambique. Brito Camacho n'est pas un exemple isolé! - l'Histoire de la pensée coloniale portugaise est pleine de réflexions de même nature. On fait appel à la position de Vicente Ferreira (73) au 2ème Congrès Colonial National (Lisbonne, avril 1924). Dans sa communication sur le régime monétaire et bancaire des colonies, il analyse d'une façon minutieuse l'influence des capitaux étrangers au Mozambique selon les points suivants: répercussions sur la politique, questions monétaires, problèmes de paiements, sortie des devises et des capitaux ...

Par l'analyse du commerce extérieur du Mozambique, nous aurons l'occasion de mettre en évidence la position occupée par la production de la compagnie du Mozambique. D'ailleurs son importance dans le bilan global du territoire est telle que les valeurs concernant sa production ont une place explicite dans la statistique du commerce extérieur de l'époque (74). On peut conclure que la production pour l'exportation était son principal objectif. En 1904, le sucre représentait 43% des exportations. Une place

importante était occupée par les produits de l'agriculture africaine (cire, oléagineux, caoutchouc). En 1914, le sucre représentait 45% du total des exportations, le maïs 8%, ce qui annonçait déjà l'émergence d'un nouveau secteur de l'économie coloniale. Par rapport à 1904, les exportations augmentèrent cinq fois. En 1924, 65% des exportations étaient constituées par le sucre, 19% par le maïs et 9% par le coton. Cependant, la valeur de l'exportation était fortement affectée par la chute de l'escudo. Finalement nous voyons le sucre atteindre 65% des exportations en 1934. Jusqu'en 1924, la valeur des exportations de la compagnie était plus au moins équivalente à l'ensemble de l'exportation de tout le Mozambique et de l'Angola. En 1922, sa valeur a même excédé ce niveau. Il ne nous paraît donc pas excessif de conclure que le sucre est devenu la grande réussite économique de la compagnie pendant les 50 ans de son activité.

La mise en valeur de cette culture d'exportation, réalisée dans le cadre des grandes plantations (l'agro-industrie sucrière qui, en 1914 par exemple, consommait plus de deux millions de jours de travail des paysans africains (75) a bouleversé l'équilibre des sociétés africaines dans le territoire de Manica et Sofala. La vente compulsive de main-d'oeuvre désorganisa la production vivrière et elle fut à l'origine d'une nouvelle "révolution agricole", qu'on n'observait non seulement à Manica et à Sofala mais aussi dans toute la Zambézie (76).

2.1.2 - La Compagnie du Nyassa (77).

Contrairement à la Compagnie du Mozambique, celle du Nyassa n'a suscité aucun débat à propos de son influence sur le développement économique du territoire qui lui avait été concédé par la charte de 1891 (78). Exemple pauvre en tant que centre d'exploitation économique, le territoire au nord du fleuve Lurio resterait dans l'histoire, surtout comme noyau de résistance des peuples africains à la pénétration portugaise. Lieu de confrontation des puissances européennes de l'époque, la compagnie remplissait malgré tout sa tâche consistant à préserver la souveraineté portugaise dans le territoire (79). Au-delà de ces objectifs politiques, la compagnie eut un rôle significatif en tant que fournisseur de main-d'oeuvre (travail migrant) notamment pour les mines sud-africaines.

Pendant presque toute son existence, sa principale source de revenu fut l'impôt de case ("palhota") que versaient les paysans africains et les taxes imposées au commerce indigène (caoutchouc, ivoire, ébène, gomme copal, cire, clous de girofle, ...) à partir de ses postes douaniers côtiers.

Neil-Tomlinson (80) propose une périodisation pour l'histoire de la compagnie. Il cherche par là à montrer les changements de caractères qu'elle subissait. Pendant la première période allant de 1894 à 1898, il y avait encore un projet de développement économique pour le territoire. Cependant le manque de capital ne lui permettait pas de concrétiser des projets d'investissement (notamment la construction d'un chemin de fer entre le Lac Nyassa et l'Océan Indien). La compagnie s'est donc limitée à contrôler quelques points sur la côte et à recevoir, des commerçants indiens et arabes, des taxes et des tarifs en fonction de leur commerce avec les

Macuas et les Yao de l'intérieur. En 1897, un groupe britannique, le "Ibo Syndicat", s'y est établi (81). En 1898, l'impôt de "palhota" fut introduit. Cet impôt était collecté à Quissanga, Ibo, Palma et Mocimbo da Praia, ce qui nous donne une idée de l'influence de la compagnie sur la côte. En 1898, les ventes d'armes devinrent, aussi, une excellente affaire pour les coffres de la compagnie. On s'approchait de la période de la pacification et de la conquête de l'intérieur - 1899-1914. On peut rapporter cette nouvelle phase d'activité de la compagnie à la constitution de l'"Ibo Investment Trust" en 1899, ce qui traduisait la consolidation des intérêts britanniques dans la compagnie du Nyassa. En 1908, le "Nyassa Consolidated" est formé à Londres, avec des capitaux britanniques et sud-africains, ces derniers liés aux intérêts de l'industrie minière du Rand. Déjà en 1903 la compagnie du Nyassa s'était mise d'accord avec WNLA (82) pour le recrutement de travailleurs pour les mines sud-africaines. La "Nyassa Consolidated Company" qui est donc apparue comme une conséquence de ce processus, a reçu en 1911 le droit de recrutement. Nous voulons ici souligner l'importance de l'interaction entre deux éléments clé de la logique économique au Mozambique: à savoir, la complémentarité entre la stratégie des compagnies et la reproduction de l'économie d'émigration. Ainsi, la compagnie du Nyassa, contrôlée par les capitaux de l'industrie du Rand, joua un certain rôle, bien que ce ne fût que pendant une période limitée, dans le développement de l'industrie minière (qui était elle-même le moteur de démarrage du mouvement migratoire mozambicain). Voilà un exemple significatif de la complexité des différentes dynamiques en Afrique Australe.

En 1913, l'émigration vers le Rand s'est arrêtée en conséquence d'une interdiction imposée par le gouvernement de l'Union Sud-Africaine, au nord du 22ème parallèle Sud. La compagnie qui essayait au début de canaliser la main-d'oeuvre vers d'autres marchés, a fini par voir transféré, en 1914, sa propriété aux banques allemandes. Selon Neil-Tomlinson, il était évident que les "Rand Lords" étaient plus intéressés à la rentabilité de l'industrie minière qu'à la réussite économique de la Compagnie du Nyassa. Celle-ci ne les intéressait qu'en tant que fournisseur de main-d'oeuvre pour l'industrie des mines (83).

La guerre 14-18 fut une période de stagnation et elle affecta directement le territoire de la compagnie qui a fini par perdre son influence administrative dans quelques régions.

Dans la dernière période, 1919-1929, au lendemain de la guerre, la compagnie est tombée sous l'influence britannique - l'"Union Castle Mail Steamship Company". Les nouveaux gestionnaires ont demandé une extension de la période de la charte, condition nécessaire à la réalisation d'investissements dans le territoire. On doit souligner qu'à ce moment-là, la seule source de revenus de la compagnie était l'impôt de case, qui augmentait sans cesse. Le gouvernement portugais a refusé la prolongation de la concession et la compagnie du Nyassa est finalement tombée sous son contrôle en 1929.

En conclusion, et suivant l'analyse de Neil-Tomlinson, la sous-capitalisation de la compagnie est apparue comme une des causes fondamentales de son sous-développement économique. A cette contrainte s'ajoute la résistance des peuples africains à sa pénétration. Ceux-ci, voulant maintenir leurs équilibres économiques traditionnels (que la

dynamique marchande de l'Océan Indien n'arrêta pas de bouleverser tout au long de l'histoire), ont opposé une forte résistance à la pénétration portugaise du XXème siècle. Indifférents à la présence administrative de la compagnie dans quelques comptoirs côtiers, ces peuples africains ont toujours réussi à faire écouler leur production vivrière à travers le réseau commercial contrôlé par les Baneans et les Swahili. Dans ce contexte, au fur et à mesure qu'il s'étendait dans le territoire, l'impôt de case frappait fortement l'économie vivrière. C'était également le cas des taxes imposées sur la commercialisation de leurs produits agricoles.

En ce qui concerne l'agriculture de plantation, son bas niveau par rapport à la production africaine (production vivrière) est très difficile à quantifier. Neil-Tomlinson, partant de l'analyse du commerce, nous donne toutefois une idée du poids de l'agriculture de plantation. Ainsi, à son avis, trente deux ans après l'arrivée de la compagnie, moins d'un quart des exportations du Nyassa provenaient de l'agriculture de plantation, ce qui veut dire que la production africaine et le commerce qui y existaient avant la compagnie étaient devenus sa plus grande source de revenu - revenu qu'elle comptabilisait à travers l'impôt de case et des taxes, comme on vient de le remarquer.

2.1.3 - Le Complexe du Zambèze.

La façon dont la région de la Zambézie a été intégrée dans le projet colonial portugais à la fin du XIXème siècle ne peut pas être comprise sans prendre en compte l'histoire du système des "prazos" (84).

En effet, les "prazos" zambéziens, dont l'origine remonte au début du XVIIème siècle, subirent pendant trois siècles un processus original d'évolution et d'interaction avec les sociétés africaines de la vallée du Zambèze. Du point de vue économique, les sociétés zambéziennes ont subi tout au long de leur histoire les influences du système marchand de l'Océan Indien ainsi que celles de l'expansion européenne.

Plusieurs "révolutions économiques" témoignent bien de leur flexibilité et adaptabilité aux changements qui leur étaient imposés de l'extérieur. Ayant rempli une fonction active tout au long du processus de pénétration marchande en Afrique Orientale depuis la période de l'or jusqu'à l'esclavage - le "système" zambézien prépare à la veille du XXème siècle la transition au système de plantation (85) dans le cadre de l'expansion européenne de l'époque (la période du "scramble").

La nécessité de mise en valeur d'une économie de plantation traduisait les objectifs de la politique coloniale portugaise au lendemain du "partage de l'Afrique". En ce qui concerne la Zambézie, l'idée était d'adapter le vieux système des "prazos" aux besoins de l'économie moderne. Il s'agissait ainsi de partir de la structure des "prazos", et de l'adapter pour le développement des grandes plantations. La formation en 1888 d'une commission, dont l'objectif était la révision du système des "prazos", fut

la réponse institutionnelle à cette question. Cette commission qui intégrait les personnalités les plus importantes de l'époque (86) représentait l'effort portugais d'accompagner le débat européen dans ses nouvelles formes de colonisation - notamment, la pénétration du capital financier, la formation des compagnies à charte, ...

Pendant cette période de réflexion sur la nouvelle colonisation africaine, l'oeuvre de Caldas Xavier, influença très fortement les opinions de l'époque. A partir de son expérience personnelle, spécialement dans les plantations de l'Opium, l'auteur affirmait que la seule solution pour la Zambézie ainsi que pour la position portugaise sur la région, était la mise en valeur d'une économie de plantation financée par le travail et l'impôt (mussoco) des paysans africains (87).

Les conclusions finales de la commission des "prazos" traduisent la conjugaison de trois positions différentes:

1) L'idée d'Oliveira Martins selon laquelle le Mozambique était un nouveau Brésil avec le développement d'une économie de plantation;

2) La position de Caldas Xavier, qui montrait comment utiliser la main-d'oeuvre africaine dans la mise en valeur de l'économie de plantation;

3) Le refus de l'administration directe de l'Etat dans la Zambézie et l'accord sur la participation du secteur privé dans l'occupation et le développement du territoire.

Des garanties de sécurité furent donc données aux concessionnaires de prazos et on attendait que les Portugais investissent dans la région. En conclusion, avec cette politique s'ouvrait à la Zambézie une voie de développement basée sur l'alliance entre l'ancien système des prazos et le

capital financier émergeant de l'accumulation capitaliste européenne à la fin du XIXème siècle.

La concrétisation de cette politique s'est traduite par la création des latifundia coloniaux, ancrés sur la structure des prazos et attribués à diverses compagnies qui sont devenues des compagnies à charte de petite dimension. Les concessions pouvaient être accordées de 15 à 25 ans. Les rentiers étaient obligés de développer économiquement le territoire et il leur était accordé le droit de recevoir l'impôt, d'administrer leur "prazo", de contrôler le commerce et de civiliser les Africains.

Au début, il y avait l'intention de considérer deux catégories de "prazos" (88): ceux localisés dans les zones déjà pacifiées et les autres dans les régions pas encore pacifiées (89), chacun ayant des obligations différentes. L'objectif fondamental était celui de créer les conditions de développement d'une agriculture de plantation en Zambézie. En ce qui concerne la distribution des concessions, 5 compagnies louaient environ 4 concessions chacune. Ainsi la compagnie Boror, la société du Madal, Luabo et plus tard la Sena Sugar Estates et la Lugella occupaient le bas Zambèze. Des capitaux britanniques, allemands, français, belges et suisses alimentaient ces exploitations économiques. En outre, 110 "prazos" sur un total de 140 de la région étaient contrôlés par un seul rentier. La compagnie de la Zambézie exploitait la région la moins pacifiée du haut Zambèze. L'extension de son territoire, comparée à celle de la compagnie du Mozambique, ainsi que la nature de ses pouvoirs (administratifs et judiciaires) nous permettent de la considérer comme la 3ème compagnie à charte du Mozambique.

Finalement, dans la Zambézie moyenne (90), quelques concessions furent attribuées à des rentiers individuels. Notamment à Rafael Bivar à Maganja et Angonia, à Karls Wiese sur la côte occidentale de la région de Tete. Des sous-concessions furent données pour l'exploitation des ressources minières de la même région, notamment à "German Berlin Syndicate" et à "Zambezia Mineral Company Ltd" appartenant aux frères Campbell. L'Etat colonial garda le privilège d'administrer directement les régions de Alto Moloque et Maganja da Costa au Nord et Nord-Est de la région zambézienne.

En ce qui concerne l'exploitation économique entamée par les compagnies, des plantations qui se consacraient à la production du sisal, du café et encore à l'élevage du bétail se sont répandues (91). La majeure partie de ces plantations se localisaient "dans la basse Zambézie" et s'alimentaient de réserves de main-d'oeuvre.

A partir des années 20, la production de céréales tropicales pour l'exportation s'est accrue d'une façon très poussée dans toutes les compagnies zambéziennes. Un cas exemplaire est celui de la compagnie Boror qui, en 1930, avait planté plus de 2 millions d'arbres de cacao, produisait 6.000 tonnes de copra et 1.500 tonnes de fibre de sisal. En conséquence de cette production, le port de Quelimane exportait en 1927, 42% (en valeur) des exportations mozambicaines. Après la guerre, la basse vallée du Zambéze (le district de Quelimane) était la région la plus productive de la colonie. L'expansion de l'économie mondiale a entraîné un accroissement de la demande, mais aussi une montée des prix des matières premières. Le prix du sisal par exemple est monté de 20 livres/tonne en 1914 à 59 livres/tonne en 1920. En conséquence, la production dans les plantations de

sisal de Quelimane a augmenté, notamment à la Compagnie du Boror, Compagnie de la Zambézie et Lugella Company. La même chose s'est passée pour les plantations de copra qui, entre 1914 e 1920, ont connu une hausse des prix, de 17 livres/tonne à 48 livres/tonne. Malgré cette évolution généralisée de la production de sisal et de copra, la production de sucre s'est maintenue la dominante en Zambézie et la montée des prix qui a eu lieu sur le marché mondial a même conduit Hornung à élargir sa production sucrière.

Cette expansion de production dans les plantations zambéziennes a conduit à des besoins accrus en main-d'oeuvre. C'était dans ce contexte, que les compagnies se sont organisées pour la défense de leurs intérêts (92).

Pour les planteurs du nord de la colonie, la division du territoire mozambicain en deux parties devenait un fait inexorable. Le sud était ainsi considéré comme faisant partie de l'Afrique du Sud, dont le développement économique ne les concernait pas. De plus, ils n'étaient pas du tout intéressés à l'éventualité du démarrage agricole au sud et au partage de la force de travail africaine (93).

Après ce bref panorama de la dynamique économique des plantations de la Zambézie, il nous faut faire quelques remarques à propos de la main-d'oeuvre à laquelle, d'ailleurs, nous avons déjà fait référence. Le projet colonial portugais consistait à créer les conditions du développement d'une économie de plantation financée par le travail et par l'impôt. Cependant un des problèmes-clé de cette politique était celui de réussir à libérer la main-d'oeuvre africaine pour les plantations. Ainsi, semble-t-il que les politiques de mobilisation de main-d'oeuvre, les réformes de A. Enes de

1892 (94), la publication du nouveau code de travail (95) pour des latifundia coloniaux et, finalement, l'obligation de paiement de "mussoco" ou impôt de "palhota" ont fonctionné comme éléments de transformation des paysans africains en force de travail libérée, pour les plantations (96). Si l'agriculture vivrière était sortie victorieuse de la "révolution agricole" qui avait imposé la production d'oléagineux en Zambézie à partir de 1860 (97), elle n'a pas résisté à l'introduction d'une économie de plantation à la fin du XIXème siècle.

Le peuple zambézien, empêché de continuer sa production agricole et par conséquent de subvenir à ses besoins, s'est transformé en une couche de population rurale à employer à très bas salaires dans les plantations de copra, sisal, thé, etc. En effet, la décadence de l'économie indigène devint une pré-condition à l'essor de l'économie capitaliste de plantations. Cette main-d'oeuvre paysanne joua encore un rôle important, pendant les premières années du XXème siècle, dans l'expansion économique de la Rhodésie du Sud et de l'Afrique du Sud.

En 1908, époque du démarrage de l'exploitation des mines d'or au Rand, on assista aussi à l'exportation des travailleurs zambéziens vers S. Tomé (98).

Ainsi, au fur et à mesure que les mines et les plantations se développaient, une concurrence poussée s'installait entre les entreprises fournisseuses de main-d'oeuvre. C'était dans ce contexte d'intense mobilisation de force de travail en Afrique Australe que les dirigeants portugais, notamment A. Enas et Mouzinho de Albuquerque, se sont aperçus de la richesse que représentait le travail africain. Une politique de stimulation des plantations s'imposait, et dans le même temps, la

conscience que la main-d'oeuvre représentait pour le Mozambique l'exportation la plus importante du territoire s'enracinait.

Dans les années 30, les "prazos" furent intégrés dans l'administration coloniale de l'"Estado Novo".

Malgré les débats portant sur le succès ou non des "prazos" en tant que noyau de développement économique du territoire, il faut dire qu'en vérité ils réussirent à implanter en Zambézie une économie de plantation (99).

En conclusion, la logique d'exploitation économique établie par les compagnies qui, à notre avis, s'intègre dans le cadre théorique des économies d'exportation provoqua des désarticulations dans le "mode de production interne" et entraîna une rupture dans les formes archaïques d'exploitation économique. Dans le cas du Mozambique, cette rupture eut un caractère propre: d'une part elle se caractérisa par le transfert vers l'extérieur de la gestion de l'économie de plantation, d'autre part elle se lia avec la dynamique de création des infrastructures de transport et celles du phénomène migratoire qui étaient, à leur tour, inextricablement attachées historiquement et géographiquement au développement des pays voisins - l'Afrique du Sud et la Rhodésie.

2.2 - L'économie de transit et d'émigration: une contrainte régionale insurmontable (100).

Nous avons déjà signalé les déterminants historiques, géographiques et économiques qui étaient à l'origine du développement d'une économie de transit et d'émigration au Mozambique. Notre intention pour le moment est de préciser quelques aspects de ces deux dynamiques afin de mieux comprendre leur importance dans l'histoire économique et sociale du Mozambique.

Il faut d'abord rappeler que si le déterminant de l'économie de transit qui est la nécessité d'accès à la mer des pays de l'intérieur, fut antérieur à l'éclosion du phénomène migratoire (découverte des mines d'or au Transvaal), ces deux dynamiques deviennent de telle façon interdépendantes que l'on ne pourra jamais les étudier séparément.

2.2.1 - Le contentieux économique entre le Mozambique et l'Union Sud-Africaine: esquisse de périodisation.

A notre avis, une analyse du contentieux économique et politique entre le Mozambique et l'Afrique du Sud pourra nous aider à mieux comprendre le rapport entre ces deux éléments. A ce propos l'étude de Marcelo Caetano (101) est très révélatrice. Il suggère pour l'évolution des rapports entre les deux pays la périodisation suivante: une première période, de 1875 jusqu'à la fin de la guerre anglo-boer (1901); une deuxième, de 1901 à 1928 et une troisième, à partir de 1928. Il est vrai

que la question de l'accès à la mer préoccupait depuis longtemps la République Boer du Transval (fondée en 1852), étant un problème-clé pour son indépendance économique vis-à-vis de l'Angleterre (102). Ainsi la rivalité entre l'Angleterre et le Transval se caractérisait-elle par l'effort de ce dernier auprès du gouvernement portugais pour obtenir des facilités dans le port de Lourenço Marques. Le Portugal, étant plus intéressé à servir les Transvaliens, finit par signer en Juillet 1869 le "Traité de Paix, d'Amitié et de Commerce" avec la république du Transval, tandis que la "liberté de commerce" entre les deux pays fut réglée en 1875. A la même époque, décision a été prise de construire le chemin de fer liant Lourenço Marques (Delagoa Bay) à Pretoria (dont l'exploitation n'a commencé qu'en 1895) et des routes liant ces deux territoires. Entre 1872 et 1876 le commerce avec le Transval fut le grand moteur de l'expansion du trafic à travers le port de Delagoa Bay (103). La découverte de l'or en 1870-71 (en Witwatersrand) entraîna une dynamique tout à fait nouvelle dans les rapports entre les deux territoires. Surtout à partir du démarrage de l'exploitation de l'or au Rand. Plusieurs voies ferroviaires ont été successivement ouvertes (104): au début de 1893, la ligne du Cap au Rand, en 1895 celle de Lourenço Marques jusqu'aux mines et finalement, le 15 décembre de la même année, celle de Natal. Peu après, le trafic vers de Transval se distribuait de façon équitative entre les trois ports - Delagoa Bay, Durban et Capa Town (105).

Pendant les dernières années du XIXème siècle, la politique de haute rentabilité entretenue par NZASM (Nederlands South African Railway Company) relativement à ces lignes (notamment à travers l'imposition de taxes très élevées) fut à l'origine des frictions entre l'industrie minière

et le gouvernement sud-africain. En effet, les coûts de la technologie importée étaient un des facteurs les plus importants pour l'industrie des mines. L'autre était le coût de la main-d'oeuvre. C'était comme fournisseur de main-d'oeuvre à bon marché que le Mozambique devint un élément fondamental pour la mise en valeur de l'industrie des mines sud-africaines.

La victoire des Anglais dans la guerre anglo-boër (le conflit entre la Grande-Bretagne et la République Boer dura de 1899 à 1902) a marqué le début d'une nouvelle phase des rapports avec le Mozambique. De fortes tensions ont caractérisé cette période d'influence britannique (1902-1928). Aux problèmes concernant l'utilisation du port s'ajoutait la question de l'émigration de travailleurs mozambicains vers les mines du Rand. Dans ce contentieux les anglais affirmaient leur intention de transférer le trafic du Transval vers les ports de Durban, East-London, Port-Elisabeth et Cap Town. Cette politique impliquerait des coûts très élevés pour le port de Lourenço Marques. Cependant la question de la dépendance par rapport à la main-d'oeuvre mozambicaine neutralisa les prétentions anglaises. En 1901, l'accord "Modus Vivendi" a été une tentative de régler les tensions existantes et malgré la forte polémique qui eut lieu à propos des termes de ce traité, il a été appliqué. Les Anglais, qui n'étaient pas d'accord sur les privilèges concédés au port et au chemin de fer de la colonie portugaise, firent pression afin que le problème des communications (qui concernaient surtout les Britanniques du Natal et Cap) soit séparé de celui de la main-d'oeuvre (qui intéressait le Transval). Dans le même temps, les portugais protestèrent contre le coût d'entretien du port. Ces conflits ont conduit à la révision du "Modus Vivendi" de 1901. La "Convenção" de 1909, signée entre le Transval et le Mozambique, sur le port et le chemin de fer,

a réglé les points suivants: le maintien de la "zona de competência" (qui avait déjà été définie par la conférence de Johannesburg de 1895), la garantie de passage de 50% du trafic vers cette zone par le port de Lourenço Marques, la défense des tarifs du chemin de fer contre la concurrence des autres lignes, le maintien et la mise à jour des bénéfices fiscaux qui avaient été concédés depuis 1875 aux marchandises en transit, en provenance du Transval et vers lui. Finalement, il a été accordé de développer une politique liant les intérêts du port et du chemin de fer à ceux de l'embauchage de main-d'oeuvre pour le Rand.

La chute de la monarchie portugaise et l'implantation de la République en 1910 eurent des conséquences sur l'équilibre en Afrique Orientale portugaise. Un mouvement de réflexion sur l'activité économique au Mozambique traduisait la préoccupation des gouvernants sur les dangers d'une dépendance par rapport à l'Union Sud-Africaine. La "Convention" de 1909, qui avait été signée pour une période de 10 ans, fut mise en cause. Le débat sur le développement économique du Mozambique a débouché sur une critique de la bipolarisation de l'économie coloniale en deux secteurs: celui du travail migratoire et celui de l'exploitation du réseau des chemins de fer et des ports. L'avenir du Mozambique ne pouvait être bâti de façon solide qu'à travers la participation de la population au développement agricole et industriel condition de la mise en valeur intérieure du territoire. Freire de Andrade fut un des défenseurs de cette politique:

"A Lourenço Marques, au-delà du mouvement qui est né de la proximité avec le Transval, il y avait très peu de choses. En aucune façon la Provincia du Mozambique ne devrait continuer à être liée au Transval, ce qui n'assurerait l'avenir que de Lourenço Marques" (106).

Lors de la prise de pouvoir par les Républicains, le Mozambique se trouvait dans une grave crise économique. Face à la débilité financière, la nécessité de capital était une des revendications majeures des dirigeants. A partir de 1920, le Portugal s'est mis à la révision de la "Convenção" de 1909. Dans le même temps, les Sud-Africains portèrent plainte et contre la mauvaise gestion du port et du chemin de fer et contre l'impuissance financière du Mozambique. Dans ce contexte la position du Général Smuts était particulièrement significative de l'état d'esprit à l'époque:

"Avec le Mozambique je veux une forte coopération ... Il faut que des garanties me soient données assurant l'efficacité du port et du chemin de fer. L'instabilité de leur administration, empêche ... que je sois certain de pouvoir exporter mes produits par le port de Lourenço Marques" (107).

Cependant, l'industrie du Rand, envisageait mal l'annulation de la "Convenção" dont résulterait l'interruption du flux de main-d'oeuvre mozambicaine vers les mines. En outre les gouverneurs portugais étaient aussi conscients des dangers que la suppression de l'émigration légale pourrait entraîner: d'un côté, la chute des revenus de l'émigration, de l'autre, les inconvénients de l'émigration clandestine.

La situation entre le Mozambique et l'Union Sud-Africaine était donc très délicate. A la pression qu'exerçaient les Sud-Africains pour contrôler les chemins de fer et le port de L.M., les Portugais ripostaient par la menace de suppression de l'émigration vers les mines.

Il a fallu attendre la révolution du "28 de Maio" de 1925 (chute de la 1ère République portugaise et émergence de l'"Estado Novo") pour arriver à une nouvelle "détente" entre les deux territoires. C'est ce que nous

montre la signature de la nouvelle "Convenção" à Pretoria le 11 Septembre 1928.

Cette 3ème période des rapports entre les deux pays fut marquée par un climat d'entente. Dans la convention, les Sud-Africains ne revendiquaient plus leur ingérence dans l'administration du port et des chemins de fer. Les principes établis sur le commerce n'ont subi aucune modification. Il n'y eut qu'une seule innovation: à partir de ce moment-là tous les paiements seraient faits en or. En ce qui concerne l'émigration, un régime de "differed pay" fut institué (108), sujet sur lequel on reviendra plus tard.

Dans le contexte de la crise mondiale 29/33 et de l'abandon de l'"Etalon-or" par l'Angleterre il y eut de nouveaux changements. La fin de la référence "or" affecta directement l'Afrique du Sud, ainsi que tous les pays qui avaient fondé leur développement sur l'exploitation de ce métal.

C'était le temps de la révision de la Convention de 1928. L'industrie sud-africaine a été obligée de réduire sa production et de licencier une partie de la main-d'oeuvre mozambicaine qui, entre 1928 et 1933, a été réduite de 110.000 à 53.000. En outre la crise interne obligea l'économie sud-africaine à employer davantage la main-d'oeuvre nationale.

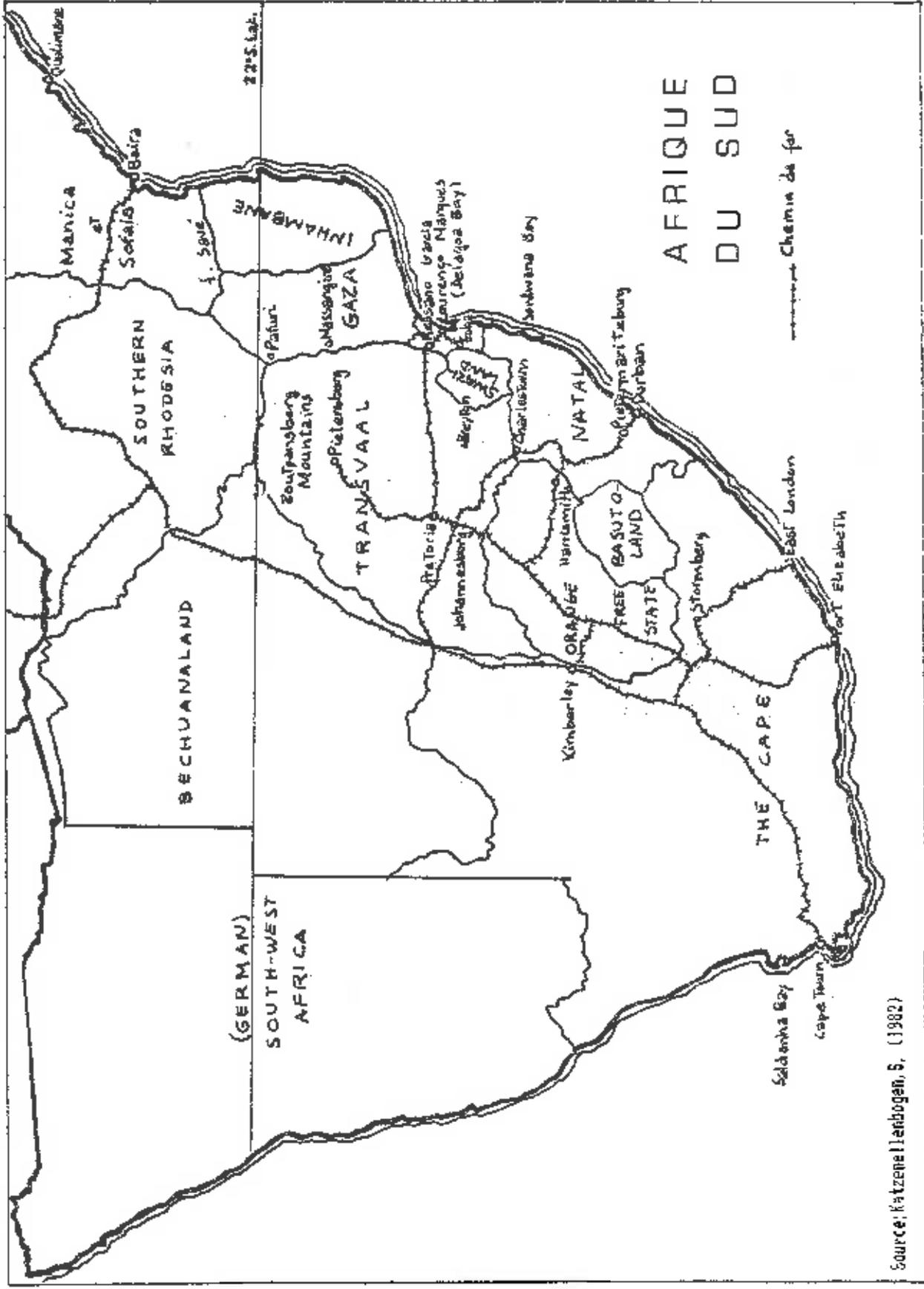
Finalement, un deuxième accord de révision, signé le 17 Novembre 1939 n'a rien changé de fondamental. On peut même affirmer qu'au-delà des adaptations faites par rapport à la "gestion" de l'émigration, dont on parlera plus tard, le contentieux Mozambique/Union Sud-Africaine n'a été résolu, pour l'essentiel, que par la "Convenção" de 1928.

A cette époque les économies des deux pays étaient déjà liées d'une façon inexorable. En ce qui concerne le Mozambique, ni les politiques

économiques de l'"Estado Novo" ni les "stratégies de transition au socialisme" de l'indépendance, ne sont arrivées à créer les conditions du développement d'une économie autocentrée et indépendante. En outre, l'économie sud-africaine dont l'industrie des mines fonctionnait à base de la main-d'oeuvre intensive, surtout mozambicaine, réussissait de plus en plus à diversifier et à industrialiser son économie ainsi qu'à renforcer son pouvoir économique vis-à-vis des pays voisins.

Dans cette rétrospective historique sur l'évolution du contentieux entre le Mozambique et l'Union Sud-Africaine, nous pouvons constater qu'elle était la conséquence de la gestion complémentaire de deux éléments-clé stratégiques pour la dynamique économique en Afrique Australe: d'une part, la gestion des transports - le rôle des chemins de fer et des ports pour le débouché des produits et comme source de revenu; et d'autre part, la gestion de la force de travail- le rôle du travail migratoire en tant qu'élément nécessaire à la reproduction de l'industrie des mines et comme source de revenu pour le pays d'origine des travailleurs.

Si les rapports établis entre les deux territoires ne peuvent être analysés sans tenir compte du contexte international, il faudra aussi analyser les mécanismes qui ont conduit à la division des fonctions économiques qui étaient historiquement ancrées dans la région. Cette contrainte structurale, antérieure au "partage" du continent africain et à la constitution des territoires colonisés du XXème siècle durera jusqu'à nos jours (109).



Source: Katzene Henbogen, S. (1982)

2.2.2 - Le départ des Mozambicains pour le Rand et genèse d'une économie d'émigration.

Nous avons déjà mentionné que la découverte de l'or en 1870/71 avait entraîné une demande croissante de main-d'oeuvre mozambicaine pour les mines du Rand (dont l'exploitation avait débuté en 1885). Ce phénomène étant largement développé pour l'historiographie récente, notre propos n'est pas d'en faire l'historique mais d'en préciser certains aspects qui nous aideront à mieux étayer quelques idées antérieures (110).

2.2.2.1 - La gestion du flux migratoire.

Une première question à poser est celle de l'efficacité de la gestion du flux migratoire. Dans ce contexte nous devons intégrer en premier lieu l'action de la "Câmara de Minas" du Transval, qui, fondée en 1889, s'est aperçu rapidement de l'importance du Sud de Mozambique comme réservoir de main-d'oeuvre. Selon Rita Ferreira, c'était aussi en 1889 que le premier calcul sur le nombre de Mozambicains au Rand fut fait. Ils étaient 8.550, soit 50% environ du total des indigènes employés. En 1894 les mines employaient déjà 40.000 travailleurs. Quand le Mozambique commença à régler de façon systématique le recrutement et l'émigration, la chambre des mines forma en 1897 une société de recrutement appelée "Rand Native Labour Association" (RNLA).

Le "Modus Vivendi" de 1901 - qui réglait le travail migratoire ainsi que l'exploitation des ports et du chemin de fer - établissait encore la

nature et la durée des contrats (qui étaient généralement d'une année avec possibilité de prorogation). La WNLA (Witwatersrand Rand Native Labour Association - WENELA) qui s'est substituée à la RNLA, a triplé en cinq ans la moyenne mensuelle de travailleurs recrutés. Le recrutement et ses taxes furent encore réglés par la "Convenção" de 1909 et un impôt fut imposé aux travailleurs.

La "Convenção" de 1928 limitait le recrutement des travailleurs mozambicains en interdisant d'embaucher au nord du 22ème parallèle Sud. Elle prévoyait aussi une réduction graduelle du flux d'émigration entre 1929-33 et a encore modifié la durée des contrats. Plus importante encore fut l'institution du "differed pay", car par ce système les travailleurs mozambicains recevaient la moitié de leur salaire au Rand et l'autre moitié leur était versée par le gouvernement portugais après leur retour au Mozambique. Selon l'article XXVI de la Convention l'Union Sud-Africaine s'obligeait à payer en or tous les salaires et toutes les taxes (111). Par le "differed pay" le Mozambique était assuré que les 50% des salaires que les émigrants recevaient dans le pays servaient à la consommation intérieure. En 1934 de nouvelles modifications ont été introduites, fixant le nombre maximum et minimum des travailleurs à employer dans les mines. En conséquence de l'abandon de l'étalon or les paiements devaient être versés en monnaie courante (clause inscrite dans l'article XXVI, de la révision de la Convention de 1928, datée du 17/11/1934). Finalement en 1940 une adaptation importante s'accomplit par rapport au système de "differed pay" parce que le Portugal s'est vu accorder le droit d'opter pour la conversion en or des paiements rapportés (division 5 de l'Accord par échange de notes, 2/5/1940) (112). Ce privilège repris par la révision

de la Convention en 1964 dans un "agreement" secret daté du 13-10-64, s'est maintenu jusqu'à la fin de la colonisation portugaise, et même après. On reviendra sur ce point plus tard.

2.2.2.2 - Les revenus de l'émigration.

Nous pensons avoir donné une idée de la façon dont le travail migratoire a été réglé. Un autre aspect qui nous paraît important est celui des revenus de l'émigration. Étant donné que depuis la fin des années 50, l'économie mozambicaine avait besoin de tous ses revenus extérieurs, et donc des devises correspondantes au "differed pay" pour neutraliser son déficit extérieur (on verra qu'à partir de 1957 le solde de la balance des paiements était toujours négatif), elle n'a pas pu jouir du privilège de transformer ses devises en or (113). En conséquence c'était l'économie portugaise qui en bénéficiait. Ainsi, il semblerait que jusqu'à la fin de la période coloniale "l'or mozambicain" arrivait à la banque du Portugal contribuant aussi à la solidité de l'escudo portugais. Cette affaire devenait de plus en plus avantageuse au fur et à mesure que le prix de l'or montait sur le marché mondial, surtout à partir de 1971, quand malgré l'inconvertibilité du dollar et la montée du prix de l'or qui s'ensuivit, le Portugal achetait son or à un prix fixe (114), très au-dessous du cours du marché mondial. De son indépendance jusqu'en 1977, la République Populaire du Mozambique a encore profité de ce système qui a fait que les "disponibilités nettes" sur l'extérieur atteignaient, en 1977, 4,5 millions

de "contos" plus 22 tonnes d'or (115). Cette question de l'or sera reprise dans ce travail avec plus de détails.

Pour le moment il nous paraît important de signaler que les revenus du travail dans les mines, soit sous la forme de devises payées directement aux travailleurs en place soit, dans le cadre des règlements qui, à travers le système du "differed pay", étaient déposés dans le fonds des changes du Mozambique, furent absorbés par l'accumulation interne. Ils y participaient à deux niveaux: tout d'abord par la mise en valeur de la production, par la consommation directe des émigrants, et ensuite par la couverture du déficit de la balance commerciale.

Nous n'adhérons pas à la critique selon laquelle l'or fut "volé" à l'économie mozambicaine. En réalité le Mozambique, pour des raisons économiques (notamment la situation déficitaire de ses rapports extérieurs à partir de 1957) ne pouvait pas profiter de l'acquisition de l'or, dans la mesure où il était obligé à le vendre au Portugal ou ailleurs pour obtenir des devises. Il est vrai qu'on pourrait se demander si, dans le cas d'une situation financière favorable, l'or aurait été ou non canalisé vers le Portugal, question qui cependant a peu de sens, en fonction de la "raison" coloniale.

En outre, le Portugal, en tant que pouvoir colonial, a pu bénéficier de "l'option or" concédée à l'économie mozambicaine - en tant que paiement de l'exportation de sa force de travail en Afrique du Sud. Ce fait lui a permis d'accumuler l'or qui renforcerait la valeur extérieure de sa monnaie.

Nous croyons, finalement, pouvoir analyser l'économie d'émigration au Mozambique selon deux vecteurs.

1) Elle a joué un rôle important dans l'économie coloniale, en amoindrissant le déficit de la balance commerciale - mieux prétendre, le déficit de l'économie de plantation - et en participant à la mise en valeur de la production interne.

2) Elle fut peut-être un facteur important de la stabilité de l'économie portugaise pendant l'"Estado Novo". Ainsi, encore une fois, le Portugal s'appuyait-il sur son réseau extérieur pour équilibrer son économie. En effet, si auparavant l'or lui parvenait du commerce de l'Atlantique, notamment du Brésil (ce qui dans le contexte libre-échangiste du XIIIème et de la 1ère moitié du XIXème siècle, lui permettait de payer les importations portugaises des produits de la révolution industrielle anglaise), à cette époque du XXème siècle, le Portugal profitait de l'or, "créé" en Afrique Australe - en dernière instance c'était en achetant cet or que la métropole assurait la reproduction de son réseau marchand avec la colonie Est-africaine. De ce fait le Mozambique parvenait donc de régler les comptes vis-à-vis de la puissance impériale.

Cet "or moderne" aurait donc contribué à la solvabilité extérieure de l'économie portugaise, qui, s'appuyant sur la complémentarité économique avec ses colonies, s'articulait, malgré tout, avec le monde libre-échangiste de l'après-guerre. Sujet que l'on abordera plus tard.

2.2.2.3 - Leurs effets sur la colonie.

Après avoir souligné l'importance de l'émigration en tant que "revenu" pour l'économie d'origine, on pourrait s'interroger sur son effet, ses répercussions sur la société mozambicaine, notamment la désarticulation de la société "traditionnelle" (116). Nous nous bornerons ici à poser la question par rapport à son impact, et ses conséquences sur l'exploitation économique du territoire (en somme, et au-delà de la référence au cadre institutionnel, il nous paraît important de mesurer ses effets sur l'économie mozambicaine en tant qu'analyse du "mode de production colonial"). Nous constaterons qu'à ce propos, les opinions divergent malgré l'évidence des profits obtenus par l'émigration.

Le débat sur l'origine et les causes du phénomène migratoire au Mozambique est bien connu (117). Il se polarise autour de deux positions: une qui transfère à l'extérieur les déterminants du processus migratoire et l'autre qui le met en rapport avec la fragilité du développement économique du Mozambique. Ce qui nous intéresse surtout ici, au-delà des déterminants historiques de l'émigration, c'est de réfléchir sur ses conséquences économiques. A ce propos les analystes de l'époque ne sont pas non plus unanimes. D'une part, on fait porter à l'émigration la responsabilité de la destruction de l'économie traditionnelle, du fait d'avoir entraîné la chute de la production vivrière, qui avait un poids important dans le secteur exportateur. A. Enes, par exemple, attribuait à l'émigration la chute des ventes des oléagineux des paysans d'Inhambane qui eut lieu en 1895 (118). D'autre part on reconnaît les avantages économiques et financiers de l'émigration. L'interdépendance entre

l'industrie de l'or et l'économie du Mozambique a été clairement valorisée par Mouzinho de Albuquerque qui a comparé l'importance que représentait l'or qui était envoyé par les émigrants du Brésil pour le Portugal et l'apport consistant de l'or payé par les mines du Rand aux travailleurs mozambicains pour le Mozambique (119). En outre, Freire de Andrade, dans son analyse de la situation économique et financière de la province pendant la période de l'implantation de la République (1910), constate que l'émigration était devenue un facteur économique et financier fondamental. L'étude des recettes du territoire entre 1905 et 1906 la conduit à constater que celles de l'émigration étaient supérieures aux revenus de l'exportation et des transports (120).

On verra que cette situation a eu tendance à se modifier parallèlement à la croissance économique du territoire (on ne parlera pas de développement économique) et à la suite de la diversification des activités. Les recettes des ports et des chemins de fer ont fini par dépasser celles de l'émigration. Par ailleurs, le démarrage de l'industrialisation eut des conséquences significatives sur l'accumulation interne. Plus tard, même les recettes du tourisme jouèrent un rôle important dans la balance des "prestations gratuites". Pour concrétiser un peu, nous pouvons remarquer, à titre d'exemple, qu'en 1969 les recettes d'émigration qui étaient reçues par les "affaires indigènes" représentaient environ 2% du total des recettes ordinaires pour la même année (121).

MOZAMBIQUE (1905 - 1906)

(Escudos)

- Revenu direct de l'émigration	191,668,667
- Revenu indirect - valorisation en 10 livres maximum, le revenu apporté par chaque émigrant légal	1,800,000,000
- 10% pour l'émigration clandestine	180,000,000

TOTAL	2.171,668,667

MOZAMBIQUE (1905 - 1906)

(Escudos)

EMIGRANTS	2,171,668,667
EXPORTATION	1,230,759,000
CHEMINS DE FER	1,222,702,360
REVENUS DIVERS	1,000,000,000
PORTS	116,281,774

	5,743,410,801

(Source: F. Andrade (1910) p.p. 139-140).

2.3 - Le Mozambique, une économie "dualiste" et dépendante?

Analyse de sa balance commerciale pendant le premier quart du XXème siècle (122).

Pour finaliser cette réflexion sur la formation de l'économie coloniale au Mozambique, nous essayerons de la repenser au niveau quantitatif. Si, au lendemain de la chute de la 1ère République (1926), la nature bipolaire de l'économie mozambicaine se présente comme un fait incontestable, à partir d'une vision historique globale, sa "quantification" économique ne manquera pas de poser quelques problèmes, parfois insurmontables. Cette limitation est constituée par l'absence d'une base statistique pour la période en question, base d'une analyse économique sérieuse. D'ailleurs, l'appareil statistique nationale ne sera structurée qu'avec l'"Estado Novo". En conséquence, la quantification de l'économie mozambicaine doit se limiter à des hypothèses. Comment peut-on donc faire la démonstration (quantitative) de quelques-uns au moins de ses mécanismes économiques fondamentaux?

Une voie possible serait d'analyser la balance des paiements pour la période en question. Cependant on y trouve aussi une contrainte grave car il n'y a pas, pour la période analysée, d'éléments concernant la balance des prestations gratuites, qui pourraient nous renseigner sur les valeurs globales du revenu de l'émigration et des ports et des chemins de fer. Ainsi, la quantification globale de l'économie de transit et de l'émigration est-elle impossible à estimer.

Il nous reste donc la balance commerciale (123).

L'analyse du mouvement commercial du Mozambique nous permettra malgré tout d'esquisser des conclusions importantes sur certaines caractéristiques structurales de l'économie (124).

La première remarque concerne son déficit permanent (tableau A-I-2). Les exportations (tableau A-I-2A) dans la période 1900-1926 évoluèrent très lentement et de façon irrégulière, ce qui s'explique par la grande variation des cotations des produits exportés, notamment du sucre, du copra, du sisal et du coton. Il faut signaler que ces produits sont originaires, en grande partie, des plantations sous le contrôle des compagnies, ce qui nous permet de constater leur rôle dominant dans les exportations entre 1907 et 1924, par rapport au secteur qui était administré par l'Etat.

Ensuite, le rythme lent de la croissance des exportations traduit les différentes dynamiques de l'économie. Celle du secteur "traditionnel" dont les produits (maïs, girofle, ...) exportés décroissent en volume, et celle des plantations, notamment la Compagnie du Mozambique, dont les produits (sucre, copra et coton) révèlent une tendance croissante à l'exportation (125).

En ce qui concerne la destination des exportations (tableau A-I- 4A, 3B, 4B) jusqu'en 1913 elles s'orientaient vers l'Angleterre et ses domaines (plus de 50% du total des exportations). La position du Portugal était fragile (8,5% et 4,5% en 1901 et 1913). Mais, cette situation a eu tendance à se modifier après la guerre. Le poids relatif qu'occupaient les "domaines" britanniques et l'Angleterre elle-même a changé (en 1927 les domaines avaient enregistré une baisse jusqu'à 13,4% et l'Angleterre jusqu'à 9,3%, ce qui faisait dans l'ensemble 22,7%. Par contre, le Portugal a

gagné une position plus forte - 19,7%, de même que la France - 29,3% (126).

Par rapport aux exportations vers le Portugal, il faut souligner qu'elles apparaissent sur-valorisées. En effet, on y inclut les "réexportations", dont la plupart se destinaient à l'Angleterre. Il est vrai que dans le commerce international, il y a des pays dont la fonction est de devenir de simples intermédiaires dans les réseaux d'échange. L'Angleterre et le Portugal ont rempli, bien qu'à des périodes historiques différentes, un rôle semblable. Pendant des années, des produits destinés aux pays européens furent exportés, à partir des colonies portugaises, par l'intermédiaire du Portugal. C'est ce que nous montre l'analyse des exportations d'outre-mer dans la période antérieure à la 1ère guerre mondiale: des 47% qu'on destinait à la métropole, seuls 7% y étaient absorbés (tableau A-I- 5A, 5C) (127). Il faut encore souligner à ce propos que l'Angleterre avait une position très forte dans cet ensemble (environ 47%) mais que, par contre, le poids relatif du Mozambique se situait très proche du 1% entre 1901-1913 (tableau A-I- 5A) (128). Après la guerre, cette situation s'est modifiée peu à peu. Le rôle du Portugal comme intermédiaire a diminué, la position de l'Angola s'est affaiblie et le Mozambique a davantage exporté vers la métropole (environ 7% du total des exportations d'outre-mer en 1927).

L'évolution des importations mozambicains (tableau A-I- 2B, 3A, 4A, 4B, 5B) traduit très bien le faible développement économique de l'époque. Ponctuellement, un grand nombre d'importations se rapportent aux investissements liés aux chemins de fer ou à l'installation d'unités productives pour la transformation des produits agricoles, notamment du

sucre et du sisal. Les principaux produits importés étaient les biens d'équipement (surtout pour les chemins de fer) provenant de l'Angleterre. Le Portugal fournissait au Mozambique ses produits agricoles - vin, huile d'olive, savon. Le charbon et les biens alimentaires venaient des pays voisins.

En ce qui concerne l'origine des importations, celles provenant de l'étranger dépassaient largement celles du Portugal. Ainsi, en 1913, l'Angleterre était le principal fournisseur, représentant 28% du total des importations mozambicaines (tableau A-I- 4B). Après la guerre, les domaines et les colonies anglaises gagnèrent position par rapport à leur métropole. En 1927, les importations anglaises représentaient 22% des achats du Mozambique, en même temps que celles des domaines atteignaient 24%. Alors que, en comparaison, le Portugal a toujours eu des valeurs inférieures en 1913, il a fourni 16% du total des produits importés par le Mozambique; en 1927, 12%, et il recupéra sa position en 1926 avec 19%.

En conclusion, si le Portugal eut une position secondaire dans le démarrage économique du Mozambique, il ne bénéficia pas non plus de sa colonie en tant que marché, ni en tant que fournisseur ni comme consommateur. D'ailleurs, le Portugal n'a jamais réussi à tenir un rôle important comme intermédiaire dans le commerce extérieur mozambicain; d'un côté, les compagnies, contrôlées par le capital étranger détenaient et contrôlaient leurs propres réseaux de commercialisation; de l'autre, l'union Sud-Africaine absorbait une grosse partie de la production mozambicaine.

Finalement, nous croyons que la balance commerciale traduit déjà l'importance des liens entre l'U.S.Af. (Union Sud-Africaine) et le

Mozambique. Cependant il ya quelques remarques à faire à ce propos. En premier lieu, le noyau central de ce rapport s'est établi au niveau des transports et de l'émigration, dont les revenus étaient comptabilisés par la balance des prestations gratuits, et n'avaient pas de rapport avec les échanges de marchandises. En outre, il faut souligner que la balance de paiement a été un outil irremplaçable dans l'analyse et la confrontation des différentes composantes des rapports extérieurs (notamment le mouvement de marchandises, des prestations gratuits et de capitaux). En conséquence, l'impossibilité, en ce qui concerne notre périodisation, de réussir à dépasser les limites de la balance commerciale est une contrainte d'analyse insurmontable. De plus, ce fait nous oblige à une simplification excessive. Malgré tout, et au-delà d'une complète analyse quantitative fondée, on suppose pouvoir déjà considérer l'articulation avec l'Union Sud-Africaine comme un des noyaux centraux de la dynamique économique du Mozambique à la veille de l'"Estado Novo".

2.4 - Le Mozambique, un carrefour d'influences: les différents niveaux d'insertion internationale.

D'après l'analyse que nous avons essayé de développer jusqu'à ce moment, il nous est déjà possible d'avancer quelques considérations conclusives concernant la nature de l'économie coloniale au Mozambique.

1) Parlons d'abord de la complexité des influences externes battues sur le territoire à la veille du XXème siècle.

Les facteurs qui ont fait du Mozambique un carrefour d'influences se sont produits tout au long de l'histoire est-africaine, qui les a subis à son tour à différents niveaux, et ils insèrent ce pays inexorablement dans le système international. Voilà la richesse historique du Mozambique, voilà aussi la difficulté d'une étude qui prétend la cerner.

2) Nous identifions ensuite deux dynamiques différentes qui se situent bien à la genèse de l'économie coloniale ou si l'on veut un "partage" fonctionnel du territoire selon deux vecteurs économiques différents.

La définition de cette double articulation, fondamentale pour la compréhension interne et internationale, de l'économie mozambicaine peut être posée de la façon suivante: l'articulation historique avec le capitalisme portugais à la fin du XIXème siècle (lui-même médiateur de l'empire britannique) et l'intégration dans le sous-système de l'Afrique Australe.

Cette situation historique et géographique du Mozambique fut inexorablement conditionnée par la dynamique des domaines britanniques (la République Sud-Africaine d'aujourd'hui). Ce conditionnement s'est structuré et consolidé pendant la période coloniale et post-coloniale. Cette articulation économique fondamentale fut à l'origine de l'émergence d'une économie de transit et d'émigration. Ainsi, au sud du fleuve Save, une contrainte géo-politique entraîna une forte interdépendance économique avec le Transval. La mise en valeur de l'économie de transit et de l'émigration a vidé le sud du Mozambique d'une force de travail qui, d'une part, aurait pu être intégrée dans le développement d'une agriculture

coloniale et ce qui, d'autre part, a porté préjudice aux équilibres "traditionnels". Malgré tout, elle est devenue sans aucun doute la plus importante source de richesse du territoire contrôlée par l'Etat colonial. Les revenus de l'émigration et du trafic des marchandises qui passaient par les chemins de fer et les ports furent, dès le début du siècle, la seule contribution positive à la balance des paiements du territoire.

Par contre, en conséquence des conditionnements historiques particuliers (soumission à l'égard du capitalisme britannique) la colonisation portugaise a institutionnalisé la mise en place d'une économie de plantation, orientée vers l'extérieur, administrée par le capital international. Ainsi, presque tout le nord du pays est devenu le terrain d'implantation des compagnies, en général contrôlées par les étrangers, et qui échappaient à la surveillance de l'Etat colonial. Serait-ce une dernière manifestation du réseau multilatéral constitué par l'Empire Britannique?

La constatation de ces deux facteurs fondamentaux, explicatifs de extraversion structurale de l'économie coloniale au Mozambique, s'est révélée d'une grande importance pour la poursuite de nos recherches. Elle va nous permettre de définir:

- a) un cadre théorique de base à partir duquel il nous sera possible de situer les deux dynamiques économiques mentionnées ci-dessus.
- b) une périodisation pour l'étude de l'économie coloniale:
 - bi) la période de sa genèse - de la fin du XIXème siècle jusqu'aux années 30.
 - b2) la période de sa transformation - des années 30 jusqu'en 1974.

3) Parallèlement à ces dynamiques économiques, un réseau commercial créa les bases du marché intérieur. Et ici il faut remonter jusqu'au XVIIIème siècle (au moins) pour comprendre le rôle des commerçants indiens, puisque l'insertion du commerce mozambicain dans le système marchand de l'Océan Indien est très ancienne. Nous avons longuement réfléchi sur cette question. Cet aspect doit être pris en considération, dans la mesure où il a fortement influencé l'évolution socio-économique du Mozambique jusqu'à nos jours. On peut établir un rapport avec l'économie d'exportation, ainsi que son articulation avec les communautés domestiques. Les commerçants indiens occupaient une position charnière dans la reproduction de l'économie coloniale pendant le XXème siècle. Ils assuraient le fonctionnement du réseau de commercialisation ainsi que l'articulation avec la société traditionnelle. Cette fonction, bien que revendiquée aussi par les colons portugais dans une phase plus avancée (à partir des années 40/50), a été pratiquement monopolisée par les commerçants indiens. Peut-être trouvons-nous ici une hypothèse de réflexion à propos de l'absence d'une petite bourgeoisie noire marchande, d'une classe de petits commerçants indigènes au Mozambique (contrairement à l'Angola). Les Africains n'ont été intégrés dans la société coloniale que comme force de travail, dans différents secteurs de l'économie et aussi dans l'administration coloniale au plus bas niveau. Ils sont donc devenus des salariés ruraux, émigrants, ils exécutaient le travail domestique chez les colons, remplissaient de petites tâches dans l'administration ou travaillaient dans les sociétés côtières comme intermédiaires dans le commerce du poisson. En outre, les commerçants indiens étaient les grands dynamisateurs du marché intérieur, et influençaient de façon décisive la monétarisation de la société traditionnelle. On peut désormais parler de

"cantineiros" - commerçants européens et indiens - qui ont été à l'origine de la liaison ville/campagne, en établissant un réseau complexe (intermédiaires puissants de la déstructuration/intégration de l'agriculture traditionnelle) qui a ravitaillé l'économie coloniale jusqu'à l'indépendance.

La rupture de ce système après 1974 provoqua un repli de la communauté indigène sur elle-même, et une démonétarisation progressive de l'économie indigène.

En fait, ces commerçants indiens au Mozambique se distinguaient par leur capacité d'adaptation aux modifications du système économique et politique. Pendant la période coloniale, ils furent les principaux petits, moyens et grands commerçants dans les zones urbaines et ils gardèrent cette fonction après l'indépendance du territoire. Dans le contexte de la désagrégation de l'économie coloniale, ils furent des éléments-clé de la structuration des circuits informels de commerce - le marché noir.

4) Finalement, et de façon complémentaire à cette notion de complexité qui accompagne l'histoire économique et sociale du Mozambique, il faut signaler la permanence de la présence britannique dans ce processus. On peut affirmer que la logique de l'Empire accompagna le processus historique mozambicain, pendant le premier quart du XXème siècle, à deux niveaux d'action:

- a- Directement, à travers des pressions politiques et économiques auprès du gouvernement de Lisbonne à la veille du XXème siècle, dont l'ULTIMATUM de 1890 est un exemple frappant.

b- Indirectement en influençant la mise en valeur économique du territoire à travers trois vecteurs: 1) dans le cadre des grandes compagnies; 2) par le biais de ses domaines en Afrique Australe (donc, économie de transit et émigration); 3) par son rôle dans la dynamique de l'Océan Indien, notamment par rapport aux liens du Mozambique avec l'Union Indienne (dont l'industrie du cajou est un exemple important).

5) Un dernier commentaire portera sur l'évolution de l'économie mozambicaine à partir des années 30 et jusqu'à la fin de la colonisation portugaise. Il s'agit de remarquer le caractère de permanence de l'économie de transit et d'émigration par rapport au processus de mutation qu'a subi l'économie d'exportation en fonction du projet économique de l'"Estado Novo". Dans ce contexte, concevons l'étude de reproduction de l'économie coloniale.

3. - La reproduction de l'économie coloniale: esquisse historique.

Après avoir établi un cadre général de l'évolution de l'économie coloniale, nous sommes amenés à considérer ce processus en tant que produit de 3 éléments:

1) le développement de l'économie d'exportation;

2) la dynamique de l'articulation avec l'Afrique du Sud par le biais des transports et des migrations;

3) la nature et les fonctions des circuits commerciaux, leur médiation au sein du système colonial. L'importance dans l'intégration du secteur traditionnel, son adaptabilité aux différentes phases du système colonial et sa capacité de répondre aux exigences internes et internationales.

La question qui se pose enfin est celle de comprendre l'évolution de ces 3 éléments dans le contexte économique de l'émergence de la politique coloniale de l'Estado Novo - crise mondiale 1929-33, décadence de l'empire britannique et affirmation de l'hégémonie des U.S.A. dans l'environnement international. En fait, il nous faut analyser le "développement" de l'économie coloniale dans cette période.

Nous avons donc vérifié, par rapport à notre schéma initial, la permanence de l'une des parties - l'économie des transports et de l'émigration, et l'évolution et transformation de l'autre - dynamique de l'économie d'exportation à partir des années 30 jusqu'en 1974. Effectivement, le rapport structural du Mozambique avec l'Afrique du Sud, qui s'est maintenu pendant toute la période coloniale, a subsisté aux ruptures politiques, économiques et sociales après la décolonisation. Nous

pouvons même dire qu'à l'indépendance politique et économique vis-à-vis du Portugal correspondait un renforcement des liens de dépendance économique à l'égard de l'Afrique du Sud.

Notre option consistant à étudier l'évolution de ces deux vecteurs ne prétend pas suggérer une dualité dans le développement économique du Mozambique. Il s'agit simplement de prendre la dualité en tant que nécessité méthodologique d'analyse: les rapports entre les deux vecteurs devront être étudiés.

Dans un contexte de crise mondiale et de poussée du protectionnisme, l'émergence de l'"Estado Novo" a structuré l'espace économique métropole/colonies selon la doctrine de l'Acte Colonial (1930).

La politique économique du salazarisme a édifié un modèle d'accumulation, inspiré du modèle anglais de "préférence impériale", fondé sur le développement de la complémentarité Portugal/colonies (exportations des produits manufacturés métropolitains / importation des produits coloniaux). Comme l'affirmerait deux chercheurs portugais à l'époque post-colonial, A. Antunes de Castro et J.F. de Sousa, il s'agissait de

"... la seule voie d'accumulation de base nationale dans le contexte de la crise des années 30. Le projet de créer un espace portugais dans le cadre mondial faisait partie de la conception nationaliste du régime, constituant un de ses piliers fondamentaux" (129).

Après la guerre, la restructuration mondiale dans le cadre de l'hégémonie U.S. et de l'univers libre-échangiste, entraîna des modifications

importantes dans la politique économique portugaise et dans son insertion internationale.

"La réponse de l'Estado Novo à l'égard du libre-échange européen, réaffirmé par le Traité de Rome, se fait encore dans le cadre de l'alliance anglaise. L'adhésion à l'EFTA, bien qu'ayant infléchi la politique extérieure, constitue la condition nécessaire à la poursuite du projet de l'espace portugais" (130).

La spécialisation de l'appareil industriel portugais dans le contexte de l'adhésion à l'EFTA (notamment la spécialisation dans l'industrie textile envers ces marchés), apportera une nouvelle fonction aux colonies africaines: les territoires africains allaient devenir les lieux de déplacement de l'industrie portugaise, malgré le freinage du processus par la politique d'intégration de l'espace portugais, des années 60.

Depuis la fin des années 60, le Portugal a dû faire face aux mutations du contexte international - changement des équilibres d'après-guerre et affaiblissement de l'hégémonie U.S. La Grande Bretagne a été absorbée par la dynamique de la construction européenne, et l'état salazariste, ayant perdu l'appui de son principal allié, assistera "orgulhosamente só" (131) à la décomposition de son projet, jusqu'à la fin de son Empire colonial.

3.1 - La politique économique de l'"Estado Novo", ses répercussions sur l'économie d'exportation et la transition à l'industrialisation.

Il s'agit maintenant de décrire en grandes lignes les conséquences de la politique du salazarisme sur le secteur de l'exportation.

Pour mener à bien l'"Acto Colonial", le nationalisme revendiquait, du moins théoriquement, la gestion de l'économie d'exportation, et voulait que l'"Estado Novo" contrôle l'exportation des matières-premières, fondamentales selon la logique du modèle de la complémentarité Portugal-Colonies. Ainsi, les grandes compagnies furent-elles nationalisées, et en même temps, la fonction d'intégration des exportations mozambicaines dans la circulation internationale des marchandises fut-elle éloignée (du moins théoriquement) du contrôle étranger. Cependant, certains produits d'exportation (surtout le sucre (132) et le thé), restèrent liés aux capitaux internationaux qui conditionnaient l'industrialisation en aval. L'exemple le plus significatif, à cause de son importance stratégique, est celui du sucre, produit-clé dans toute l'histoire du commerce multilatéral.

Il paraît que la "Sena Sugar States" a été géré par les intérêts britannique pendant toute la période coloniale. Il reste à saisir comment le contrôle britannique s'est maintenu, et voir dans quelle mesure il a subi des modifications par l'imposition de certaines contraintes (notamment les fournitures) faites par la métropole. En 1927, 50% des importations métropolitaines de sucre venaient de l'étranger. Il serait intéressant de préciser la part du Mozambique dans ces fournitures et le prix

effectivement payé pour cette denrée en le comparant à la cotation mondiale, et d'étudier ensuite l'évolution d'après ces deux optiques.

En ce qui concerne le coton, fondamental pour l'industrie textile portugaise, sa production était la clé de voûte du projet économique de la complémentarité Portugal/Colonies, raison pour laquelle l'Etat portugais développa un grand effort technique, scientifique et économique au Mozambique (133).

La législation sur le "Condicionamento Industrial" (à partir de 1933), qui fut un des supports de la structuration de la division du travail Portugal/Colonies dans le cadre du pacte colonial, freina l'industrialisation de la colonie jusqu'aux années 50. Dès cette période, une modification importante de la politique économique du salazarisme fut mise en place entraînant un lent déplacement industrielle, qui se consolida dans "l'import-substitution" des années 60 (134).

A ce moment-là, le capital financier portugais s'est déplacé vers le Mozambique. Jusque là, le financement de l'économie mozambicaine avait été assuré par le B.N.U. (Banque Nationale d'Outre-Mer), qui avait les fonctions de banque centrale, chargée de l'émission monétaire, et de banque commerciale, et par deux autres banques de capitaux anglais et sud-africains - le Barclays Bank DCO. et le Standard Bank.

Vers la fin des années 60, on a assisté à la fixation de banques commerciales (B. Pinto & Sotto Mayor, Standart, Totta ..., B. Comercial de Angola), très liées aux intérêts des groupes industriels métropolitains. En outre, dans cet effort de croissance, furent créées des institutions

chargées du "développement" (le Banco do Fomento Nacional et l'Instituto de Crédito da Moçambique).

Nous avons présenté, en grandes lignes, quelques aspects de l'évolution du cadre de l'économie d'exportation.

D'abord, on constate que le Portugal contrôle les exportations de matières-premières qui étaient essentielles au développement industriel de la métropole (réalisation de la complémentarité Portugal/Colonies - la culture du coton, fournissant l'industrie textile métropolitaine). L'industrie textile ne s'est fixée au Mozambique qu'à la fin des années 60 et de façon complémentaire à celle du textile portugais.

Ensuite, vient l'industrialisation locale des matières-premières dans le cadre de l'économie d'exportation, à savoir:

- la préparation du sucre dans la vallée du Zambèze et de l'Incomati.
- industrialisation du cajou: début du décorticage dans les années 60 et création d'usines d'huiles en aval (en 1970, le Mozambique devenait un important exportateur mondial d'amande de cajou).
- industrialisation du copra - fabrication de savon.

De plus, on assiste à la naissance des industries de consommation de masse, déplacement productifs métropolitains (cas typique d'import-substitution), bénéficiant des différences de coûts de la main d'oeuvre bon marché et de l'existence d'un marché national.

Encore dans le cadre du développement industriel des années 60, nous devons remarquer l'établissement d'industries liées au développement d'infrastructures, notamment les cimenteries. Ainsi, l'industrie du ciment

fournit les input nécessaires pour la croissance de l'époque - l'infrastructure industrielle et énergétique, l'expansion urbaine et le développement des transports.

Finalement, l'industrie extractive, ayant débuté dans le cadre des grandes compagnies, est demeurée insignifiante jusqu'à présent.

3.2 - La continuité de l'économie de transit et de l'émigration et sa fonction dans le projet économique de l'"Estado Novo".

Si au Mozambique la mise en place de l'économie de transit et d'émigration s'est faite en dehors de la tendance du capitalisme portugais du début du XXème siècle, alors on doit la rapprocher d'un processus d'insertion en Afrique Australe.

Nous avons déjà réfléchi sur ce sujet. Tout aussi important que de trouver la "vérité" historique d'une telle évolution, c'est de comprendre comment la politique coloniale a géré cette question et l'a intégrée dans son projet politique de formation de l'"espace portugais".

Le contentieux Portugal/Afrique du Sud dans ce domaine accompagne toute l'histoire coloniale au XXème siècle, survivant même à l'indépendance. Si, après 1974, le Portugal essaye une politique de coopération avec la République Populaire du Mozambique, celle-ci de son côté entame de nouvelles relations avec l'Afrique du Sud, mais en étant obligée d'accepter le poids géo-économique de ces rapports de voisinage.

Dans la suite de notre travail, il nous semble essentiel d'établir un schéma d'analyse comportant plusieurs questions:

a) Celle de la politique économique du salazarisme (le projet de complémentarité Portugal/Colonies) et l'articulation avec les rapports Afrique du Sud/Mozambique - l'autonomie de la politique économique sur le contentieux.

b) Celle des interactions des deux secteurs - économie de transit et émigration/économie de plantation exportation.

c) Celle des différentes hypothèses de répercussions de ces deux processus (a), b)) dans la perspective de la logique de l'Empire dans son ensemble et dans la réalité particulière du Mozambique.

II^{ème} PARTIE

LA NAISSANCE DU COLONIALISME PORTUGAIS MODERNE:

Un champ de débat pour l'historiographie
lusophone actuelle

Pour des raisons méthodologiques, notre réflexion sur la formation de l'économie coloniale au Mozambique a été vidée d'une analyse systématique portant sur la politique coloniale portugaise. Dans un premier temps, ce qui nous intéressait surtout, c'était d'établir un cadre historique global par lequel les phénomènes économiques pouvaient apparaître plus nettement.

Cependant, avoir une vision de la politique coloniale pendant la période qui précède l'"Estado Novo" nous a semblé dès le début indispensable pour notre recherche. Il est vrai que notre démarche sur l'exploitation coloniale au Mozambique pendant le premier quart du XXème soulevait inévitablement des questions plus complexes qui nous ont souvent obligé à dépasser la périodisation initiale et même le cadre d'analyse. Il s'agissait de repérer, bien que de façon générale, les principales mesures de la politique et de les articuler avec l'évolution économique du territoire. Bref, il nous fallait établir un cadre périodique dans lequel la politique coloniale portugaise de la fin du XIXème siècle jusqu'à l'échec de la 1ère République puisse apparaître plus clairement.

L'intention de "faire l'histoire" de la politique coloniale portugaise nous porta au coeur d'un débat, centre de l'historiographie lusophone: la problématique des "origines du colonialisme portugais moderne" ou "The Third portuguese Empire" (1).

Ces nouvelles interprétations trouvent, à notre avis, leurs racines dans les "anciens" débats sur la problématique de la "genèse de la décadence portugaise", notamment chez les historiens lusophones du XVIII et du XIXème siècles. Nous rappelons à ce propos les contributions fondamentales de Borges de Macedo, Miriam Halpern Pereira et Manuel

Villaverde Cabral en opposition aux interprétations "classiques" d'Oliveira Martins, Armando de Castro, Sandro Sideri... (2)

La nouveauté de ce courant historiographique s'est centrée sur l'évidence de l'intérêt économique du Portugal dans la colonisation africaine du XXème siècle. Il s'agit donc de contester les thèses traditionnelles - notamment Hammond, Axelson, Anderson, et aussi Pagano, Capela... (3). - qui, suivant une démarche essentiellement politique, ont survalorisé le rôle "pivot" du Portugal, à la veille du partage, dans le contexte de la confrontation impériale européenne, où, son seul atout et son unique stratégie ont été de préserver les droits historiques conquis pendant le premier Empire (l'Empire Asiatique), où l'Afrique était surtout un appui à la route des Indes. Notons que cette vision négligeait l'importance de l'Empire Sud Atlantique dans les mutations de la société portugaise du XVIII et XIXème siècles.

Selon cette nouvelle historiographie - V. Alexandre, G. Pirio, G. Clarence-Smith (4), le virage du Portugal vers l'Afrique apparaît comme l'alternative économique à la rupture du commerce atlantique que l'ouverture des ports brésiliens aux anglais et l'indépendance politique du Brésil ont provoquée. C'était, en outre, un moyen de répondre à la crise profonde qui touchait l'économie portugaise à la fin du XIXème siècle (à la veille du XXème siècle, le Portugal était non seulement confronté aux problèmes de la consolidation tardive du capitalisme, mais aussi aux conséquences de la chute de l'Empire Sud Atlantique).

Nous n'avons pas l'intention de concilier les deux positions dont nous venons de parler. Cependant, nous ne résistons pas à la tentation de

rappeler ici que s'il est vrai que les intérêts économiques existaient dans la colonisation africaine moderne, et ce sous couvert du respect historique qu'il fallait rendre aux héros des découvertes (clés de voûte de l'idéologie coloniale pendant toute l'histoire de l'Empire portugais), la "fragilité" portugaise dans les négociations qui ont abouti au partage était tout aussi vraie. D'ailleurs, le Portugal a toujours mis en avant son droit historique sur les possessions africaines, faute de pouvoir s'imposer par les "armes économiques". Nous aurons l'occasion de rappeler combien cette position, par rapport aux droits historiques, s'est maintenue pendant toute la période coloniale, devenant par là même une valeur supérieure de l'idéologie salazariste.

1. - Le XIXème siècle au Portugal et le projet colonial.

1.1 - Le Portugal au XIXème siècle: une société en profonde mutation.

Les origines de la colonisation portugaise moderne ne pourront pas se comprendre en dehors de la dynamique de la société portugaise au XIXème siècle. Ainsi, l'histoire du colonialisme portugais en Afrique est-elle fortement tributaire des analyses proposées par l'historiographie actuelle sur le XIXème siècle au Portugal. Signalons surtout les travaux de Miriam Halpern Pereira, Manuel Villaverde Cabral ainsi que les études plus anciennes de Jorge Borges de Macedo sur le XVIIIème siècle. Ajoutons

encore la recherche de José Capala, notamment celle qui porte sur l'engagement de la bourgeoisie dans les affaires coloniales.

1.1.1 - La complexité de la société portugaise.

Il ne s'agit pas de reprendre le débat sur l'origine de la "décadence" portugaise (5). Nous partirons de la chute de l'Empire brésilien pour trouver les racines de la colonisation africaine du XXème siècle. Et l'importance de la nouvelle historiographie par rapport aux interprétations "classiques" (6) reste dans le fait qu'elle réussit à saisir les transformations de la société portugaise tout au long du XIXème siècle. En effet, l'importance de l'Empire Sud-atlantique a dépassé de très loin les fonctions qui lui sont attribuées par les courants historiographiques traditionnels. Selon ceux-ci, la logique de l'Empire se réduit au transfert de l'or brésilien où le Portugal jouait un rôle d'intermédiaire vis-à-vis des puissances européennes. Cependant, cette vision est fautive parce qu'elle néglige "la complexité des rapports économiques au sein de l'empire Sud-atlantique et leur influence sur les structures de la formation sociale portugaise" (7). A ce propos l'oeuvre de J.Borges de Macedo (8) est essentielle pour la réinterprétation de cette période de l'histoire portugaise. En effet, selon l'auteur une forte articulation s'est établie entre l'empire colonial et la structure industrielle portugaise. Contrairement aux interprétations des historiens du XVII et XVIIIème siècles, ni l'or ni les traités de commerce avec l'Angleterre (dont le traité de Methuen de 1703) ne se sont traduits par

des conséquences exclusivement négatives sur l'industrie et l'agriculture portugaises. L'Empire Sud-Atlantique a permis une importante accumulation de capital lequel, en soutenant le développement industriel (au niveau de l'artisanat et des manufactures) au XVIIIème siècle, alimentait l'industrie avec les matières-premières et a permis la constitution d'un marché pour les produits portugais.

Toutefois, et selon l'avis de M. Halpern Pereira, il ne faut pas négliger les effets de l'or et des traités de commerce avec l'Angleterre sur l'industrie portugaise. S'il est vrai que leur incidence sur la structure productive nationale ne peut pas se comparer à celle qu'aurait apporté la révolution industrielle, ils ont quand même retardé le développement des manufactures (9). En outre la dépendance externe n'a pas profondément touché l'activité industrielle, car, au XVIIIème siècle, elle n'affectait pas les systèmes productifs. Il s'agissait d'une dépendance au niveau du réseau de circulation des marchandises du commerce international. Ainsi le commerce extérieur portugais a-t-il été intégré dans le système des échanges multilatéraux britanniques (10). Grâce à son impérialisme marchand, (dont les traités de commerce et de navigation) l'Angleterre a réussi à avoir la suprématie sur le commerce extérieur portugais. C'est ce que Fisher nous montre dans son étude, notamment en ce qui concerne l'organisation commerciale et financière de chaque branche du commerce portugais. Les produits coloniaux brésiliens, qui arrivaient en Europe à travers le réseau commercial portugais, étaient transportés par les commerçants anglais dans les bateaux britanniques. Jusqu'au milieu du XVIIIème siècle, les textiles anglais, étaient aussi commercialisés par les anglais qui les exportaient à travers leurs agents au Portugal. En ce qui

concerne le commerce du Porto, il y avait aussi une articulation spécifique entre les producteurs et les importateurs anglais.

Un autre aspect important de l'internationalisation du commerce portugais porte sur son déficit permanent vis-à-vis de l'Angleterre. Déficit qui entraînait une sortie de l'or brésilien de Lisbonne vers Londres.

En fonction de cette dynamique que l'on vient d'exposer, il n'est pas difficile d'envisager le volume considérable des profits de l'expansion coloniale Sud atlantique qui étaient absorbés par le commerce et le système bancaire britannique.

Si d'un côté, cette situation que connaissait le Portugal a aggravé sa dépendance externe, elle a aussi fortement contribué à une réduction de l'accumulation de capital d'origine coloniale. Cette forte absorption de la richesse coloniale par la Grande Bretagne serait, selon M. Halpern Pereira, à l'origine de la crise d'accumulation portugaise et des difficultés futures du Portugal. Par son analyse, l'auteur s'oppose aux thèses traditionnelles, selon lesquelles la richesse excessive obtenue facilement par le Portugal serait une explication valable pour le "retard" portugais (11).

Malgré tout et d'après V. Alexandre, le capital qui était absorbé par la circulation de marchandises, et qui restait au Portugal sous la forme de commissions, de tarifs, etc., a permis le développement d'une bourgeoisie marchande et de grands commerçants jouissant du pouvoir économique et politique (12), et ce, surtout à partir de l'époque de Pombal.

Ainsi, au XVIIIème siècle, le Portugal a-t-il connu de profondes transformations. Il ne s'agissait pas d'une société en stagnation (comme le

considèrent les analyses traditionnelles), mais bien d'une formation sociale touchée par des transformations sociales intenses, dont la plus importante était celle de l'émergence et de la consolidation d'une grande bourgeoisie. Celle-ci, bien intégrée dans l'ancien régime, a réussi à avoir dans la deuxième moitié du siècle une forte concentration de capitaux. Au niveau politique, elle s'est alliée à la noblesse traditionnelle (13).

En outre, le système colonial a nourri les finances de l'Etat (14). Ainsi, à la fin du XVIIIème siècle début du XIXème, tout le système douanier était-il dirigé vers la protection de l'activité productive nationale. De cette façon le trafic colonial nourrissait l'Etat et du coup soutenait l'ancien régime seigneurial.

Dans ce contexte de mutation du Portugal de "oitocentos", même la situation de dépendance vis-à-vis de l'Angleterre, à laquelle nous avons fait référence, a changé. L'historiographie actuelle démontre comment (15) le développement industriel et même la prospérité du commerce colonial a aidé à résoudre le déficit de la balance commerciale. Le résultat en a été l'émergence d'une riche bourgeoisie industrielle et commerciale. Apparemment, et du point de vue de M. Halpern Pereira, la société portugaise présentait les conditions nécessaires à la récupération de l'indépendance économique. Cependant, le bouleversement des conditions internationales de concurrence a renversé la tendance positive d'évolution de l'économie portugaise. Ce mouvement fort, qui empêchait la structuration d'une économie nationale, a puisé ses racines dans le contexte économique et politique de l'époque.

Il est vrai que le rapport entre la structure industrielle portugaise et l'empire colonial a été mis en cause au début du XIXème siècle, quand le marché portugais commençait à être touché par les produits de l'industrie anglaise dont les prix étaient très bas. A ceci, il faut ajouter la conjoncture d'affaiblissement de l'Etat national en conséquence de la guerre péninsulaire (les invasions françaises) et de l'occupation britannique (16).

L'ouverture des ports brésiliens au commerce étranger en 1808 et le traité de 1810 avec l'Angleterre (17) (qui a fait que la généralité des marchandises britanniques payaient 15% de droits, tandis que les portugaises payaient 16%), ont entraîné la pénétration Anglaise directe. En conséquence, le Portugal a perdu une grande partie du marché brésilien. L'industrie anglaise allait donc absorber une partie considérable du marché portugais et brésilien. C'est la rupture inexorable du système colonial Sud atlantique. Le Portugal s'anéantissait en tant que centre du réseau impérial.

Dans ce contexte, le gouvernement portugais établi au Brésil, a essayé sans succès d'y relancer l'empire. Conformément à ce projet politique, l'ancienne colonie deviendrait le noyau d'un système colonial renouvelé et établirait la liaison entre l'Europe et l'Orient ("alvars" du 2 avril 1811) (18). Toutefois, ce projet, très éloigné qu'il était des intérêts métropolitains, a fortement contribué à l'accroissement du mécontentement qui serait à l'origine de la révolution libérale de 1820.

On peut donc comprendre comment la société portugaise dans son ensemble a été bouleversée par la rupture du système colonial Sud

atlantique. Dès lors, l'insertion internationale de l'économie portugaise a eu des effets directs sur la structure productive nationale, contrairement à ce qui s'est passé au XVIIIème siècle. Toute l'organisation manufacturière portugaise a été troublée par le changement technologique apporté par la révolution industrielle anglaise. C'est le moment le plus grave de la crise de l'ancien régime, auquel la bourgeoisie a été confrontée dans un contexte d'affaiblissement économique international.

De cette façon, et d'après M. Halpern Pereira, les révolutions libérales devaient résoudre trois grands problèmes par la suite: l'abolition de l'ancien régime, la lutte pour l'indépendance économique et la reconversion de l'économie métropolitaine qui était jusque là structurée en fonction du Brésil et de l'Angola (19). Cependant, l'unité bourgeoise qui s'est construite en 1820 au cours de la lutte contre la domination anglaise et l'ancien régime n'a pas résisté à l'indépendance du Brésil en 1822. La perte du marché brésilien pour le débouché des produits de l'agriculture et de l'industrie portugaise a divisé la bourgeoisie face à la pression de la Grande Bretagne qui offrait son marché à l'agriculture métropolitaine en échange du marché portugais pour sa manufacture. Ainsi, la dépendance d'une partie des agriculteurs par rapport aux marchés extérieurs les a-t-elle éloignés de la bourgeoisie industrielle. On verra plus tard que cette division qui existait au sein de la bourgeoisie métropolitaine tout au long du XIXème siècle a fortement conditionné l'évolution de la colonisation portugaise en devenant plus complexe.

Par ailleurs, soulignons que c'est dans le contexte de la désagrégation de l'empire Sud atlantique et de toutes ses conséquences sur la formation sociale portugaise que sont nés les premiers projets

coloniaux centrés sur les territoires d'Afrique (20). Faisons ici une parenthèse pour poser la question suivante: quelle était à l'époque la situation des colonies africaines?

1.1.2 - Le rôle des colonies africaines au moment de l'écroulement de de l'empire brésilien.

Les territoires africains étaient liés au Brésil par le trafic des esclaves. Et, comme l'affirme V. Alexandre, cette réalité, le commerce des esclaves, "... est l'élément fondamental qui marque l'histoire des colonies portugaises tout au long du XIXème siècle" (21).

En Angola, l'influence portugaise directe était faible au début de "oitocentos" et, à l'exception du commerce triangulaire Lisbonne-Luanda-Rio, des liens économiques indirects caractérisaient le rapport entre les deux régions. Comme l'explique V. Alexandre, ces rapports indirects intégraient d'un côté la partie des profits de l'esclavage concernant les commerçants portugais, qui étaient canalisés du Brésil vers le Portugal sous la forme de transfert de capitaux. De l'autre, les marchandises qui étaient exportées de la métropole vers sa colonie Sud américaine dans le but de nourrir l'échange des esclaves en Afrique de l'Ouest. On ne s'étonnera pas de remarquer l'affaiblissement de ces rapports indirects au fur et à mesure que les liens entre le Portugal et le Brésil diminuaient en raison de l'ouverture des ports de la colonie au trafic international (22).

En ce qui concerne le Mozambique (23), ses contacts avec la métropole étaient encore plus faibles vu que son commerce extérieur faisait partie

de la dynamique marchande de l'océan indien. Il ne s'agit pas de revenir sur cette question. On l'a déjà suffisamment abordée dans les pages précédentes. Malgré tout, ce qui nous paraît important de souligner ici, c'est la fonction du Mozambique surtout comme source complémentaire dans la traite atlantique des esclaves vers le Brésil (24), si bien que la colonie Est africaine a été aussi, dans ce contexte, l'intermédiaire du commerce des tissus indiens.

Il faut ajouter que le gouvernement portugais a essayé tout au long du XVIIIème siècle de stimuler les échanges commerciaux entre le Brésil et l'Afrique orientale (notamment en 1769 où fut décrétée la liberté complète de commerce pour les navires brésiliens dans les ports de l'Afrique de l'Est). L'objectif était d'élargir les échanges entre la colonie Sud américaine et le Mozambique et de ce fait bâtir un triangle commercial avec Lisbonne (25). Cependant, les rapports commerciaux entre les deux territoires n'ont jamais atteint une dimension considérable. Ils étaient sûrement moins profitables que ceux qui furent agencés avec l'Inde, raison pour laquelle les commerçants de Lisbonne auraient préféré participer de façon plus engagée au commerce entre l'Orient et l'Afrique de l'Est (26).

En somme, en ce qui concerne le rapport du Mozambique avec le Brésil, les esclaves furent la marchandise la plus importante de ce commerce. L'exportation de mozambicains vers ce territoire, ayant débuté en 1645 (27) et étant stimulée par le gouvernement portugais pendant tout le XVIIIème siècle, n'a gagné une amplitude considérable qu'au début du XIXème (28).

Par ce qui précède, on peut conclure, par rapport à la situation des colonies africaines à la veille de l'indépendance du Brésil, que la

désagrégation de l'empire qui s'ensuivit n'avait de conséquences économiques que du côté portugais. Selon V. Alexandre "... les structures sociales et économiques des colonies n'ont subi aucune rupture fondamentale, et les liens de subordination des territoires africains vis-à-vis du Brésil se maintiennent". C'est le Portugal qui risque de perdre sa place dans le système (29).

Cependant, il faut souligner que si, au lendemain de l'indépendance du Brésil, l'Angola et le Mozambique détenaient une position importante dans l'empire sud atlantique, leur rôle aura été malgré tout périphérique - ils y furent les fournisseurs de main-d'oeuvre esclave vers les plantations brésiliennes.

On voit ainsi que l'indépendance du Brésil représente une coupure fondamentale dans l'histoire impériale portugaise. La période coloniale qui suivit est fortement déterminée par la façon dont la formation sociale portugaise a réussi à s'organiser et à restructurer sa base économique, compte tenu de la dynamique complexe qui la caractérise au XIX siècle. Il ne sera donc pas possible de faire l'histoire du 3ème empire portugais si l'on donne une idée trop simplifiée de la façon dont l'insertion internationale des économies africaines s'est faite, et qui a transformé par ce même mouvement les sociétés africaines tout au long de cette période. L'importance de la nouvelle historiographie lusophone réside dans le fait d'avoir réussi à intégrer ce double enjeu, essentiel, à notre avis, à la compréhension du phénomène colonial dans son ensemble.

Comme l'affirme V. Alexandre, faire l'histoire du colonialisme portugais au XIXème siècle oblige à un effort de synthèse de ses variables

europeennes et africaines (30). Ainsi, en ce qui concerne la "vision africaine" du colonialisme portugais, elle doit intégrer d'une part, une analyse de la place de l'Afrique dans le système colonial mercantiliste (c'est à dire une analyse dynamique de l'esclavage) et de l'autre, une réflexion sur la dynamique interne de l'Afrique noire.

Un des problèmes les plus importants à résoudre par la recherche historique actuelle est celui du passage à la colonisation moderne en Angola et au Mozambique. En outre, la question des "difficultés" de ce passage. À ce propos, la nouveauté historiographique consiste à éloigner une idée très répandue et selon laquelle la "faiblesse" du capitalisme portugais serait un obstacle déterminant pour la réalisation de la nouvelle colonisation. En revanche, la "résistance" opposée à la nouvelle exploitation économique, par des structures pré-existantes dans les sociétés africaines, à savoir la vitalité du trafic des esclaves qui était dans les mains des négriers, y reçoit une attention plus importante. Voilà ici un noyau permanent de résistance à la pénétration externe. On ne s'étonnera donc pas de constater que la condition nécessaire à l'expansion économique métropolitaine en Afrique fut l'établissement d'un pouvoir effectif capable de briser les barrières à l'occupation étrangère. C'est pourquoi, et selon V. Alexandre, le projet colonial portugais a surtout été un projet politique, esquissé et mis en oeuvre par l'Etat (31).

Bien sûr, cette primauté de l'instance politique ne nous permet pas de nier l'intérêt économique des colonies. On verra qu'à partir de l'indépendance du Brésil, s'est esquissé et renforcé un secteur de la bourgeoisie commerciale intéressé aux affaires avec les territoires africains de l'Afrique de l'ouest. Il s'agissait de la bourgeoisie

commerciale de Lisbonne. D'autres secteurs de la société portugaise lui ont fait suite, notamment celui de l'industrie du textile cotonnier du nord, qui à partir des années 50, a essayé de pénétrer le marché africain. Plus tard, presque à la fin du siècle, le capital financier s'efforçait d'y pénétrer en association avec des capitaux étrangers.

Comme l'affirme V. Alexandre, il est vrai que le Portugal du XIXème siècle n'avait pas encore créé une bourgeoisie industrielle suffisamment forte pour soutenir une politique coloniale. Par contre, il n'est pas toujours historiquement légitime d'expliquer l'expansionnisme européen du XIXème par une nécessité de marchés extérieurs pour l'industrie - voir le cas de l'impérialisme français (32).

1.2 - La politique coloniale portugaise de "oitocentos".

Le moment est arrivé de parler de l'évolution des projets coloniaux pour l'Afrique. C'est à dire essayer de faire le point sur la politique coloniale portugaise au cours du XIXème siècle.

1.2.1 - Les années 20: le lendemain de l'indépendance du Brésil et les premiers plans coloniaux.

Les premiers plans généraux de restructuration du système colonial datent des années 20 du XIXème siècle (notamment le premier projet a été présenté en 1826 - il s'agissait du projet de loi de Breklami). En termes

globaux, l'objectif principal de ce plan était celui de la création des marchés pour l'ensemble de la production nationale, surtout pour les articles qui avaient leurs débouchés sur le marché brésilien. Par ces projets, on essayait de surmonter les difficultés économiques que la perte du Brésil avait apportées à l'économie nationale. On n'y trouvera aucune intention de changer le système des rapports commerciaux de l'ancien régime. Il s'agissait surtout de diriger la production vers d'autres espaces géographiques (33). Dans ce contexte, des actions qui donneront lieu à de nouveaux rapports commerciaux avec les territoires africains seront envisagées.

Notamment, il faut signaler l'action des "negociantes e fabricantes da praça de Lisboa" qui, le 14 Novembre 1825, demandent au gouvernement la protection de leurs activités en Angola contre le commerce des navires négriers qui y apportaient les produits manufacturés européens. Les entraves à la pénétration des commerçants portugais sur le marché angolais, qui seront difficilement résolues par des mesures tarifaires, sont bien l'exemple des liens forts qui structuraient les rapports économiques entre l'Angola et le Brésil - rapports qui furent consolidés tout au long de l'esclavage. En effet, sur le terrain, le pouvoir était monopolisé par les commerçants d'esclaves. D'après V. Alexandre, ces barrières qui s'opposaient à l'activité des commerçants de Lisbonne "...représentaient les premières manifestations de résistance structurale à la pénétration commerciale portugaise dans les colonies africaines" (34).

En ce qui concerne la côte est africaine, il n'était pas facile au réseau commercial portugais d'y pénétrer. Le commerce mozambicain était contrôlé par les banéans qui s'étaient établis sur place dès le XVIIIème

siècle (dans l'île du Mozambique) et s'attachaient à intégrer ce territoire dans le réseau marchand de l'océan indien (notamment l'ivoire, de l'or et les esclaves à partir du début du XIXème siècle). Aux portugais seule restera la possibilité de développer une activité marginale par rapport au système établi. Ils chercheront donc à dynamiser un commerce triangulaire avec l'Afrique de l'ouest et à contrôler le trafic de l'ivoire à Lourenço Marques et à Inhambane (à travers la Compagnie de Lourenço Marques).

En conclusion, les faibles résultats que la politique coloniale portugaise a produits dans les années 20 démontrent bien les difficultés de pénétration des commerçants portugais en Afrique. Cela confirme ce que nous avons signalé plus haut, à propos de l'écroulement de l'empire brésilien. Cette rupture n'a pas entraîné la dissolution des rapports commerciaux préexistants (35).

Avant de poursuivre cette réflexion sur les aspects de la politique coloniale au XIXème siècle, il nous paraît important de reprendre la question de l'esclavage. Ce phénomène étant fondamental pour la compréhension de la dynamique historique de l'Afrique de "oitocentos", il est impératif d'en suivre le processus de mutation.

En effet, le trafic a subi des changements successifs qui, si d'un côté, reflètent la complexité de la gestion internationale du phénomène, de l'autre ne se sont pas moins articulés avec la façon dont le Portugal, à l'époque, a réussi à dessiner sa politique coloniale. Dans un sens, on pourrait même dire que, dans son essence, et jusqu'aux années 50, la politique coloniale portugaise a surtout été une politique réduite à la

gestion de l'esclavage dans le contexte interne et international du XIXème siècle. Parce que, pour le Portugal, partir en Afrique signifiait, d'une part, la solution économique alternative à la chute du marché brésilien, et d'autre part, et en dernière instance, la confrontation avec les structures économiques africaines organisées selon les nécessités du trafic, lesquelles empêchaient l'établissement de nouveaux rapports marchands. Nous sommes donc en présence d'une contrainte majeure à l'implantation du colonialisme moderne en Angola et au Mozambique. C'est pourquoi, à notre avis, la question de l'esclavage est toujours présente tout au long du débat politique et économique sur les colonies africaines du Portugal.

Nous allons nous appuyer, sur la périodisation suggérée par V. Alexandre (36): pour la progression du trafic au XIXème siècle et après l'indépendance du Brésil, 1830, première date importante, marque le début de la répression (par les britanniques) du trafic au sud de l'Equateur.

A partir de ce moment, la traite connut une organisation plus rigide. A la même époque, dans les colonies portugaises, cesse le paiement des droits sur l'exportation des esclaves. Cela réduisait fortement les revenus publics du Portugal. En 1836, Sá da Bandeira, après la révolution du 9 Septembre et la montée au pouvoir des "setembristes" publie le décret du 10/12/1836 par lequel l'abolitionnisme est conçu comme projet politique portugais. Cependant cette politique a échoué, car elle a rencontré de fortes résistances en Angola et au Mozambique. Le trafic a donc continué, il n'a guère été réduit. En revanche, il atteignait son apogée à la fin des années 30 et pendant toutes les années 40. Cependant le "bill de Palmerston" de 1839, qui autorisait unilatéralement les navires britanniques à visiter et à approvisionner les portugais chargés du trafic,

a eu un effet plus efficace. S'il n'a pas réduit de façon significative le volume global des esclaves, il a provoqué un redéploiement des zones d'embarquement ainsi qu'une restructuration de la traite négrière. En tout cas, le moment décisif de l'histoire de l'esclavage est sans doute l'année 1850. C'est la fermeture des ports brésiliens au trafic. Ce fut le moment de l'effondrement du principal marché de main-d'oeuvre d'esclaves (surtout de l'Angola). En conséquence, l'échange de marchandises domine de plus en plus la vie coloniale. Plus tard, en 1867, la chute des Etats sudistes dans la guerre de sécession américaine marque bien le caractère inévitable de l'extinction de l'esclavage à l'échelle mondiale. Finalement le dernier grand marché des Amériques s'écroulait en 1886, avec l'abolition de l'esclavage à Cuba.

Il est évident que des formes cachées d'esclavage subsisteront un peu partout. On assiste à une "mobilité", à une "migration" de la main-d'oeuvre libre à travers le monde. Il s'agissait de réseaux informels qui restent à étudier. Le mouvement des colons libres du Mozambique vers les îles de la Réunion ainsi que l'émigration d'africains de l'Angola vers les îles de S. Tomé en sont un exemple frappant.

En conclusion, il nous reste à ajouter qu'une longue période de transition suit la fin institutionnelle de la traite dans laquelle coexistent le commerce légitime et le trafic négrier. L'Histoire de l'Afrique de l'ouest en témoigne. En ce qui concerne l'Afrique de l'est et notamment le Mozambique, le trafic persistera jusqu'à la première décennie du XXème siècle (37). Ici, la traite atlantique sera développée dans un

contexte plus complexe d'insertion dans le système marchand de l'océan indien.

1.2.2 - Les années 30/40: le "setembrismo", le protectionnisme et le projet colonial.

La question coloniale portugaise dans les années 30 ne pourra pas être comprise en dehors des événements politiques qui à l'époque affectaient la société portugaise.

L'arrivée des libéraux radicaux au pouvoir en 1834 fut confrontée à la fragilité des rapports économiques du Portugal avec ses colonies d'Afrique. En effet, la présence portugaise y était encore plus faible que dans les années 20. Entre 1830-33 le trafic des esclaves connaissait une importante dépression. De plus, le rôle du Portugal dans cette affaire était très affaibli. Au même moment, les projets portugais concernant les marchés africains qui avaient été esquissés après l'indépendance du Brésil n'avaient pas abouti.

Cependant l'intérêt pour les colonies donna lieu à une deuxième "série" de projets, notamment ceux qui étaient avancés par l'"Associação Mercantil de Lisboa" (fondée en 1834) (38). L'idée selon laquelle la pénétration du Portugal dans les colonies devrait se faire par le développement de la production coloniale en utilisant les capitaux qui s'étaient accumulés grâce au trafic était très répandue. Cette politique est d'ailleurs suggérée par le "conselho ultramarino" en 1832 (39). Cependant, elle n'aura une structuration effective qu'en 1836 avec Sá da

Bandeira quand l'abolition du trafic apparaît comme la condition fondamentale de la reconversion économique des colonies. Le décret du 10/12/1836 interdisant l'exportation des esclaves à partir des territoires portugais en est le témoignage. A ce décret, ont suivi des mesures rigoureuses à l'égard de l'Angola et du Mozambique, mesures qui visaient à réprimer de manière effective le trafic et à mettre en valeur la production locale. Dans le même temps, les "setembristas" établirent un service régulier de navigation entre l'Afrique de l'ouest et le Portugal (40). On assistait donc, depuis des années à la définition d'une politique coloniale selon laquelle l'avenir de l'Empire portugais obéissait à la fin de l'esclavage.

La question de l'abolitionnisme setembriste est devenue un sujet très controversé pour l'historiographie lusophone (41). Pour l'essentiel cette discussion met en lumière l'insuffisance d'études sur la façon dont le projet colonial est né au sein de la société portugaise du XIXème siècle. Le travail récent de Greg Pírio (1982) est à notre avis une contribution très importante dans ce sens. Aussi l'oeuvre de J. Capela est-elle à ce propos, et malgré les critiques (42), une contribution appréciable dans la mesure où il cherche à y analyser la manière dont la bourgeoisie portugaise a soutenu le projet colonial entre 1834 et 1900. On ne s'étendra pas là-dessus. Ce qui nous intéresse ici c'est de suggérer une voie d'évolution de la politique coloniale, à partir des éléments fournis par l'historiographie, en essayant éventuellement d'y signaler les points controversés.

Ainsi, pour J. Capela (43), la politique coloniale de Sá de Bandeira ayant surtout des visées stratégiques vis-à-vis de l'Angleterre, et parce

que fort éloignée des conditions socio-économiques portugaises, n'a connu aucun succès. Il s'agissait, selon l'auteur, d'une politique vidée d'un projet de développement économique. Parce que, dans le contexte historique de la société portugaise des années 30, ne pouvait pas naître aucun projet cohérent en conséquence d'une restructuration du commerce et de l'économie coloniale en Afrique. Ce projet, on ne le voyait apparaître qu'à la fin du XIXème siècle. En effet dans les années 30 et malgré le libéralisme, ni les intérêts des classes dominantes métropolitaines ni ceux des classes esclavagistes dans les colonies n'ont soutenu l'extension du trafic et la reconversion coloniale. Ainsi le tarif protectionniste de 1837 (décret du 17/1/37) n'a pas été accepté pacifiquement au sein de la bourgeoisie métropolitaine, notamment par la bourgeoisie marchande de Porto, liée à l'"Associação Comercial do Porto" (ACP). Celle-ci, très liée aux marchés extérieurs pour le débouché de ses produits (notamment le Porto vers le marché anglais) n'a pas cessé de défendre des positions libre-échangistes radicales. Par contre, la bourgeoisie industrielle a trouvé dans le protectionnisme le moyen de relancer son activité.

Ce conflit d'intérêts au sein de la bourgeoisie métropolitaine, sous-jacent aux confrontations politiques de la 1ère moitié du XIXème siècle, autour duquel s'articule de façon complexe la lutte entre bourgeoisie et ancien régime, allait se déployer tout au long du XIXème siècle.

C'est justement dans l'interprétation de ce conflit que l'historiographie se divisera. M. Halpern Pereira notamment critique J. Capela, car celui-ci n'a pas réussi à en donner une explication, et une interprétation claires (44). A son avis, c'est dans la nature de la structure industrielle portugaise, ainsi que dans sa désarticulation

interne qu'on doit chercher l'explication des conflits entre les commerçants et les industriels. Il est vrai que Capela, dans sa recherche sur l'activité de l'ACP, s'est bien aperçu du rôle marginal de la bourgeoisie marchande "portuense" dans l'expansion coloniale du XIXème siècle. Aussi, n'a-t-il pas cessé d'admettre que les commerçants de Lisbonne étaient plus attentifs lors de leur virage vers les colonies. Cependant, comme l'affirme M. Halpern Pereira, il généralise abusivement en essayant d'élargir à tout le pays les résultats de son enquête sur l'ACP, et ce notamment en ce qui concerne son point de vue sur la politique coloniale de Sá da Bandeira. S'il est vrai que la politique coloniale septembriste avait de faibles appuis au niveau de la base sociale portugaise (elle était surtout défendue par la bourgeoisie de Lisbonne et les viticulteurs du sud. La bourgeoisie du nord était très liée à ses marchés anciens) cela ne justifie pas que J. Capela réduise le projet colonial de Sá da Bandeira à une manoeuvre politique contre l'interférence britannique au Portugal.

C'est dans le même sens que se situe Valentin Alexandre (45). En admettant l'incapacité coloniale des gouvernements libéraux, notamment à soutenir les projets coloniaux des secteurs capitalistes, il n'annule pas, du point de vue économique, la politique coloniale septembriste. Les importantes initiatives en matière de législation témoignent de la défense d'intérêts marchands et de l'importance des marchés coloniaux. Le décret protectionniste du 17/1/1837 en est un exemple inexorable. Selon l'auteur, la politique coloniale du libéralisme doit être mesurée dans un cadre complexe où la tradition coloniale se confronte avec les exigences de la société portugaise en mutation. Il s'agissait donc de structurer le système économique en fonction d'une nouvelle rationalité interne et externe (les

tarifs de 1837). Compte tenu de ce cadre institutionnel, une des évolutions possibles pour le capitalisme portugais était justement l'expansion coloniale, qui aurait intéressé, à l'époque, presque tous les secteurs de la bourgeoisie portugaise - notamment la bourgeoisie marchande, industrielle et même rurale. Des exceptions importantes concernaient les producteurs et les commerçants du Porto et les producteurs de céréales. Ici, la position de V. Alexandre est en contradiction absolue avec celle de J. Capela.

Il est vrai qu'un bilan de la politique coloniale portugaise pendant les années 20 et 30 sera certainement négatif. Mais cette constatation ne nous permet pas d'anéantir l'importance que la question coloniale eut pendant cette période. Et pour en témoigner, il nous suffit de rappeler les projets, les initiatives en matière de législation, les débats qui ont donné corps à ce virage colonial de la politique portugaise de l'époque. Selon V. Alexandre, admettre que les libéraux nés du septembrisme ne s'étaient pas intéressés aux colonies est un "mythe" (46). Ce "mythe" traduit bien l'incapacité de l'historiographie de la fin du siècle de cerner les objectifs de la politique coloniale portugaise et les contraintes qui lui étaient opposées. Car cette historiographie avait aussi des problèmes pour comprendre la nouvelle dynamique sociale portugaise dans son ensemble. On y a fait suffisamment référence dans cet exposé.

Nous terminerons sur les conclusions de V. Alexandre sur cette période. Il souligne les liens entre la décolonisation du Brésil et l'expansion africaine qui en découle. Rapports qui sont structurés par les secteurs les plus touchés par la crise du système Sud atlantique (le secteur marchand). En ce qui concerne les plans politiques à l'égard des

colonies, leurs origines devraient être recherchées dans les difficultés structurelles d'insertion internationale de l'économie portugaise. Nous pouvons examiner la cause de leur échec dans la crise financière de l'État, mais surtout dans la situation des colonies elles-mêmes. Leurs secteurs dominants encore très liés au Brésil résistaient beaucoup au changement dans la situation existante. C'est pourquoi l'action coloniale à l'époque était plus complexe. Il ne s'agissait pas, selon cet historien, de "... coloniser des espaces vides" mais de bouleverser les structures fortement ancrées sur le terrain (47).

On peut donc comprendre pourquoi l'abolition de l'esclavage est devenue la clé de voûte de la politique coloniale dans les années 20 et 30. En effet, tandis que la traite se poursuivait et que l'exportation d'esclaves dominait la vie économique et sociale des possessions africaines, il était impossible de détruire l'influence des négriers et de bâtir les structures de la nouvelle colonisation. Par ce fait la pénétration portugaise en Afrique dépendait absolument de la fin du commerce des esclaves vers le Brésil. On ne s'étonnera donc pas de ne la voir démarrer qu'après 1850, année de la fermeture des ports brésiliens au trafic.

1.2.3 - Du libre échange au nouveau mercantilisme de la fin du siècle.

Il ne fait aucun doute que la fermeture des ports brésiliens au trafic (1850) est un moment de la réalisation de la politique coloniale portugaise esquissée dans les années 30 et 40. Cependant, quelques repères restent à fixer là-dessus. D'une part, on n'assistait pas à un transfert

significatif des capitaux provenant du commerce négrier vers la mise en valeur de la production coloniale, mais ils étaient plutôt canalisés vers l'économie brésilienne. De l'autre, l'esclavage ne s'est pas complètement arrêté dans les années 50. Le trafic s'est réorganisé. Les sources historiques témoignent de l'existence de l'esclavage en Angola jusqu'aux années 60. En ce qui concerne l'Afrique orientale portugaise, le trafic se maintiendra jusqu'à la fin du XIXème siècle (48).

Ce qui caractérisait la situation économique des possessions africaines, c'était la coexistence du trafic avec d'autres activités. Un des exemples les plus frappants de la métamorphose du trafic s'est produit en Angola. En effet, ce fut le développement de l'économie de plantation (le café et plus tard le cacao) à S. Tomé qui absorba la main-d'oeuvre africaine ainsi que les capitaux de l'esclavage. Ce nouveau circuit négrier entre l'Angola et S. Tomé se maintiendra jusqu'à la première moitié du XXème siècle.

On assiste donc en Afrique de l'ouest à la mise en valeur d'activités économiques nouvelles qui gardaient l'empreinte des éléments des formes antérieures d'exploitation coloniale. En revanche, au Mozambique l'ancien régime colonial a maintenu la traite. Ici la pénétration européenne, et ses formes nouvelles de production, ont été retardées soit en raison de la dynamique interne du territoire soit à cause du contrôle commercial exercé par les indiens (il ne faut pas oublier que dès 1867 - découverte de l'or et des diamants en Afrique du Sud - la région méridionale du Mozambique devint un noyau dans le complexe économique et politique en Afrique Australe. Cela peut éventuellement expliquer que la lutte diplomatique

menée par le Portugal contre les puissances européennes pendant le "Scramble" ait surtout concerné son territoire mozambicain).

On ne s'étonnera donc pas que la bourgeoisie de Lisbonne se soit progressivement engagée plutôt dans les affaires en Angola qu'en Afrique orientale. Elle allait y mettre en valeur une économie d'exportation comme alternative au trafic.

Mais l'évolution de la pénétration coloniale portugaise était aussi conditionnée par les mutations politiques qui se déroulaient au Portugal pendant cette période. L'arrivée au pouvoir des cartistes (1842) avait apporté le libre-échange, qui représentait les intérêts et la domination de la bourgeoisie commerciale de Porto, très liée au capital britannique (commerce import/export). C'est ainsi qu'à la protection tarifaire établie par le tarif de 1837 fait suite le tarif libre-échangiste de 1852. En conséquence, à partir de 1850, on assista à l'arrivée du capital étranger, surtout britannique, qui permettra de bâtir les infrastructures urbaines et de transports (c'est la politique du "fontismo").

Durant la deuxième moitié du XIXème siècle, le Portugal était une société où une structure juridique féodale demeurait encore forte, marquée par une option libre-échangiste, qui protégeait plutôt l'agriculture que l'industrie. En conséquence, le pays s'est spécialisé pendant presque 50 ans dans l'exportation de produits alimentaires et vinicoles vers l'Angleterre. A la décadence industrielle correspond donc la croissance agricole. Une agriculture, orientée vers l'exportation et conjuguée à une forte importation de produits industriels, provoque la chute du développement synchronisé des deux principaux secteurs productifs. Par ailleurs, à cette

non industrialisation s'ensuit la forte crise de l'agriculture lorsque les marchés extérieurs sont vulnérables. En conséquence, et comme le pense M. Halpern Pereira (49), nous assistons dès lors et pour la première fois à la désarticulation de l'économie nationale au sein d'une société capitaliste (notons que ni le traité de Methuen, ni l'or brésilien n'avaient réussi à la provoquer dans le cadre de la société de l'ancien régime). A la fin du XIXème siècle, l'industrie demeurait une activité secondaire dont le secteur le plus important était le textile (50).

Il faut noter que, pendant la période du "free-trade", l'industrie nationale se développe comme sous-produit du commerce import/export. Les historiens de l'industrialisation portugaise se sont mis d'accord pour dater entre 1870-1880 la période d'expansion de l'industrie textile ainsi que d'autres secteurs industriels moins importants, comme celui de la céramique et du verre. Selon G. Pirio, cette industrialisation d'"import-substitution" provient au sein du libéralisme lui-même. Elle n'était plus le résultat d'une quelconque politique officielle, mais par contre, le produit des contradictions internes de l'économie d'import/export (51). On verra que ces industriels arriveront en 1890 avec une position fortement contraire au libre-échange. En effet, l'industrie textile est devenue à l'époque le symbole du progrès industriel, lequel était défendu soit par les libre-échangistes soit par les industriels. Cependant, même le développement de ce secteur était freiné par la politique libre-échangiste (52).

Quel effet eut le libre échange sur les colonies? (53)

Après la chute des "setembristas", ce qui caractérise la politique coloniale portugaise, c'est l'indifférence face à la possibilité de création

d'un nouveau Brésil en Afrique. Selon les études actuelles, la participation de la bourgeoisie commerciale de Lisbonne aux affaires de l'Afrique de l'ouest était faible jusqu'en 1890. C'est pourquoi, nous n'insisterons guère à propos de ses intérêts concernant la côte Est-africaine.

Malgré tout, il est important de signaler les mesures de politique coloniale qui ont été décidées par le "Conselho Ultramarino" à partir de 1851, à savoir: les réformes des tarifs coloniaux, les projets d'établissement de contacts maritimes réguliers avec la côte occidentale et l'Afrique de l'Est, les lois sur la concession de la terre et sur l'exploitation des mines, l'interdiction du service de "carregadores" en Angola, les premières dispositions sur la main-d'oeuvre esclave (qui établissaient en 1858 un délai de 20 ans pour l'abolition du statut d'esclave dans les territoires portugais), la réforme monétaire pour le Mozambique et les essais sur la réforme du système militaire colonial. En général ces mesures avaient comme objectif le contrôle du passage du commerce "illégitime" (esclavage) au commerce "légitime" et surtout, elles traduisaient un effort pour stimuler les rapports entre la métropole et les colonies (54).

En ce qui concerne les résultats de cette politique, le tableau présenté dans le rapport d'Andrade Corvo de 1875 nous donne des renseignements significatifs. En effet, l'analyse des rapports commerciaux entre les colonies et la métropole entre 1843-1865 témoigne d'une évolution progressive des échanges, très nette à partir des années 50 (55).

En ce qui concerne le rôle des colonies, le Brésil inclus, dans la croissance industrielle, il est difficile de le quantifier car il n'y a pas

de statistiques au commerce extérieur pour la période antérieure à 1890. Cependant on peut affirmer que le textile cotonnier et le vin étaient les produits les plus importants de l'exportation métropolitaine. Malgré une politique modérée de protection de la production portugaise dans les colonies (à partir du moment où elle fut transportée par les navires nationaux), celle-ci n'a pas réussi à conquérir une partie significative du marché. Cette production trouvera tout de même un débouché majeur en Afrique de l'ouest - il est vrai que l'Angola était le noyau central du commerce portugais avec l'Afrique (56). En somme, le commerce international à travers l'empire était contrôlé par les étrangers (57).

Aussi l'investissement dans les colonies était-il fragile. Cependant, la création de la Banque Nationale d'Outre-Mer (BNU) en 1864 allait stimuler le système de crédit. Quant à cette banque, liée aux intérêts de la bourgeoisie de Lisbonne, son activité concernait surtout le réseau marchand. Elle concédait des prêts aux plantations et est rapidement devenue le grand commerçant de café et d'autres produits à Lisbonne. Son activité, très menacée par la crise qui a suivi l'abolition de l'esclavage en 1875, a été relancée, malgré tout, par l'intervention du gouvernement, même si ce fut avec l'appui du capital financier international (58).

La concurrence internationale était fortement présente dans les réseaux commerciaux des possessions portugaises (surtout française et anglaise). Les capitaux étrangers participaient dans les investissements au niveau de la mise en place du réseau de transports: au Mozambique, le "Transval Railway"; en Inde, le "Mormugão Railway". Au même moment, les intérêts métropolitains étaient faibles dans les colonies. Celles-ci

profitaient d'une considérable autonomie par rapport à la métropole. Les réformes administratives de 1869 en sont l'exemple.

En ce qui concerne le développement de la production coloniale, il faut souligner l'émergence d'une économie de plantation liée au déclin du trafic d'esclaves, surtout en Afrique de l'ouest (café et sucre). Une industrialisation rudimentaire s'est développée dans ce nouveau secteur dont l'évolution était très faible par rapport au secteur d'exportation lié à la production paysanne. On a aussi assisté comme en Angola, au démarrage du textile cotonnier. Il est intéressant de noter que cette industrialisation n'a pas été découragée par le gouvernement de Lisbonne (comme protection aux manufactures métropolitaines) (59).

Il est vrai que les politiques concernant la distribution de terre ont conditionné la croissance de la production dans les colonies. Notamment au Mozambique, les réformes de 1854 ont entraîné la reconversion du système de "prazos" en un système de rentes à long terme. Mais l'abolition de l'esclavage en 1870 fut la clé de voûte, la condition décisive de l'émergence du secteur productif dans les colonies (on l'a déjà suffisamment rappelé dans ce texte), surtout celui basé sur la production paysanne. L'exemple le plus significatif de cette mise en valeur économique, on pourra le trouver dans la dynamique des "prazos" mozambicains. Ici l'abolition du trafic (1875) a entraîné une expansion inexorable de la production paysanne. Notamment les oléagineux qui seraient intégrés, par l'exportation, dans le réseau marchand de l'océan indien (60).

Voici un aperçu général de la situation des colonies pendant la période 1850-1970. Eloignées des intérêts de la bourgeoisie portugaise et intégrées dans le réseau international libre-échangiste, elles étaient loin de réaliser le rêve de la création d'un nouvel Empire portugais.

Sans aucun doute que si la dépression mondiale (1873-1890) a bouleversé le processus historique africain, poussant les pays industriels à porter une attention croissante aux marchés africains. Toutefois les conditions du "Scramble" ont coexisté avec la dynamique de la société portugaise dans le dernier quart du XIXème siècle. En effet, l'industrie portugaise qui avait une faible capacité et était engagée dans une production "Import substitution" commence à regarder du côté des marchés africains. Surtout les industriels du textile. Ainsi l'industrie qui avait détaché ses intérêts de ceux des commerçants d'où elle était née, commence-t-elle à s'atteler à une politique impériale. Les industriels ont trouvé un appui favorable à Lisbonne où la bourgeoisie coloniale représentait un l'ascension de la classe marchande. Ainsi, l'"Associação Comercial de Lisboa" de même que d'autres associations bourgeoises sont devenues des noyaux de l'expansion coloniale. En 1875, naît la "Sociedade de Geografia de Lisboa", qui se fait le porte-parole publicitaire de l'Empire (61). Elle représente donc les intérêts projetés en Afrique et l'idéologie du développement de la "Regeneração" nationale.

En 1877, on assiste au Mozambique à une réduction de tarifs, moyen par lequel le gouvernement essaye d'encourager le commerce légitime à travers les "lojas" portugaises. En plus, un tarif différentiel de 50% est

introduit, dont bénéficient les produits portugais ou nationalisés. Au même moment, la navigation entre le Portugal et le Mozambique est ouverte aux navires de toutes les nationalités. Il faut signaler que cette même politique, appliquée en Angola, a provoqué des protestations de la part des commerçants portugais qui y avaient, depuis plusieurs années, des activités bien structurées (62).

J. Capela fait coïncider la crise de 1876 avec l'intérêt de la bourgeoisie marchande et industrielle de Porto pour les marchés africains. La diminution des envois des émigrants portugais au Brésil serait à l'origine de cette crise en raison des modifications du cours des changes entre l'Europe et la colonie sud américaine (63). A ceci s'ajoute l'influence sur l'économie portugaise du déséquilibre entre la production et la consommation. Notamment en ce qui concerne le textile cotonnier. On ne s'étonnera donc pas de voir, dans le rapport de 1879, le problème des colonies esquissé en tant que marché pour les produits métropolitains. En 1880, naît la "Sociedade de Geografia do Porto" qui a maintenu une activité régulière jusqu'en 1888. Sa préoccupation fondamentale concernait les marchés africains. Dans le débat qui eut lieu, un rôle fondamental avait été déjà attribué à l'industrie textile, comme activité centrale dans le commerce et surtout par rapport à la nature de la domination coloniale à établir en Afrique (64).

J. Capela admet l'hypothèse selon laquelle la Société de Géographie de Porto serait parvenue à la fin du siècle, à réaliser l'accord d'intérêts, entre la bourgeoisie commerciale et la bourgeoisie industrielle en ce qui concerne le marché colonial africain (65).

M. Halpern Pereira ajoute aussi qu'au début des années 80, les divergences entre les industriels du textile cotonnier (auxquelles nous avons fait référence) avaient été dissipées face au besoin de la récupération du marché colonial. A cette époque, ils étaient tous endommagés par la concurrence internationale (fût-elle anglaise, beige ou allemande). Ce projet colonial, né au début du siècle après la chute de l'empire sud atlantique, trouvera alors une large base sociale d'appui. Ainsi, "l'unité de la bourgeoisie, qui fut désagrégée par l'indépendance du Brésil, allait se refaire pendant les dernières années du XIXème siècle, autour de l'expansion coloniale africaine" (66).

En 1885, l'alliance entre les industriels et la bourgeoisie de Lisbonne était faite. Leur but était d'esquisser une nouvelle politique coloniale. Cependant il a fallu attendre environ 7 ans pour voir une réforme radicale des tarifs coloniaux et métropolitains. En effet, ni les Portugais ni le capital étranger n'étaient prêts à réaliser des investissements productifs dans les colonies.

Comme l'affirme G. Pirio, ce fut avec l'"Ultimatum" de 1890 que la politique coloniale portugaise connut un changement complet. La bourgeoisie commerciale de Lisbonne et l'industrie portugaise s'allient au capital financier étranger pour démarrer le nouveau système colonial. Les racines de la colonisation portugaise moderne étaient donc bâties (67).

En somme, ce projet colonial, c'est-à dire l'émergence de la colonisation africaine du XXème doit être analysée dans le cadre de la transformation de la société portugaise tout au long du XIXème siècle. Ce processus s'est réalisé en tant que transition d'une société de l'ancien

régime vers une société capitaliste. Dans ce contexte, le nouveau système colonial se bâtit dans le cadre d'une dépendance externe de l'économie portugaise et fortement conditionné par la stratégie des confrontations impériales de la fin du siècle. Voilà ce qui nous permet de comprendre, à la fin du XIXème siècle, le rôle du Portugal dans le "partage de l'Afrique" et de réfléchir sur la nature de son impérialisme (68).

Notre objectif n'est pas de reprendre ici le contentieux, la lutte diplomatique qui a caractérisé l'intérêt des puissances européennes pour l'Afrique à partir des années 70 du XIXème siècle. Nous nous bornerons à signaler, bien que superficiellement, la façon dont le Portugal s'en est sorti et surtout l'évolution de ses rapports avec l'Angleterre.

V. Alexandre fait coïncider le début de "Scramble" avec le virage de la politique luso-britannique par rapport à l'Afrique (69). En effet, jusqu'à ce moment-là, il existait une situation conflictuelle entre les deux pays au niveau colonial, situation de tension qui se développait dans le cadre de la subordination économique du Portugal à l'Angleterre.

Ce changement de l'orientation de la politique britannique par rapport au Portugal trouve ses racines dans l'importance stratégique de son empire africain. Dans ce contexte, il s'agissait pour l'Angleterre d'utiliser le Portugal plutôt comme un "outil de son impérialisme informel". Ainsi, pendant les années 70, et sous l'orientation de J. Andrade Corvo, la politique coloniale portugaise a-t-elle accepté cette "détente" luso-britannique. Pour preuve nous pouvons signaler le report à une date avancée de l'abolition de l'esclavage (de 1878 à 1875), l'orientation libre-échangiste des tarifs mozambicains (1877) et les projets des accords sur

Lourenço Marques et sur le Congo. Nous n'allons pas nous attarder sur ces projets mais on notera qu'ils concernaient surtout les intérêts britanniques et qu'ils s'intégraient dans leur stratégie de pénétration qui consistait en la liberté de navigation dans toutes les grandes voies africaines (dont le Zambèze et le Congo).

Cependant cette politique d'ouverture des colonies aux anglais ne correspondait aux intérêts d'aucun secteur significatif de la société portugaise. Dans un contexte économique de dépression, voire de crise des marchés extérieurs, l'idéologie de la régénération et sa politique libre-échangiste perdait du terrain au fur et à mesure que s'installaient dans le 3ème quart du XIXème siècle, les idées protectionnistes. Voilà donc l'écroulement du projet de rapprochement luso-britannique de 1875-1885.

Dans les années 80, la politique coloniale portugaise est fortement **anti-britannique** ce qui provoque, en dernière instance, l'**Ultimatum anglais de 1891**. Selon V. Alexandre, le détachement de la politique coloniale du Portugal des intérêts anglais se produisait dans un contexte tout à fait nouveau: dans la métropole, le virage vers l'Afrique trouve une base sociale d'appui; au Mozambique, le contrôle militaire, surtout en Zambézie est déjà une réalité; finalement au niveau international, la conférence de Berlin démontrait l'intérêt des puissances européennes pour le continent africain, mettant finalement en cause la suprématie britannique sur le territoire.

Le Portugal trouve enfin une situation favorable à l'autonomie de sa politique coloniale. Cependant la négociation avec l'Angleterre n'est pas vide de tensions. La stratégie de Lisbonne concernant l'Afrique se traduit

par un effort permanent pour sortir de l'influence anglaise. Comme preuve, il faut signaler les traités avec la France et l'Allemagne qui ont conduit à la "Carte Rose", l'accord avec l'Allemagne sur la frontière nord du Mozambique et la révocation de la concession donnée à MacMurdo pour la construction du chemin de fer de Lourenço Marques.

À la fin de cet éloignement stratégique l'Angleterre trouve le prétexte de régler ses comptes avec l'Ultimatum de 1891 au Portugal.

Le conflit avec l'Angleterre fut résolu par le traité du 11 Juillet 1891, qui était favorable aux intérêts portugais. Toutefois, comme le territoire attribué au Portugal était vaste celui-ci avait une capacité de pouvoir effectif fragile. En ce qui concerne le développement économique, le Mozambique était envahi par le capital étranger (auquel on verra s'associer d'une façon minoritaire le capital portugais), en même temps que le marché angolais se réservait pour le Portugal. L'Angola joue donc un rôle important dans la résolution de la crise économique et financière qui touchait le pays pendant la dernière décennie du XIXème siècle. Mais il faut signaler que cette nouvelle articulation Portugal/colonies eût lieu dans un contexte protectionniste qui était marqué du point de vue idéologique par une forte exaltation nationaliste suscitée par l'Ultimatum (70).

2. - Le démarrage de la colonisation africaine dans le premier quart du XXème siècle.

2.1 - La politique de la monarchie: les tarifs, les capitaux et la dynamisation du réseau marchand Portugal/Empire (71).

A la fin du XIXème siècle, la crise économique portugaise allait renforcer le virage africain. En effet les marchés coloniaux, surtout celui de l'Afrique de l'ouest apparaissaient comme la seule possibilité de débouché pour l'industrie métropolitaine. À la veille du XXème siècle, qui n'a pas cessé d'influencer l'exploitation des colonies africaines, une politique fortement protectionniste allait donc caractériser l'économie portugaise. A l'époque, la question la plus importante qui se posait aux responsables de la politique coloniale était celle de savoir comment mettre en valeur les colonies de façon à mieux servir les intérêts de la bourgeoisie nationale (72).

Cependant, et comme l'affirme G. Pirio, la politique coloniale pendant cette période n'a pas été le résultat d'un plan économique bien structuré. La colonisation portugaise a plutôt traduit le compromis entre les couches contradictoires du capital portugais, au sein de la bourgeoisie nationale, dans le contexte de la "realpolitik" internationale et de la faillite de l'Etat portugais (73).

Ainsi, si les différents partis politiques ne proposaient pas de voies spécifiques pour la politique coloniale, au moins se sont-ils mis d'accord

pour une surveillance nationaliste de la pénétration du capital étranger, surtout britannique.

De toute manière, par le décret du 30/7/1890, le gouvernement esquisse pour la mise en valeur coloniale la politique suivante: l'imposition de tarifs protectionnistes, l'établissement au Mozambique des compagnies à Charte; la définition d'une politique de concession de la terre; l'introduction d'un système de préférences par lequel le monopole de la production et du marché était concédé à quelques industries établies dans les colonies; finalement le règlement du travail colonial - le code du travail de 1899.

Les tarifs

Le système des tarifs a donc été un des supports de la colonisation. Le textile cotonnier en a été le grand bénéficiaire. Sans aucun doute, la protection lui a permis de récupérer de la crise des années 70. Il ne faut pas oublier que l'Angola fut le principal consommateur des exportations portugaises de tissus. Les tarifs de 1892, ayant comme but fondamental la protection de l'industrie nationale, opposaient, dans la métropole, le capital marchand du nord au capital industriel. Par contre, le fait d'avoir été appliqués dans les colonies a allié la bourgeoisie industrielle (dépendante des marchés coloniaux pour le débouché des produits) et la bourgeoisie commerciale de Lisbonne engagée à son tour dans le commerce colonial (74).

Les nouveaux tarifs coloniaux établissaient un système préférentiel pour les produits nationaux dans les colonies, une fois transportés par les

navires nationaux, et pour les produits coloniaux exportés vers la métropole.

Il est important de signaler que les commerçants de l'Angola ont résisté énergiquement à la protection excessive des produits métropolitains (75). À la veille des tarifs de 1892, rappelons-le, le Mozambique n'était pas un marché important pour les produits métropolitains. Du point de vue commercial, il était en réalité fortement dénationalisé. Dans ce cadre, les tarifs de 1892 furent un effort important en vue de renverser cette situation et de faire ainsi profiter les marchands portugais et les capitalistes productifs métropolitains. Cependant, nous avons vu que la domination britannique en Afrique du Sud a été une forte contrainte à l'expansion du commerce portugais sur la côte Est-africaine (76).

Les capitaux.

La mise en valeur du territoire dépendait du capital. Selon G. Pirio, le coût excessif du capital portugais par rapport au capital étranger a fortement influencé le développement de l'Empire (77). L'accumulation de capital au Portugal, à l'exception de celle des entreprises import/export, des grandes entreprises agricoles et de l'industrie textile, demeurait très basse, surtout par rapport aux autres pays européens. En effet, le capital financier à l'époque était loin de dominer l'économie métropolitaine. En ce qui concerne le capital productif, son niveau de développement était aussi faible. C'est ainsi qu'au Portugal une alliance a été établie entre le capital financier et les petits capitalistes, ce qui est en frappante

contradiction avec les économies capitalistes avancées où l'émergence des oligarchies industrielles avait précédé l'essor du capital financier (78). Il a fallu presque attendre la fin du salazarisme pour assister au mouvement du capital financier métropolitain vers les colonies (à partir des années 60).

Il résulte de ce qui précède que le capital portugais s'est maintenu éloigné des entreprises coloniales, malgré l'effort législatif de l'Etat colonial qui essayait de mettre en valeur le territoire (notamment par la politique législative concernant le travail, la distribution de la terre et l'industrialisation des colonies). Cependant le développement a plutôt été stimulé par la participation de l'investissement étranger, ce qui a conduit, selon G. Pirio, au "mariage difficile" entre les classes industrielles et commerciales portugaises et le capitalisme étranger (79).

Il faut signaler que, pendant la première décennie de la colonisation moderne, l'Angola s'est maintenu comme colonie marchande où l'action des portugais se faisait sentir dans le commerce imp./exp. Par contre, le Mozambique à l'époque était surtout le champ de déroulement des campagnes de pacification (80).

La question des concessions au capital étranger, élément central du débat politique de l'époque (très marqué qu'il fut par le nationalisme) traduisait bien l'ambivalence de la classe dirigeante portugaise. La constitution (dans le cadre de la nouvelle politique coloniale de 1892) des Compagnies Coloniales (dont les Compagnie à Charte) et leur domination par l'investissement étranger étaient, dans ce contexte, un point chaud de la controverse (81).

En ce qui concerne les sources du capital des compagnies, il est important de mentionner la position de G. Pirio au sujet du rôle du capital britannique dans la compagnie du Mozambique (82). Il met en question la thèse traditionnelle (83) selon laquelle la compagnie serait un noyau d'influence du capital financier britannique. L'avis de l'auteur s'oriente plutôt vers l'existence d'une interinfluence des intérêts nationaux et internationaux, dont les divisions profitaient souvent aux financiers portugais.

La mesure législative la plus sérieuse visant à freiner la pénétration du capital étranger fut le "decreto do Travão" du 27/9/1894. Il a mis un terme à toutes les concessions impériales en même temps qu'il suspendait les "exclusivos" industriels ainsi que les concessions pour l'exploitation minière. En conséquence, tous les investissements externes dans les colonies (à l'exception de ceux qui avaient été faits dans les compagnies du Nyassa, du Zambeze, du Luabo, du Boror et du Mozambique) ont été suspendus jusqu'en 1901. Cela veut dire que pendant 7 ans, le flux de capital vers les colonies a été arrêté. Ce qui n'a pas manqué de retarder la mise en valeur coloniale (84).

La révocation du "decreto do Travão" a suivi la crise qui a touché le commerce en Angola (crise provoquée par la baisse mondiale des prix du caoutchouc). Ce fut dans ce contexte que les classes commerciales et industrielles de ce territoire ont fait pression sur l'Etat pour qu'il révisé la politique coloniale en Afrique de l'ouest (85).

Les rapports entre la bourgeoisie métropolitaine et la finance internationale sont restés tendus après l'annulation du "decreto do Travão"

(1901). Ainsi entre 1904-1914, le niveau du capital investi s'est maintenu à des plafonds très bas à l'exception des investissements pour la construction du chemin de fer de Benguela et pour le port de Lobito. Malgré tout, des investissements ont été faits surtout dans les plantations en Zambézie. Notamment dans la Sena Sugar Estates, dans la Companhia de Açucar de Moçambique, dans la Sociedade Açucareira da Africa Oriental Portuguesa, dans la Companhia Boror, dans la Société du Madal et dans la Companhia da Zambézia. Mais en général, les investissements au Mozambique étaient faibles. Il faut rappeler qu'une partie importante du territoire mozambicain fut développé en tant que réservoir de main-d'oeuvre pour l'industrie des mines sud-africaines ou alors pour l'agriculture de plantation.

De toute manière, et selon G. Pirio, le capital investi au Mozambique était fortement international. Et ici, il s'oppose encore une fois à Leroy Vail en ce qui concerne la domination des intérêts britanniques sur la compagnie du Mozambique (86). Jusqu'à la fin de la 1ère Guerre mondiale, les compagnies installées au centre du Mozambique, au Zambézie, sont demeurées sous le contrôle des capitaux de différentes nationalités.

La dynamisation du réseau marchand.

Une vision de la politique coloniale portugaise ne pouvait pas manquer de mettre en lumière un mécanisme central de la mise en valeur du colonialisme portugais moderne: la façon dont le réseau marchand Portugal/Empire s'est structuré, et comment les différentes colonies s'y

sont intégrées. On dirait que la politique coloniale elle-même en fut fortement marquée.

Un des secteurs-clé de la structuration de l'empire portugais du XXème siècle fut l'industrie textile. On a vu que la victoire de la bourgeoisie industrielle sur la bourgeoisie commerciale de Porto a entraîné le virage protectionniste et en dernière instance le tournant vers les marchés africains (87). Mais ce rapport marchand entre l'industrie portugaise et les marchés coloniaux s'est surtout développé avec l'Angola. Au Mozambique, le commerce (à l'exception de celui du vin) demeura trop éloigné pour être intégré dans le rayon métropolitain. Ainsi, si le tissu en coton devient la principale exportation métropolitaine vers l'Angola (88), les industriels du textile ont déterminé, d'une certaine façon la politique coloniale en Angola après 1900 (89). On verra que, plus tard, ce sont les industriels eux-mêmes qui ont fait pression sur le gouvernement pour encourager la production de coton dans les territoires d'outre-mer. Ce projet a été mis au premier plan de la politique portugaise en 1897, quand le noyau d'affaires anglais (Liverpool Chamber of Commerce) a commencé à accepter la possibilité de déployer le textile en Afrique de l'ouest (90).

En ce qui concerne le Mozambique, son rôle dans le réseau marchand portugais a été fortement conditionné par son insertion en Afrique Australe. En effet, la domination britannique en Afrique du Sud et en Afrique Centrale a retardé l'exploitation commerciale portugaise au Mozambique dans le cadre des tarifs de 1892 (91). Il suffira d'analyser la nationalité des entreprises imp./exp., le volume de l'exportation portugaise

vers le Mozambique ainsi que le poids des exportations mozambicaines vers le marché de Lisbonne, pour le conclure.

Par rapport au commerce de tissus portugais dans la colonie, le traité de 1891 (qui a suivi l'Ultimatum de 1891) a rendu impossible la concurrence du textile portugais avec celui de l'Inde et de Manchester dans la mesure où il faisait baisser les tarifs de 1892. En 1895, le décret de A. Enes (92) qui avait comme objectif de décourager la contrebande, a fait descendre le tarif d'importation de 3% "ad valorem" en même temps qu'il établissait l'égalité des tarifs à Lourenço Marques par rapport aux produits en transit vers le Transval. Tout cela a entraîné un éloignement des produits portugais du marché mozambicain. Il reste à ajouter qu'au-delà du commerce de tissus étrangers, la contrebande sera la grande ennemie des tissus portugais au Mozambique.

Un autre produit important dans le réseau marchand Portugais/Empire est le vin (93). On dirait même que les textiles et le vin furent le noyau des rapports marchands entre la métropole et ses colonies de 1892 jusqu'à la première guerre mondiale. De même ces deux produits ont bien déterminé le destin économique de l'Angola et du Mozambique.

G. Pirio montre que l'histoire de la pénétration du vin et des textiles dans les colonies est différente. En effet, la politique protectionniste qui a assuré aux colonies le textile métropolitain, aurait par contre empêché le Portugal de faire parvenir le vin sur le marché européen. La fonction des colonies dans le débouché du vin portugais conduit en outre, à la chute de l'industrie de l'alcool colonial. Une longue lutte entre les intérêts des producteurs de vin métropolitain et les

producteurs de l'alcool d'outre-mer a caractérisé la consommation du vin dans les colonies (94). Le processus sera semblable en Angola et au Mozambique. Il faut cependant signaler qu'en Afrique orientale l'industrie de l'alcool aura été battue dans un contexte des rapports économiques différents du cas angolais. En effet, du point de vue économique, l'histoire coloniale du Mozambique s'est constituée en tant qu'enjeu des contradictions entre le capital financier et marchand en Afrique du Sud britannique, le petit capital au Mozambique et le capital marchand portugais (95).

La fabrication de l'alcool au Mozambique ne sera définitivement interdite qu'en 1920. La suppression de cette industrie aura cependant favorisé le développement de l'industrie sucrière laquelle, orientée vers les marchés extérieurs, sera un autre élément important des rapports métropole/colonies: dans le cadre de l'Empire les habitants des colonies consommeront le vin portugais et les métropolitains le sucre colonial.

En ce qui concerne l'Angola, et malgré la politique tarifaire de 1902 dont le but était de protéger le marché sucrier métropolitain, son industrie sucrière n'a pas réussi à surmonter la concurrence du sucre mozambicain (96).

La dynamique de l'empire mercantile portugais sera aussi fortement tributaire de la façon dont les produits arrivaient aux différents points du réseau impérial. Ainsi l'expansion commerciale qui a fait suite aux tarifs de 1892 est inexorablement liée à la recrudescence de la marine marchande portugaise, notamment l'émergence de l'Empresa Nacional de

Navegação" (ENN). Cette entreprise avait le monopole de la navigation vers les colonies (97).

En effet, c'est depuis 1833 que la navigation portugaise contrôlait les rapports entre l'Angola et la métropole. Par contre les contacts avec l'Afrique de l'Est, entre la Mozambique et les autres ports de l'empire, ainsi que le commerce côtier du Mozambique, étaient partagés entre la marine nationale et les navires étrangers. Il est vrai que la décadence du commerce portugais en Afrique de l'Est était ancienne. C'était depuis 1877 que la navigation était ouverte aux navires étrangers. Le commerce d'importation était dans les mains des entreprises arabes et indiennes, lesquelles liaient la côte mozambicaine à Bombay et à Marseille. En somme, on peut avancer que les intérêts portugais au Mozambique étaient pratiquement inexistantes à la veille des tarifs de 1892. Ainsi en 1899 seuls 11,8% des 10.406 tonnes exportées et réexportées entre la métropole et le Mozambique étaient expédiées par les navires nationaux. Aussi la réexportation de produits mozambicains à travers le Portugal était-elle pratiquement inexistante.

Cette situation avait obligé des exportateurs de vin à utiliser les services des compagnies étrangères pour envoyer leurs produits vers la colonie. Il faut rappeler que ce produit était la seule exportation portugaise importante sur le marché mozambicain (98).

La marginalisation du Portugal des circuits marchands en Afrique de l'Est avait empiré à partir du moment de la formation d'une entreprise allemande, la Deutsch Ost Afrika Linien (DOAL) qui, à partir des dernières

années du XIXème siècle, a contrôlé la navigation étrangère entre le Portugal et le Mozambique.

Avec le monopole allemand sur les lignes de navigation, le contact avec le Mozambique se faisait au travers d'une entreprise portugaise, la "Mala Real Portuguesa" et de deux compagnies britanniques - "The Union Steamship Company" et la "Castel Line". Après 1893, l'entreprise portugaise a fait faillite, ce qui a fait que la navigation entre le Portugal et le Mozambique est restée dans les mains des britanniques. Les deux compagnies anglaises ont donné naissance à l'"Union Castle Mail", qui a partagé avec la DOAL le commerce maritime des ports mozambicains. Malgré tout, les exportateurs de Lisbonne, à travers l'ENN ont entamé une lutte contre le monopole étranger (la DOAL détenait l'exclusivité du commerce Lisbonne/Moz) ce qui leur a permis de partager la ligne Lisbonne/Lourenço Marques (99). La domination du commerce maritime mozambicain par ces deux compagnies traduit bien la place du Portugal dans le réseau du commerce international à la fin du XIXème siècle. On ne s'étonnera donc pas d'assister à la marginalisation de la bourgeoisie commerciale portugaise des affaires en Afrique de l'Est.

2.2 - La politique coloniale pendant la République (100).

La 1ère République n'a pas très bien géré les affaires coloniales. En effet l'instabilité politique liée à la nature des options républicaines concernant la politique coloniale a provoqué un affaiblissement considérable des rapports commerciaux dans l'empire. Une des causes de la décadence du réseau marchand pourrait se trouver dans le ralentissement du protectionnisme, et dans la politique de décentralisation administrative mise en route par les gouvernements républicains. A ceci s'ajoute la crise financière dont les origines sont à trouver, soit dans les coûts excessifs de la pacification du territoire et de la participation portugaise à la 1ère Guerre mondiale, soit dans la mauvaise administration que la décentralisation "ultramarina" a apportée.

A la crise financière fait suite la décadence du commerce extérieur de l'empire. Notamment celle des exportations portugaises vers les colonies, et qui n'a pas été très bien perçue par les industriels métropolitains dépendants des marchés coloniaux pour leurs débouchés - le textile et le vin.

Cependant les nouveaux tarifs coloniaux de 1914 (qui établissaient une réduction de 50% sur tous les produits portugais entrés dans les colonies, et vice-versa pour toute la production coloniale canalisée vers le Portugal) malgré l'éclosion du conflit mondial, ont permis l'expansion des échanges commerciaux dans l'Empire. Certes, la véritable chute des exportations portugaises ne s'est produite qu'après la guerre. Ainsi, en 1925, seules 12% des exportations nationales et nationalisées du Portugal

arrivaient dans ses colonies (101). En 1924, l'Angola recevait 1/3 de ses importations de la métropole et quant au Mozambique, en 1927, seules 18% de ses importations venaient de la métropole. Bien évidemment, cette baisse des exportations portugaises s'est répercutée sur les produits clés du réseau marchand Portugal-Colonies - les textiles et le vin (102).

En outre l'industrie manufacturière coloniale, encore dans une phase de démarrage, bien qu'elle ait été stimulé par la législation libérale de 1914, n'a pas très bien accepté les effets de la guerre surtout au niveau des voies de communications. Sa production (surtout alimentaire, mais aussi de matériaux de construction, d'allumettes, de savon, de tabac et de ciment) étant surtout stimulée par le capital des colons et le capital étranger, nous amène à la conclusion qu'il ne s'agissait pas d'un déplacement productif Métropole-Colonies.

De plus, l'industrie portugaise, qui ne pouvait pas fournir aux colonies la technologie nécessaire à la mise en valeur coloniale, obligeait les colons à demander ces biens à l'étranger.

Les rapports commerciaux Portugal-Colonies ont encore subi l'influence de la crise du commerce de réexportation à Lisbonne. En effet, la politique coloniale républicaine a encouragé le commerce direct avec les pays étrangers. Mais la cause de la décadence des réexportations doit se trouver plutôt dans le déclin des exportations du caoutchouc de l'Angola après 1913. La chute du commerce de réexportations n'a pas cessé d'affecter la balance de paiements portugaise. En effet la balance commerciale présentait un solde négatif considérable au moment où les

prestations gratuites subissaient l'influence des perturbations des renvois des émigrants au Brésil.

Cette situation des paiements externes portugais n'était pas neutralisée par une stratégie efficiente d'encouragement des importations de l'empire. A ce propos la politique coloniale s'est limitée à la loi (tarif colonial) de 1914, par laquelle se confirmait une réduction de 50% sur les produits coloniaux importés dans les navires portugais (103).

Le seul secteur qui a connu une expansion pendant la Ière République fut celui de la flotte marchande portugaise. Il faut noter qu'en 1920 environ 90% du commerce extérieur portugais était transporté par les navires étrangers. La législation protectionniste qui s'en suivit a permis à la flotte marchande de dépasser le cadre restreint du réseau colonial. Cependant il n'est pas facile de déterminer le rôle des colonies dans cette rénovation de la marine marchande portugaise (104). En effet ni la réduction tarifaire de 1914, qui a provoqué une baisse de 50% des tarifs des produits coloniaux importés par les navires portugais, ni la loi de 1922, qui limitait le trafic entre le Portugal et le Mozambique aux bateaux portugais, auront des résultats effectifs. De toutes façons en 1929 seulement 8% du tonnage des navires entrés à Lourenço Marques et Beira était transporté par la flotte portugaise.

L'expansion de la flotte marchande s'est accompagnée de la concurrence entre les entreprises de navigation (et celle-ci a été encouragé par la politique anti-monopoliste des républicains). En 1918, l'ENN sera réorganisée et deviendra CNN (Companhia Nacional de Navegação). La première menace au monopole de la CNN s'est produite en 1919 avec la

création de la "Sociedade Geral de Comércio, Indústria e Transportes" - liée au group CUF (Companhia União Fabril) qui avait pour but de répondre aux besoins en transport de ce groupe. Mais le véritable concurrent de la CNN est apparu en 1922: la CCN (Companhia Colonial de Navegação) (105).

La concurrence au sein de la navigation s'est étendue à d'autres secteurs, notamment au système bancaire. Ainsi la BNU n'a pas manqué d'être affectée en 1918 par la fixation dans les colonies de la "Banco Colonial Português". Cependant cette initiative a eu une vie limitée et ses activités n'ont pas réussi à s'élargir pendant l'"Estado Novo".

Le régime républicain n'a pas mené à bien ses efforts pour empêcher l'occupation des colonies par le capital étranger. Clé de voûte de son combat contre la monarchie, la présence du capital international était désormais une réalité pour la mise en valeur de l'empire, aussi bien en Afrique Occidentale qu'au Mozambique. Pour la mise en valeur de l'économie minière en Angola comme pour le financement de l'économie de plantation au Mozambique, le capital étranger devenait de plus en plus présent. C'est ainsi que les belges dominèrent en Angola et que les britanniques maintinrent la surveillance sur l'Afrique Orientale portugaise malgré la concurrence des capitaux français, allemands et belges (106).

Pour terminer ce tableau général sur l'état des colonies pendant la gestion des républicains, il est important de signaler que, bien qu'un certain décalage ait été observé entre la législation coloniale et son application effective sur le terrain dans les colonies, la première République a au moins réussi à occuper effectivement le territoire et à dominer les sociétés africaines. Par ailleurs, l'intégration de ces

derrières, en tant que force de travail dans la mise en valeur coloniale, étant une préoccupation ancienne de la politique coloniale (code du travail de 1898), est institutionnalisée à partir de cette date par le code de travail de 1914 (l'établissement du travail forcé).

Malgré tout, les conditions de l'existence de l'empire portugais du XXème siècle étaient bâties. A l'"Estado Novo" fut donné la responsabilité d'une meilleure articulation entre l'économie coloniale et les intérêts de la bourgeoisie nationale. Il s'agissait d'un projet d'unité impériale, lequel devrait être réalisé dans un cadre de complémentarité Portugal/colonies, et sous la surveillance de l'Etat Corporatif.

3. - Quelques réflexions sur la nature de l'empire émergent.

3.1 - Le Portugal et les racines de la nouvelle colonisation: "Uneconomic Imperialism" ou "Dualité Impériale" ?

Le moment est arrivé de réfléchir sur la nature de l'empire mercantile portugais dans cette période de démarrage de la colonisation portugaise moderne.

La première remarque concerne la spécificité de cet empire marchand selon que l'on se place en Afrique de l'ouest ou sur la côte orientale africaine. Il ne s'agit pas d'insister ici sur le caractère inévitable historiquement du virage colonial, dans le contexte portugais de la fin du

XIXème siècle. Cependant, il ne nous paraît pas inutile de signaler encore une fois que l'alliance entre la bourgeoisie marchande de Lisbonne et la bourgeoisie productive (textile du nord) se réalisera surtout sur le terrain ouest africain. Car le Mozambique, pour des raisons historiques et plutôt géo-économiques a toujours été une colonie marginale par rapport au réseau impérial portugais. On verra que la bourgeoisie portugaise ne trouvera une place significative en Afrique Orientale portugaise qu'à partir de l'"Estado Novo".

Le travail de G. Pirio est tout à fait exemplaire dans l'explication de cette "dualité" impériale.

A notre avis, ceux qui défendent l'utilisation du concept d'"empire économique", pour caractériser le Portugal à la fin du XIXème siècle devraient bien marquer dans leur nouveau "passe-partout" cette spécificité impériale portugaise. Il ne s'agit évidemment pas de négliger l'importance des contributions historiographiques actuelles portant sur la genèse d'une bourgeoisie coloniale portugaise au long du XIXème siècle et sur l'émergence de son projet impérial. Mais il nous semble qu'il fallait insister sur le fait de la non-homogénéité de l'empire lui-même. Ou, remarquer en outre, les différentes façons dont les colonies se sont intégrées dans la logique impériale portugaise. Si d'un côté, cette logique expansionniste trouve ses racines dans la nature du capitalisme portugais lui-même à la fin du XIXème siècle, elle n'a pas non plus échappé aux contraintes spécifiques de chaque colonie. Et l'on peut alors dire que si l'Angola a pu nourrir le rêve d'un nouveau Brésil, l'histoire du colonialisme portugais en Afrique Orientale ne pourra jamais s'éloigner ni

de l'histoire de l'Océan Indien ni, à partir de la deuxième moitié du XIXème siècle, de l'histoire de l'Afrique Australe.

Il est vrai que la vision de la dynamique économique de l'empire dans son ensemble a beaucoup apporté à l'histoire du colonialisme portugais moderne (107). En effet, et comme l'affirme M. H. Pereira (108), l'étude de l'expansion coloniale au XIXème siècle est dans le carrefour de deux lignes complémentaires de recherche:

1) l'une portant sur l'analyse de la formation sociale portugaise - dont le but est d'arriver à comprendre l'enjeu des groupes sociaux impliqués dans l'expansion, leurs idéologies et leurs moyens d'action;

2) la deuxième ayant comme terrain de travail les formations sociales africaines, sur lesquelles s'exerce le phénomène de la domination. À partir des années 60, celle-ci a été l'objet de recherche des historiens anglais et américains. Les analyses sur la formation du projet colonial au sein de la société portugaise sont plus récentes et moins nombreuses. Nous nous référons surtout aux travaux de J. Capela, Valentim Alexandre ainsi qu'aux oeuvres actuelles de G. Clarence-Smith et de G. Pirio. Dans le sens de cette ligne de recherche, il nous reste à ajouter toute une historiographie anglophone, plus ancienne portant plutôt sur l'histoire politique du colonialisme portugais en Afrique - notamment J. Hammond, J. Duffy D. Hedges, E. Axelson, P. Anderson, ... (109). C'est justement dans le cadre de ces analyses, essentiellement politiques, de l'histoire coloniale qu'on verra se structurer la controverse récente sur la nature économique ou non économique de l'impérialisme portugais au passage du XIXème siècle. Le débat s'est animé en opposition à la thèse de J. Hammond datée de 1966

dont le titre est: Portugal and Africa 1815-1910. A study in Uneconomic Imperialism. En effet, la discussion est née en 1979 quand G. Clarence-Smith a publié son article "The myth of Uneconomic Imperialism in Angola 1835-1926" (110). Plus tard, G. Pirlo, dans sa thèse qui se présente comme une "radical reinterpretation of the forces motivating portuguese imperial expansion in the late XIXth century", reprendra la critique à la thèse de Hammond en essayant de montrer d'une façon systématique le caractère économique de l'impérialisme portugais (111).

Cependant, l'histoire de l'expansion coloniale "oitocentista" aurait plutôt débuté dans la ligne de l'historiographie portugaise qui se penchait sur l'étude du XIXème siècle au Portugal. Nous avons déjà fait référence. Mais nous voulons bien insister sur le fait que l'oeuvre de V. Alexandre (112) publiée en 1979, propose déjà une réinterprétation radicale des origines de la colonisation portugaise moderne. On a essayé de le signaler tout au long de cette réflexion. L'auteur, n'utilisant pas la question de la nature de l'impérialisme comme clé de voûte de sa démarche, se soucie plutôt de la dynamique, interne et internationale, qui a abouti au Portugal à l'émergence de l'empire africain. Ainsi, ne peut-il pas s'empêcher, non seulement, de faire référence à l'incapacité de Hammond de cerner la complexité et le dynamisme de la société portugaise tout au long du XIXème siècle (113), mais encore de critiquer les positions qui suggèrent le caractère non économique de la colonisation - notamment Anderson et Capela (114).

A notre avis, le livre de Hammond est un excellent essai sur l'histoire politique du Portugal de la 2ème moitié du XIXème siècle. Il s'agit plutôt d'un travail sur l'histoire diplomatique, car il analyse

surtout la contentieux entre le Portugal et l'Angleterre pendant la période du "Scramble".

En effet Hammond n'a pas fait de l'histoire économique, ce qui l'aurait obligé à étudier les conditions économiques et sociales qui étaient à la base de la naissance de la colonisation moderne - démarche nécessaire à une réflexion sur la nature économique ou non économique de l'empire portugais. Ici, c'est, à notre avis, sa principale erreur. Ou alors, on peut dire que J. Hammond n'a pas fait un bon choix pour le titre de son oeuvre, plus précisément pour le sous-titre (115). Peut-être, aurait-il été plus efficace pour lui d'être moins précis, en ne donnant pas de sous-titre à son travail (116). En effet le fait, de ne pas avoir dépassé le cadre essentiellement politique d'analyse lui a interdit de fonder sa thèse sur l'impérialisme non économique (et s'agissait-il de cela?).

Il est vrai que, à l'époque de la rédaction de son livre, le XIXème siècle au Portugal était encore très mal étudié par l'historiographie lusophone. Même l'histoire de l'expansion coloniale au XIXème siècle vient de démarrer. Par ailleurs, comme y fait référence V. Alexandre, l'analyse de Hammond se place dans le cadre de la tradition historiographique qui considère comme irrationnelles ou stagnantes les sociétés qui ne se sont pas développées selon le modèle du capitalisme avancé. Ainsi la plupart des auteurs nient la possibilité d'un projet colonial portugais au XIXème siècle. Cette perspective envisage la formation de l'empire africain comme la conséquence du rapport de forces entre les grandes puissances vis-à-vis desquelles le Portugal, n'ayant qu'un rôle de piéton, aurait malgré tout opposé une résistance dans le cadre de ses droits historiques (117).

En conclusion, il nous semble que la thèse de l'empire non économique, bien qu'elle ne soit pas fondée par son auteur, aura accéléré l'évolution de la recherche historique sur l'expansion coloniale portugaise au XIXème siècle. D'un côté, elle a été à l'origine des études portant sur la nature économique de l'empire. De l'autre, elle a peut-être favorisé la prise de conscience du besoin d'une réflexion plus approfondie sur la spécificité de cet empire.

A notre avis "The Uneconomic Imperialism" de Hammond est valable pour l'Afrique Orientale portugaise. En effet, si Pirio a fait un travail irréprochable sur les déterminants économiques de l'expansion impériale portugaise en Afrique, il n'a pas réussi à prouver qu'en Afrique Orientale la bourgeoisie coloniale portugaise avait mené à bien la défense de ses intérêts marchands. Bien au contraire, tout au long de son travail, il a bien remarqué que le Mozambique était un cas à part. Il ne fait pas de doute que l'idée du relancement d'un nouveau Brésil en Afrique est née avec les yeux orientés vers l'Afrique Occidentale - l'Angola et S. Tomé. C'était la côte Ouest qui intéressait la bourgeoisie industrielle métropolitaine (textile) et la bourgeoisie commerciale de Lisbonne. Le Mozambique fut toujours le territoire des étrangers - les commerçants arabo-swahili, les indiens et les capitalistes européens à la fin du XIXème siècle.

Il nous semble bizarre cet Empire portugais où des déterminants économiques et géopolitiques auraient produit deux formes spécifiques d'articulation métropole/colonies. Car il ne suffit pas de prouver que le capital anglais était confronté à la concurrence d'autres capitaux européens pour démontrer que le Mozambique, à la fin du XIXème siècle

s'était effectivement éloigné de l'influence de l'empire britannique. Et à ce propos, le travail d'histoire politique de J. Hammond en est un témoignage inexorable, car le Mozambique était sans aucun doute un pays clé dans le contexte de la domination britannique en Afrique Australe. Par ailleurs, l'histoire nous montre que les manifestations impériales présentent souvent des formes qui dépassent la subordination économique. Il n'est pas inintéressant de souligner que la confrontation Portugal/Angleterre, à la fin du XIXème siècle, dans le contexte du "Scramble", s'est réalisée surtout par rapport au terrain portugais en Afrique de l'Est. Car le Mozambique fut toujours un territoire ancré dans l'Afrique australe britannique, d'où le caractère plutôt géo-politique du contentieux anglo-portugais.

Compte tenu que la politique portugaise à la fin du siècle était marquée par les événements du "Scramble", et surtout par le conflit avec l'Angleterre, on pourra peut-être comprendre pourquoi l'interprétation de J. Hammond a glissé vers une analyse essentiellement politique. Car les faits politiques eux-mêmes dominaient la vie portugaise de l'époque et légitimaient en dernière instance une approche politique de la réalité.

3.2 - Le Mozambique et le projet colonial portugais: une colonie en dehors des circuits de l'Empire?

On vient de signaler la façon marginale dont le Mozambique a intégré le réseau marchand de l'empire dans le contexte du démarrage du projet colonial africain.

Dans les lignes qui suivent, notre intention est de repérer comment la politique coloniale portugaise, plus précisément, comment au Mozambique le pouvoir portugais a joué son rôle sur le terrain, malgré la complexité des contraintes internes et internationales. Sans aucun doute, et comme nous l'avons souvent souligné, le terrain mozambicain fut le carrefour où se manifestèrent les convoitises étrangères à partir du dernier quart du XIXème siècle (118). Par ailleurs il faut rappeler que, à la suite du "partage", la lutte interne, qui s'est répandue pour occuper et pacifier le territoire mozambicain, ne s'est pas accomplie sans perturber la politique coloniale portugaise (119).

Ainsi, et à partir de la fin du siècle, la politique coloniale s'est-elle déroulée au sein de cette trame complexe de facteurs par rapport auxquels les contraintes économiques jouaient un rôle inexorable. On a déjà fait référence à la spécificité de l'intégration du Mozambique dans la logique économique de l'empire, soit en ce qui concerne sa place dans le circuit mercantile portugais, soit par rapport au "modèle" interne qui fut "choisi" pour la mise en valeur du territoire (120). On se demandera donc, quelle politique coloniale pour le Mozambique?

La première remarque concerne le cadre administratif. En effet l'administration coloniale fut l'outil, le moyen d'exécution de la politique coloniale au Mozambique. A ce propos, il est intéressant de retenir l'évolution de la chaîne administrative (1854-1926) présentée par Pélissier (121). Il est évident que l'instabilité du pouvoir colonial n'a pas permis une administration efficiente.

Certes, il fallait attendre A. Enes pour connaître une gestion conséquente de la colonie. Son passage au Mozambique (1891-92 et 1895-95) a eu lieu dans le contexte de la crise luso-britannique (1889-1901) et à un moment où la politique coloniale portugaise connaissait un tournant protectionniste, qui ne pouvait pas manquer d'influencer la gestion coloniale (malgré les contraintes résultant de l'insertion de la colonie dans le contexte géo-économique de l'Afrique australe (122).

Il faut rappeler que A. Enes fut le responsable du durcissement de la législation concernant le travail indigène (1878) et plus tard le rapporteur de la commission "ad hoc" qui, en 1898, a imposé le travail obligatoire dans le "réglement de 1898". Il a aussi participé à la commission chargée de la réforme des "prazos da coroa" en Zambézie (1889) qui avait décidé de mettre en valeur la région la plus riche du Mozambique (123). La politique coloniale de A. Enes, inspirée par le réalisme et le pragmatisme anglo-saxon, annonce bien l'arrivée d'une époque nouvelle. Celle que Pélissier appellera de "temps des Centurions" (124) où, la mise en valeur du territoire passera par une décentralisation administrative, à laquelle s'ajoutera une politique d'appel aux capitaux étrangers ainsi qu'un

régime de travail obligatoire fondé sur une loi coercitive. Le peuplement par les blancs pauvres est fortement éloigné de ce projet colonial.

Quelles furent alors les résultats de cette politique?

On ne va pas insister sur le rôle marginal tenu par le Mozambique dans le cadre de l'empire avant le démarrage de la nouvelle politique coloniale (1890) (125). En ce qui concerne la période suivante, une première remarque porte sur le démarrage commercial. Ainsi, par l'observation des sources statistiques de l'époque, on constate une expansion du commerce extérieur mozambicain à partir de l'époque des Centurions. Cette évolution, qui devra tenir compte de la dépréciation monétaire de l'époque, sera le résultat soit de la progression de l'agriculture indigène soit de l'expansion du transit par les ports de Lourenço Marques et Beira (126).

La fixation des Compagnies au Mozambique fut un autre aspect central de la politique coloniale pendant la dernière décennie du XIXème siècle (127). Dès lors les conditions du développement de l'économie de plantation au Mozambique étaient réunies.

Une autre mesure importante à signaler est celle du tarif douanier de 1892. En effet elle représente le premier essai sérieux d'intégration du Mozambique dans le réseau mercantile portugais, malgré les contraintes qui lui étaient opposées (128).

A. Enes et son esprit pratique fait place à la pensée coloniale de **Mouzinho de Albuquerque**. En effet ce dernier (1896-1898) a l'intention de créer une colonie portugaise à partir d'une émigration maîtrisée par l'Etat. Il ne s'agit plus de vagabonds, d'ouvriers agricoles mais surtout d'artisans

et de petits capitalistes que Mouzinho de Albuquerque souhaite voir comme colons au Mozambique. Il s'opposera donc à A. Enes sur deux questions fondamentales. D'une part, il se propose de combattre l'influence des commerçants indiens et leur rôle dénationalisant sur l'économie mozambicaine. D'autre part, il considère les compagnies encore plus dangereuses car elles sont le véhicule de pénétration du capital étranger ainsi que des privilèges.

Comme le signale René Pélissier, cette politique excessive nationaliste est bien l'anticipation de celle que, plus tard, l'"Estado Novo" adoptera dans la réalisation de son projet impérial (129). Cependant les conditions dans lesquelles M. de Albuquerque a exercé le pouvoir, aussi que le temps limité ne lui ont pas permis de réaliser tous ses projets. Sa gestion coloniale n'a tout de même pas manqué d'influencer la vie de la colonie.

Ainsi M. de Albuquerque s-t-il réussi à équilibrer le budget. En effet l'idée selon laquelle "la conquête doit nourrir la conquête" a maîtrisé et discipliné son action financière coloniale. C'est ce que nous montre l'évolution des recettes: en 1896-97 les recettes du Mozambique représentant à elles seules plus de la moitié de l'ensemble de celles de l'outre-mer et environ trois fois celles d'Angola. Dans ce contexte il faut faire référence à l'impôt de casa (imposto de palhota) et aux droits de douane qui ont presque doublé.

En ce qui concerne l'équilibre économique général, Mouzinho fut celui qui a discipliné la circulation monétaire au Mozambique, qui était limitée à la monnaie portugaise et à la livre sterling. Par rapport au commerce

extérieur il est important de signaler les répercussions du tarif pratiqué en 1892 au Mozambique. Ainsi, en 1897, le Portugal devient-il le premier fournisseur de la colonie, suivi de l'Angleterre et des colonies britanniques. L'industrie portugaise trouve finalement en Afrique Australe un débouché pour ses produits - surtout le vin (130), malgré l'arrivée dans la colonie d'autres produits industriels (131). Selon Pélissier le rôle du Mozambique en tant que marché des produits de l'industrie portugaise est "capital car on entre dans la période où l'impérialisme portugais devient enfin rentable pour le commerce métropolitain à défaut de l'être pour l'État". Argument excessif, à notre avis, car l'auteur lui même signale, quelques lignes plus tard, et à propos de la faiblesse de la participation portugaise dans l'empire, que l'ampleur des mutations de l'économie mozambicaine à la fin du XIXème ne doit pas être exagérée (132). Il nous semble donc que la question de la rentabilité de l'impérialisme portugais à la veille du XXème siècle et jusqu'à l'"Estado Novo", et à plus forte raison, par rapport au Mozambique, est une question sensible de la controverse historiographique lusophone (133).

En ce qui concerne les exportations des produits mozambicains du début du siècle vers la métropole, elles étaient modestes. Comme l'explique G. Pirio, le niveau de développement industriel de la métropole n'était pas en mesure d'absorber certains produits agricoles mozambicains - comme par exemple les oléagineux (134). A ceci s'ajoute, comme on l'a déjà signalé, que l'élargissement du marché métropolitain pour les produits du Mozambique était fortement tributaire de l'établissement d'une liaison maritime entre les deux territoires (ce qui n'est arrivé qu'en 1903 lorsque

l'ENN a ouvert la ligne Lisbonne/Lourenço Marques). Jusqu'à cette époque, la navigation se faisait par des navires allemands et britanniques (135).

Pour en terminer avec l'état de l'économie mozambicaine sous Mouzinho, il nous reste à signaler quelques événements d'importance, à savoir: la mise sur pied des liaisons ferroviaires avec le Transvaal (1895) et la Rhodésie (1898), puis, un peu plus tard, en 1901, ce fut la signature du "Modus Vivendi" entre le Mozambique et le Transvaal (qui réglait la question de l'émigration des travailleurs vers le Rand et celle de l'utilisation du port de Lourenço Marques). Arrêtons-nous et penchons-nous sur la façon dont le Mozambique a été inséré dans le contexte géo-économique de l'Afrique Australe (136). En effet, en ce qui concerne cette articulation régionale de la colonie, on pourra être d'accord avec l'avis de Pélissier. Il est vrai que le "Mozambique colonial est entré dans la mer libre de la rentabilité" (137). Rentabilité qui a été réalisée en dehors du réseau marchand de l'empire. Posons la question: jusqu'à quand?

On peut affirmer que les règles fondamentales de la colonisation ont été érigées pendant les dernières années de la monarchie (1898-1910) (138). Toutefois, il semblerait que la dynamique du territoire échappait au contrôle de l'action de l'administration coloniale. En effet, au-delà de la participation dans la conquête (dont le Barue - 1902 constitue l'action la plus importante), l'administration surveillait un territoire où presque tout le nord dépendait de la gestion des compagnies, à l'exception du "distrito de Moçambique". Le sud, déjà pacifié, sera le terrain de structuration des rapports économiques avec l'Afrique du Sud (dont le Modus Vivendi de 1901). C'est-à-dire, qu'au niveau économique, il s'agissait d'assurer la rentabilisation de la main-d'oeuvre africaine (soit vers les mines, soit

dans le cadre de l'économie de plantation) et d'assister à la mise en valeur du territoire opérée par les compagnies.

Il a fallu attendre 1906, et le mandat de Freire de Andrade (Oct. 1906 - Nov. 1910) pour que des changements aient lieu dans la politique économique suivie au Mozambique. En effet, le dernier gouverneur de la monarchie fut l'artisan de la réforme administrative de 1907 (plus précisément son ministre Aires de Ornelas). Outre la division administrative du territoire (en cinq districts: L. Marques, Inhambane, Quelimane, Tete et Mozambique), cette réforme proposait une réorganisation de son administration - notamment la création d'un corps de fonctionnaires. On nota qu'au Portugal, avait été créée avec une année d'avance l'Ecole Coloniale dont le but était de former des cadres coloniaux.

En outre, Freire de Andrade stimulait le débat sur les dangers de l'émigration massive des travailleurs mozambicains vers les mines du Rand (139). Il le faisait dans l'intention de canaliser la main-d'oeuvre vers la production interne. Notamment nourrir l'économie de plantation en Zambézie et en outre créer une couche de petits agriculteurs africains.

Malgré tout, ce débat n'a pas empêché à la "Convenção" du 1er Avril 1909 avec le Transval, d'officialiser pour la 2ème fois, le recrutement des travailleurs mozambicains vers le Rand.

Pour conclure, il nous reste à signaler qu'en 1906 le "chibalo" (régime de recrutement forcé de la force de travail) a été interdit dans le district de L. Marques, région la plus affecté par l'action de la Witwatersrand Rand Native Labour Association (WNLA) (140).

Le gouvernement républicain n'a pas apporté de changements considérables à la politique coloniale (141). En ce qui concerne le Mozambique, l'autonomie financière et administrative accordée en 1914 aux colonies n'a pas bénéficié de l'action efficace des gouverneurs (comme en Angola avec Norton de Matos). C'est aussi en 1914, que le code de travail forcé a été appliqué dans les colonies et s'est généralisé à toute la population indigène. Par contre la réforme du système de "prazos" n'a été achevée qu'en 1919. A partir de ce moment, les impôts des habitants des "prazos" devaient être payés en travail, jusqu'à la limite maximum de 6 mois par an. La gestion coloniale a quand même essayé d'équilibrer les finances publiques (142). Les principales sources de revenus de l'Etat Colonial étaient l'impôt de case, les redevances sur les chemins de fer, les droits de douane et les taxes sur les travailleurs émigrés. Il faut noter qu'en accord avec la loi de 1914, chaque colonie devait participer jusqu'à 23% de ses recettes dans son budget de défense.

L'instabilité politique qui caractérisait la période républicaine ne pouvait pas manquer d'influencer négativement la gestion coloniale. Notons qu'entre 1910 et 1918, la colonie a vu passer huit gouverneurs généraux et intérimaires. Pire encore, entre 1910-1920, le Portugal a été dirigé par 34 gouvernements. A ceci s'ajoute que, de la chute de la monarchie jusqu'en 1917, les affaires impériales ont été décidées par 16 ministres. On ne peut donc pas ne pas être d'accord avec Pélissier quand il affirme que le seul exemple de bonne gestion économique républicaine fut la saisie, le 24 Février 1916 de 76 navires allemands réfugiés dans les ports portugais de l'outre mer et de l'Europe. Si cela a, d'une part, accru le tonnage de la marine marchande portugaise de 73.000 à 315.000 tonnes (143), de l'autre,

cela a abouti à une déclaration de guerre de l'Allemagne. Le Portugal n'est arrivé à surmonter les conséquences financières inhérentes à la guerre que par un emprunt de 3 millions de livres contracté auprès de l'Angleterre (144).

Il est vrai qu'au Mozambique, les Hauts Commissaires républicains n'ont pas réussi à libérer la colonie du chaos administratif et financier. De plus, cette période fut caractérisée par une nouvelle montée de la tension avec l'Afrique du Sud concernant le contrôle du port de Lourenço Marques. En effet la Convention de 1909, qui avait été signée pour une période de dix ans, était mise en cause. Sous la pression des sud-africains qui critiquaient la mauvaise gestion portugaise du port et du chemin de fer de Lourenço Marques le Portugal préparait la révision de la convention avec le Transval à partir de 1920 (145). A ceci s'ajoutaient les problèmes liés au "partage" interne de la force de travail ce qui oppose la WNLA avec le secteur des plantations (146). Dans le même temps, l'économie mozambicaine subissait les conséquences d'une politique monétaire qui lui faisait abandonner l'étalon or. Cet ensemble de problèmes aurait accéléré la chute du Haut Commissaire Brito Camacho (mars 1921-sept. 1923). De toutes manières, cette période de l'histoire coloniale au Mozambique ne doit pas s'achever par un bilan exclusivement négatif.

Il faut d'abord rappeler que les conditions du marché mondial ont stimulé le "boom" de son agriculture de plantation. En outre, la compagnie du Mozambique qui avec son projet du "trans-Zambézia Railway" mis sur pieds dans les années 30, faisait la liaison entre les plantations de sucre et plus tard entre les mines de charbon de Tete, créait pour la première fois un important réseau interne de transports. De plus, aussi bien les

revenus du trafic de Lourenço Marques que les recettes de l'émigration ont beaucoup apporté à la solvabilité externe de l'économie mozambicaine.

Finalement, il nous reste à réfléchir sur l'état du commerce extérieur mozambicain et notamment à noter ses rapports avec la métropole (147).

Penchons-nous d'abord sur l'expansion des échanges du Mozambique. En ce qui concerne les exportations, leur évolution devait s'articuler avec la mise en valeur de l'économie de plantation, notamment le sucre produit par les compagnies en Zambézie, et aussi les oléagineux (148). Mais au-delà de l'expansion agricole, il est important de retenir que le Mozambique, face à son réseau portuaire et ferroviaire, a connu un développement du commerce extérieur (notamment géré par l'économie de transit) qui était à la même époque, cinq à huit fois supérieur à celui de l'Angola.

En ce qui concerne les rapports avec la métropole, cette dernière fournissait à la colonie 41,2% de ses importations (149). Cependant ce taux d'importation doit être analysé avec attention, car une partie très importante de ces importations étaient des marchandises étrangères. C'est-à-dire, des réexportations à partir du Portugal pour échapper au protectionnisme du tarif de 1892. Ainsi selon la recherche statistique de Ribairo Salgado, qui nous a servi de base pour analyser la balance commerciale mozambicaine (150), nous constatons qu'en 1913, le Portugal ne fournissait que 16% du total des produits importés par le Mozambique, et qu'en 1927, ce taux est descendu à 12%. En effet, les achats venant de l'étranger dépassaient largement ceux qui venaient du Portugal (151).

Si l'on analyse les exportations vers la métropole selon les éléments de Salgado, leurs taux apparaissent aussi surestimés car ils cachent les

réexportations qui étaient destinées pour la plupart à l'Angleterre. Ainsi des 47% du volume (valeurs monétaires) des exportations provenant de l'outre-mer qui, avant la première Guerre mondiale étaient destinées à la métropole, seules 7% y étaient absorbées. Il faut souligner que dans cet ensemble (les 47%) le poids du Mozambique était très faible, à savoir environ 1% entre 1901-1913 (152). Il est vrai qu'après la guerre la situation a connu des modifications. Le Mozambique exportera davantage vers la métropole (environ 7% du total des exportations d'outre mer en 1927), tandis que la position de l'Angola s'affaiblira (153).

Enfin, en regard de la vérité des chiffres, nous ne pourrions que confirmer la fragilité de l'insertion du commerce mozambicain dans le réseau marchand portugais.

Il nous faudra attendre l'"Estado Novo" pour assister à un bouleversement de la situation. Alors quel sera le rôle de l'économie mozambicaine dans le cadre de la complémentarité Portugal/Colonies?

III^{ème} PARTIE

L"ESTADO NOVO" ET SON PROJET COLONIAL: L'UNITE IMPERIALE.

Aperçu général 1930/1974

1. Les antécédents de la politique salazariste: chronologie de la législation coloniale du régime libéral jusqu'à la veille de l'"Estado Novo".

Il ne faut pas trop reculer dans l'histoire pour proposer une chronologie de la législation coloniale portugaise jusqu'à l'émergence de l'"Estado Novo". Nous n'avons pas non plus l'intention de reprendre ici la problématique historique de la naissance de la colonisation portugaise du XXème siècle. Cependant, il nous paraît utile de repérer de façon systématique l'activité législative coloniale qui précède la politique de Salazar. Il nous semble indispensable pour notre démarche d'avoir une vue historique de la politique qui fut responsable de la gestion du dernier Empire portugais, pour deux raisons: d'abord, parce qu'il faut la retenir en tant que produit historique d'un processus complexe, et non pas comme création du génie a-historique d'un homme; ensuite, pour répondre à des raisons essentiellement méthodologiques. Il convient, en effet, à notre avis, de procéder à l'ordonnance des initiatives législatives dont les références, jusqu'à ce moment, apparaissent dispersées tout au long de notre analyse (1).

C'est avec le régime libéral qu'on assiste au remplacement du système traditionnel de "soumission" par celui d'"assimilation" ou "centralisation". De fait, avec le nouveau système, les indigènes deviennent des citoyens portugais jouissant de tous les droits et responsabilités inhérentes. Les articles 10, 20 et 1450 de la "Carta Constitucional" en sont un témoignage. Les dirigeants de l'époque ne faisaient en effet que de suivre l'esprit de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789.

C'est par cette ligne de pensée que s'orientait le pouvoir législatif né de la révolution libérale de 1820.

En ce qui concerne l'organisation administrative des territoires d'outre-mer, on ne peut pas parler de l'existence d'une démarche uniformisée avant la prise de pouvoir des libéraux "setembristas". C'est la monarchie constitutionnelle qui affirme très tôt l'envie de standardiser l'administration des colonies. Par conséquent, les systèmes politiques et administratifs pratiqués dans la métropole vont s'appliquer à l'outre-mer. Ainsi le décret de Mouzinho da Silveira (décret n° 23 du 16/5/1832), qui introduisait au Portugal le système administratif français, a été étendu aux colonies. Cependant, malgré les adaptations introduites par la loi du 25/4/1835, et les décrets du 18/7/1835 et du 6/11/1836, la réforme de Mouzinho da Silveira fut finalement remplacée par le Code Administratif de Passos Manuel (décret 31/12/1836).

A cette législation concernant l'organisation administrative, s'ajoutèrent, à la même époque, le décret du 7/12/1836, la loi abolitionniste de Sá da Bandeira (décret 10 /12/1836) et l'institution des tarifs protectionnistes par le décret 17/1/1837.

Le 18 mars 1842, sous le gouvernement de Costa Cabral, un nouveau code administratif fut publié en métropole. Il obéissait au principe de l'"assimilation" et fut aussitôt appliqué en outre-mer, et cela pendant plus de vingt ans (ce code de 1842 fut en vigueur jusqu'en 1869) (2).

L'arrivée au pouvoir des "cartistas" (1842) a apporté le "free trade" et 1852 fut l'année de la publication de la nouvelle constitution ainsi que des tarifs libre-échangistes. En 1854, s'ensuivirent les réformes du

systeme des "Prazos", les réformes administratives de Rebelo da Silva ("Decreto Orgânico das provincias ultramarinas", qui donnaient aux colonies une autonomie significative par rapport à la métropole) et en 1870, l'abolition de l'esclavage. Dans le même temps, au Mozambique, une réduction des tarifs a essayé d'encourager le commerce légitime et de bénéficier les produits portugais ou nationalisés (1877). En dépit de tout cela, l'orientation libre-échangiste des tarifs mozambicains demeurait.

Il a fallu attendre 1885 pour voir s'esquisser une nouvelle politique coloniale. Elle s'établirait quelques années plus tard avec la réforme radicale des tarifs coloniaux et métropolitains: décret du 24/12/1892. C'était le retour du protectionnisme. Notons que le décret du 30/7/1890 annonçait déjà une nouvelle politique pour la mise en valeur coloniale (3). Entre 1894 et 1899 des décisions législatives sont prises, à savoir: celles qui furent à l'origine de la nomination des "commissaires royaux" (et par lesquelles A.Enes et M.de Albuquerque furent désignés), le décret "travão" (de frein) de 27/9/1894 qui essayait de "freiner" la pénétration du capital étranger, et finalement le code du travail de 9/11/1899 (le règlement du travail colonial). Promulgué par A.Enes, le règlement du travail de 1899 avait comme objectif principal la création d'un régime de travail capable de résoudre le problème de la main-d'oeuvre dans les colonies (4). Le système, créé par ce règlement, se fondait sur le principe du devoir moral et légal de travailler. Il admettait l'emploi de la force coercitive pour amener au travail les réticents. Voilà l'émergence du système du "chibalo" (travail forcé).

En ce qui concerne la période pendant laquelle les commissaires royaux gouvernaient, il est intéressant de signaler que la question de l'industrialisation préoccupait déjà l'administration coloniale.

En fait, soit A. Enes, soit M. de Albuquerque se sont nettement prononcés sur ce sujet (5). Un système de "exclusivos" (exclusifs) industriels débutait ainsi au Mozambique, dans le but de stimuler la fixation des industries dans les colonies "dans la mesure où les intérêts de l'industrie nationale sont protégés".

Ces mêmes idées régneraient quelques années plus tard sous le gouvernement de Freire de Andrade. Ainsi, en 1908, la commission du conseil de gouvernement chargée de la réforme de la contribution industrielle soutenait-elle l'exemption de tribut pour les industries locales. Pour justifier cette mesure, elle affirmait son importance pour le relancement économique de la colonie.

A ce propos, rappelons que les premières industries mozambicaines s'installèrent plutôt dans le secteur minier où la juridiction était exercée soit par l'Etat, soit par les compagnies (notamment celle du Mozambique et celle de la Zambézie). Cela étant, en 1906, le décret du 20 septembre a réglé le pouvoir des droits miniers sur toutes les colonies portugaises (les lois des 24/4/1912, 21/8/1913 et plus tard celle du 26/3/1834); le 9/12/1905, la législation concernant l'exploitation du pétrole est établie ainsi que les décrets du 3/8/1914 et du 6/9/1917 qui concernaient les pierres précieuses. L'objectif de cette législation était de permettre une plus grande liberté de l'exploitation minière (6).

Ceci dit, on peut accepter que les idées concernant l'industrialisation animaient depuis la fin du XIXème siècle les réflexions sur le développement économique de l'outre-mer. Il a pourtant fallu attendre la chute de la monarchie pour assister à leur institutionnalisation au niveau législatif. De fait, le décret n° 985 du 28/10/1914 fut le point de départ de la politique industrielle. Il établissait le système de "exclusivos" (exclusifs) industriels dans les colonies (7).

Après cette brève parenthèse à propos de l'industrialisation en outre-mer, concluons notre démarche sur le cadre législatif du système politique d'"assimilation".

Malgré l'initiative postérieure de Júlio de Vilhena (dont le code administratif n'est jamais entré en vigueur), c'est la "Carta orgânica" de Rebelo da Silva (1869), qui était le fondement de l'organisation de l'administration, et ce jusqu'aux premières années de la République. Il nous faut cependant et surtout signaler les essais de réforme qui se sont esquissés à partir de la "campanha de 1895" lancée au Mozambique. Notamment ceux des gouvernements de A.Enes et M.de Albuquerque, fortement marqués par l'idée de la décentralisation administrative et de la spécificité législative à appliquer aux colonies. Mais l'entrée en vigueur du décret du 7/7/1898, qui déterminait l'extinction des fonctions des commissaires royaux, a mis en échec cette tendance. Par conséquent, les principes décentralisateurs qui s'esquissaient déjà dans les dernières lois du régime libéral, dont les gouvernements de A.Enes et de M.de Albuquerque étaient un exemple frappant, était mis en cause. Malgré tout, les idées d'autonomie coloniale gagnaient la pensée coloniale de l'époque.

Ainsi, le principe de la décentralisation des territoires d'outre-mer, soutenu par Eduardo Costa au premier congrès colonial national de 1901, dans son étude sur "l'administration civile de nos possessions africaines", animerait-il, pendant des années, l'idéologie coloniale moderne (8). Il serait à l'origine de la loi n° 2315 de mai 1907 (gouvernement d'Aires de Ornelas). Ce texte de loi, par lequel fut réorganisée l'administration publique de la colonie de Mozambique, représente un point de virage vers le système de l'autonomie politique, c'est-à-dire, vers la décentralisation administrative et financière des colonies portugaises.

Il est intéressant de souligner la façon dont, à l'époque, la prise de conscience sur la spécificité de la position du Mozambique en Afrique Australe justifiait déjà l'établissement d'un régime particulier d'organisation administrative. C'est ce qu'on retient de la lecture du rapport qui accompagnait le décret de mars 1907:

"Le Mozambique est inexorablement lié au futur et au développement de l'Afrique Australe et de l'Afrique Centrale britannique, et elle a besoin....des mêmes moyens de défense et d'action que les colonies voisines" (9).

Malgré les changements que leur a apportés la législation qui suivit (notamment le décret budgétaire de 21/11/1908, les décrets du 22/12/1910, du 27/5/1911 et du 31/8/1912), les principes qui étaient à la base de la loi de 1907 demeuraient et ont stimulé, à l'époque, les revendications de l'autonomie administrative et financière pour les colonies. En 1911, cette autonomie serait expressément établie par l'article 67 de la Constitution de la République Portugaise, devenant ainsi le noyau central de la politique coloniale pendant la première République. Sous le contrôle de la

métropole, les colonies portugaises jouiraient d'une autonomie financière et d'une décentralisation compatibles avec leur niveau de développement.

Cet article fut suivi des "Bases orgânicas da administração civil e financeira das colónias" approuvées par les lois n° 277 et 278 du 15 août 1914 et du décret 551-A 29/5/1916, qui combinaient la décentralisation administrative avec l'intervention du gouvernement central dans la vie coloniale.

En ce qui concerne la législation du travail, le décret du 27 mai 1911 (qui succédait au "Regulamento de trabalho" de A.Enes) fut remplacé par le "Regulamento geral do trabalho dos indigenas nas colónias portuguesas", entré en vigueur par le décret n°951 du 4/10/1914. Ce texte n'a pas apporté de changements significatifs à l'esprit du "Regulamento de 1899" (le chibalo), document qui ne subirait de modifications substantielles qu'avec le "Code de Travail" de 1928. Il est vrai que le "Estatuto político civil et criminal dos indigenas", publié en 1926 par João Belo, maintenait encore le travail forcé.

Selon la logique de la loi de concession d'"exclusivos" en outre-mer (décret n° 985 de 28/10/1914), signalons encore qu'en Angola (arrêté n° 601, 17/6/15) et au Mozambique (a.p. 1211, 13/10/1915) des règlements concernant l'industrialisation ont été approuvés et postérieurement adaptés (10). Nous reviendrons plus tard sur cette question.

Il nous reste à ajouter que l'effort législatif de la première République n'a réglé la vie coloniale que pendant une période très courte, puisque la Constitution de la République portugaise elle-même fut

profondément modifiée par les lois n° 1005 du 7/8/1920 et 1022 du 20/8/1920.

Rappelons à ce propos que, si la généralisation de l'expérience de l'autonomie dans les colonies s'est produite dans le contexte de la perturbation mondiale de l'après-guerre, elle a été aussi fortement conditionnée par l'instabilité interne, entraînée à son tour par les bouleversements politiques de la Première République. En effet la crise économique portugaise des années 20 mettait en cause la gestion coloniale et provoquait les critiques internationales sur l'incapacité coloniale portugaise (on se souvient que, à cette époque, J.Smuts proposait à la Conférence de la Paix d'intégrer le Mozambique à l'Union Sud Africaine).

En conséquence, dans le cadre de la révision constitutionnelle, le Congrès de la République vote la loi n° 1005 du 7 août 1920 où les principes de la décentralisation sont expressément consacrés. Ce texte instituait une dualité dans la logique de l'administration: d'une part, en instaurant un système général concernant toutes les colonies qui établissait les conseils législatifs; d'autre part, en déterminant un critère de spécificité par rapport à chaque territoire, dont la création du régime de "altos comissários" en Angola et au Mozambique (11). Finalement signalons encore que les lois 1005 et 1022, insérées à leur tour dans le décret 7008 du 9 octobre 1920, ont constitué "les bases organiques de l'administration civile et financière des colonies". Ce dernier décret, suivi du décret n° 7030 du 26 octobre (lequel fut quelque peu modifié par les lois n° 1130 du 20/3/21 et n° 1511 du 13/12/23) fut en vigueur jusqu'à la fin de la Première République.

Au lendemain du mouvement du 28 mai 1926, la politique coloniale portugaise présentait une nouvelle orientation.

En effet, à la décentralisation excessive qui caractérisait le pouvoir des "Altos comissários", la Première République avait déjà opposé, à la veille du coup d'Etat, la Loi 1836 du 4/2/1926. Par ce moyen, le Congrès de la République essayait de réduire l'influence des représentants du pouvoir colonial qui devenaient plus dépendants du ministre des colonies. Remarquons qu'on assiste ici à la répétition du processus qui, en 1898, avait déjà mis en cause le gouvernement des Commissaires Royaux (Comissarios Régios) (décret 7/7/1898).

On doit signaler encore que l'arrivée au pouvoir de João Belo, après le coup d'Etat du 28 mai, s'était fait accompagner d'un sentiment colonial, répandu à l'époque, selon lequel le pouvoir central devrait maîtriser et surveiller l'action des gouvernements coloniaux. Ce fut le temps du renforcement du pouvoir central et de la restriction de la capacité des "Hauts Commissaires".

Les bases organiques approuvées par le décret 12421 du 2/10/1926 ("Bases orgânicas da administração civil das colônias") traduisent bien l'esprit de la loi qui avait été publiée quelques mois auparavant. On voit affirmer ici, pour la première fois, le principe de "l'Unité politique du territoire national" introduit plus tard par l'"Acto Colonial" qui donna naissance au concept de l'"Império colonial português". Les "Bases organiques de l'administration de la colonie" allaient mieux régler l'autonomie administrative et financière des colonies, tout en renforçant le pouvoir et la mainmise de la métropole sur les affaires coloniales,

notamment en ce qui concerne l'approbation des projets des budgets pour les colonies. L'autonomie financière de l'outre-mer était donc conditionnée par l'inexistence de déficit budgétaire.

La publication, en 1928, des "nouvelles bases organiques" (décret 15241 du 24 mars) n'a pas apporté de changements substantiels au décret de João Bello. Le régime s'était maintenu: l'autonomie administrative et financière demeurait, quoique sous la surveillance du pouvoir central, d'ailleurs telle qu'elle l'était auparavant. Les conseils législatifs deviennent conseils de gouvernement mais gardent leur fonction et importance en tant que parlements locaux. Ils exerçaient, sans doute, une forte influence sur le pouvoir de chaque colonie.

Conditionnée par ces bases organiques, la réforme budgétaire de 1928 (décret 15465 du 14 mai) fut publiée un peu plus tard. Elle allait établir les principes fondamentaux qui maîtriseraient les rapports financiers entre les colonies et l'Etat, ceux-ci étant fortement restrictifs de l'autonomie des pouvoirs locaux.

Cette nouvelle façon d'organiser l'administration coloniale est suivie en 1926, sous le régime militaire, de la promulgation du "Estatuto politico civil e criminal dos indigenas" (décret 12533 23/10/26) auquel s'ajouterait la publication du nouveau code de travail de 1928. Si ce texte, annoncé par le décret 16199 du 6/12/1928, cherchait d'une part à systématiser la législation du travail qui s'était répandue à partir du règlement de 1914, il visait, de l'autre, à répondre aux pressions causées par l'esprit anti-esclavagiste née de la Convention de Genève de 25/10/1926, qui condamnait la pratique du travail compulsif. Voilà

pourquoi, dans ce décret 12533, João Bello interdisait déjà aux particuliers d'avoir recours au travail obligatoire.

Aux lois du travail, ajoutons encore l'institutionnalisation de la mise en valeur de la culture du coton (décret 11994 du 28/9/1926) et le projet de suppression de la Charte de la "Compagnie du Nyassa" (qui ne s'est réalisée qu'en 1929).

Pour conclure, rappelons la Convention avec l'Afrique du Sud (11/9/1928), qui a permis de fonder les conditions fondamentales à l'insertion du Mozambique dans le sous-système économique de l'Afrique Australe (12).

On verra que l'"Acto Colonial" (décret 18570, 8/7/1930), clé de voûte de la politique coloniale de l'"Estado Novo", synthétise la pensée officielle sur l'Empire qui s'est esquissée dès les années 20 (et notamment sous le gouvernement de João Bello). Celle-ci, à son tour, ne peut pas s'appréhender en dehors de la complexité socio-économique et internationale qui caractérisait la société portugaise à la veille et après la chute de la Première République (13).

Notre intention est de saisir jusqu'à quel point l'existence de l'Empire et le concept d'Unité Impériale apparaissent comme condition "sine qua non" à la réalisation du projet national portugais à partir des années 30. Cela nous permettra de comprendre pourquoi la "solution" économique pour le Portugal du XXème siècle est indissociable de ses colonies. Dans ce cadre, on trouvera peut-être une explication pour le nationalisme salazariste.

2 - Les années 30, la crise mondiale et le démarrage du plan colonial de l'"Estado Novo": la mise en oeuvre de la complémentarité Portugal/Colonies.

2.1 - Le Portugal des années 30, la nouvelle politique économique et le projet colonial dans le contexte de la crise de 29.

Un aperçu général sur la politique coloniale portugaise à partir des années 30 nous oblige à retenir le contexte interne et international qui conditionnait la société portugaise au lendemain de la prise de pouvoir par O. Salazar.

En effet, la stratégie de transformation de la société portugaise mise en oeuvre par l'Etat Nouveau fut déterminée par trois facteurs majeurs: la situation socioéconomique de la métropole et son insertion internationale, la crise économique internationale qui avait débuté à la fin des années 20 et l'existence de l'Empire. De la conjugaison de ces trois éléments est sorti le modèle de l'"unité impériale". C'est cette conception qui, dans les mains de O. Salazar, a servi de fondement idéologique à la colonisation portugaise du XXème siècle.

En ce qui concerne les origines de l'Etat Nouveau (E.N.), notre analyse sera fortement tributaire des études présentées récemment par l'historiographie portugaise (14). La lecture de ces travaux nous permet de retenir quelques idées fondamentales, que nous allons exposer ici:

La première remarque se rapporte à l'importance des années 30 pour le démarrage du projet de complémentarité entre les économies portugaise

et coloniale. Ce projet se liait à un effort d'industrialisation qui s'articulait avec les colonies, soit par l'absorption de leurs matières premières, soit par l'utilisation de leurs marchés comme débouchés des produits manufacturés portugais. Il s'agissait en somme d'une version contemporaine de la doctrine du "pacte colonial" qui voulait répondre aux problèmes auxquels l'économie portugaise était confrontée au début des années 30: un système "néo-mercantiliste" au XXème siècle.

En outre, l'émergence de ce projet industriel fut fortement conditionné par la façon dont la crise mondiale avait touché l'économie portugaise. En effet, malgré ses effets "superficiels" par rapport à ce qui s'était passé dans tous les pays européens, la grande dépression avait quand même réussi à provoquer au Portugal un ralentissement du processus de croissance de l'économie. Ce fut à partir de cette coupure que furent créés les conditions de la mise en place d'un nouveau modèle de développement dont le noyau central était l'industrie (15).

Comme on le verra, l'amplitude du freinage de l'économie portugaise est très bien exposée dans l'analyse de Fernando Rosas (16). D'abord la crise avait provoqué une diminution des envois des émigrants ainsi qu'une chute des revenus des capitaux qui étaient à l'étranger. A ceci s'ajoute la baisse des cotations des produits coloniaux. Ensuite, l'analyse de la balance commerciale portugaise pour la période 1929/1934 nous révèle dans quelle mesure les secteurs traditionnels de l'exportation furent les plus touchés par la crise, notamment ceux du Porto, du liège et des conserves de poisson. Par contre, les exportations des produits industriels ont subi des réductions peu significatives. En ce qui concerne la production industrielle dans son ensemble, l'auteur confirme l'idée selon laquelle le

choc de la dépression se serait fait sentir pendant une courte période, de façon peu violente, et par conséquent, sans mettre en cause la croissance régulière des industries.

En somme, l'agriculture et les activités commerciales liées à l'import-export furent les grandes victimes de la crise, laquelle les affaiblissait soit par la baisse des cotations de leurs produits soit par la compression des marchés internationaux. Ce fut dans ce contexte de freinages et de difficultés vécu par les secteurs agraires et du commerce que, selon l'auteur, l'industrie nationale prend la direction du projet économique du pays.

Encore une fois dans l'histoire portugaise, l'industrie nationale était le grand vainqueur du protectionnisme de l'après crise. Bien sûr, c'est par le contexte économique de la grande dépression que se sont conjuguées les conditions qui aboutiraient à ce mouvement d'industrialisation. C'est ce que nous montre F. Rosas de façon très claire (17); diminution de la concurrence que les capitaux et les marchandises étrangères entretenaient, soit dans le marché métropolitain, soit dans les colonies; affaiblissement du rôle politique et économique du secteur exportateur en conséquence de la chute du commerce extérieur dans la métropole. A ceci s'ajoute la décadence de la grande agriculture des colonies dont l'origine se trouve soit dans le ralentissement des exportations soit dans la déflation interne. Finalement, création d'un espace permettant le développement d'une industrie tournée vers le marché intérieur et qui bénéficiait des effets de la crise, notamment en ce qui concerne l'importation des matières premières et des produits manufacturés.

Sans aucun doute les secteurs industriels de l'économie portugaise avaient-ils pris conscience de la conjoncture favorable que la crise accordait à l'expansion industrielle. Et ils le démontrent aussi très bien dans le Ier Congrès de l'Industrie Portugaise en 1933, comme ils l'avaient déjà fait auparavant, dans la "grande exposition de l'industrie portugaise".

Dans le congrès industriel de 1933, pour la première fois, l'orientation d'une politique économique nationale dont le noyau serait les colonies prend forme. Rappelons que la question coloniale animait les débats sur la politique économique nationale depuis la fin du XIXème siècle.

Comme O. Salazar l'avait affirmé, le régime profitait de la crise pour se lancer dans le projet d'industrialisation.

Pour la première fois les conditions pour la mise en oeuvre du projet d'unification impériale étaient réunies. Ce projet profitait de la conjoncture de trois situations: existence d'une crise mondiale (qui ouvrait le chemin à la promotion des industries de remplacement dans les régions les plus périphériques de l'économie internationale); disponibilité de main-d'oeuvre à bon marché (libérée par la démantèlement momentanée des réseaux d'émigration traditionnels); et finalement, arrivée au pouvoir d'un gouvernement dictatorial capable de mettre en route une politique économique fortement dirigiste et centralisée (18). Il y avait encore les colonies, dont le rôle dans le nouveau modèle économique impérial était celui de fournir les matières premières à bon marché et qui se constituaient, en même temps, en tant que marché pour l'industrie métropolitaine.

Voilà donc le projet d'autarcie économique de l'Etat Nouveau que l'historiographie portugaise récente localise dans les années 30 de ce siècle.

En effet, ces nouvelles approches sur l'histoire de l'E.N. sont importantes car, à notre avis, c'est la première fois qu'on aie de repenser le projet salazariste comme plan économique global, ou l'Empire s'insère de façon organique et non comme "valeur supérieure" dont l'existence dépasse les intérêts matériels. Et ici, comme auparavant chez l'historiographie du XIXème siècle, on trouve la même démarche analytique.

Après cette remarque le moment est arrivé de repérer de façon plus précise, la mise en oeuvre de l'"économie corporative", faisant toujours appel à ses liens avec l'Empire (19).

Il ne fait pas de doute que l'industrialisation est un des éléments-clief autour duquel s'est bâtie la politique économique de Salazar. Ainsi, le décret n° 19354 du 3/1/31 établit de façon générique, le régime de "condicionamento industrial" qui est devenu le principal instrument de l'Etat pour contrôler et mettre sur pied sa stratégie industrielle (notons que le règlement du "conditionnement" des industries entrerait en vigueur par le décret 19409 du 4/3/31).

Peut-on accepter que l'idée d'instituer les fondements de la croissance économiques s'imposait à la pensée économique de l'époque. Entre 1931 et 1932 ces premiers décrets généraux du "conditionnement" furent suivis de l'ordonnancement juridique des industries agricoles et de conserves de poisson (20).

En 1933, la Constitution de la République portugaise, approuvée par le plébiscite national du 14 mars, comprend les dispositions de l'Acte Colonial, portant sur la juridiction dans l'Empire colonial portugais. Par ce moyen, l'Etat s'obligeait à stimuler la structuration et le développement de l'économie nationale corporative (voir art^o 34 de la Constitution). De plus, "l'essence organique" de la nation portugaise lui attribuait "la fonction historique de posséder et de coloniser les domaines d'outre-mer" (article 2^o de l'Acte Colonial").

Voilà l'esprit qui, malgré les adaptations auxquelles la mise en oeuvre du projet impérial obligeait, a dominé les destins du monde portugais jusqu'au 25 Avril 1974.

Le 23 septembre 1933 est promulgué le statut de travail national.

En octobre de la même année, le projet d'industrialisation de l'économie portugaise prend la forme de débat national au Ier Congrès de l'Industrie. Le premier programme concernant la mise en valeur industrielle et qui antécédait de 12 ans la loi 2005 de Ferreira Dias, y est esquissé.

Cependant, la "Loi de la Reconstitution Economique" de 1935 fut sans aucun doute le premier pas de la stratégie d'industrialisation portugaise. Il ne s'agissait guère, comme l'affirme Brandão de Brito, d'un projet global d'industrialisation, mais plutôt d'une initiative qui traduisait la volonté de l'Etat de s'engager dans la voie de l'industrialisation nationale (21). C'est dans cette ligne d'action que doit être envisagée la promulgation à cette époque des "lois de réforme du crédit".

Mais, l'ordonnancement juridique de l'économie corporative ne s'est achevée que par l'approbation de la 2ème Loi du "Condicionamento Industrial".

En effet, la loi 1956, de mai 1937, introduit quelques modifications au régime de "conditionnement" de 1931. Le plan industriel national y est consolidé, et conduit à la nouvelle politique économique de l'Etat Nouveau. Celle-ci opposait à l'économie libérale le dirigisme étatique.

Dans ce contexte la "câmara corporativa" définit bien le rôle de la nouvelle stratégie industrielle. Il s'agit de protéger le secteur privé, de défendre les activités déjà existantes, tout en menant une surveillance et en protégeant les petites et moyennes entreprises. En outre, il doit prendre garde à la production nationale, soit en stimulant la substitution des importations, soit encore par l'intervention de l'Etat qui a une mission importante pour l'animation et la création de nouvelles industries (22). Notons, à ce propos, que cet organisme corporatif insistait toujours sur la nécessité de mener une enquête industrielle, instrument à son avis indispensable à la réalisation de la politique industrielle.

Bien qu'elle ait été complétée par la loi n° 2005 (loi de la réorganisation industrielle de 1945) la loi n° 1956 maîtrisait la dynamique de l'industrie portugaise jusqu'au début des années 50. Il a fallu attendre le contexte économique de l'après-guerre pour que l'esprit et le fonctionnement du "condicionamento industrial" changent de façon significative (il s'agissait de la loi n° 2052, 11/3/1952) (23).

En conclusion, il faut encore signaler que cette période de la structuration de la politique économique de l'E.N. fut marquée par la "campanha do trigo" (campagne du blé), à partir de 1929, élément tout à fait controversé dans les analyses sur la "renaissance salazariste" (24).

Les versions non officielles de cette politique débutante de l'E.N. cherchent plutôt à l'intégrer dans le cadre de la réalité complexe qui caractérisait les années 30 au Portugal. Et si Brandão de Brito signale son importance surtout comme étape de la conquête du marché intérieur par les industriels liés au secteur agricole en émettant des réserves sur son efficacité en tant que stratégie de développement, il y a des thèses plus radicales. A ce propos, le travail de J. Casaca s'avère absolument indispensable pour une nouvelle lecture de la "campanha do trigo". Ainsi, à partir de la suggestion de sept fausses hypothèses concernant ce projet céréalier, l'auteur conteste les versions idéologiques de la politique céréalière tout en mettant en cause son importance dans la dynamique de la société portugaise de l'époque. D'après lui, celle-ci serait plutôt conditionnée par la façon dont l'économie métropolitaine s'insérerait dans le contexte international. Par ce qui précède, la définition de la politique de l'E.N. des années 30 se trouvera plutôt dans l'évolution du contexte international de l'entre-deux guerres (25).

Finalement, avant d'analyser le rôle de l'empire dans le projet de l'E.N., une question subsiste. Il s'agit d'examiner les effets de la nouvelle politique sur l'économie portugaise pendant ce qui peut être considéré comme la première période du salazarisme - 1926/1946 (de la révolution nationale qui amène au pouvoir O. Salazar jusqu'à la première année de l'après guerre, qui annonce une nouvelle phase de l'expansion du capitalisme).

Cette matière dépasse certainement notre objet d'étude. Il nous est tout de même possible de retenir quelques idées, suivant l'analyse que nous en propose R. Amaro (26).

La première remarque porte sur la question de la périodisation. En effet, les premières années du régime salazariste furent touchées par des contraintes internes et externes (notamment: l'instabilité politique, la crise 1929/33 et plus tard la 2ème guerre mondiale) qui ne permettent pas de percevoir clairement quels ont été les résultats de la politique économique sur l'ensemble de la société portugaise. Selon l'auteur, comme ce ne fut qu'entre 1933 et 1938 que la société portugaise s'est libérée des pressions internes et externes, on peut y détecter les éventuelles conséquences de la politique économique de l'E.N. refusant ainsi une analyse en termes de "croissance" ou de "stagnation", l'auteur affirme qu'une certaine animation surtout dans les années 32/33 et 38/39 stimulait déjà l'économie portugaise dont on devrait trouver les origines, soit dans les changements de l'agriculture soit dans le démarrage industriel. A son avis, les fondements de la croissance de l'après guerre se bâtissaient ainsi.

2.2 - Institutionnalisation du projet de l'Unité Impériale (le "Monde portugais"), constitution du bloc économique et rôle des colonies.

2.2.1 - L'"Acto colonial" et ses séquences législatives.

On voit par ce qui précède comment le projet colonial devient un élément indissociable de la stratégie de renaissance de la société portugaise au XXème siècle. Ainsi, si nous trouvons dans la pensée politique portugaise des années 30 la manifestation claire de cette "inévitabilité historique", il nous est impossible d'oublier que les mêmes préoccupations alimentaient déjà la réflexion politique portugaise au long du XIXème siècle notamment à partir de la prise du pouvoir, en 1834, par les libéraux.

Il ne s'agit point de reprendre ici la problématique du virage vers la colonisation africaine. Ce qui nous paraît important, c'est de structurer l'analyse historique de l'Empire portugais du XXème siècle, en tenant compte de l'évolution socio-économique portugaise surtout à partir de la fin du XIXème siècle (27).

Rappelons que si le projet colonial de Sá da Bandeira fut surtout une intention politique, la nouvelle politique coloniale qui s'esquisse à partir des tarifs protectionnistes de 1892 avait ancré ses racines dans les nécessités "réelles" de l'économie portugaise, dans le contexte de la crise mondiale de la fin du siècle (1873-1890).

Par là même, le projet colonial du salazarisme ne pourra se saisir en la vidant de son historicité. Certes, ce fut dans les années 30 qu'ont été réunies les conditions qui ont permis au Portugal, comme ailleurs, de mener à bien le projet de complémentarité économique entre la métropole et ses colonies.

Mais, cette constatation ne nous autorise guère à attribuer au projet colonial de l'"Estado Novo" l'"originalité" qui lui fut accordée par l'historiographie officielle. Bien au contraire, il s'agissait d'un plan conçu d'après la "tradition" politique de l'époque, d'un projet réaliste, pragmatique, bien adapté aux conditionnements internationaux, politiques et socio-économiques de la société portugaise de l'après-crise.

Ainsi peut-on accepter que l'"Acto colonial" de 1930 n'apporterait guère de changements substantiels à la pensée coloniale qui caractérisait la deuxième moitié des années 20, notamment les idées coloniales de João Bello, et même la 1ère République (28). En effet, même les analyses les plus proches du régime n'ont pas réussi à justifier que, dans l'essentiel, l'"Estado Novo" eût entraîné de modifications remarquables à la conception coloniale portugaise (29).

D'après Franco Nogueira, "à la limite, la différence par rapport à la politique africaine de la 1ère République se manifeste plutôt au niveau de la terminologie et de la structure que par rapport à la substance" (30). En vérité, si le gouvernement de João Bello annonçait déjà une nouvelle tendance de la politique coloniale (notons que la loi organique de 1926, tout en explicitant pour la première fois le concept d'Unité Impériale, représente le retour de la tendance de centralisation (31). La législation

coloniale qui s'ensuivit n'a pas transformé, dans le fondamental, les anciennes lois coloniales. Rappelons, à titre d'exemple que, soit la "Convenção" signée avec l'Afrique du Sud (1928), soit encore le "Estatuto Político Civil e Criminal dos indígenas" gardaient les traits essentiels des lois qui les précédaient. Le code du travail publié en 1928 a quand même aboli définitivement le travail forcé (du moins, selon la loi...).

Quelles étaient donc les nouveautés du colonialisme portugais, à partir de L'"Acto Colonial"?

Le 30/4/1930, la notion d'"Empire colonial portugais" est explicité au niveau institutionnel pour la première fois. A la même époque, dans la "Sociedade de Geografia de Lisboa", le 3ème Congrès Colonial débattait les thèses de la nouvelle loi coloniale.

Comme l'affirmerait, quelques années plus tard, Adriano Moreira "le sens fondamental de l'"Acto colonial" réside dans la nature de la réponse qu'il aurait apporté aux principaux problèmes de droit public suscités par le phénomène colonial" (32).

Ainsi deux questions majeures se posaient-elles aux dirigeants portugais de l'époque. D'une part, il s'agissait de nationaliser l'économie coloniale (condition nécessaire à son intégration dans le bloc économique national), de l'autre d'établir l'Unité Nationale (dont l'accomplissement passait inévitablement par l'unité économique, ce qui obligeait à une articulation économique entre les économies métropolitaines et coloniales).

A ce propos, il est intéressant de retenir la façon dont O.Salazar envisageait la question de l'Unité de L'Empire:

"Nous avons constitué chez nous la variété de l'unité. Vis à vis des autres pays, nous sommes simplement l'unité... (33)

Par rapport à la conception "autonomiste" du régime précédent, l'"Acto Colonial" annonçait une autonomie plus souple, ou un système "d'autonomie tempérée", comme l'appellerait M. Caetano, dont il synthétise dans son article "Os antecedentes legislativos do acto colonial", les caractéristiques de la façon suivante: 1) affirmation de l'Unité et de la solidarité de l'empire, dans le respect des spécificités ethniques, économiques et administratives de ses territoires; 2) décentralisation législative des colonies; 3) attribution des pleins-pouvoirs aux gouverneurs coloniaux; 4) tutelle du ministre des colonies sur les décisions concernant les colonies; 5) autonomie financière concédée à ces territoires; 6) bien que leur organisation économique soit strictement conditionnée par le principe de l'Unité Nationale; 7) établissement encore d'un régime juridique spécifique pour les indigènes; 8) finalement, décentralisation de l'outre-mer attribuée selon le niveau de développement des colonies, en fonction duquel elles s'appelleront: colonies de "gouvernement général" et colonies de "gouvernement de colonie" (34).

Par ce système, les objectifs suivants étaient recherchés: unification administrative de chaque territoire, suppression du régime des Hauts Commissaires (créé en 1928 par le décret 15241), meilleure surveillance du gouvernement sur l'administration financière et économique des colonies, et finalement mise en oeuvre de la solidarité économique impériale, ce qui voulait dire, structuration de la complémentarité Portugal/colonies, soit orienter les matières premières coloniales vers la métropole et recevoir en échange les produits manufacturés métropolitains. De plus, l'Etat se

chargeait de l'administration et de l'exploitation des ports commerciaux (gestion de l'économie des transports) tout en s'opposant à l'intervention des particuliers dans les affaires publiques (35).

En somme, en ce qui concerne les nouveautés, ou plutôt la recodification des principes anciens, signalons rapidement: la suppression du régime des Hauts Commissaires; l'opposition du gouvernement au pouvoir des Compagnies à Charte; les modifications qui sont consenties au système des emprunts extérieurs concernant les colonies (qui interdisent les financements étrangers); le règlement du travail salarié des indigènes (déjà établi par le code de travail de 1928) et finalement la définition du principe de l'autonomie financière pour l'outre-mer.

Voilà donc le bilan normatif de l'"Acte colonial". Dans la réalité, comme nous l'avions indiqué auparavant, il synthétise l'ensemble des pré-conditions nécessaires à la structuration des liens structuraux au sein de l'Empire (36)

Certes, la façon dont la crise 29/33 se faisait sentir dans les colonies portugaises aurait anticipé, par rapport à la Constitution de 1933, la promulgation de l'"Acte colonial". En effet, il s'agissait de neutraliser les conséquences de la baisse des quotations des matières premières sur les économies coloniales. C'est ce que nous voyons dans le cas du Mozambique où l'évolution du commerce extérieur entre 1929 et 1931 montre une augmentation du déficit de la balance commerciale, qui ne réussissait à être contrôlé que par le financement d'environ 1 million de livres-sterling.

Les données ci-jointes montrent bien dans quelle mesure la valeur des exportations est affectée par la chute des cotations internationales des produits de la colonie:

Imp(£)	Exp(ton)	Exp(£)	Exp+Imp(£)	prix un Exp(£)
1929 3111455	198185	2519004	5630459	12,7
1930 3545785	196226	2232977	5778762	11,3
1931 3203273	183174	1663420	4866693	9,8

Source: FORD, H.A. (1932) p.16.

Ajoutons encore que les investissements en infrastructures qui, à l'époque, bénéficiaient l'expansion économique de cette colonie n'auraient guère réussi à neutraliser les effets de la crise.

Il est vrai que les analystes économiques de l'époque ne s'empêchaient pas non plus de dénoncer la fragilité du réseau commercial Portugal/Colonies. En 1931 le bilan global du commerce mozambicain (EXP+IMP) avec le Portugal et les autres territoires de l'empire était de £ 661177 (à savoir 14% du commerce extérieur total de la colonie). La métropole lui fournissait des produits d'une valeur de £. 450435 et importait à son tour £ 118862. D'ailleurs tous les débouchés mozambicains sur le marché portugais ne représentaient, en 1931, que 10% des exportations globales de la colonie (en 1930 ce pourcentage était de 15%). Il faut noter encore qu'à l'époque la colonie est-africaine se limitait presque à fournir du sucre au marché portugais (37).

Cela veut dire que la métropole importait de l'étranger les produits existants dans l'Empire et vice-versa. C'est ainsi que les effets de la crise, tout en éveillant le pays sur la nécessité de serrer les liens au sein de l'Empire, suscitaient l'émergence d'une tendance protectionniste de la politique coloniale (38). Rappelons à ce propos qu'en 1928, Salazar, en ce temps-là ministre des Finances, aurait commencé par défendre des idées libre-échangistes, contraires à la protection des produits coloniaux. Il soutenait notamment que les territoires d'outre-mer devraient se charger des coûts de leur développement et libérer la métropole de cet effort financier (39). Toutefois, il aurait très tôt changé d'avis en esquissant, dans la contexte de la crise mondiale, un rôle néo-mercantiliste pour l'Empire.

Si l'"Acto colonial" représente, à partir des années 30, le noyau normatif fondamental de la colonisation portugaise, la politique salazariste à l'égard de l'Empire ne s'y limiterait guère. En effet, le code de travail de 1928, suivant l'esprit du décret de 1926 de João Bello ("Estatuto político civil e criminal dos indígenas"), apportait un changement décisif par rapport à la façon dont, jusqu'à ce moment, se faisait la gestion de la force de travail dans les colonies. Sans doute que l'abolition du travail forcé, qui substituait à l'obligation légale de travail (instituée par le code 1899 de João Bello) le devoir moral de travail, ne serait-elle point une décision dénuée de conséquences pour les colonies.

Comme l'affirment Vail, L. et White, L. par rapport au Mozambique, la nouvelle politique coloniale était en train de créer une situation contradictoire qui subsisterait jusqu'aux années 60 (40). D'un côté, par le

nouveau code se substituait aux méthodes anciennes de travail forcé un système de travail volontaire. De l'autre, l'économie mozambicaine dépendait en absolu de la force de travail à bon marché, qu'on ne réussissait à trouver que dans le cadre d'un système de travail compulsif. Raison pour laquelle le système du "chibalo", dans la pratique, ne pouvait pas disparaître. Le système colonial trouverait de nouvelles formes de travail obligatoire (41).

En ce qui concerne la colonie de l'Afrique de l'Est, la question de la canalisation de la force de travail vers les plantations devint sans aucun doute une affaire sensible pour l'administration coloniale. Nous ne développerons pas cette question, mais il faut tout de même rappeler que l'institutionnalisation de l'impôt a fonctionné comme un moyen complémentaire qui obligeait les Africains à travailler. L'impôt serait aussi le facteur le plus important de la monétarisation de la société traditionnelle.

A ce propos, la réflexion tout à fait lucide de Marcelo Caetano traduit bien la pensée officielle sur ce sujet:

"La nécessité de travailler leur est imposée par l'obligation de paiement de l'impôt...L'impôt joue un rôle très important du point de vue politique et économique: en premier lieu, le règlement des impôts traduit la reconnaissance, de la part des indigènes, de la souveraineté portugaise; en deuxième lieu, le paiement de l'impôt en monnaie portugaise fait que l'indigène s'y habitue et cela l'oblige à chercher une rétribution, c'est-à-dire que cela le conduit indirectement à travailler" (42).

Revenons aux années 30. Il est vrai que l'"Acto colonial" changeait la perspective de la politique africaine. Dans le contexte de la crise mondiale, et tenant compte de la situation de l'économie portugaise, le

nouveau régime se préparait à appliquer aux colonies la même stratégie financière qui avait été mise sur pied dans la métropole.

Dans son avis sur la situation économique et financière de l'outre-mer, Salazar affirmait:

"Nous ne pouvons nous soustraire à notre devoir de soutenir durement notre empire d'outre-mer qui nous transforme de petit pays en grande puissance mondiale"

Remarquons une fois de plus son changement d'opinion par rapport à 1928 (43). C'est dans ce climat que naît la banque "de Fomento colonial". Cette institution financière serait un instrument important aussi bien pour nationaliser les colonies que comme moyen pour aboutir au renforcement des liens économiques avec la métropole (44). Une politique économique protectionniste se préparait donc pour l'Empire en même temps qu'au niveau international s'élevaient de nouveau les critiques faites à l'administration coloniale de Lisbonne. La commission des mandats s'interroge de nouveau sur la capacité et la volonté coloniale portugaise.

C'est dans ce contexte que se prépare la conférence impériale tenue le 1er juin 1933. C'est le nouveau plan colonial que Salazar est en train de confirmer: "Nous sommes une unité juridique et politique et nous voulons évoluer jusqu'à l'unité économique ... avec la libre circulation des produits" (45). Assisterait-on, avec 30 ans d'avance, à une esquisse de la politique d'intégration de l'Espace économique portugais?

Peut-on affirmer que les conditions pour mettre en oeuvre une politique nouvelle pour l'Afrique et un nouveau projet pour l'économie étaient réunies dans les années 30 (46). Le corporatisme portugais se dressait inexorablement. Celui-ci, étant consacré dans la Constitution

politique de 1933, se serait tout de suite déployé en outre-mer (47). N'oublions pas que c'est dans ce même contexte, et avec 3 mois de retard par rapport à la conférence impériale que la bourgeoisie industrielle portugaise annonçait clairement dans son premier congrès, son programme de mise en valeur industrielle nationale (48).

Alors que la Constitution était approuvée par le plébiscite national du 19/3/33, son article 133 réglait la nature constitutionnelle de l'"Acto Colonial" (49). La même année, étaient publiées la "Carta orgánica do Imperio colonial" et la "Reforma administrativa ultramarina". Ces textes se bornaient soit à mettre en exécution les principes de l'"Acto Colonial", déjà établis dans la Constitution, soit à faire avancer les décisions qui avaient été prises à la conférence impériale. Il restait encore à modifier la réforme administrative pour l'outre-mer.

Il faut préciser que la publication de l'"Acto Colonial" était accompagnée d'une activité législative intense. Il fallait, d'une part, faire appliquer la nouvelle politique dans les différents territoires coloniaux, de l'autre, resserrer les liens économiques entre la métropole et l'Empire. Dans ce sens, la décision de rassembler dans une "Feira das amostras" les produits portugais et ceux de l'Empire apparaît comme l'étape pionnière qui a édifié les nouveaux liens économiques. Décidée par le décret 21060 du 6/4/32, cette initiative a fait se déplacer en outre-mer le ministre des Colonies, M. Armindo Monteiro, dans le but d'y recueillir les renseignements nécessaires à l'élaboration des plans de mise en valeur à appliquer en Angola et au Mozambique.

A la même époque plusieurs lois qui réglementaient certains aspects concernant les colonies furent publiées, à savoir: les transférences (ce qui traduit le premier grand effort de nationalisation de l'économie nationale), la politique de concession de terrains pour l'élevage et d'occupation et d'exploitation des forêts, la pêche, la production et la consommation de l'alcool...Et encore, la protection des produits coloniaux les plus importants dans les balances commerciales de ces territoires, notamment le sucre, le coton, les oléagineux et le sisal (50).

En 1934, la population de Porto a pu assister à la lère "Exposição Colonial Portuguesa", où le nouveau régime, qui devait faire face à cette époque à des troubles politiques internes, réaffirmait son projet impérial (51). En outre, la mise en avant de la nouvelle politique économique obligeait à repenser le rôle de la "Banco Nacional Ultramarino". Entre-temps le régime douanier était réglementé. Le décret 23018 établissait la protection générale du tabac, du sucre et du riz à l'entrée des territoires coloniaux. Ensuite, furent créées les "Casas do Ultramar na Metropole" et les "Casas de Metropole no Ultramar" (décret 23445). Plus tard, le décret 23474 ouvrirait les marchés métropolitains aux produits coloniaux

Le noyau central de toute cette activité législative qui suivit la publication de l'"Acto Colonial" fut sans doute la "Carta Orgânica" (décret 23228) et la "reforma administrativa ultramarina" (décret 23229) (52). A ce propos, il nous semble important d'arrêter notre attention sur les principes établis par l'article 215 du premier texte. Il s'agit de la création des organismes de coordination économique dans les colonies. Notamment les "comissões reguladoras" et les "juntas".

En effet, la législation corporative, réglementée au Portugal par la loi du 23/9/33, et dont la doctrine était inscrite dans la Constitution de 1933, ne serait étendue à l'outre-mer que quelques années plus tard. Il a fallu attendre la publication du décret 27552 du 5/3/37 pour voir établies les règles concernant le fonctionnement des organismes de coordination économique dans les colonies. Ceux-ci, qui relevaient du ministère des Colonies, avaient comme objet fondamental orienter la politique de quelques produits coloniaux par rapport aux marchés extérieurs, suivant la stratégie d'unification de l'Espace économique portugais. D'après la même logique s'établissaient ensuite la "Junta de exportação de algodão" (décret 28697,25/5/38) la "Junta de exportação dos cereais das colonias" (décret 28899,5/8/38), la "comissão reguladora de importações" (décret 29714, 24/6/39) et la "Junta de exportações" (décret 29715,24/6/39), et finalement la "Junta de exportação do café colonial" (décret-loi 30714, 29/8/40).

Voilà donc les instruments que l'Etat utilisait pour maîtriser les activités agricoles, commerciales et industrielles. Toutefois l'action corporative proprement dite ne se manifesterait que plus tard, par le biais de l'intervention des "grémios" et des "syndicats" (53).

Pour conclure, il faut ajouter que ces grandes lignes de la politique coloniale de l'"Estado Novo", qui s'étaient bâties dans l'essentiel pendant la période bouleversante des années 30, ne subiraient guère de profondes transformations jusqu'à la 2ème Guerre Mondiale.

2.2.2 - Unité impériale et la dynamisation du réseau marchand.

Passons tout de suite à l'analyse des aspects les plus précis du règlement du système impérial, surtout en ce qui concerne les mécanismes économiques. D'un côté, il s'agit de saisir la dynamique impériale, en tenant compte de la façon dont la circulation des marchandises et des capitaux y était disciplinée. On parlera ainsi de la nature des tarifs et de la mobilité des capitaux. De l'autre, c'est la question de la complémentarité entre les économies métropolitaine et coloniales, qui constitue l'objet de notre réflexion. Pour cela, nous sommes amenée à nous interroger sur les déterminants législatifs de l'industrialisation (ou de son "condicionamento").

2.2.2.1 - Les tarifs.

Parler du réseau impérial nous conduit tout de suite à la question de la mobilité des produits et par conséquent à la logique du système douanier.

Il est vrai que l'Etat Nouveau n'a guère changé le régime douanier de João Bello, établi sur les "Bases orgânicas da administração colonial". En effet, les instruments tarifaires visés par le décret 12421 du 2/10/1926 allaient régler la circulation des marchandises au sein de l'Empire jusqu'au début des années 50.

A la "Conferência Económica do Império" tenue en 1936, des réformes des tarifs d'outre-mer avaient été réclamées. Cette revendication avait d'ailleurs motivé la création de la "Comissão de Revisão das Pautas Ultramarinas" (décret 28778, 22/6/1938). Toutefois, il faut signaler que le protectionnisme sous-jacent à la gestion douanière des années 30 était le même qui avait été mis en exécution par les bases XXXV et XXXVI du décret 12421 de 1926. Les dispositions des articles 228 et 229 de la "Carta Orgânica do Império" de 1933 allaient dans le même sens. L'un et l'autre établissaient que les marchandises d'origine nationale importées soit par les colonies, soit par la métropole jouissaient d'une réduction de 50% par rapport aux droits qui étaient établis par les tarifs minimums en vigueur (54).

A ce propos, il nous faut reculer dans l'histoire car cette permanence du protectionnisme de la politique coloniale portugaise nous paraît importante à signaler. Revenons donc à la fin du XIXème siècle et rappelons-nous aussi ce que nous avons exposé auparavant sur cette période de virage vers la colonisation africaine du XXème siècle (55).

Il ne fait aucun doute que la promulgation du décret du 16 avril 1892 a ouvert un nouveau cycle des rapports douaniers entre la métropole et les territoires coloniaux (56).

Jusqu'alors, les rapports marchands entre les différentes parties de l'Empire étaient fondés sur le système de droits préférentiels dont l'origine remontait à 1838, date de publication des premiers tarifs de l'outre-mer (57). En outre, rappelons-le, celles-ci n'étaient rien de plus que "version" coloniale du régime tarifaire institué en 1837 par Mouzinho

de Silveira pour la métropole. L'intention de l'époque était déjà d'établir l'unité douanière nationale. Cependant, en conséquence des difficultés que posait l'application de ce système à l'outre-mer, les colonies finiraient de fait par subir des régimes tarifaires spécifiques pendant environ 40 ans.

Revenons au protectionnisme de la fin du siècle. Le régime de 1892 mettait en vigueur les tarifs au Cap Vert, en Guinée, à S. Tomé, en Angola et en Inde. Avec quelques mois de retard et en accord avec l'esprit de l'époque, les taux ont aussi été appliqués au Mozambique (le 29/12/1892). Ce "nouveau système" instituait un droit différentiel de 80% pour les marchandises nationales en provenance de la métropole et des autres territoires coloniaux par rapport aux droits du tarif général. Notons que pour l'Angola elle atteignait les 90%. De plus, toutes les marchandises réexportées entre les "territoires nationaux" profitaient d'une prime de 20%.

Le régime douanier de 1892 s'est maintenu en vigueur dans la métropole et en outre-mer pendant une vingtaine d'années. Selon certains auteurs ce système protectionniste aurait été un élément fondamental pour le démarrage de l'industrie portugaise au XXème siècle (58). A ce sujet, il nous paraît utile de signaler certains aspects des tarifs douaniers portugais de la fin du XIXème siècle. Et cela en tenant compte, soit du contexte économique international où ils se sont bâtis, soit encore de leurs conséquences sur l'économie portugaise (59).

Certes, au lendemain de l'éclatement de la I Guerre Mondiale, les tarifs douaniers de 1892 étaient encore en vigueur en métropole et dans l'empire. Il ne s'agit pas de reprendre ici le débat qui, à l'époque, battait

son plein autour de cette question (60). Rappelons toutefois que ce régime, de forte protection de la production nationale, aurait été décidé de façon empirique dans le but de résoudre les problèmes que la crise de 1891 avait apportés à l'économie portugaise (61). Par ailleurs, il faut se souvenir qu'à cette époque l'Europe était divisée en deux camps: un libre-échangiste (l'Angleterre, la Hollande, la Belgique, la Suède, la Norvège et le Danemark) et l'autre protectionniste (les autres pays européens dont le Portugal). Toutefois c'était le protectionnisme qui, à la fin du XIXème siècle, s'imposait et qui, au Portugal aurait, selon les défenseurs des tarifs de 1892, stimulé de façon décisive l'industrialisation. Cependant, cette vision n'a pas été confirmée par l'évolution réelle du système productif portugais. En effet il paraîtrait qu'à la fin du siècle dernier l'industrialisation était encore fragile au Portugal. De plus, selon certaines opinions de l'époque, comme l'application des tarifs aboutissait par une distribution inégale des revenus au sein de l'économie nationale, son bilan serait fortement anti-social (62).

Pendant la I Guerre, et surtout après, au fur et à mesure que la monnaie portugaise se dévalorisait, la protection s'assouplissait progressivement, tenant compte que les tarifs étaient établis en monnaie nationale. En effet, en même temps que les prix des importations augmentaient, les droits diminuaient. C'est dans ce contexte qu'en 1918, le Gouvernement a décidé que 40% des droits seraient payés en or. Il cherchait ainsi à amoindrir les conséquences de la diminution de la protection. Mais l'efficacité des tarifs de 1892 était peu à peu anéantie. Finalement, le décret n° 7301 du 5/11/1921, donne au régime douanier de 1892 le rôle de fixer les tarifs minimums tout en établissant les droits

maximums. C'était la fin du régime douanier qui se maintenait depuis la fin du siècle.

En 1923, les nouvelles règles tarifaires prennent jour. Comme auparavant, celles-ci n'obéissaient plus à aucune enquête industrielle. Il s'agissait aussi d'un système double par lequel les droits étaient réglés en or. Toutefois, dès lors, la protection était beaucoup plus souple que celle qui sévissait sous les tarifs de 1892 (63).

"Estado Novo" n'allait pas contrarier l'ambiance protectionniste qui se faisait sentir au niveau international depuis la fin du siècle. Ainsi on ne s'étonnera guère de le voir mettre en oeuvre, dans le cadre de la crise 1929/33, une politique nettement néo-mercantiliste. D'ailleurs il est important de remarquer la façon dont, au Portugal, on prenait conscience de la vulnérabilité des anciens équilibres impériaux que la grande dépression entraînait. A ce propos un économiste portugais se prononça de la façon suivante quelques années plus tard:

"Si les nations civilisées ne purent jamais se considérer comme étant à l'abri des influences étrangères, à partir de cette année, ce qui commence à influencer grandement la vie du Portugal, ce n'est plus seulement ce qui se passe dans le bloc des pays où nous nous trouvons insérés, mais dans toute autre contrée du monde, et notamment aux Etats-Unis (...) qui disputent l'hégémonie à l'Angleterre (...)".

Dans les années 30, la crise devient un problème majeur à résoudre par les Etats nation.

Certes, si nous acceptons que les nationalismes sont des phénomènes politiques de l'entre-deux guerres, il ne faut pas oublier que le mercantilisme est de nouveau apparu au XXème siècle comme un moyen de résoudre les problèmes économiques de la fin de la première guerre

mondiale des pays capitalistes. En effet, il s'agissait, d'une part, de relancer les anciennes unités productives et, de l'autre part, de mettre en oeuvre de nouvelles industries. Cette stratégie devait aboutir à une expansion de la production nationale capable d'entraîner, en même temps, un accroissement des exportations et une réduction des importations. En conclusion, c'est l'équilibre de la balance commerciale qui était en jeu et qui s'imposait comme atout des politiques économiques de l'époque. Dans ce cadre, l'or devient le principal symbole de richesse. Voilà donc le néo-mercantilisme des années 30/40.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'un pays comme le Portugal, considérablement retardé par rapport aux pays du centre capitaliste, vu la spécificité de l'insertion internationale de son économie et la complexité de sa problématique politique interne, ait suivi dans les années 30, une stratégie néo-mercantiliste pour mettre en valeur économique la métropole et l'empire. A plus forte raison, il n'est pas non plus surprenant que son projet de nationalisme économique se soit transformé en autarcie.

Revenons au protectionnisme douanier du Estado Novo. Au régime de 1923 se succèdent ceux de 1929, 1930 et de 1938, qui subiraient des changements successifs, notamment en ce qui concerne l'intégration des tarifs spécifiques (plutôt que des droits "ad valorem").

En ce qui concerne les colonies, quelles seraient les conséquences de cette tendance protectionniste qui se répandait au XXème siècle?

Rappelons que le régime de 1892, appliqué en outre-mer, continuait à régler les rapports douaniers entre la métropole et l'empire jusqu'à la chute de la Première République. Toutefois, à la veille de la Guerre de

1914-18, le bilan douanier était loin d'être favorable aux colonies. En effet les tarifs d'outre-mer qui étaient conçus de façon symétrique à ceux de la métropole ne s'adaptaient pas aux problèmes économiques des colonies. En vérité, ils se limitaient à résoudre les difficultés que la crise apportait à l'économie métropolitaine. Ainsi, si nous nous souvenons des critères différentiels adoptés par le régime douanier de 1892, sans doute que les produits métropolitains importés par les colonies profitaient de bénéfices tarifaires très élevés. Ils ne payaient que 10% (en Angola) et 20% des droits qui, dans ces territoires, étaient exigés aux produits similaires étrangers.

Les résultats de cette politique de protection sont bien décrits par les analystes de l'époque. D'après l'enquête réalisée en 1904 par le Ministre de l'Outre-Mer, Moreira Junior, retenons le bilan suivant. En ce qui concerne les colonies, il est à remarquer la diminution des recettes douanières, l'endettement du commerce, les sacrifices des consommateurs et l'absence de bénéfices pour l'agriculture et l'industrie. En conclusion, pas d'avantages économiques pour ces territoires. Quant à la métropole, les responsables de l'enquête ne se montrent guère très optimistes. Les sacrifices qui avaient été imposés aux colonies ne semblent pas justifiés (65).

La nécessité de revoir les tarifs se répand en outre-mer au lendemain de la chute de la monarchie. Toutefois, l'esprit d'autonomie, qui caractérisait la Première République, n'avait pas réussi à mettre en cause le protectionnisme des colonies. En vérité, le principe de la décentralisation, si cher aux républicains, n'aurait pas de répercussions

remarquables au niveau économique. Dans la pratique, l'autonomie toucherait plutôt l'administration que les économies coloniales (66).

Il est vrai que, tout en établissant les bases de la "Lei Orgânica da Administração Financeira das Províncias Ultramarinas", la loi n° 278 du 15/8/1914, proposait l'autonomie financière pour l'outre-mer. Plus tard une autre disposition légale, datée du 30/3/1917, compléterait la loi précédente, en déterminant l'autonomie douanière pour les colonies. Même cette initiative n'est jamais arrivée à mettre en cause la nature protectionniste des tarifs coloniaux, mais a malgré tout introduit un certain assouplissement au régime de 1892. En effet, les produits coloniaux jouissaient dès lors, dans la métropole ou dans les autres parties de l'empire, d'une certaine protection, établie d'après un critère de réciprocité (67).

Ce sont les événements du 28 mai 1926 qui marquèrent un nouveau tournant des rapports douaniers entre la métropole et l'empire. Les changements ont commencé par une réforme générale des instruments tarifaires d'outre-mer, mis en oeuvre par le décret 12421 (2/10/1926) dont nous avons énoncé les préceptes (68). En effet celle-ci a entraîné la modification de "bases organiques de l'administration des colonies" dans le respect du principe de l'unité politique de l'ensemble national ou encore du régime de l'autonomie administrative et financière des territoires. Cette autonomie serait malgré tout l'objet d'une meilleure surveillance et de plus grand contrôle de la part de la métropole.

Contrairement à ce qui s'était passé, les nouvelles règles ont été établies pour chaque colonie: d'abord, les tarifs de la Guinée (septembre

1927), puis ceux du Mozambique (27/12/1927), de l'Inde (24/1/1928), de l'Angola (mars 1928), de S.Tomé (février 1930), du Cap Vert (1937) et finalement, à la veille de la II Guerre Mondiale, ceux de Timor (1938).

Il en a résulté une grande hétérogénéité structurelle des instruments tarifaires d'outre-mer. Par exemple, en ce qui concerne les marchandises métropolitaines, les droits différentiels variaient de la façon suivante: 50% au Cap Vert, en Guinée et au Mozambique, 60% en Angola, 70% à Timor et 75% en Inde. En analysant chacun des tarifs d'importation en vigueur dans l'empire, il peut être constaté qu'en général, ceux appliqués notamment dans les échanges avec le Cap Vert, Timor et Goa étaient plutôt des régimes spécifiques. Tandis qu'en Angola et au Mozambique prédominaient les tarifs "ad valorem". Par contre, les tarifs d'exportation étaient presque exclusivement "ad valorem", sauf ceux de certains produits, dont l'importance dans la balance commerciale justifiait l'application des droits spécifiques, comme c'était le cas du cacao de S. Tomé (69).

Cependant il faut remarquer que la régulation marchande au sein de l'empire obéissait, en dernier instance, aux normes établies par le "Estatuto Orgânico das Alfândegas Coloniais" approuvé par le décret 31105 du 15/11/1941.

Comme nous l'avons déjà signalé au cours de ce texte, à notre avis, la législation de l'"Estado Novo", dans l'essentiel, n'a pas introduit de grands changements au système douanier issu de la Première République. Toutefois, il faut mentionner le débat qui avait lieu dans les années 30 pour la réforme du régime marchande au sein de l'empire. A ce propos, même avant que se tienne la Ière Conférence Economique de l'Empire en

1936, où Vicente Ferreira a proposé des changements, les nouveaux régimes douaniers coloniaux s'annonçaient déjà.

En effet, c'est depuis le début des années 30 que des tarifs spécifiques avaient été institués en Angola et au Mozambique par les décrets 19773 (mai 1931) et 23920 (mai 1934). Ce dernier, qui n'a été appliqué qu'au Mozambique, donnait une grande protection à la production métropolitaine par rapport à la concurrence étrangère, notamment aux tissus et à d'autres produits d'origine japonaise. Juste après la Conférence économique impériale, le même décret fut étendu aux autres territoires coloniaux (décret 27064, octobre 1936). Dans le but de stimuler le commerce entre les colonies, une protection spéciale fut aussi concédée à certains produits d'outre-mer (décret 23018, 4/9/1933), lesquels circulaient au sein du réseau impérial. Ainsi des produits comme le sucre, le riz, le thé, le café, le ciment ... ont-ils vu leurs importations protégées dans toutes les colonies (70).

En ce qui concerne les préoccupations douanières de la conférence économique de 1936, il faut remarquer que les produits coloniaux profitaient encore une fois, dans le marché métropolitain, d'une protection significative par rapport aux importations étrangères. Aussi, dans le cadre des changements qui étaient projetés pour les tarifs d'outre-mer, une attention particulière a été portée sur le règlement du commerce qui se faisait par les frontières terrestres. Ces échanges jouissaient d'un système tarifaire plus souple qui visait à faire face à la contrebande, notamment en Angola, en Guinée et au Mozambique. Plus tard (en 1938 et 1941) l'Angola et le Mozambique signaient avec l'Union Sud Africaine deux

accords commerciaux qui instituaient la "clause de la nation la plus favorisée" (71).

Il est vrai que la "Comissão Revisora das Pautas Aduaneiras do Ultramar" s'est efforcée de mener à bon terme les décisions de la conférence économique de 1936 en matière douanière. Il s'agissait d'uniformiser les nomenclatures douanières de l'empire et en même temps d'établir un tarif d'importation unique dans toutes les colonies. C'est ce qui fut fait et a abouti le 15/1/1941 à la promulgation de la "réforme douanière de l'outre-mer". Quelques années plus tard, les tarifs d'importation entreraient en vigueur en Angola (janvier 1949) et au Mozambique (mars 1951). Avec ces réformes, commence une nouvelle phase des rapports douaniers entre la métropole et l'outre-mer qui, malgré le respect de l'esprit de la "Carta Orgânica", se caractérisaient par l'assouplissement du système tarifaire. Toutefois, le principe de la protection de la production nationale continuait à dominer la logique douanière. Par exemple, au niveau des tarifs d'importation appliqués dans les territoires d'outre-mer, il y avait des marchandises, dont les droits préférentiels dépassaient les 50%, établis par l'article 228 de la "Carta Orgânica".

Les rapports douaniers métropole/empire seraient objet d'une nouvelle régulation dans le cadre de la loi 2048 de juin 1951. Nous verrons que dans le contexte de l'après-guerre, la nouvelle politique de régulation marchande s'orienterait plutôt vers la mise en place d'une Union Douanière entre ces territoires.

Pour le moment, il nous reste à savoir quel était le stade du commerce métropole/colonies à la veille de la II Guerre Mondiale. Ce qui, en outre, nous mènera à faire le bilan des conséquences du protectionnisme sur le réseau impérial portugais.

Un aperçu sur le réseau marchand entre l'outre-mer et le Portugal entre 1934/1936 nous conduit aux conclusions suivantes (72): les colonies vendent à la métropole 29,8% de leurs exportations annuelles et écoulent le reste à l'étranger. En outre, les produits portugais ne représentent que 22,19% des importations coloniales, qui, à leur tour, dépendent surtout des livraisons étrangères. Dressant le bilan des échanges impériaux, il faut noter entre 1927/1932, le textile métropolitain ne parvient pas à dépasser les 17% des importations des tissus coloniaux. En effet, il semblerait que ni la réciprocité douanière entre la métropole et les colonies, ni les tarifs protectionnistes aient joué en faveur de l'unité économique de l'empire. Car, si d'un côté les produits étrangers dominaient les importations coloniales, de l'autre les recettes douanières de l'outre-mer décroissaient au fur et à mesure que les produits métropolitains s'imposaient sur les marchés coloniaux. Cet état de choses ressemble de très près aux conséquences du protectionnisme de 1892 (73). Que fallait-il donc faire pour aboutir à l'Unité impériale?

Si l'on se place du point de vue du commerce extérieur métropolitain, les conclusions s'avèrent toutefois plus optimistes en termes de l'évolution des échanges impériaux (74). En effet, si en 1936, le commerce avec l'empire représentait 10,1% des importations métropolitaines et 9,92% de ses exportations, ces pourcentages allaient atteindre 12,34% dans les

deux branches, en 1940 (75). Ce qui traduit un certain progrès vers la consolidation des liens économiques de l'ensemble impérial.

Cette évolution est encore plus nette si on la compare à celle du commerce Portugal/Colonies entre 1926 et 1930. Les pourcentages du commerce spécial de la métropole concernant l'Angola et le Mozambique donnés par les statistiques de l'époque pour cette période sont les suivants:

COMMERCE SPECIAL METROPOLE/COLONIES
1926-1930 (%)

	Angola	Mozambique
Importation	2,9	2,4
Exportation	6,4	2,6

Source: Anuário Estatístico.

Dans le même temps, la métropole achetait à l'étranger les matières premières qui existaient dans l'empire (coton, oléagineux, riz, tabac, thé ...). Notons encore que les statistiques du commerce extérieur de l'Angola attestent l'importation de manufactures qui auraient pu être fournis par l'industrie métropolitaine. Le cas de la dépendance du Mozambique à l'égard des marchés étrangers était encore plus flagrant. Ainsi si en 1930 l'Angola importait de la métropole environ 95 mille contos (1 conto = 1.000 escudos) et de l'étranger 150 mille, la colonie de l'Afrique Orientale importait des produits métropolitains d'une valeur de 75 mille contos, tandis que ceux provenant de l'étranger atteignaient, à la même époque, les

432 mille contos (76). Nous voyons donc que, à un moment où tous les pays cherchaient à se fermer sur eux-mêmes pour mieux se défendre des effets de la crise, le Portugal et son empire demeuraient structurellement dépendants du marché international. Tenant compte de cette situation, les effets de la crise pousseraient de façon inexorable le pays vers une politique de renforcement de son unité économique impériale.

Sans aucun doute qu'au début de la II Guerre Mondiale, les liens commerciaux que le Portugal entamait avec ses colonies avaient beaucoup changé par rapport au début des années 30. Il faut remarquer le renforcement progressif du commerce (des échanges marchands avec l'empire) qui, selon certains auteurs, serait le principal succès de la politique coloniale de l'époque. D'ailleurs, l'information quantitative qui suit ne fait que le confirmer (77). Ainsi si, en 1930, le Portugal absorbait 39,5% des exportations angolaises, en 1940, ce taux était de 63,23%. Dans le même temps, la colonie de l'Afrique de l'ouest achetait de plus en plus à la métropole dont elle importait 37,4% de ses importations globales en 1930 et 47,6% en 1935. En ce qui concerne le Mozambique, les importations d'origine portugaise ont enregistré une évolution entre 1931 et 1937, passant de 15,75% à 27,3%.

L'évolution économique qui eut lieu en Afrique de l'Est sera objet privilégié de notre analyse. Nous nous bornons pour le moment, à faire un bilan rapide de la politique salazariste à la veille de la II Grande Guerre d'après la logique marchande. Pour ce faire, concluons en faisant nôtres les mots de Malyn Newitt:

"Granted the specific and limited objectives of Salazar's economic policy, it must be concluded that it was a success. The

portuguese empire had made itself all but self-sufficient in cotton and cotton cloth, sugar, tea, vegetable oils, coffee and rice" (78).

2.2.2.2 - Les capitaux.

La façon dont les capitaux circulaient au sein du bloc impérial fut sans aucun doute l'un des problèmes centraux de la gestion coloniale portugaise à partir des années 30.

A ce propos, les dispositions de la "Carta Orgânica do Império Colonial" sont tout à fait claires. En effet, il nous suffit de prêter attention à la rédaction de la base LXX, qui dispose ce qui suit:

"La vie économique et sociale des provinces d'outre-mer est réglée et coordonnée dans le sens de la nationalisation et intégration progressive des activités et des capitaux, au sein de l'ensemble économique national".

Cependant dans la pratique ce principe général, selon lequel les capitaux étrangers seraient "exclus", indésirables à la mise en valeur coloniale n'a pas été appliqué sans donner origine à des contradictions. Et cela, malgré le fort contrôle que l'Etat exerçait sur les mécanismes financiers des colonies.

Une façon d'aboutir au contrôle de la circulation des capitaux consiste à régler le système des échanges. "Estado Novo" a réussi à le faire en créant dans chaque colonie un "Fundo Cambial" (fonds des changes), dont la gestion dépendait d'un conseil des changes. Selon ce régime, dressé en 1931 par la main d'Armando Monteiro, à l'époque Ministre des Colonies,

on cherchait à garantir l'équilibre des balances de paiements des territoires d'outre-mer.

Par ce système, soit les transférences de capitaux vers les territoires d'outre-mer, soit les autres paiements, qu'ils proviennent du sein de l'empire ou d'ailleurs, étaient conditionnés par l'existence d'un solde positif en devises dans le fonds respectif. Par ailleurs, à l'époque, le Conseil des Changes exerçait aussi une politique de restrictions sur les importations au niveau qualitatif et quantitatif (79).

Le contrôle des paiements extérieurs était établi par une législation monétaire spécifique à chaque colonie. Ainsi en Angola sont publiés les décrets 19773 du 27/5/1931 et 20694 du 31/12/1931 qui établissent le régime de transférences ainsi que les règlements du Conseil et du fonds des changes. En ce qui concerne le Mozambique, ce régime fut stipulé par le décret 21154 du 22/4/1932 qui réglait les échanges internationaux de cette colonie, et ce jusqu'aux années 60.

Evidemment que, au-delà des spécificités économiques de chaque territoire, il ne faut pas oublier que cette politique monétaire restrictive prenait naissance dans le contexte de la crise financière que les colonies connaissaient dans les années 30. Par rapport au Mozambique, nous nous pencherons plus tard sur la gestion de la politique monétaire et financière des années 30, mais aussi sur la dynamique de son système bancaire. Cette stratégie a toutefois réussi à surmonter la crise de paiements de la colonie. Signalons à ce sujet que les échanges se sont équilibrés au cours de la 2ème année de fonctionnement du Fonds (80).

Un deuxième aspect de la dynamique marchande a trait à la mobilité des capitaux au sein de l'empire. A ce propos la législation portugaise ne nous semble pas suffisamment claire. En effet, comme l'affirme J.E.C. Oliveira, il n'y exista pas, en ce qui concerne l'outre-mer, de règles précises portant sur la permission ou l'interdiction de la sortie des capitaux des colonies (81). De toute façon, il est connu que le Mozambique a toujours suivi une politique libérale dans ce domaine. Et cela, contrairement à la colonie ouest-africaine, où l'exportation des capitaux qui étaient générés au niveau interne était interdite. Interdiction qui, d'ailleurs, est réglementée par l'article 25 du décret 19773 du 27/5/1931.

En ce qui concerne la participation des capitaux étrangers à la mise en valeur économique des colonies il est vrai que leur réglementation ne se trouve non plus bien définie par l'ordre juridique de l'époque. Ainsi peut-on constater que la loi de la nationalisation des capitaux (loi 1994 du 13/4/1943) appliquée dans la métropole et dans les îles, ne l'a jamais été en outre-mer (82). Ce qui explique que les capitaux étrangers circulaient beaucoup plus librement dans les colonies qu'au Portugal. De plus la majorité de capital national exigée dans la métropole (51%) n'a été établie pour les colonies que par rapport à un cas particulier, prévu dans l'article n° 7 du décret 28228 du 24/11/1937, concernant la concession de terrains. Cela veut dire que l'incidence de cette loi sur l'industrie de transformation était pratiquement nulle. En conclusion, et laissant de côté les cas où le Ministre de l'Outre-Mer pouvait légiférer spécifiquement, il n'existe pour l'outre-mer aucune interdiction légale à la création d'entreprises industrielles étrangères.

La loi imposait cependant quelques limitations aux investissements de l'extérieur. C'est ce que prouve le décret 26509 du 11/4/1936, qui promulgue le "condicionamento industrial" en outre-mer. Dans son article premier, ce texte établit que la fixation d'industries à capital étranger majoritaire dans les colonies, dépendait de l'approbation du Ministre des Colonies et de l'avis favorable du Conseil de l'Empire colonial. En outre, les bases LXXV et LXXX de la "Lei Orgânica" et le décret 28288 réduisaient aussi l'action des capitaux étrangers. Plus tard, tout en permettant l'installation de l'industrie textile cotonnière en outre-mer, le décret-loi 33924 du 5/9/1944, ne marquait pas de mentionner que l'installation des industries dans les colonies se ferait tenant compte de l'ensemble des intérêts nationaux. La politique coloniale portugaise s'apprêtait-elle ainsi très tôt à étendre le textile métropolitain aux territoires coloniaux. Ce qui nous amène à penser que l'origine de la dynamique qui conduirait, plus tard, au dépassement du pacte colonial date de cette époque-là (83).

Il est vrai que le contexte économique de l'après-guerre n'a pas manqué d'influencer la politique coloniale dans le sens d'une certaine ouverture au capital étranger. Pour le prouver, rappelons le décret-loi 34643, du 1/6/1945, établissant les nouvelles conditions pour l'installation des industries en outre-mer, qui rendait moins difficile l'application des capitaux étrangers (84).

Finalement, la mobilisation des capitaux entre les espaces économiques est aussi influencée par le système fiscal.

En ce qui concerne l'Angola et le Mozambique, il nous est possible de constater que, d'une façon générale, les impôts étaient favorables à la

réalisation des investissements. Pour le confirmer il nous suffira d'analyser l'ensemble des normes juridiques qui, à l'époque, furent publiées (85). Notamment les concessions fiscales qui normalement privilégiaient les nouvelles industries. C'est ainsi que dès la Première République, le "système des exclusifs industriels" établissait ce genre de protection aux colonies (décret 985 du 28/10/1914, article 3^o), laquelle serait encore renforcée, quelques années plus tard, par la législation du "condicionamento industrial" (décret 26509 du 11/4/1936). La fiscalité de l'après-guerre se suivrait conformément à cette même orientation.

2.2.3 - L'unité impériale et la structuration de la complémentarité Portugal/Colonies. Pacte colonial versus industrialisation: contradictions et cohérence du modèle.

Il est vrai que la pensée coloniale se réveille tôt sur la question de l'industrialisation des colonies.

En effet, la problématique de la fixation des industries dans les territoires d'outre-mer était un thème courant du discours économique officiel depuis le début du siècle. En 1897 est publié le premier projet de loi concernant le règlement de cette activité et la concession des "droits exclusifs" à certaines unités industrielles.

Toutefois, à l'époque, le développement industriel des colonies était envisagé de façon autonome et non compétitive par rapport à l'industrie

portugaise. Mouzinho de Albuquerque, gouverneur de Lourenço Marques, se prononçait déjà à ce sujet.

A son avis, l'établissement et le développement local des industries et des entreprises agricoles s'imposaient comme des facteurs essentiels à la "prospérité réelle de cette possession, car un district, dont la principale recette dépend des oscillations de l'importation d'un produit étranger, ne peut être considéré que dans la misère la plus profonde ... Lourenço Marques, tel qu'il est actuellement, ne sert en rien le Portugal"(86). Faire de ce projet réalité dépendait de l'implantation de toutes les industries, sauf celles dont l'installation pouvait mettre en cause l'industrie nationale.

Plus tard, Freire de Andrade (1908) affirmait que le développement économique de la colonie devrait se bâtir à partir de sa propre industrie.

2.2.3.1 - Le système des "exclusivos".

Cependant il a fallu attendre la 1ère République pour voir poser la première pierre de la politique industrielle en Outre-mer. C'est ainsi que le décret n° 985 qui réglemente la concession des exclusifs industriels dans les colonies est publié le 28/10/1914.

Il s'agissait d'abord de stimuler la fixation dans les colonies ou la restructuration des unités industrielles dont l'objectif premier était de transformer les matières premières locales. En outre, les activités qui transformaient les produits importés étaient également bien venues, dans

la mesure où elles réussissaient à employer de la main-d'oeuvre locale. C'est ainsi que ces industries profitaient comme dans le premiers cas, d'une protection permanente qui se traduisait par la réduction de 50% des droits d'importation des matières premières. De plus, des avantages technologiques et des capitaux leur étaient accordés.

Selon le législateur, la protection de l'industrie coloniale devrait accompagner celle qui avait permis et stimulé l'industrialisation de la métropole, dont les intérêts demeuraient toutefois clairement sauvegardés par l'article 8 de la loi en question. De cette façon, la décision d'installer dans les colonies les industries déjà en activité au Portugal (notamment celles dont les exportations vers l'outre-mer avaient dépassé, au moins les 5 dernières années, les 50 mille escudos), dépendait de l'avis favorable du Gouvernement central qui, à son tour, suivait celui des industriels métropolitains.

En ce qui concerne la création d'autres unités de transformation, les décisions sur les concessions des "exclusifs" étaient plus décentralisées, car elles ne dépendaient que de l'autorisation du gouvernement de chaque colonie (article n° 9). Dans ce cadre, la loi n° 985 établit que le droit d'exclusivité de fabrication est attribué à toutes les industries opérant dans les colonies qui, seraient à partir de la concession les seules à se charger de l'activité qu'elles se proposaient de développer (article n° 1) (87).

A la loi de 1914 se suivront d'autres législations portant spécifiquement sur l'activité industrielle en Angola et au Mozambique (88). En conséquence, apparaîtront des industries en aval des cultures

d'exportation et de petites unités de transformation orientées vers la consommation interne. Il faut noter à ce propos que la réglementation des activités minières de l'outre-mer est beaucoup plus ancienne: elle date de 1909 (89).

La façon dont le processus industriel s'étend au Mozambique constituera un objet privilégié de notre analyse. Nous pouvons cependant déjà avancer que, avant la Loi des Exclusifs, quelques initiatives législatives concernant l'industrialisation avaient déjà été prises. C'est le cas de l'arrêté n° 32 du 12/1/1910 qui réglait la production des céréales et de l'industrie qui produisait des biens alimentaires en aval de cette activité (90).

Malgré la protection que le décret n° 985 concédait à l'industrie métropolitaine, cette loi était aussi marquée de l'esprit d'autonomie et de décentralisation coloniales qui caractérisait la Ière République. Sans aucun doute qu'à ce moment-là, on était encore très loin d'une conception de développement économique articulé entre la métropole et ses colonies.

2.2.3.2 - La mise en valeur cotonnière et le déploiement du "condicionamento industrial" en Outre-Mer.

Le principe de "l'unité économique impériale" ne faisait partie de la pensée coloniale portugaise qu'après la chute de la Ière République. A ce sujet revenons au gouvernement de João Bello, au Mozambique, qui a pris une décision qui marquerait de façon irréfutable les rapports économiques entre le Portugal et sa colonie est-africaine. En vérité,

L'institutionnalisation de la culture cotonnière en outre-mer (décret 11994, 28/9/1926) fut la clé de voûte de la structuration de la complémentarité économique Portugal/Mozambique. Dans ce cadre, l'approvisionnement en matières premières de l'industrie textile métropolitaine devient une des motivations fondamentales de la définition de la stratégie coloniale de l'"Estado Novo". C'est le Pacte Colonial.

Malgré tout l'idée d'industrialisation des colonies a toujours été comprise dans ce projet d'Unité Impériale.

C'est ce que nous montre la lecture du rapport qui accompagne le décret 22050 du 30/12/1932 concernant la fabrication de l'alcool en Angola et au Mozambique. En effet, le texte du Ministre des Colonies, Armindo Monteiro, expose la question de l'interdépendance entre l'industrialisation des colonies et le Pacte Colonial (Unité Impériale) dans les termes suivants:

D'abord l'installation des industries en outre-mer était envisagée comme un facteur important de la captation des capitaux métropolitains et de ceux des colons. De plus c'était un moyen de remplacer les importations étrangères et donc de bénéficier les balances de paiements coloniales, notamment de maintenir à l'intérieur les capitaux qui autrement abandonneraient le pays. Finalement, la fixation des industries dans les colonies se solderait par des avantages politiques. Il mentionne encore combien était importante la nationalisation de l'économie des territoires d'outre-mer avec le concours des capitaux et des colons portugais (91).

Ce rapport d'Armindo Monteiro était en fait très lucide. Toutefois, ces idées n'ont trouvé de réponse institutionnelle efficace qu'après la II

Guerre Mondiale. En appliquant la loi du "condicionamento industrial" (décret 26509, 11/4/1936) en outre-mer, le régime déguisait difficilement sa fidélité à l'esprit du Pacte Colonial. Cette politique était en parfaite harmonie avec le projet d'industrialisation de l'économie portugaise. Ainsi ne nous étonnons pas que le législateur suggère dans le préambule du décret 26509, que les colonies n'aient pas de vocation industrielle:

"Il nous paraît donc plus logique que, pour le moment, les colonies produisent des matières premières dont l'industrie métropolitaine a besoin" (92).

C'est ainsi que, tout en s'approvisionnant dans les colonies, l'industrie portugaise, y trouvait un marché privilégié pour ses produits manufacturés. En outre, l'industrialisation de l'outre-mer, dont l'existence ne se justifiait qu'en termes de productivité acceptable, ne devait pas non plus dépasser les limites qui, au niveau de ses débouchés, lui étaient imposées par la dimension du marché intérieur. Par ce fait, un ordre de priorités orientait le développement industriel. La préférence était accordée aux activités suivantes:

- a) La transformation des matières-premières de la colonie dont la production était destinée à la consommation intérieure.
- b) L'industrialisation des matières-premières dont la production était assurée de marchés solides en métropole et à l'étranger.
- c) Les unités de transformation des matières-premières provenant de l'extérieur, mais dont les out-puts s'écoulaient au niveau interne.

d) La transformation des matières-premières étrangères mais dont le volume de production ne dépassait pas la capacité de consommation de la colonie.

Voici les principes qui ont régi l'industrialisation (ou la "non industrialisation") de l'outre-mer jusqu'aux années 60. Il est vrai que la loi du "condicionamento industrial" appliquée aux colonies avait créé les conditions pour la complémentarité Portugal/Colonies dans la mesure où elle survalorisait le rôle de l'empire comme exportateur des matières-premières vers l'industrie métropolitaine (la protection accordée par l'Etat à la culture du coton en fonction du textile métropolitain, en est un exemple flagrant).

Toutefois, une question demeure. Il s'agit de savoir jusqu'à quel point cette loi aurait réussi à bloquer l'industrialisation des colonies. On attendra notre analyse sur le Mozambique pour aboutir à quelques conclusions sur ce sujet.

De toute façon, en ce qui concerne le fonctionnement global de ce régime industriel, il faut dire qu'il n'a pas échappé aux critiques des économistes et des industriels de l'époque. Celles-ci portaient surtout sur la bureaucratisation excessive qui entourait la prise de décision sur l'installation des industries (93).

Il nous reste encore à signaler qu'après 1936 des textes de loi complémentaires au décret 26509 furent publiés. Notamment le décret-loi 33924 du 5/9/44 qui légiférait sur l'activité du textile cotonnier des colonies (nous y reviendrons), le décret-loi 34643 du 1/6/45 qui concernait l'installation d'industries nouvelles aux colonies, le décret-loi 40374 du

10/11/55 qui se rapportait à l'application du "condicionamento" aux industries de Macau, et finalement l'arrêté 15131 du 25/11/54, qui libérait certaines activités du "condicionamento", notamment l'industrie familiale et les activités complémentaires à l'agriculture.

Voici donc les dispositions législatives qui, recoupent la loi des "exclusifs" et la politique douanière, se proposaient d'orienter l'industrialisation de l'outre-mer jusqu'aux années 60. L'application aux colonies de la Loi 2005 du 14/3/45 portant sur la réorganisation industrielle de l'économie métropolitaine n'apporterait guère, comme on le verra, de modifications à la régulation industrielle de ces territoires.

Le mot "condicionamento" était, à notre avis, très bien appliqué, si on le rapporte à la stratégie impériale portugaise des années 30/40. En effet, malgré l'inévitabilité d'une certaine industrialisation des colonies (notamment l'implantation des agro-industries qui suivaient la logique des économies de plantation et, une fragile activité industrielle tournée sur le marché intérieur) la préoccupation dominante de la politique portugaise vis-à-vis de l'outre-mer était de le mettre en valeur au bénéfice de l'industrie métropolitaine.

En analysant la chronologie législative de l'"Estado Novo", on constate que la réglementation de la culture du coton en outre-mer avait bien démarré au début des années 30.

Le décret 21226 d'Armindo Monteiro qui instituait "o fundo de fomento algodoeiro" publié 22/4/32, fut suivi, rappelons-le, à la fin de la même année, des règlements concernant l'industrie de l'alcool justement avec une année de retard par rapport à l'institution du "condicionamento industrial"

à la métropole (décret 19354 du 13/1/31). Cependant, il a fallu attendre environ 4 ans pour que ce système soit établi dans les colonies. Et à propos de l'imposition de la culture cotonnière en outre-mer, on peut évidemment se demander dans quelle mesure la valorisation de ce produit n'aurait pas empêché le démarrage d'une autre dynamique agro-industrielle dans ce territoire. Ce fut le cas du Mozambique où la culture du coton se substituait à la culture de l'arachide, produit dont les possibilités d'industrialisation étaient énormes en Afrique de l'Est.

L'efficacité de la législation cotonnière était irréprochable. Le décret 2122, qui établissait aussi les prix du coton à écouler vers la métropole (par les navires portugais), fut suivi, notamment par le décret 27702 qui, le 15/5/37, créait la "Comissão Reguladora do Comércio do Algodão em Rama", le décret 28697 du 25/5/38 qui instituait la "Junta de Exportação do Algodão Colonial". En conséquence de cette politique, l'outre-mer qui, avant 1939, se limitait à fournir 25% de la matière-première nécessaire à l'industrie métropolitaine arrivait en 4 ans à peine, à approvisionner toute seule le textile portugais. Quelques années plus tard, le textile cotonnier serait déplacé dans les colonies. Le décret-loi 33924 du 5/9/44 a permis de renover l'équipement du textile métropolitain, ce qui se faisait par l'envoi vers les territoires d'outre-mer de la technologie qui n'était plus adaptée aux conditions de productivité de l'industrie portugaise. C'est ainsi que s'y installent des usines de filage et tissage de coton.

Ce mouvement de déplacement était toutefois contrôlé. En effet, on essayait d'interdire la fixation des industries susceptibles de faire concurrence aux unités métropolitaines. Par contre, le même décret

protégeait l'installation des unités textiles dont la production se destinait à la consommation indigène.

Enfin, il faut ajouter que si d'une part le décret-loi 33924 de 1944 se bornait surtout à régler le déplacement du textile métropolitain, d'autre part il serait à l'origine de la définition d'une stratégie globale pour l'industrialisation des colonies. Le législateur y reprenait les idées de l'industrialisation qui avaient été défendues en 1932 par Armindo Monteiro (94). C'est ainsi qu'à la conception d'industrialisation envisagée dans la perspective de "l'unité économique nationale" s'ajuste maintenant, la vision industrielle du décret de 1944. C'est en effet la logique du pacte colonial qui s'affaiblissait.

"Il revient à l'Etat de promouvoir et d'encourager bien qu'à un rythme prudent, l'installation d'industries dans les colonies, afin que l'économie de l'outre-mer se développe de façon continue et en harmonie avec les intérêts nationaux ... C'est conformément aux principes exposés que l'on veut établir une législation portant sur l'industrie de filage et de tissage du coton dans les colonies, qui permette que s'y créent des usines, de façon à augmenter la possibilité de rénovation mécanique de l'industrie métropolitaine et de lui garantir la position acquise dans le marché colonial et même son développement ... On a cherché de la sorte à établir le juste équilibre entre la nécessité d'introduire une nouvelle industrie, dans les colonies qui est conforme aux principes établis et aux intérêts compréhensibles de l'industrie métropolitaine" (94).

On était déjà dans le contexte mondial de l'après-guerre, et dans la métropole, les perspectives concernant l'industrialisation étaient en train de changer. Ce fut le temps où le Gouvernement Portugais faisait approuver la loi du "Fomento e da Reorganização Industrial" (Loi 2005 de 4/3/45). La mise à jour des plans de mise en valeur des colonies s'approchait aussi. De plus, malgré le respect de l'esprit du décret 26509, même le décret-loi 34843 de 1/6/45 annonçait déjà le souci d'accélérer l'industrialisation des

colonies, notamment par la libéralisation de la participation de capitaux étrangers. Nous reviendrons plus tard aux changements de l'après-guerre.

Pour terminer cet aperçu sur la politique industrielle des années 30/40, nous dirons qu'elle correspondait à la conception d'unité impériale qui était à l'époque le fondement du développement de l'économie portugaise. Ainsi et comme il nous sera possible de le démontrer pour le cas mozambicain, on ne s'étonnera pas de la fragile industrialisation de l'outre-mer.

3. - Les changements et les adaptations de l'après-guerre. Les années 50 et la structuration du futur "Espaço Económico Português" (E.E.P.)

3.1 - Le contexte mondial depuis 1945 et l'Empire portugais.

Il ne fait pas de doute que les responsables de la politique coloniale portugaise s'étaient bien aperçus de l'esprit bouleversant que le contexte mondial de l'après guerre apportait à la question coloniale (95).

En effet si, d'une part, la Conférence de Yalta fut à l'origine du nouvel ordre mondial dans le cadre des nouvelles hégémonies, d'autre part cette situation obligeait à introduire de profondes adaptations dans les rapports coloniaux. Nous n'avons pas l'intention de reprendre la question du virage néo-colonial, condition "sine qua non" de l'établissement de la paix. Cependant notre analyse de l'"Empire Portugais" nous oblige à

retenir, encore une fois, la façon dont la politique coloniale portugaise a accompagné les "winds of change" qui ont ébranlé le monde à partir de 1945.

Revenons rapidement au nouveau partage de l'après guerre, à la constitution de la bipolarité des hégémonies USA-URSS.

L'orientation économique de ce nouveau système passait par une nouvelle façon d'insérer les colonies dans l'économie mondiale. En effet la Charte de l'Atlantique (1941) annonçait déjà la libéralisation de l'accès aux matières premières et aux marchés coloniaux, et rendait l'ancien modèle colonial dépassé. En outre, une nouvelle dynamique traversait l'Europe. En premier lieu, ce fut sa reconstruction économique, puis sa constitution en tant que bloc qui revendiquait son autonomie géographique et géo-économique vis-à-vis de la puissance atlantique. Il faut donc tenir compte de ce cadre pour comprendre la politique coloniale portugaise.

Il s'agissait, d'une part, de concilier l'existence européenne avec la réalité impériale. De l'autre, d'adapter les rapports économiques au nouveau contexte libre-échangiste. Et, la pensée officielle de l'époque a fait preuve d'une lucidité remarquable par rapport à ce grand défi qui bouleversait la structure et même la nature de l'Empire (96).

Au-delà des grandes lignes de politique économique, sur lesquelles nous reviendrons sous peu, le régime devait faire front à deux problèmes: la gestion quotidienne d'une métropole en situation financière difficile et celle des colonies confrontés à la politique de nationalisation. Au Mozambique notamment l'Etat contrôlait définitivement la compagnie du

Mozambique, ce qui aboutissait aussi à la gestion du chemin de fer et du port de Beira.

O. Salazar structure sa thèse de complémentarité Europe-Afrique d'après laquelle ce dernier continent était intégré dans le système de défense de l'Occident. Dans le même temps le pays essaie, en tant que nation européenne, de profiter, dans le cadre du Plan Marshall, des prêts américains qui aiderait en partie à résoudre la situation financière métropolitaine. En conséquence, le Portugal reçut 10 millions de dollars (des 60 à 100 millions qu'il avait demandé) (97).

L'organisation des "plans de dynamisation économique" apparaît comme la tâche prioritaire de la réalisation pratique de la question économique nationale. En 1952 est approuvé le "1er plan de 6 ans", le financement étant attribué à la Métropole et à l'Outre-mer. Signalons quand même que lors de la Conférence sur le "Plano do Fomento", la question de l'intégration entre l'économie métropolitaine et les colonies se présentait déjà comme un des objectifs fondamentaux de la politique économique.

Il s'agissait de bâtir les conditions pour la formation de "l'espaço económico nacional". Voilà donc la version portugaise de la complémentarité Europe-Afrique de l'après guerre: structurer une économie nationale au sein de l'espace portugais. Ceci obligeait à une forte intervention étatique et nationale sans rejeter la participation des capitaux étrangers. Surtout celle des capitaux américains, compte tenu de la fragilité de l'économie européenne (elle-même dépendante du Plan Marshall pour assurer son relancement économique).

Toutefois, comme l'affirme Franco Nogueira, O. Salazar se méfiait des américains et refusait l'entrée massive de leurs capitaux. La mise en valeur de l'économie métropolitaine et celle de l'Empire a donc démarré depuis la fin de la guerre, surtout avec le soutien des capitaux nationaux (98).

Le nouveau plan impérial se poursuivait et parallèlement des dispositions législatives étaient adoptées pour adapter la nation aux nouveaux principes. L'activité maîtresse de la nouvelle politique, sont les démarches qui aboutiraient à la révision constitutionnelle (1951) et à la publication de la nouvelle "Carta Orgânica".

En 1956 le "Congresso da União Nacional" défend encore une fois l'unité de la Nation, et notamment son unification politique progressive, tout en respectant la spécificité territoriale. Au niveau économique, bâtir l'unité signifiait intensifier les plans de dynamisation économique en outre-mer et stimuler le peuplement blanc. On défendait aussi la libre circulation des marchandises au sein de l'Empire entre la métropole et les colonies. Evidemment que les structures corporatives jouaient un rôle-clé dans l'organisation de la production et du travail et dans les rapports du capital avec le travail (99).

Alors qu'au niveau interne l'unité nationale se structurait, au niveau international "l'isolationnisme" politique portugais se préparait (nous rappelons le siège monté par l'Occident notamment par les Etats-Unis contre le régime). La revendication des territoires de Goa, Damão et Diu en 1948 par l'Union Indienne au gouvernement portugais, représente le point de départ du processus qui aboutirait au 25 Avril 1974.

Il est intéressant de signaler que la même année, lors du voyage du Président de la République au Mozambique, on parlait déjà de l'intérêt international qu'il y aurait à établir un "couloir" vers la mer qui traversait le territoire mozambicain. Sans doute que la position du Mozambique en Afrique Australe a toujours été un facteur décisif de la géo-économie et géo-politique mondiales (100).

Les années 50 s'écoulaient. La consolidation de l'hégémonie américaine se faisait accompagner du relancement européenne. En 1957 naît la Communauté Economique Européenne. Le Traité de Rome obligeait le Portugal à poser la question de son insertion européenne. La politique de l'unité économique nationale bâtie dans les années 30 est devenue, dans les années 60, la "Política de Integração do Espaço Económico Português" (P.I.E.E.P.) par laquelle le libre échange impérial se structurait vis-a-vis du libre échange européen.

A Lisbonne, les industriels et économistes portugais réunis dans le "29 Congresso dos Industriais e Economistas Portugueses" (1957) repensent le relancement de l'industrie portugaise en fonction du libre échange européen. Dans ce contexte, quelle insertion économique pour les colonies? Quel avenir pour la complémentarité Portugal-Colonies?

Ce fut le temps où au niveau international l'ambiance anti-coloniale s'accroissait, en même temps que, malgré le climat de tension, l'"équilibre bipolaire" annonçait inexorablement la fin de la guerre froide, ce qui n'a pas manqué d'apporter des difficultés à l'existence de l'empire.

Au niveau interne si le "29 Plano de Fomento de 1959-64" était prêt, les questions soulevées à propos de l'intégration du Portugal dans la CEE

stimulait une forte polémique (101). En vérité, le débat s'est surtout centré sur le devenir du développement industriel portugais face à l'insertion européenne. Développement qui, selon l'avis d'une des tendances du régime, ne pourrait se produire en dehors d'une protection tarifaire. Cette façon d'envisager le devenir de l'économie portugaise dans le monde de l'après guerre s'est imposée aux courants européens. Si l'on reprend la logique de l'empire, on s'aperçoit que les conditions étaient réunies pour mettre en oeuvre la politique d'intégration de l'espace économique portugais.

Dans ce cadre, le Portugal s'est décidé pour une zone de commerce libre: c'est l'adhésion à l'EFTA (30/12/59). Il se trouvait déjà lié au FMI et au BIRD. Certes il était difficile d'échapper à la tendance de "mondialisation économique" qui s'était structuré tout au long des années 50.

Toutefois, si les modifications introduites selon les règles de la gestion coloniale portugaise reflètent bien l'effort d'adaptation du régime aux contraintes économiques et politiques internationales, elles n'ont pas moins été déterminées par la nature et les spécificités du système impérial qui avait été bâti auparavant.

Avant de poursuivre notre analyse sur les mutations de la politique coloniale après 45, il nous faut faire le point sur la situation des liens économiques au sein de l'empire pendant et après le conflit mondial.

Si l'on se rappelle de l'évolution des rapports commerciaux métropole-colonies au long des années 30, il ne nous semble pas difficile d'accepter que la politique d'autarcie de l'"Estado Novo" avait réussi à la fin de

cette période. En effet, la version portugaise du protectionnisme qui suivit la grande dépression était parvenue à stimuler le commerce entre le Portugal et ses colonies. Celles-ci, à la fin de la décennie (1939) représentaient, en valeur, 12,1% des importations portugaises et constituaient un marché pour 12,9% de ses débouchés. Certes ce progrès s'est avéré non négligeable par rapport au début de la décennie. Entre 1926 et 1930, le poids de l'Angola et du Mozambique ne dépassait pas les 5% et 8% (import, export respectivement)(102).

Bien que l'éclatement de la 2ème guerre mondiale ait provoqué des changements profonds dans le réseau international du commerce, le Portugal était parvenu à maintenir pendant toute la période du conflit un commerce important avec son empire. Cela lui permettait d'approvisionner le marché métropolitain à des prix relativement modérés comparés à ceux du marché international. L'"unité économique impériale" donnait ses fruits. De plus, tenant compte de la position de neutralité portugaise et de la montées des cotations des produits primaires, la guerre permettait à l'activité économique des colonies de se développer de façon remarquable. nous aurons la possibilité de le voir dans le cas du Mozambique.

Ainsi, si les statistiques du commerce extérieur attestent un changement de structure des échanges portugais à partir de 1940, on y verra confirmée la participation accrue des territoires coloniaux. De 1941 à 1945, ceux-ci représentaient, en valeur, une tranche chaque fois plus importante de l'ensemble des exportations portugaises passant de 10,9% à 23,8%, tandis que leur rôle de fournisseurs évoluait d'une façon plus lente: 17,3% à 18,7% (103).

Commerce extérieur portugais - % du commerce avec les colonies
(volume)

	Importation	Exportation
1942	19,1	12,1
1943	15,8	14
1944	14,5	13,3
1945	15,3	11,1
1946	13,4	7,2
1947	7	7,4
1948	6,7	10,0
1949	9,6	9,9
1950	12,4	10,8

SOURCES: Estatística Comércio Externo, Portugal, 1950
Sousa, C.H. (1949), p. 53.

Mais la situation s'est renversée au cours des années qui suivirent la fin de la guerre. En effet, le volume du commerce avec les colonies s'affaiblissait progressivement comme le démontre, d'ailleurs, le tableau ci-dessus.

Il est vrai que ce mouvement a fortement été influencé par la dépréciation de l'escudo de l'époque. Néanmoins si l'on observe l'évolution des séries concernant les valeurs unitaires du commerce d'importation et d'exportation avec l'empire, on peut confirmer que la métropole imposait à ses colonies une stabilisation des prix de leurs produits qui n'était guère appliquée aux produits manufacturés portugais:

Commerce Portugal/Colonies
Prix unitaires des importations et exportations

Années	Exportation			Importation		
	1000 contos	1000 t.	Prix Unit.	1000 contos	1000 ton.	Prix Unit.
1945	768	75	10,2	759	258	2,8
1946	1032	85	12,1	1036	334	3,1
1947	1134	83	13,7	744	217	3,4
1948	1222	125	9,8	871	205	4,2
1949	1072	116	9,2	1160	305	3,8
1950	1349	180	7,5	1289	379	3,4

SOURCE: Estatística Comércio Externo, 1950

On comprend donc que, par exemple entre 1946/47, dans le cadre global des échanges portugais, les pourcentages, en valeur, des importations de l'outre-mer décroissaient de 15,10% à 7% tandis que les exportations s'accroissaient de 22,51% à 26,33%. Tenant compte que, à la même époque, le volume des échanges se réduisait, à notre avis les conclusions que nous avons présentées ne sont pas du tout abusives, même partant du principe qu'en général les variations des prix de matières premières sont plus faibles que celles des produits manufacturés (104).

Finalement, signalons qu'en 1947 le déficit métropolitain (de l'ordre de 5.155 mille contos) était compensé en partie (7,5%) par le solde positif de cette balance avec les colonies (favorable au Portugal en 390 mille contos). Ce financement de l'économie métropolitaine par l'empire était bien la conséquence du Pacte Colonial. Cela voulait dire stabilisation des prix des produits provenant des colonies (matières-premières), par rapport à

l'augmentation des prix des produits manufacturés qui étaient écoulés sur le marché colonial.

Ceci est confirmé quand on analyse le volume du commerce en quantité entre la métropole et les colonies: en 1947, le Portugal importe de son empire 217 mille tonnes (7% de ses importations globales) d'une valeur de 744 mille contos tandis qu'il y fait entrer 83 mille tonnes (7% des exportations globales) d'une valeur de 134 mille contos (105).

En ce qui concerne la position des différentes colonies, en 1946, leur préférence pour les importations de la métropole par rapport aux étrangères, la Guinée et l'Angola se présentent comme les principaux acheteurs des produits portugais (suivis en ordre décroissant de S.Tomé et Príncipe, Mozambique et Cap Vert). Par contre, du côté des exportations, la première place revient à la Guinée et au Mozambique (suivis en outre et de façon décroissante de l'Angola, du Cap Vert et de S.Tomé e Príncipe). Si l'on se situe du côté du Portugal, l'Angola et le Mozambique sont sans aucun doute ses principaux partenaires. La première fournit 7,6% du volume des importations portugaises en même temps qu'elle se constitue comme marché pour 3,3% de ses exportations. La colonie Est-africaine approvisionne la métropole en 3,7% de ses importations et consomme 2,3% des produits manufacturés métropolitains (106).

Voilà donc la situation du réseau marchand impérial à la veille des années 50. Par ce qui précède, il nous est déjà possible d'affirmer que les résultats pratiques de la politique économique impériale se soldaient par un affaiblissement toujours croissant des liens commerciaux au sein de l'empire.

C'est à partir de cette constatation, très présente dans une certaine critique économique de l'époque, notamment dans les débats qui avaient lieu dans la Société de Géographie de Lisbonne, que la politique coloniale portugaise prépare timidement la reformulation de son modèle. Nous verrons que, malgré le désir du régime de renforcer l'unité impériale, le schéma d'autarcie monté dans les années 30 finissait inexorablement par subir l'influence de l'ambiance libre-échangiste des années 50 (107).

Dans notre approche sur la politique coloniale portugaise des années 50 nous essaierons de suivre, en ce qui concerne les aspects économiques, d'une part, les principaux événements législatifs, et de l'autre de repérer la nature des modifications que subit en conséquence le schéma de complémentarité Portugal/Colonies.

La première remarque concerne la révision de la Constitution et surtout celle de l'"Acto Colonial". Il s'agissait d'introduire, au niveau législatif, l'idée de l'intégration progressive, au niveau politique et économique, entre la Métropole et l'Outre-Mer.

Revenons à la désignation de "Províncias Ultramarinas". Comme le clarifie Franco Nogueira, celle-ci vient du XVIème siècle, puis fut reprise par la révolution libérale en 1820, étant ensuite modifiée par la première République, qui adopta le concept de "Colónias". Si par ce changement, on essayait d'une certaine façon d'"échapper" aux accusations anti-coloniales, la nouvelle expression n'a pas été, historiquement, vidée de sens (108).

La révision constitutionnelle, établie par la Loi 2048 du 11/6/1951, fut tout de suite appliquée en outre-mer par le Décret 38305 du 16/6/1951. Les règles de l'Administration Coloniale y étaient modifiées. Les

articles 25 et 29 de l'"Acto Colonial" étaient remplacés par le texte de l'article 153 de la nouvelle Constitution, qui visait à réadapter les concepts de centralisation (administratifs et gouvernementaux) dans le sens de l'assimilation progressive des territoires au sein de l'Empire. Les modifications visaient aussi les règlements concernant la situation juridique des indigènes (article 133 de la Constitution), mais ce qui nous intéresse surtout à signaler, ce sont les adaptations que la loi 2048 a entraîné par rapport à la structure des liens économiques au sein de l'Empire (109).

Procédant à la révision constitutionnelle de 1951, qui incluait "l'Acto Colonial", le régime se proposait d'esquisser le chemin qui conduirait à l'unité économique. L'article 34 de "L'Acto Colonial" devient une disposition du précepte 158 de la Constitution avec la rédaction suivante:

"L'organisation économique de l'outre-mer doit s'intégrer à l'organisation économique générale de la Nation portugaise et prendre part par son biais à l'économie mondiale.

Pour que soient atteints les buts visés dans cet article, nous faciliterons, par les moyens appropriés, y compris la réduction et l'élimination graduelle des droits de douane, la libre circulation des produits au sein de tout le territoire national.

Le même principe sera appliqué, s'il se peut, à la circulation des personnes et des capitaux."

3.2 - Les rapports douaniers: le réseau marchand dans le cadre de l'établissement de l'E.E.P.

Les dispositions de "l'Acte Colonial" introduites dans la Constitution donnèrent une nouvelle orientation au système douanier entre la Métropole et les territoires d'Outre-Mer. On assiste à la création de règles dont l'application intégrale aboutirait à l'établissement d'une union douanière. Ces prescriptions furent stipulées dans l'article 153 de la Constitution et, élargies ensuite par les bases LXXI de la nouvelle "Lei Orgânica do Ultramar" (Loi 2066 du 27/6/1953) (110).

On voit par ce qui précède que la Constitution politique et la loi organique établirent les bases politiques de l'intégration économique de l'Empire. Cependant, la mise sur pied intégrale d'un vrai marché unique portugais ne se réaliserait que dans les années 60 par le DL 44016.

L'application des nouvelles règles obligeait à une uniformisation des nomenclatures des tarifs d'importations dans tous les territoires nationaux.

A titre d'exemple, signalons notamment le contenu du décret-loi 39223 du 26/5/1953, qui annule pour la métropole les droits d'importation sur le thé provenant d'Outre-mer. De même, dans les colonies, les droits d'exportation sur ce produit sont abolies à la condition que les exportations soient destinées à la métropole ou à d'autres colonies. À ceci s'ajoute le DL 40610 du 25/5/1956 concernant la circulation, avec restrictions, des personnes au sein du territoire portugais. On verra que la liberté de mouvement complète des citoyens portugais ne s'établirait

qu'en 1962 (décret-loi 44171 du 1/2/62). Finalement le décret-loi 41026 du 9/3/1957 éliminait les barrières douanières dans le commerce entre les colonies. Ce texte législatif intègre les démarches préliminaires concernant l'uniformisation des tarifs douaniers de tous les territoires d'Outre-mer. En même temps, il détermine l'existence d'un tarif maximum (équivalent au double des droits du tarif minimum) qui s'appliquait à l'importation des marchandises originaires des pays étrangers qui appliquaient les mêmes tarifs aux importations des produits portugais.

Notons que cette uniformisation, visée dans le décret-loi 30996 du 6/11/1952, suit les termes du projet élaboré par le Groupe d'Etudes de Bruxelles. En effet, la convention douanière signée dans la capitale belge le 15/12/1950 avait créé le Conseil de Coopération Douanière entre les différents pays dont le Portugal fait partie depuis 52.

D'ailleurs, servant à justifier la nécessité de la standardisation de la nomenclature douanière, celle-ci fut, rappelons-le, expressément annoncée par la loi organique, notamment en ce qui concerne les droits à établir dans les relations commerciales avec les pays étrangers. Celle-ci serait appliquée à toutes les colonies, sauf cas exceptionnels pris en considération par cette règle. Comme par exemple, les pays voisins, pour qui les tarifs seraient plus souples (souvenons-nous que ce principe avait déjà été pris en compte par l'ancien système (111).

Par rapport à la Constitution antérieure, la "Carta Orgânica" rassemblait des dispositions plus pragmatiques visant à l'intégration nationale. D'ailleurs ce texte déterminait l'existence de l'union douanière,

pas seulement par l'adoption d'un tarif douanier uniforme, mais aussi par l'unification monétaire au sein du territoire national (voir base LXXII).

Evidemment que pour faire appliquer la nouvelle loi organique, notamment dans le but de réduire graduellement les droits jusqu'à leur suppression complète dans les relations économiques coloniales (M/C, et vice-versa) il fallait tenir compte des ressources financières de chaque colonie. Cet aspect préoccupait à l'époque l'Inspecteur Supérieur des Douanes d'Outre-Mer qui rappelait que les recettes douanières constituaient un support considérable de l'autonomie financière des colonies (112). Quand il les analyse, il arrive à confirmer, à l'exception du Mozambique, combien les budgets de ces territoires dépendaient des droits perçus dans le commerce avec la métropole.

Il est vrai que la question de la libre circulation des produits au sein de l'Empire posait d'autres problèmes. Et nous nous référons à ceux qui concernaient notamment la concurrence qui était apportée, au sein du territoire douanier nationale, par les produits originaires des différents points de l'Empire. D'ailleurs cet aspect nous amène à retenir un autre instrument de la réalisation de la future intégration économique nationale.

Il s'agit du "condicionamento industrial". Comme l'affirmait Araindo Monteiro "relativement aux produits originaires des industries de transformation établies en métropole et en outre-mer, cette concurrence pourra se restreindre, ou même être éliminée, à travers un "condicionamento" rationnel, capable d'orienter l'établissement de ces industries vers les territoires où elles pourraient se développer et progresser dans les meilleurs conditions (113).

3.3 - Le développement industriel.

La question du développement industriel se présente donc comme un des aspects-clé de la réalisation de l'intégration nationale. A ce propos, reportons-nous à la "carta orgânica" dans sa base LXXII:

"Les industries seront implantées et les investissements industriels orientés en métropole et en outre-mer en harmonie avec les principes de base de l'unité et de la coordination".

Notre réflexion sur la politique coloniale des années 30 nous permet de comprendre comment la question de l'industrialisation était conçue dans l'ensemble de la stratégie impériale portugaise. Notamment comment le "condicionamento industrial" appliqué en Outre-Mer (loi 26509 de 1936) assurait l'arrivée de matières-premières en métropole et par conséquent ralentissait l'industrialisation des colonies jusqu'aux années 50.

A l'après guerre, la loi 26509 réglant le mouvement industriel au Mozambique portait encore des fruits. Par contre en métropole, le régime du "condicionamento" subissait des adaptations successives à mesure que les années s'écoulaient. Il nous faut donc accompagner les transformations de la politique industrielle portugaise pour mieux retenir le nouveau rôle des colonies.

3.3.1 - Evolution de la politique industrielle dans la métropole et stade de l'industrie portugaise à la fin des années 50.

En fait "a lei do fomento e reorganização industrial" de Ferreira Dias (lei 2005 de 14/3/45) représente déjà un virage décisif de la conception de l'industrialisation portugaise. Il s'agissait de proposer une stratégie de diversification industrielle, montée à partir d'une industrialisation de base. Par ce modèle de substitution d'importation on essayait de dépasser l'esprit de la loi de "reconstituição económica" (dont l'objectif fondamental se bornait à la réalisation de travaux publics). Evidemment que cette nouvelle façon de penser l'industrialisation portugaise ne manquerait pas d'aboutir à une autre conception de "condicionamento industrial".

Certes, la loi 2052 du 11/3/1952 apporte une dimension tout à fait nouvelle à l'industrialisation. Il s'agit d'introduire la notion de "condicionamento" technique par lequel on cherchait à combler les insuffisances du "condicionamento" de production. Puis vient le décret-loi 39634 du 5/5/1954 qui promulgue la révision du régime au niveau des différentes industries (114).

La politique industrielle portugaise de la fin de la guerre évoluait, rappelons-le, stimulée par le débat qui à l'époque nourrissait la réflexion à propos de l'avenir économique de la métropole et de son empire dans le nouveau contexte mondial. A ce propos deux courants apparaissent au sein du régime. D'un côté, Ferreira Dias représente la position la plus européenne, selon laquelle l'industrie portugaise devait bénéficier de l'aide européenne, en ce qui concerne la technologie et les investissements

(115). Cependant c'est l'orientation qui s'était imposée au début de la décennie et qui défendait l'intégration politique et économique progressive, entre la métropole et les colonies (116) qui a, dans le contexte de l'intégration européenne, dominé l'évolution de l'économie portugaise. Malgré la spécialisation industrielle à laquelle obligeait l'adhésion à l'EFTA, l'économie portugaise allait renforcer la conception du développement économique dans l'espace national qui comprenait la métropole et les colonies. Le modèle de développement économique en "marché fermé" était complètement dépassé. Ainsi s'agissait-il de profiter au niveau national des avantages de la spécialisation internationale pour recycler l'appareil productif national. Ce fut alors une programmation à l'échelle du bloc économique qui s'annonçait à la fin des années 50 (117).

Néanmoins, l'idée d'articuler au niveau national toutes les économies régionales de la communauté portugaise s'est répandue tout au long des années 50. Déjà en 1955 au "Congresso dos Economistas Portugueses", réalisé en Angola, la nécessité de développer économiquement ce territoire en vue de son intégration dans l'ensemble national est abordée. Comme il est dit dans le rapport final de ce congrès, l'industrialisation en outre-mer était évidemment envisagée comme une étape fondamentale de la croissance économique. De plus, à l'époque elle était retenue comme un relais important de l'absorption d'excédents démographiques métropolitains (118). Deux ans plus tard les industriels démontrent la même préoccupation comme nous pouvons le constater en lisant les conclusions du "2º Congresso da Indústria e dos Economistas Portugueses" (1957). Finalement, en 1960, au "colóquio sobre a posição de Portugal face à cooperação das economias europeias" on n'assistera qu'à la confirmation de cette même tendance.

Cependant, bien que la défense de l'unité économique fût sous-jacente à toutes les communications, des remarques étaient faites sur le besoin de tenir compte du terrain réel pour lequel étaient définies les nouvelles articulations économiques. En premier lieu, il y avait la conscience de la fragilité des liens économiques qui, à l'époque, structuraient l'empire (119). De plus, les anciennes solidarités impériales étaient déjà considérées comme incompatibles avec le mouvement d'intégration européenne. On verra dans quelle mesure "a política de integração do espaço económico português" des années 60 a réussi à combler les vulnérabilités économiques du modèle colonial portugais. Une réforme industrielle profonde s'attendait à la fin des années 50 et celle-ci fut promise par Ferreira Dias, alors ministre de l'Economie (1958/62). Par sa main, la politique industrielle portugaise se préparait à dépasser, comme l'affirme J.M. Brandão de Brito "la stratégie agressive et volontariste des années 50" (120).

A ce moment-là, quel était le bilan de la politique de réorganisation industrielle au Portugal ? En outre quelle était la situation de l'industrie métropolitaine dans la deuxième moitié des années 50 ?

Nous trouverons la réponse en lisant une des communications présentées en 1957, au II Congrès de l'Industrie Portugaise (121) et qui aborde ce qui suit.

La première remarque concerne la nature de la structure productive métropolitaine. Les deux noyaux de la production industrielle se situaient au Nord et au Sud du territoire. Ces deux centres rassemblaient à l'époque 80% de la main-d'oeuvre et du volume d'affaires et représentaient 45% du

produit brut industriel. Ils étaient caractérisés de la façon suivante: les industries de consommation de masse (les textiles, l'alimentation et les boissons) y représentaient 1/3 du produit industriel, puis venaient les industries de base (chimie, pétrole, métallurgie, électricité), qui produisaient 42% des "out-puts" industriels. Dans le secteur traditionnel (le centre nord), les rémunérations du travail étaient plus basses que dans les secteurs nouveaux. Les deux noyaux industriels se caractérisaient par des unités productives de très petite dimension (selon les auteurs de l'étude que nous sommes en train de citer, un processus de concentration industrielle était envisagé comme démarche indispensable à la non stagnation de l'économie portugaise).

Ensuite, il est signalé que le Nord était le terrain du textile (il y représentait 35% de la production industrielle) tandis qu'au Sud, les industries chimiques gardaient une position plus significative 27%.

En outre, une forte concentration industrielle caractérisait la production textile au nord du pays. Ce fait apportait une grande vulnérabilité à l'économie de la région, qui aurait tendance à subir l'influence des mutations conjoncturelles de cette activité industrielle. Le fort excédent de main-d'oeuvre agricole qui, à partir de la fin des années 50, fut poussé vers l'émigration a accru encore plus les fragilités de l'économie du nord du pays. En somme, la régression menaçait justement le secteur industriel qui avait été à l'origine de la structuration des liens coloniaux, telle qu'elle avait été bâtie dans les années 30. Par contre, au sud les secteurs les plus modernes et dynamiques de l'industrie portugaise progressaient.

Il faut ajouter qu'en 1956, seule 25% de la population active métropolitaine travaillait dans le secteur industriel, responsable de 35% de la production nationale. Même si plus de 50% de la population était encore liée à l'agriculture, elle ne représentait que 25% de la production nationale.

A la fin des années 50, les économistes portugais quantifient, pour la première fois, le rythme de l'industrialisation. Il est confirmé qu'entre 1933-1956 le produit industriel a triplé (122), le taux de croissance à l'origine de cette évolution étant presque invariable.

En dépit de toutes les interrogations que la stratégie économique de l'"Estado Novo" puisse soulever, à la fin des années 50 le progrès industriel portugais paraît irréfutable. De plus, comme l'ont prouvé certains économistes portugais au Congrès de 1957, la production avait augmenté plus rapidement que la population, ce qui ne permettait pas de nier l'amélioration qui s'est fait sentir à l'époque dans le niveau de vie de la société portugaise. Pourtant l'évolution du produit national entre 1933 et 1956 indique, pour cette période, une différence très nette des taux de croissance entre les secteurs agricole et industriel. Ainsi sur un taux de croissance global du produit nationale de 52% l'agriculture ne représente que 23%, alors que le secteur industriel atteint un taux de 93% (123).

A propos de cette approche quantitative de l'industrialisation, le fait que son expansion n'ait pas été mesurée plus tôt par les promoteurs de la politique portugaise, traduit bien la nature volontariste de la politique industrielle portugaise (124). Et cela, malgré le mérite de

Ferreira Dias, l'auteur de "linha de rumo", qui a toujours défendu la nécessité de dresser les conditions d'une analyse industrielle efficiente, notamment par l'organisation statistique ainsi que par la réalisation d'enquêtes industrielles (125).

En ce qui concerne l'évolution de la structure productive portugaise, soulignons encore une fois que le secteur des industries traditionnelles (dont le textile) est considéré en stagnation par rapport à ceux appelés secteurs nouveaux (chimie, métallurgie ...). La remarquable progression de ces derniers traduisait bien l'effort déployé depuis des années pour accélérer la croissance des industries de base. Toutefois, comme le signalaient déjà les auteurs de l'étude que nous venons de synthétiser, c'est par rapport au secteur traditionnel qu'à la fin des années 50 la pensée officielle se préparait à structurer son discours sur l'avenir de l'industrie portugaise.

Terminons, en citant les chercheurs de l'Institut Supérieur d'Economie de Lisbonne:

L'industrie portugaise a progressé ces derniers décennies. Notre économie s'est modifiée à la recherche de structures plus évoluées, mais nous nous situons encore à un niveau modeste dans le cadre économique européen et mondial, alors qu'universellement, on assiste à une évolution chaque fois plus accélérée dans le sens du développement et ce, sans l'influence des plus diverses idéologies, intérêts et agissements collectifs. Cela veut dire que nous courons le risque de stagner sinon de rétrograder (en termes relatifs) si nous n'imprimons d'impulsion décisive à notre politique de croissance économique, appelée politique industrielle par la terminologie courante ... (126)..

Voici donc le bilan de la structure productive portugaise à la veille des années 60.

Il ne fait pas de doute que l'évolution future de l'économie portugaise serait fort déterminée par la réalité de son insertion européenne. Toutefois, celle-ci ne s'acquiescerait pas sans la restructuration de ses liens avec l'Empire.

3.3.2 - La régulation industrielle en outre-mer. Industrialisation et "pacte colonial": le IIème Congrès de l'Industrie Portugaise (1957).

Commençons par rappeler les initiatives législatives qui sont venues en apport aux préceptes du décret 26509 (127). Toutefois, ce ne fut qu'à la fin des années 50 que fut publiée une législation visant la réorganisation industrielle de l'Outre-Mer (il s'agit de l'arrêté 16060 du 5/12/56), à savoir presque dix ans après l'application aux colonies de la loi 2005. Ce texte se destinait à régler l'organisation et la concentration de l'industrie de l'Outre-Mer avec cependant quelques modifications par rapport à la métropole.

Par ailleurs, cette volonté de faire avancer l'industrialisation dans les colonies est bien marquée dans les textes législatifs qui réglaient la question douanière depuis le début de la décennie. A titre d'exemple, le décret 38146 du 30/12/50 qui réglementait les tarifs au Mozambique, laissait bien marqué l'envie de mettre en avant "les facilités indispensables à l'installation des industries ..." car "le développement de la colonisation ethnique en Angola et au Mozambique profiterait du développement industriel ... et même le développement de l'agriculture impliquait nécessairement l'établissement de nouvelles industries et

l'intensification des activités existantes". Mais cette industrialisation "ne dispense pas la protection et l'aide de l'État", dont les tarifs douaniers constituent un instrument efficient (128). Nous reviendrons plus tard sur la spécificité de la législation industrielle de chaque colonie.

Pour le moment, revenons à la "loi de réorganisation industrielle" qui, une fois étendue à l'Outre-Mer, cherche à réglementer, selon la même principe de coordination et d'unité, la mise en valeur des industries de la métropole et des colonies. Ce texte ne s'éloigne guère de la pensée industrielle dont était déjà empreinte la loi organique de 1963. En effet, dans la base XXVIII du texte législatif du 5/12/56, on lit que le Gouvernement doit stimuler le développement des industries de l'ensemble national en obéissance au principe de coordination et d'unité sous-jacent à la réprocité économique.

Comme le suggèrent les économistes de l'époque, l'idée de réorganisation industrielle de la métropole (dont la loi 2005 était un support inévitable) était liée au déplacement de certaines unités industrielles vers l'Outre-Mer (129).

La politique industrielle des colonies de l'après-guerre n'apporte rien de nouveau aux modèles anciens du bloc économique institué par la loi 26509 de 1936 (qui établissait les principes du "condicionamento industrial"). Au-delà du démarrage d'un processus de déplacement industriel et d'une dynamique d'ouverture à la pénétration des capitaux étrangers, les colonies gardaient leur rôle de fournisseur en matières-premières de la métropole (130). En effet ce n'est qu'à la fin de cette décennie et après que l'économie portugaise s'est adaptée en fonction du mouvement

d'intégration européenne (rappelons que l'adhésion à l'EFTA date de 1957) que le "pacto colonial" et la doctrine du "condicionamento industrial" dans les colonies ont été mis en cause.

Ce fut au Congrès des Economistes et au II Congrès de l'Industrie Portugaise tenu, en 1957, qu'on a vu nettement s'annoncer le virage de la pensée économique de l'Empire et qui s'est concrétisée par la "politique d'intégration économique de l'espace portugais" des années 60.

A propos des grandes lignes de réflexion qui paraissait dominer le débat économique de l'époque, la première remarque concerne les objectifs du congrès. Il s'agissait d'étudier la situation et les perspectives de l'industrie dans le but de mettre en oeuvre le développement économique en métropole et en Outre-Mer. En somme un plan global de restructuration et de croissance économique a été établi sans négliger ni la réalité de l'insertion mondiale des économies métropolitaines ni celle des territoires d'outre-mer.

Dans les conclusions, figurait une stratégie d'accélération de la croissance économique, qui obligeait à poser le problème de la question de la dépendance externe de l'économie portugaise dans le cadre du mouvement de transformation européenne. C'est ainsi qu'ont été définis les liens à établir avec l'outre-mer, ce qui a abouti à la structuration du marché unique, noyau central de l'unification impériale.

Toutefois la création de ce bloc économique obligeait à poser deux questions: d'une part celle de l'émigration métropolitaine vers l'outre-mer, de l'autre, celle de l'influence du libre-échange et de l'unification tarifaire dans les territoires ayant des niveaux de développement

différents. De plus, il s'agissait de repenser la localisation des industries de transformation des matières-premières en outre-mer, et de définir un régime de "condicionamento" semblable à tous les territoires nationaux. A ceci s'ajoutait la nécessité d'établir une politique concernant la fixation des frais maritimes ainsi que d'instituer la libéralisation du système des paiements dans l'ensemble national.

Mais si la définition de cette stratégie de croissance considérait comme indispensable la participation des industriels, ce projet ne pouvait aller de l'avant sans une planification globale du développement.

Pour qu'il y ait accélération de la croissance économique, il y est fait mention de la nécessité de définir une mentalité industrielle et encore l'importance d'une rapide industrialisation du pays. Celle-ci se traduirait, d'un côté, par l'installation simultanée de nouvelles industries profitant des conditions de coûts favorables, et capables de réaliser une forte absorption de main-d'oeuvre, et de l'autre, par la réorganisation industrielle des unités productives existantes. A ceci s'ajoute encore l'intensification de l'enseignement technique, la formation de cadres, le développement de toutes les formes de recherche scientifique ainsi que l'existence d'une structure institutionnelle capable de stimuler le développement économique. Finalement une attention particulière est donnée au système financier et de crédit, à la politique fiscale et de redistribution du revenu national ainsi qu' à la dynamisation du commerce extérieur. En outre, l'insertion internationale de l'économie portugaise était retenue en termes de son intégration européenne, et dans ce

contexte, la question de la sauvegarde, de la conservation du bloc métropole-colonies était un point sensible du débat.

Il ne fait pas de doute que lors du Congrès de 1957, on prenait conscience des **limites du modèle colonial** qui avait été esquissé dans les années 30.

Il nous paraît important maintenant d'analyser le contenu de certaines communications qui ont pris part au débat. Ainsi, quelles étaient les **principales préoccupations des économistes et des industriels portugais à la veille des années 60?**

Ils étaient à cette époque, comme pendant les années 30, confrontés à la nécessité de réadapter le modèle de l'industrialisation portugais. Et si la grande dépression avait bâti les conditions de l'expansion industrielle dans le cadre du "pacto colonial", le nouvel ordre économique mondial qui s'annonçait à l'après-guerre aurait abouti au projet du marché unique portugais. Celui-ci serait l'instrument de la formation de l'unité économique nationale dans le contexte libre-échangiste des années 50/60.

D'après quelques-uns, la restructuration du marché unique portugais était plutôt un moyen de réaliser l'unité économique (131). Ceci voulait dire, d'une part, **renforcement de la colonisation** - où, l'initiative privée devait dépasser l'action de l'Etat, et d'autre part, **transformation industrielle des matières-premières produites en outre-mer**. De cette façon, le "pacto colonial" était mis en cause. Dans ce cadre, il faut insister sur le fait qu'à l'époque, c'était la logique de l'industrialisation qui avait erigé le plan économique de l'"Estado Novo" qui s'épuisait face au mouvement d'internationalisation de l'économie portugaise (132).

Par ailleurs, la formation du marché unique obligeait nécessairement à repenser le "condicionamento industrial" appliqué en métropole et en outre-mer. Dorénavant, c'était la libre circulation des produits qui se montrait incompatible avec l'existence de régimes désarticulés de régulation de l'installation des industries. De plus de nouvelles formes d'articulation économique entre le Portugal et les Colonies s'esquissaient. A ceci s'ajoutait la nécessité de réviser les tarifs douaniers et celle d'adapter la politique tributaire. Aussi une attention particulière est-elle manifestée relativement à la politique des transports maritimes pour que le transit des produits au sein du bloc national soit plus efficient. Finalement, la réforme du système monétaire était déjà en discussion, notamment en vue d'établir une monnaie unique.

Certes la question de la construction du marché unique s'imposait comme thème dominant du débat économique en 1957 - c'est ce que nous montre la lecture des communications au Congrès de l'Industrie Portugaise (133). D'ailleurs nous venons de voir combien, depuis le début de la décennie, cette problématique constituait un atout de la stratégie économique portugaise.

Le Portugal pose, il est vrai, la question de l'unification de ses marchés bien avant à l'achèvement du projet du Marché Commun européen. L'effort législatif qui démarre au début des années 50 en est une preuve irréfutable. Dans ce sens, les conclusions du Congrès ne font que synthétiser la pensée qui s'esquissait depuis la fin de la guerre. D'abord, les idées concernant les mécanismes concrets de réalisation du projet d'U.E.N. (l'Unification Economique Nationale) y sont consolidées, puis les

différentes étapes intermédiaires pour accomplir cet objectif y sont définies.

Selon quelques-uns il s'agissait d'évoluer de l'union douanière à l'union économique pour arriver finalement au marché commun. Démarche qui ne s'éloignait point des principes économiques établis et par la Constitution et par la loi organique de l'outre-mer (134).

Cependant, il était perçu que l'expansion économique métropolitaine et coloniale se réalisant au sein de l'espace économique unifié devrait tenir compte des complémentarités économiques entre les différentes parties de l'ensemble national. Le danger de la concurrence entre la métropole et les colonies était souligné, compte tenu de la faiblesse de l'industrialisation de ces dernières par rapport au déploiement récent de l'effort d'industrialisation de la première (135).

A ce propos, souvenons-nous de la situation du système productif portugais à la fin des années 50 (136). Notamment la relative stagnation du textile, secteur par rapport auquel le "pacto colonial" s'était structuré dans les années 30. Il y a donc eu une rupture du "pacto colonial" et un virage de la politique économique impériale qui en découlait. Ce fut surtout ce noyau de l'économie métropolitaine qui dans les années 60 a été adapté en fonction de l'insertion européenne et coloniale, qui était à l'origine de l'organisation économique de l'"espaço português".

Ainsi si, à partir des années 30, l'industrie textile cotonnière fut la clé de voûte des rapports économiques métropole-colonies, il faut donc

qu'on se pose la question de l'évolution de ce secteur de l'industrie portugaise dans le contexte du virage de la logique économique impériale.

Pour répondre à cette question, nous nous étayons sur l'analyse de J. Pontes et N. Santos (137). A notre avis, l'importance de leur étude réside dans le fait qu'ils ont réussi à démontrer de façon exemplaire comment l'internationalisation de l'économie portugaise était "surdéterminée" par les changements survenus à la fin des années 50 dans l'articulation entre la métropole et les périphéries coloniales.

La première remarque nous amène à l'éclatement, à la fin des années 50, de la première crise du textile métropolitain, causée par l'épuisement de l'industrialisation tournée vers le marché interne, annoncée dès 1956, et par la montée des prix du coton colonial.

En effet à partir de 1959, ceux-ci dépassaient les cotations du marché mondial, ce qui entraînait un accroissement des coûts et en conséquence une diminution du taux de profit. En outre, cette montée des prix du coton se devait à deux facteurs: le début de la guerre coloniale, et les modifications de l'organisation productive cotonnière (le passage du "système de concession" à l'économie de plantation) (138).

En conclusion, d'après ces auteurs, la crise que le textile traversait en 59 était à la fois déterminée par le processus d'internationalisation de l'économie portugaise (dépassement du modèle de "import substitution") et par la rupture et les transformations du pacte colonial (cotation du coton colonial inférieur aux prix du marché mondial).

Face à cette situation, la politique économique de l'époque répondait suivant une stratégie diversifiée, en prônant l'élargissement du marché

extérieur des tissus tout en restructurant l'insertion coloniale de l'économie portugaise. Ainsi arrive-t-on à comprendre que le II Congrès de l'Industrie propose en même temps l'adhésion à l'EFTA, et les adaptations à introduire dans les systèmes productifs de l'outre-mer (139).

Les conditions qui entraîneraient le déplacement industriel en outre-mer à partir de la 2ème moitié des années 60 étaient donc réunies: le textile cotonnier en est un exemple.

Dans quelle mesure le projet de l'espace économique portugais a-t-il réussi à devenir réalité face au mouvement d'internationalisation. C'est une question à laquelle nous chercherons à répondre plus tard, notamment en analysant l'évolution économique de la colonie de l'Afrique de l'Est. Pour le moment, ce qui nous intéresse surtout, c'est de repérer les éléments de rupture du pacte colonial et la façon dont les responsables de la politique économique portugaise projetaient le dépassement de l'ancien modèle Portugal-Colonies.

A ce propos il faut revenir au Congrès de 1957, afin d'analyser comment y était envisagé le nouveau rôle économique des colonies. Certes, il ne s'agissait plus de faire arriver les matières premières à la métropole. On y parlait plutôt de la transformation sur place des produits de l'agriculture coloniale. Par contre les territoires de l'outre-mer demeuraient des marchés importants pour l'industrie portugaise.

Commençons par analyser comment la question de l'industrialisation de l'outre-mer était envisagée par les économistes et les industriels présents au Congrès de 57.

La première remarque porte sur la question de l'évolution industrielle des colonies dans le cadre de leur intégration dans une zone de libre-échange et de la constitution du marché unique portugais. À l'époque on était convaincus que cette dynamique aboutirait au sacrifice des unités industrielles, surtout celles qui n'utilisaient pas les matières-premières locales. C'est pourquoi le besoin d'une politique de protection minimum était avancé dans le but de maintenir les industries déjà existantes dans les colonies. Toutefois le développement futur de l'industrialisation de l'outre-mer était plutôt conçu par rapport aux unités de transformation des matières-premières originaires de ces territoires. Il s'agissait donc de penser à la croissance économique des colonies en termes agro-industriels et de la transformation des ressources naturelles (140).

Quelques-uns suggèrent quand même que ces plans d'industrialisation devraient aussi tenir compte de la possibilité d'installation d'autres unités de transformation, notamment des industries tournées vers le marché interne lequel pourrait bénéficier d'un déplacement financier et technologique de la part de la métropole (141).

En somme, l'idée de "l'ensemble économique portugais" mettait en cause qu'il soit possible d'industrialiser la métropole en maintenant le pacte colonial. L'industrialisation de l'outre-mer, dans la mesure où elle entraînerait l'élargissement du marché interne aux colonies, contribuerait aussi à l'expansion de l'industrie métropolitaine, car celle-ci trouverait alors en outre-mer un marché plus vaste pour ses débouchés.

Dans ce contexte, les congressistes invitaient explicitement les industriels portugais à investir leurs capitaux en outre-mer et à y

apporter leurs cadres techniques et administratifs les plus compétents (142). De plus, par rapport à la production des biens d'équipement, celle-ci profiterait certainement à la métropole, dans la mesure où les industriels réussissaient à étendre leurs activités en outre-mer (143).

Sans aucun doute, une nouvelle voie pour industrialiser l'Empire était ouverte. La question qui demeurait était celle de savoir comment, dans la pratique, ce projet serait mis en oeuvre sur le terrain réel des économies coloniales. Nous espérons réussir répondre à cette question par notre analyse du cas Mozambicain.

Revenons à l'importance des marchés d'outre-mer en tant que débouchés de la production métropolitaine, considérés aussi de la sorte par les participants du Congrès de 57 (144). Ils portaient une attention particulière à la question de la concurrence que les produits étrangers opposaient aux marchandises métropolitaines. Rappelons que, la conquête des marchés coloniaux par l'industrie métropolitaine ne s'était faite que par l'imposition de fortes barrières protectionnistes, soit de nature douanière, soit par des restrictions quantitatives aux importations étrangères. Dorénavant, la constitution d'une zone portugaise de libre-échange était recommandée pour mettre en place des régimes douaniers différents dans chaque région et cela par rapport à l'extérieur de cette zone. Ils ajoutaient que l'unification économique de tous les territoires portugais devait précéder l'intégration européenne.

Par la lecture des communications du Congrès, il nous semble vraisemblable qu'ait été définie une démarche pour l'adhésion à l'EFTA.

En conclusion, la formation du marché unique portugais apparaît comme un instrument de restructuration de l'ensemble économique portugais et, en conséquence, comme un moyen d'aboutir à la reformulation de l'articulation économique métropole-colonies, dans le contexte de l'insertion internationale (européenne) de l'économie métropolitaine à la fin des années 50. C'est ce que nous suggère cet extrait d'un des textes du Congrès de l'Industrie Portugaise:

"Le marché portugais peut être en vérité un pas expérimental vers l'adhésion de notre économie à la zone du commerce libre où les provinces d'outre-mer sont pour la métropole sensiblement dans la même proportion qu'est la métropole pour les autres pays industrialisés" (145).

3.4 - Les plans de dynamisation économique, instruments du développement économique national.

Peut-on accepter que la politique coloniale portugaise des années 50 ait profité des plans de dynamisation économique en tant qu'instruments privilégiés de la réalisation pratique de la stratégie économique impériale. C'est ce que nous montre l'effort de planification qui accompagne à cette époque la constitution de l'espace national.

Mais s'il est vrai que la véritable planification n'apparaît qu'aux années 60 avec le IIIème Plan de Dynamisation Economique (Plano de Fomento 1968-73), l'idée de programmer la mise en oeuvre des activités économiques était ancienne. C'est ce que nous retenons de la lecture de la

communication de Marcelo Caetano au Colloque sur le IIème Plan de Dynamisation Economique, réalisé à Lisbonne en 1958 (146).

3.4.1 - Leur origine: le débat autour de la révision du "pacte colonial".

Les plans administratifs parcellaires, élaborés à partir de 1929 dans le contexte du démarrage de la politique corporative dirigiste de Salazar, étaient destinés soit à réglementer l'application des dépenses extraordinaires de l'État, soit à discipliner l'activité de l'administration publique. Mais le plan portuaire établi en 1929 par le Décret 17421 (13/10/29) représentait sans doute le premier effort déployé par le régime afin de résoudre un problème réel de l'économie portugaise.

D'après l'auteur, la loi de "reconstituição económica de 1936" ne faisait que synthétiser les principes qui avaient été institués auparavant. Cependant, comme l'avait affirmé Salazar, il ne s'agissait guère d'un premier pas de la planification économique, mais tout simplement d'un instrument d'orientation de l'administration publique (147). Les principes qui orientaient cette loi avaient trouvé une opposition dans le projet d'Araújo Correia avec lequel un vrai plan de dynamisation économique aurait pu peut-être être élaboré (148). Néanmoins ce fut dans le respect de l'esprit de la loi de "reconstituição económica" que naissaient les initiatives qui ont quand même stimulé l'activité économique portugaise pendant 15 ans (149). Pour le confirmer, il ne suffit que de retenir la succession de plans qui, entre 1937-51, se destinaient soit à dresser les

infrastructures métropolitaines, soit à dynamiser certains secteurs économiques.

En ce qui concerne l'outre-mer, le projet de dynamisation économique coloniale remontait aux années 30 mais, comme l'affirmait, à l'époque le ministre des Colonies, Prof. Marcelo Caetano, les options du Gouvernement s'orientaient davantage vers la réalisation des travaux publics, ces objectifs étant encore trop limités (150). La politique coloniale privilégiait la dynamisation de la production de l'énergie, l'activité minière et la structuration du réseau des transports - c'est ainsi qu'au Mozambique, les fleuves Limpopo et Catumbela sont utilisés pour l'énergie, le charbon est exploité entre Tete et Zumbo, tandis que les américains appliquaient leurs capitaux dans la prospection du pétrole. Pourtant à l'époque on se prononçait déjà sur la création des industries. D'ailleurs les usines de tabac et de copra étaient déjà sur place, en même temps que les projets immédiats pour l'avenir étaient de produire du ciment et des huiles végétales. Même les idées concernant la transformation industrielle du coton n'étaient pas absentes de la pensée officielle (on parlait du recyclage de la semence du coton). A ceci se suivrait plus tard la production des textiles dans les colonies (151).

Ce fut cet esprit qui, en 1937/38, orientait l'élaboration des plans de dynamisation économique de 5 ans ("os fundos de fomento") pour l'Angola et le Mozambique (approuvés respectivement par les décrets 28924 et 27537).

En 1947, le gouvernement portugais mettait à la disposition du Mozambique des prêts dont la valeur atteignait 1 million de contes. Ces

financements étaient accordés à la colonie est-africaine dans le cadre des "grandes objectifs" de la politique coloniale. Ceux-ci concernaient notamment la valorisation de la zone Tete/Beira, et ici la construction du chemin de fer de Tete. Le port de Lourenço Marques ainsi que d'autres initiatives indispensables à l'expansion de la capitale de la colonie (la ville de Lourenço Marques) jouiraient aussi du même financement (152).

Néanmoins le contexte mondial de l'après-guerre a sans doute apporté la nécessité d'un plan global qui devait rassembler les économies de la métropole et de l'empire. Cet objectif devait tenir en compte la politique des USA envers l'Afrique. Et, ceux qui, au Portugal, étaient responsables de l'avenir de l'empire (du point de vue économique et politique) étaient conscients de l'importance des capitaux américains dans cette période de virage colonial.

En effet la nécessité de s'approvisionner en matières-premières stratégiques aurait amené les Etats-Unis à exploiter les ressources naturelles de l'Afrique. A titre d'exemple, la politique d'oléagineux financée par les capitaux US, fut mise en oeuvre en Lybie et en Nigéria (153). D'ailleurs, nous rappelons que le droit des américains à ces matières-premières constituait un point-clé du Pacte de l'Atlantique. A ceci s'ajoute une stratégie de financement des puissances coloniales par laquelle les américains réussissaient à exporter les capitaux qui n'avaient plus d'application productive dans leur économie. C'est ainsi qu'est né le Plan Marshall.

La société portugaise s'est prononcée très tôt sur la nécessité de procéder à la révision du système du pacte colonial. A cet égard, nous

avons essayé de suivre un peu l'esprit des chroniques économiques qui, dès la fin des années 40, figuraient dans la presse quotidienne ou périodique de l'époque.

On ne s'étonnera guère qu'un commentateur de l'époque considère que

" la première préoccupation actuelle est la décolonisation des provinces d'outre-mer".

Il observe que, dans le contexte de l'après-guerre, les colonies ne pouvaient plus bénéficier

"certaines minorités ou certains privilèges qu'ils soient d'origine métropolitaine ou étrangère"

Car les colonies étant une partie de l'ensemble national, leurs richesses devaient être mise en valeur au profit de tous les portugais, etc.... De cette façon se justifiait la nécessité d'un plan impérial qui obligeait à la réalisation d'une enquête industrielle, seul moyen d'arriver à esquisser un plan d'industrialisation nationale. Les fondements "d'un plan rationnel de l'industrialisation de l'empire colonial" était donc bâtis à la fin de la décennie de 40 (154).

Cette perspective de dynamisation des rapports Portugal/Colonies, bien qu'elle soit le reflet de l'esprit économique qui naissait des mutations de l'économie mondiale après 45, n'avait point séduit tous les secteurs économiques portugais.

En effet les industriels qui étaient présents à la "Foire des Industries" de 1949 revendiquaient encore le maintien de l'ordre économique ancien. Tout en réclamant une forte protection douanière pour se défendre, ils marquaient bien leurs intérêts en revendiquant une politique souple

concernant l'implantation de nouvelles activités en métropole. Ils voulaient aussi préserver le marché colonial pour l'industrie métropolitaine.

Cependant cette volonté de maintien du pacte colonial était à l'époque fortement critiquée, car en outre-mer le démarrage industriel était envisagé comme inévitable. Dans un éditorial, "O Jornal do Comércio" se prononçait sur ce sujet (155). Sous le titre "A necessidade da industrialização do Ultramar", il critiquait la thèse selon laquelle la fixation des unités industrielles dans les colonies représentait une menace pour le développement futur des industries métropolitaines. Selon l'éditorialiste de ce quotidien de Lisbonne, il ne s'agissait d'inhiber les initiatives d'industrialisation ni en métropole ni en outre-mer, mais plutôt de les orienter afin de servir la coordination des intérêts de l'ensemble national. Il défendait en somme la transformation sur place des matières premières gérées dans le cadre de l'économie d'exportation.

A propos de ce débat, il nous paraît intéressant de suivre les idées de M. Monteiro, à l'époque inspecteur des douanes, et responsable de la réforme douanière nationale (156). A son avis, l'établissement des unités de transformation en outre-mer devrait se limiter au début à celles dont les débouchés étaient assurés par le marché intérieur de chaque colonie. Il proposait ainsi de protéger non seulement les débouchés de la production coloniale, mais aussi, et surtout, ceux de l'industrie métropolitaine. En conséquence de cette orientation, les analystes économiques ont relevé un timide démarrage industriel en outre-mer, qui, s'il absorbait en amont les matières-premières du territoire, d'une part, de l'autre accusait déjà une structure de production relativement bien définie (157). Cela était vrai

notamment pour les cimenteries et quelques unités textiles. Nous essaierons de retenir ce dynamisme par rapport au cas mozambicain.

Les années 50 furent une période d'intense polémique sur l'avenir de la stratégie impériale portugaise. Ce fut le temps où Araújo Correia proposait, encore une fois, un programme économique pour l'outre-mer (158). À son avis, la nécessité de développer les territoires coloniaux, dont les potentialités économiques étaient inexorables, obligeait à mettre sur pied des plans de dynamisation économique. Ceux-ci devaient dépasser les anciens objectifs consistant à monter les infrastructures, ce qui avait abouti auparavant à la construction des ports et des chemins de fer en outre-mer. À ce moment-là, il s'agissait plutôt d'une intervention directe ou indirecte au niveau de l'économie productive de chaque territoire. D'après l'auteur de ce programme, les problèmes des colonies ne s'éloignaient pas trop de ceux qui, à la même époque, se posaient au développement économique du Portugal. Rappelons que c'était la loi de "Fomento e Reorganização Industrial" de Ferreira Dias publiée en 1945 qui était à la base, en métropole, d'un plan "Plano de Ressurgimento da Indústria Portuguesa" (159).

Avant de mettre un terme à cette question, il nous parait important de retenir qu'en même temps qu'il suggérait la mise en place de plans parcellaires pour les différents secteurs économiques, ce programme se prononçait explicitement sur les problèmes industriels des colonies. À cet égard, il faut faire remarquer l'ambivalence que cette question apportait au débat économique de l'époque. Ainsi, en même temps qu'il affirmait que l'industrialisation n'était "ni réalisable ni désirable", tenant compte notamment des anciens intérêts coloniaux (le textile cotonnier), A. Correia

défendait, au moins à court terme, l'utilité de la transformation locale de certaines matières-premières coloniales. Il réfère notamment les industries alimentaires, le textile, la transformation des oléagineux, le sucre, les activités minières, ... Si cette suggestion devenait réalité, cela ferait que le pacte colonial serait inévitablement dépassé et aurait comme conséquence la mise en place d'une nouvelle articulation Portugal/Colonies.

Ajoutons que la mise en valeur coloniale ne pouvait se faire sans une politique d'investissement. C'est ainsi que l'utilisation des capitaux que renfermait l'aide américaine à l'Europe - le Plan Marshall - était envisagée comme seule façon de surmonter l'incapacité métropolitaine à soutenir le développement de ses colonies.

La question de la participation du Portugal au Plan Marshall est étroitement liée aux plans de dynamisation économique (160). L'entrée des capitaux américains est considérée comme importante aussi bien pour la métropole que pour les colonies. C'est dans ce sens que travaillaient les services techniques de la "Direcção Geral do Fomento Colonial", lesquels seraient bientôt confrontés aux interrogations que soulevait l'aide américaine. Il paraîtrait que la mise en valeur coloniale se serait réalisée sans profiter d'une considérable participation de ces capitaux (161). Dans le cas du Mozambique, on peut quand même affirmer que l'aide américaine a surtout servi les travaux des chemins de fer et du port de Beira, pour lequel avait été accordé un crédit de 15,6 millions de dollars. De plus, la production d'énergie électrique a aussi profité d'un financement de 3,2 millions de dollars (162).

Voilà le contexte économique qui fut à l'origine de l'élaboration des plans de dynamisation économique dans les années 50.

3.4.2 - Le Ier Plan de Dynamisation Economique: 1953/58.

Les plans de dynamisation économique qui se sont succédés à partir des années 50 ont sans doute profité de la tradition de programmation économique qui eut cours pendant les 15 années d'existence de la loi de "Reconstrução Económica". Ainsi, le premier "I Plano de Fomento" a-t-il été discuté à l'Assemblée Nationale, en septembre 1952.

Il ne s'agissait pas de remplacer tous les plans parcellaires qui existaient, mais plutôt d'orienter les investissements vers les secteurs-clé de l'économie dans le but d'arriver à stimuler le développement économique. Pour cela, il fallait choisir les activités de majeure productivité. L'intention de remonter le bas niveau du revenu national métropolitain et des colonies ont amené les rapporteurs du I Plan de Dynamisation Economique, à la question de la modernisation technologique aussi bien de l'agriculture que de l'industrie. L'expansion de la "colonisation interne" au Portugal et celle de la main-d'oeuvre métropolitaine dans les colonies était aussi une tâche prioritaire du plan. En outre il s'agissait de stimuler le développement de l'agriculture, celui des infrastructures énergétiques, du réseau des transports, des communications, de l'industrie de base et finalement de l'enseignement technique.

Toutefois si ce plan se bornait à coordonner les grands investissements de l'Etat (notamment aux niveaux agricole, minier et d'infrastructures de transport), il définissait aussi la participation de l'Etat au niveau des activités privées. On était donc face à un plan impératif concernant les investissements de l'Etat et d'un plan pragmatique par rapport au financement privé. Ainsi son rôle fondamental demeurerait-il celui de régler l'action de l'Etat et cela en dépit de son influence indirecte sur le secteur privé (163).

Mais au delà de cette vision excessivement fonctionnaliste, une analyse des textes issus des "Conferências sobre os Planos de Fomento" nous permet de comprendre un peu plus comment cet instrument de la politique économique portugaise est appliqué dans les années 50.

Ce débat, qui était dirigé par Oliveira Salazar, traduisait bien l'importance que le régime accordait à la question du développement. L'idée clé était sans doute celle de "bâtir dans l'espace portugais une économie nationale".

Une première remarque nous amène à la base financière du plan qui venait d'être approuvé par la loi 2058 de 29/12/52. A ce propos, la tradition salazariste obligeait que, dans l'essentiel, le plan soit supporté par l'effort financier national. En fonction de cette logique, les financements ont été presque également distribués entre la métropole et l'outre-mer (environ 13.000 et 14.000 millions d'escudos) (164). D'ailleurs, comme l'attestent les tableaux A et B, l'Angola et le Mozambique absorbaient la majeure partie des investissements coloniaux.

Par rapport aux origines des financements, comme le montre le tableau B, 63,2% des flux financiers programmés pour l'outre-mer (concernant la première phase du plan) ont été soutenus par les recettes coloniales. Ce qui restait (36,8%) était supporté par les prêts, surtout de la métropole (91,8%). Il est important de remarquer que le Mozambique était beaucoup plus dépendant des financements métropolitains (53% de la valeur globale) que l'Angola où l'économie intérieure nourrissait environ 86,7% des besoins de financement.

En ce qui concerne la distribution par secteur d'activité, ce plan ne faisait que traduire, d'après l'avis de Salazar, une option claire au niveau de la stratégie économique du Gouvernement, selon laquelle le plan industriel devait suivre le plan agricole. Toutefois, celui-ci ne s'accomplirait qu'à partir des infrastructures solides notamment aux niveaux énergétique, de l'hydraulique, des transports, des communications, ..., qu'il fallait encore mettre sur pied au Portugal depuis le début des années 50.

Le tableau A confirme bien cette option économique concernant l'outre-mer. L'idée était surtout de faire parvenir les financements aux secteurs les plus capables d'ériger les bases structurelles du développement. C'est ainsi que le secteur primaire et celui du peuplement absorbait 30% du volume global des investissements programmés. Et 49,4% était appliqué à la construction du réseau des transports (notamment le chemin de fer-36%). Cette stratégie s'appliquait évidemment aussi bien à l'Angola qu'au Mozambique. Le territoire de l'Afrique de l'Ouest dépensait

I PLAN DE DYNAMISATION ECONOMIQUE
1983-86
(mille contos)

	ANGOLA		MOZAMBIQUE		Centos		TOTAL
	1 phase	2 phase total	1 phase	2 phase total	1 phase	2 phase total	
A) Utilisation des ressources et peuplement:							
1 - Mise en valeur agricoles, élevage, peuplement ...	548	846	1001	254	1255	313	345
2 - Urbanisation	94	846	429	254	883	135	165
3 - Energie	422	422	640		640	175	175
4 - Mise en valeur minières/ifs	32	32	32		32	5	5
B) Transports et voies de communication	1482	1482	797	350	1067	397	417
1 - Chemins de fer	1204	1204	622	350	972	247	247
2 - Ports et transports Maritimes	246	246	50		50	116	136
3 - Routes et ponts						34	34
4 - Aeroports	32	32	45		45		
C) Constitution de la "Banco do Fomento do Ultramar"	20	20	20		20		40
TOTAL	2050	846	2896	604	2342	712	6000

DISTRIBUTION PAR PROVINCE DES FINANCEMENTS PRIVES
DANS LA PREMIERE PHASE DU PLAN DE DYNAMISATION ECONOMIQUE 1983-86
(mille contos)

Territoires d'outre-mer	Recettes des Provinces			Prets		TOTAL	
	1	2	Autres	Total	Local		Metrop.
Angola	900	540	338	1778	100	172	2050
Mozambique	660	100	55	815	35	923	1738
Autres	196	30	25	251	135	426	712
TOTAL	1756	670	418	2844	135	1521	4600

Sources: Tableau élaboré à partir de "Execucao do Plano de Fomento do Ultramar" Boletim Geral do Ultramar (1983) Março, n. 33.

plus de la moitié des financements qui lui étaient consentis dans le réseau du transport et 32% dans les infrastructures d'appui au secteur primaire alors qu'au Mozambique les mêmes secteurs enregistraient respectivement 45% et 29%.

Un dernier aspect à remarquer est la façon dont ce plan comprenait les activités privées qui étaient financées par l'Etat et aussi quelle était l'attitude officielle vis-à-vis de l'utilisation des capitaux étrangers dans les colonies. Celle-ci n'était envisagée que de façon complémentaire aux financements métropolitains, qui étaient à leur tour pratiquement supportés par les sources étatiques. Ce fut dans cette ambiance que le régime a annoncé, d'ailleurs sans conviction, l'utilisation d'un crédit américain d'environ 500.000 mille contos pour la construction du chemin de fer du Limpopo. D'après Salazar, ce déplacement vers les sources de financement américain était la conséquence de la fragilité économique européenne (165). Toutefois, il est intéressant de remarquer que l'évolution favorable des finances portugaises allait permettre à l'administration portugaise de refuser quelques années plus tard l'utilisation de ces crédits extérieurs. De ce fait, les chemins de fer de Limpopo et de Macau seraient construits grâce aux capitaux nationaux - le décret loi 39830 autorisait ainsi la transférence vers le "Fundo de Fomento Nacional" d'une subvention du Trésor Public.

De cette façon, le premier "Plano de Fomento" de 1953/58, en dépit des adaptations qu'il avait subi au cours de son exécution, s'achèverait grâce à la participation des capitaux nationaux (166).

En conclusion, il ne nous reste plus qu'à réfléchir globalement sur les conséquences de son application en outre-mer. Pour ce faire, nous nous bornerons à analyser les éléments qui nous ont été fournis par le "Relatório de Execução do I Plano de Fomento", publié en 1960 (167).

1) Signalons d'abord que le résultat de l'application de ce plan ne pourrait être perçu qu'à long terme. D'ailleurs, étant donné que ses principaux objectifs concernaient surtout les infrastructures, ses effets ne seraient pas non plus mesurables de façon immédiate. En vérité, il s'agissait surtout de préparer le terrain pour les plans d'avenir.

Donc, si nous ne voulons pas nous limiter à confirmer le niveau d'utilisation des investissements qui étaient prévus, faire le bilan de l'application de ce plan glissera inévitablement vers une analyse de la situation économique des colonies dans la période 1953/58.

2) Penchons-nous ensuite sur l'exécution financière du plan. On constate qu'au long des 5 années, les colonies reçurent 4,7 millions de contos dont 1,7 millions étaient destinés à la mise en valeur des ressources économiques et du peuplement et 3 millions au réseau des transport et des communications.

La somme la plus élevée était attribuée à l'Angola et au Mozambique, de la façon suivante: en Afrique de l'Ouest sur un bilan global de financement de 2,2 millions de contos (dont 8,8% était supporté par la métropole) 95,1% environ y étaient dépensés. Par rapport au Mozambique, il utilisait 97% des investissements qui lui étaient accordés, à savoir 1,6 millions de contos, 52% de cette valeur (851 mille contos) étant supporté par la métropole. Ces chiffres démontrent bien que le Portugal participait

plus activement à la mise en place des infrastructures économiques en Afrique Orientale qu'en Angola. Cependant, un aperçu d'ensemble du rapport d'exécution nous permet de conclure que la métropole ne supportait qu'un tiers maximum des investissements de son empire (ceux-ci étant de l'ordre de 4,7 millions de contos). Ce fait est bien significatif de l'effort entretenu par le régime pour mener à bien son projet impérial.

3) En ce qui concerne la situation des économies coloniales à la fin des années 50, elle était sans doute influencée par la conjoncture économique mondiale de l'époque.

En fait, l'évolution de l'économie internationale dans la période 54/58 connut deux moments sensibles. Le premier, dont l'origine était liée à la fin de la guerre de Corée, (entraînant la réduction des dépenses militaires et l'épuisement des stocks), avait pour conséquence d'une part le ralentissement du rythme d'expansion de l'Europe Occidentale en 1952, et d'autre part, la crise des USA en 1953/54. Le deuxième trouve peut-être ses racines dans un décalage possible entre le rythme d'expansion de la capacité productive mondiale et le niveau de consommation, ce qui aboutissait en 57, à un recul de l'activité aux USA et en Europe Occidentale.

Par rapport aux pays en voie de développement, cette conjoncture de récession aurait tendance à répercuter ses effets négatifs sur les marchés producteurs de matières-premières. En conséquence, en 1958, les prix de la plupart des produits de base se trouvaient au-dessous du niveau de 1957. Néanmoins cette tendance n'a pas affecté toute la production coloniale portugaise - notamment le cacao, le copra, le riz et le sisal avaient été

épargnés des effets de la récession. Parallèlement, les cotations du sucre, du coton et du café glissaient considérablement.

D'après le rapport d'exécution du I Plan de Dynamisation Economique, les répercussions immédiates des récessions de 1953/54 et de 1957/58 sur les exportations potentielles de l'outre-mer furent assez graves. A partir de la première crise, l'Angola, par exemple, réduisait d'environ 20% son exportation (et cela en conséquence de la chute du prix du café). Au Mozambique, les effets étaient plus souples, bien qu'à partir de 1953, il y ait eu une baisse progressive des exportations dont le point minimum fut atteint en 1956.

Malgré tout, les balances de paiements des territoires d'outre-mer avec l'étranger demeuraient largement excédentaires tout au long de cette période (aussi bien pour les marchandises que pour les prestations gratuits). Cette situation n'a pas manqué de contribuer de façon décisive à l'équilibre des échanges dans l'espace portugais, tenant compte de l'endettement structurel des colonies vis-à-vis du Portugal.

L'évolution de la conjoncture interne des territoires d'outre-mer est évidemment plus difficile à saisir. Mais, d'après le même rapport, il nous est possible de retenir les éléments suivants: le coût de vie se maintient à des niveaux acceptables, en même temps que le niveau d'investissement manifeste aussi des niveaux élevés et stabilisés (investissement calculé à partir des séries qui représentent la valeur des importations des biens d'équipement, des immeubles construits dans les principaux centres urbains et finalement des dépenses extraordinaires effectuées par les budgets des gouvernements locaux). Ceci entraîne, entre 1953 et 1958, une impulsion

positive du développement économique des colonies notamment par l'encouragement d'une certaine industrialisation. En ce qui concerne l'industrie de transformation, celle-ci s'est opérée à un rythme important aussi bien en Angola qu'au Mozambique. Par contre, l'industrie d'extraction était plus progressive en Angola, en raison du démarrage de l'exploitation du pétrole.

Finalement, par rapport au secteur agricole et malgré la conjoncture internationale défavorable, qui venait de commencer, comme on vient de le voir, il est possible d'identifier une tendance progressive pour les cultures industrielles notamment du coton, du tabac, du sisal, ainsi que pour les produits oléagineux. A ceci s'ajoute, les biens alimentaires d'exportation qui sont significativement en expansion (les fruits, le café, le sucre, le thé et les céréales). Bien sûr que cette évolution globale sera confirmée de façon plus rigoureuse lors de notre étude sur le cas mozambicain.

3.4.3 - Le II^{ème} Plan de Dynamisation Economique: 1959/1964.

Les travaux de préparation du II Plan débutent en 1955. A ce moment-là, le Portugal, dont l'appareil statistique était en phase de restructuration, profite de l'ambiance européenne qui apportait les nouvelles techniques de programmation. C'est dans ce contexte que l'Institut National de Statistique met sur pied la comptabilité nationale portugaise. C'est d'ailleurs à cette même époque que sont effectués les premiers calculs du revenu national et des balances alimentaires.

Cette dynamique s'orientait en priorité vers la programmation du plan de dynamisation économique qui coordonnerait l'activité économique nationale (de la métropole et de l'outre-mer) entre 1959 et 1964.

L'exécution du nouveau programme économique serait surveillé par une structure institutionnelle qui comprenait notamment, "a Inspeção Superior do Plano", le "Banco de Fomento Nacional" et l'"Instituto Nacional de Investigaçào Industrial". Par ailleurs la conception de ce nouveau plan englobait l'élaboration de deux programmes annuels de financement. Par ce moyen, on espérait réussir à adapter, par exemple, les prévisions globales à long terme, en fonction des changements conjoncturels, ceux-ci fort déterminés par l'évolution économique du contexte interne et international.

Voilà donc les nouveautés fonctionnelles qui se dessinaient pour le nouveau plan de dynamisation économique. Par ce schéma, et d'après la pensée économique officielle, il ne s'agissait plus d'élaborer un programme administratif de l'Etat mais au contraire de l'envisager comme un instrument servant à définir la politique économique (168).

Il faut signaler à ce propos que la problématique de l'intégration de l'espace économique était déjà le souci des responsables de la planification qui, à l'époque, étaient bien conscients de la vulnérabilité de l'économie portugaise face au défi libre échangiste qui venait de s'imposer sur la scène mondiale. Et comme l'affirmait Marcelo Caetano en 1956, pendant les sessions du Conseil Economique, si la structuration du marché commun européen s'imposait inévitablement à la consolidation de la reconstruction économique européenne qui était en oeuvre depuis la fin de la II Guerre Mondiale, la réalisation pratique du système libre-échangiste

ne manquerait de compromettre le développement économique des pays qui venaient de mettre en marche leur industrialisation, en essayant de rattraper un fort retard dans l'agriculture. Telle était la situation du Portugal à la veille du Traité de Rome. Dans ce cadre, le changement d'orientation de la conception du II Plan de Dynamisation Economique n'est en rien étonnant (169).

Par rapport aux objectifs le Plan visait à stimuler l'investissement privé tout en élargissant considérablement l'investissement public. Ce qui, à long terme, devrait aboutir en premier lieu, à l'accélération de la croissance du produit national et de l'emploi et se solderait par des effets positifs soit sur le niveau de vie soit sur la balance commerciale.

C'est ainsi que le nouveau programme de développement se prépare à régler, en ce qui concerne la métropole, 32% de l'investissement global qui avec l'époque était prévu pour l'économie portugaise sur 6 années (soit 22.000 millions d'escudos de 68.500). Ces financements furent appliqués en accord à la distribution sectorielle suivante:

1) Agriculture, sylviculture et élevage -	3,812	17%
2) Pêche, industrie d'extraction et de transformation	6,337	28%
3) Electricité -	4,596	21%
4) Transports et voies de communication -	6,612	30%
5) Instruction et enseignement technique -	631	3%

(170)

Mais c'est surtout par rapport à l'outre-mer que la stratégie économique suivie par l'Etat entre 1959-64 nous intéresse.

Commençons par rappeler que le Plan 1953-58, caractérisé par l'inexistence d'une programmation globale, ne permettait que l'élaboration d'un plan d'ensemble. La seule spécification concernait la distribution des investissements pour chaque territoire d'outre-mer suivant le schéma suivant: utilisation des ressources, peuplement, et communications et transports. Par contre, le Plan 1959-64 se préparait en séparant la métropole et les colonies. En conséquence, l'harmonisation des différents plans ne s'accomplissait que par l'étude des spécificités de chaque territoire. Toutefois l'expérience d'une programmation globale, telle qu'elle était essayée en métropole ne serait pas possible en outre-mer. Ainsi, dans l'élaboration de tous les plans coloniaux, on se limiterait à distribuer les investissements en essayant de stimuler les secteurs les plus dynamiques et les plus capables, selon les responsables du Plan, d'entraîner le développement économique (171). D'après ce critère, un investissement de 9.000 millions d'escudos était prévu pour l'outre-mer entre 1959/64 (qu'il faut rapporter avec les 6.000 millions qui avaient été programmés pour le premier Plan). Le tableau ci-dessous nous permet de comparer la distribution sectorielle des financements dans le cadre des I et II Plans.

TABLEAU A
I Plan II Plan Plan Int.
(1953/59) (1959/64) (1965/67)
Millions d'escudos

- Connaissance scientifique du territoire et de la population		356,5	397
- Utilisation des ressources*	1594	3554,5	7502,9
- Transports et communications	3019	4104	4158,5
- Investissements sociaux	242,5	931,5	2341,6
- Equipement et services publics		53,5	
TOTAL	4800,5**	9000	14400 **

* Agriculture, sylviculture, pêche, peuplement, énergie, industrie, etc.

** Dont 4912,5 millions d'escudos sont originaires de sources particulières et d'entreprises privées (3500 millions d'escudos se destinent à l'industrie).

*** Ces taux ne concernent que les investissements de la première phase du I Plan, ce qui explique leur sousvalorisation par rapport au 6.000 millions qui sont proposés pour le I Plan.

Source: 'Planeamento em Portugal' 1964 Boi. T. de BNU.

La distribution par secteurs des investissements attribués dans le cadre du II Plan à l'Angola et au Mozambique furent dans le tableau suivant.

TABLEAU B

	Total du territoire	Millions d'escudos					
		Raconnais- sance	Agri.	Elec./ind.	Peup.	Transp. Commun.	Invest. Soc.
		€	%	%	%	%	%
ANGOLA	4603	295/6,4	480/10,4	320/6,9	1085/23,5	2147/46,6	276/5,9
MOZAMBIQUE	3243	150/4,6	163/5	150/4,6	925/28	1385/42,7	470/14,4

Source: Portas, C. (1961), E.U. p. 115.

La nature des conclusions ne s'éloignent point de l'information que les nombres explicitent clairement.

Il faut noter, en premier lieu, que le financement du II Plan se faisait essentiellement comme dans le premier, par les sources publiques et semi-publiques.

En termes globaux, l'expansion de l'investissement prévu pour l'outre-mer dans le deuxième plan est remarquable, tenant compte de l'ampleur des financements qui étaient programmés pour la période 1953/59. En ce qui concerne la façon dont ces financements se distribuaient, le tableau A montre bien dans quelle mesure les infrastructures des transports et des voies de communications demeuraient un secteur-clé de la stratégie de développement économique de l'outre-mer. Ce qui est explicitement confirmé par le tableau B à propos de l'Angola et du Mozambique.

Il est vrai que par rapport au taux global des investissements, le secteur "Utilisation de Ressources" bénéficie, dans le II Plan, d'un financement supérieur (39,4%) à celui qui avait été accordé dans le I Plan entre 1953/59 (26,5%). A ce propos il nous serait utile de savoir comment cette expansion s'est répercutée au niveau des différents secteurs de l'activité économique des colonies. Sans doute qu'une réponse précise nous obligerait à analyser tous les plans coloniaux, ce qui dépasse largement notre objectif. Malgré tout, les pourcentages du tableau B répondent de façon satisfaisante à notre curiosité. Outre le secteur des transports et des voies de communication, le peuplement est le souci principal de la politique coloniale portugaise à la veille des années 60. Ceci montre bien dans quelle mesure les fondements réels de cette politique de

développement économique demeuraient encore fort orientés vers la mise en place des infrastructures.

Un coup d'oeil sur la façon dont la planification s'orientait en Angola et au Mozambique ne fait que confirmer la petite place qu'occupait l'industrie dans les financements programmés pour 1959/64 (ce qui explique d'ailleurs la non désagrégation statistique de leurs valeurs dans le tableau B). Et si pour l'Angola, le II Plan ne prévoyait que l'installation d'une usine d'aluminium, dont les matières-premières étaient importées, au Mozambique, le développement industriel était domaine de l'initiative privés.

Cette situation fut au début des années 60 à l'origine de nombreuses interrogations de la part des économistes portugais. En effet, à leur avis, le fait que la planification industrielle n'ait pas été comprise dans le II Plan, ne faisait que compromettre son efficience en tant qu'"instrument de définition d'une politique économique" (172). Le Plan de 1959/64 n'apportait donc pas de changements significatifs relativement à la stratégie de discipline de l'action étatique qui s'était constituée au début des années 50, et dont l'objectif fondamental était celui de créer les conditions en termes d'infrastructures pour le développement économique.

Sans doute que, de la part de l'Etat, tenant compte de sa stratégie d'intervention économique, très peu était fait pour dépasser la doctrine de l'"Acto Colonial".

II PLAN DE DYNAMISATION ECONOMIQUE - TABLEAU C

Comparaison des investissements industriels par rapport aux

Investissements globaux (millions d'escudos)

	Total	Electricité/Industrie	%
ANGOLA	4603	320	6,9
MOZAMBIQUE	3243	150	4,6
PORTUGAL	21000	9720	46,3

Source: Portas, C. (1961), p. 107.

3.5 - La situation économique de l'Empire à la fin des années 50.

A la fin des années 50, l'industrialisation de l'outre-mer était encore réglée par le décret-loi 26509 de 1936 (qui instituait le "condicionamento industrial" pour les colonies). Ainsi, malgré les adaptations législatives qui accompagnèrent tout au long de cette période, et surtout à partir de l'après guerre, la dynamisation du système d'articulation économique entre la métropole et l'Empire, le vieux "pacto colonial" était encore en vigueur, avec toute sa législation qui était un empêchement au démarrage industriel. Mais, même si le régime industriel de 36 avait freiné le développement industriel, il n'avait pas interdit aux industries de se fixer dans les colonies (173).

Il est vrai que l'orientation de la politique industrielle sous-jacente au décret-loi 26509 est tout à fait discutable. Cette loi essayait au fond de stimuler un modèle d'articulation entre la métropole et les colonies selon lequel celles-ci se spécialisaient dans l'exportation de matières premières vers l'économie métropolitaine, tout en devenant des marchés

priviliégées pour les produits manufacturés portugais. En effet, si l'on analyse la balance commerciale entre la métropole et l'empire, on s'aperçoit que presque toutes les industries de transformation se situaient en métropole et qu'en outre-mer, les industries étaient pratiquement inexistantes. En fait, c'était sans doute la logique du "pacto colonial" qui s'imposait encore à la fin des années 50. Ainsi, ce qui nous intéresse du point de vue de l'analyse historique, c'est de savoir dans quelle mesure la politique économique coloniale a abouti à la construction de l'unité impériale (c'est-à-dire, au renforcement des liens marchands au sein de l'empire) par la voie du pacte colonial et, en conséquence, au blocage industriel des colonies.

Toutefois, on peut aussi accepter qu'à la veille des années 60, période de virage de l'insertion internationale de l'économie métropolitaine, la doctrine du pacte colonial ne répondait plus à la tendance économique qui se dessinait pour l'avenir de l'empire. Ce que nous venons de démontrer. C'est justement cette constatation qui nous amène à analyser et à valoriser historiquement le processus industriel que, dans le cadre du pacte colonial, l'outre-mer a connu. C'est ce qui nous motive à étudier la dynamique de l'industrialisation qui s'est répandue timidement au Mozambique à partir des années 30.

3.5.1 - Le niveau de l'industrialisation.

Pour le moment faisons quelques remarques sur la logique globale qui a maîtrisé le démarrage industriel en outre-mer jusqu'aux années 50.

En premier lieu, il faut rappeler l'ordre de préférence que le D.L. 26509 établissait relativement à la fixation de cette activité (174). D'abord la mise en place des industries de transformation des matières-premières originaires des colonies, dont les débouchés étaient assurés aussi bien au niveau interne qu'à l'étranger, était protégée. Ainsi, c'est suivant cette logique, qu'ont surgi dans les colonies des unités de production en aval du secteur agricole, des activités de l'élevage et du secteur minier.

Et justement ici il nous paraît important d'identifier deux groupes principaux d'industrie: d'un côté, les activités qui s'installaient de façon complémentaire au secteur primaire et dont le but était de préparer et de conditionner leurs produits - normalement des matières-premières ou des produits alimentaires. Ces unités étaient normalement situées sur les lieux de production de ces produits, donnant souvent origine à la constitution de complexes de production. Il s'agissait donc d'une industrie articulée à la logique de "l'économie de plantation". De l'autre, les unités chargées de la transformation totale ou partielle des matières-premières.

Dans le premier cas, mentionnons les industries de sucre, de l'alcool, du coton (la première transformation du coton brut), les chantiers de bois, les meuneries de maïs, les usines de sisal et finalement les activités extractives - minières et maritimes. En général, ces activités écoulaient leur production dans les marchés extérieurs. Par contre les autres industries de transformation trouvaient leurs débouchés au niveau interne. Il s'agissait donc d'une activité orientée vers la consommation du marché colonial lui-même. Citons des produits comme par exemple le caoutchouc, le

ciment, la céramique, la bière, l'industrie du poisson, la métallurgie, les minoteries des céréales, la fabrication du savon, des tissus, du tabac, etc.

En effet, toute une analyse reste à faire sur l'ampleur réelle de ces deux branches de l'industrie de l'outre-mer à la fin des années 50. Les données statistiques sont trop dispersées et même les rapports économiques disponibles manifestent une faible précision pour la quantification du phénomène industriel des colonies. On se souvient à ce propos des communications sur l'industrie qui furent présentées au II Congrès de l'Industrie Portugaise où ne fut faite aucune analyse quantitative concernant cette activité de l'outre-mer. En vérité la seule étude économique sérieuse présentée à ce Congrès se rapporte à l'industrie portugaise (175).

Une seule contribution a retenu notre attention. Celle de l'Inspecteur des Douanes de l'Outre-Mer, M.G. Monteiro, qui proposait, malgré toutes les limitations, la seule approche quantitative sur l'industrialisation des colonies (176). Ce travail sera sans doute un point de repère important dans notre démarche sur le cas du Mozambique.

Pour le moment, nous nous limiterons à ne signaler que les éléments quantitatifs que l'auteur fournit sur quelques "industries de préparation et de transformation", notamment en Angola et au Mozambique et qui constituent déjà une approche importante pour une sensibilisation empirique de la réalité industrielle de ces territoires. Néanmoins les conclusions de cette étude n'apportent rien de nouveau aux synthèses du Congrès de 1957. Seule l'effort d'industrialisation et les difficultés vécues par les territoires d'outre-mer, en capital et en main-d'oeuvre y

sont mentionnés. Ceci traduisait déjà la prise de conscience sur la nécessité du déplacement des unités industrielles de la métropole vers les colonies qui s'envisageait comme un élément de progrès et de changement de la logique coloniale.

3.5.2 - La nature du réseau marchand.

Après ce bref passage sur la question de l'industrialisation des colonies, terminons notre réflexion à propos de la politique coloniale portugaise des années 50, en revenant sur la question du réseau impérial. Peut-on parler de l'unité de l'empire à la fin des années 50?

Penchons-nous de nouveau sur la situation du réseau marchand métropole-colonies. L'origine de cette insistance méthodologique se trouve dans le besoin qui se pose à nous de chercher les fondements d'une affirmation qui est toujours présente dans les textes coloniaux portugais. Il s'agit de la question de l'unité impériale. Tout en devenant une véritable "obsession" de la doctrine salazariste, malgré l'esprit d'ouverture qui s'est esquissé, dans les années 60, avec la politique d'intégration de l'espace portugais, ce concept est demeuré en accompagnant l'inexorable solitude du régime jusqu'en 1974. Si les questions de l'idéologie ne nous concernent point, nous nous sommes en revanche obligée à chercher cette vérité au niveau "matériel". Et voilà donc la justification qui nous amène à tester la nature du réseau marchand Portugal-Empire.

La fragilité des liens économiques entre le Portugal et les colonies était un fait irréfutable à la fin des années 40, bien que la guerre les

aient quelque peu rapprochés. La situation ne s'est guère renversée dans les 10 années qui suivirent, malgré l'effort de la politique coloniale à créer les conditions de la formation de l'espace économique portugais. Pour le confirmer il nous faut analyser le stade de la complémentarité Portugal-Colonies à la veille de la mise en oeuvre de la politique d'intégration des années 60.

Dans ce sens nous profiterons du recueil statistique réalisé dans le cadre de l'élaboration du IIème Plan de Dynamisation Economique et encore, des éléments quantitatifs qui étaient à la base de l'effort analytique qui, à la même époque, était le fondement de la conception économique à l'origine de la politique d'intégration de l'E.E.P.

Commençons par l'analyse globale du commerce entre l'outre-mer et la métropole. Entre 1950 et 1957, le solde de la balance commerciale se maintient défavorable pour l'outre-mer et cela malgré la normalisation économique internationale qui caractérise les années 50 (ce qui se reflète dans la faible oscillation des valeurs unitaires des importations et des exportations). Ainsi le prix des matières-premières évolue-t-il positivement jusqu'en 1955. En 1956 se produit une première rupture par rapport à l'évolution antérieure laquelle se traduit par une tendance décroissante des cotations des matières-premières. Ce mouvement ne marque pas de préoccuper les analystes économiques de l'époque qui envisageaient la possibilité d'une baisse généralisée des prix (la deuxième de l'après-guerre). Toutefois, les moins pessimistes se limitaient à le rapporter à un certain ralentissement de la croissance de l'après-guerre. Sans doute qu'à

l'époque, on était encore trop loin de percevoir des bouleversements significatifs dans l'ordre économique mondial.

Les prix unitaires des produits manufacturés métropolitains tendaient à augmenter et ce à partir de 1955, ce qui a alourdi le solde négatif de l'outre-mer par rapport à la métropole. Finalement relativement au volume du réseau marchand au sein de l'espace national, on ne peut guère parler d'expansion pendant cette période. En effet, en 1957 l'outre-mer vendait moins à la métropole qu'en 1950. Aussi les produits métropolitains arrivaient-ils à l'empire en 1957 à des quantités moindres qu'en 1951 - Tableau A-III-1 (177).

Il faut donc se demander quelle était la destination de la production coloniale. Selon les données qui sont présentées par la statistique de liquidation de la Banque du Portugal (tenant compte de l'inexistence à l'époque de statistiques globales du commerce extérieur de l'outre-mer avec l'étranger), on constate le solde positif des échanges commerciaux des colonies avec le marché international tout au long des années 50 - Tableau A-III-2 (178). Ainsi ces territoires écoulaient vers l'étranger la majeure partie de leur production, comme le démontre la comparaison des tableaux A-III-1,2. D'ailleurs l'importance du marché métropolitain en tant que débouché de la production coloniale est bien explicitée par le Tableau A-III-3 (179). Evidemment que dans ce bilan, les cas du Cap Vert et de la Guinée sont exceptionnels (180).

Dans le cadre de notre réflexion sur l'unité économique impériale portugaise, ce qui nous intéresse, ce sont surtout les rapports marchands que l'Angola et le Mozambique établissaient avec l'économie portugaise. En

observant les tableaux A-III-4,5 (181), nous arrivons à conclure qu'au cours des années 50, en ce qui concerne le rôle de l'empire en tant que fournisseur de matières-premières à l'économie métropolitaine, le Mozambique était plus intégré au réseau marchand impérial que l'Angola. Par ailleurs celui-ci y participe de façon décroissante (en 1957 l'Angola exportait vers la métropole 18,43% de ses produits contre 41,31% pour le Mozambique). En 1951 les pourcentages étaient respectivement de 20,84% et 38,21%. (182)

Par rapport à la position de l'empire en tant que débouché de la production industrielle portugaise, notons que la situation se renverse. C'est l'économie angolaise qui dépend davantage des produits manufacturés métropolitains, tandis que le Mozambique cherche plutôt à l'étranger les produits industriels. L'industrie métropolitaine occupe tout de même une place croissante dans les deux territoires tout au long des années 50.

Il est vrai qu'à la fin de cette décennie, l'importance de l'outre-mer dans le contexte des rapports commerciaux avec l'économie portugaise ne dépasse guère le cadre du pacte colonial. C'est ce que nous montre le Tableau A-III-6 (183). Et encore plus clairement, l'analyse de la balance commerciale de la métropole, notamment avec l'Angola et le Mozambique (184). En effet, on trouvera sur les territoires métropolitains presque toutes les industries de transformation de matières-premières ou des produits alimentaires. Par contre, les colonies y envoyaient surtout les matières-premières. Mais ce qu'il faut remarquer c'est que les économies coloniales se rapportaient, du point de vue marchand, plus fortement à

l'économie mondiale qu'à leur métropole. Il est donc légitime de s'interroger sur la fragilité du pacte colonial portugais.

Il nous reste à savoir qui achetait les matières premières coloniales, ou alors quelles étaient "les autres métropoles" qui profitaient des marchés coloniaux portugais?

Pour répondre à cette question, le traitement statistique est, pour la période en étude, malheureusement trop incomplet. Même le rapport de préparation du IIème Plan de Dynamisation Economique n'arrive pas à dépasser cette limitation. En effet un aperçu global sur la distribution géographique du commerce extérieur colonial obligeait sans doute à une analyse statistique minutieuse ce qui dépasse pour le moment l'objet de notre réflexion. Il est quand même possible d'affirmer, à partir de chiffres disponibles en 1958, que les USA sont devenus au long de cette décennie le principal client de la production coloniale portugaise, ainsi que le premier fournisseur de ses importations. En deuxième et troisième place se trouvent respectivement la Grande Bretagne et l'Allemagne suivies de la France, de l'Inde, des Pays Scandinaves, de l'Union Sud Africaine et du Japon. De plus, comme le signale le rapport en question, les pays de la petite Europe étaient en train d'élargir leurs participations dans le réseau impérial portugais (185). Et la prise de conscience de ce fait est essentielle dans le contexte de l'intégration européenne qui s'annonçait à la fin des années 50.

D'ailleurs si l'on observe les données concernant les principaux acheteurs des produits agricoles de l'Angola et du Mozambique, on constate aisément que l'outre-mer portugais cherchait davantage les marchés non

métropolitains pour écouler ses exportations (voir tableaux 6, 7, 8, 9 et tableaux Annexes IIII (186).

A ce propos, il nous paraît important de retenir séparément le réseau international qui concerne les deux principales colonies portugaises.

En ce qui concerne l'Angola, sa principale production, le café, était surtout écoulée sur le marché américain (plus de 50% de ses exportations). Puis venait la C.E.E. (plus ou moins 20 ou 30%) et finalement les pays de l'E.F.T.A (environ 15 à 20%), où la métropole était le principal acheteur. Le sucre et le coton ainsi que les oléagineux de l'Afrique de l'Ouest étaient totalement absorbés par la métropole.

Quant au Mozambique, outre le sucre et le coton qui constituaient les produits-clé du pacte colonial (notons qu'une petite partie de la production sucrière approvisionnait les pays voisins), le cajou brut serait exporté vers l'Inde, aussi principal consommateur des oléagineux de l'Afrique Orientale. Ce qui restait était envoyé à la C.E.E. et ensuite à l'E.F.T.A.

Un aperçu global sur l'information statistique que nous venons de citer nous amène à conclure que les marchés étrangers ne peuvent pas être envisagés comme un lieu complémentaire pour les débouchés coloniaux mais plutôt comme un marché fondamental de consommation, puisque ce n'étaient pas seulement les excédents qui y étaient écoulés mais la majeure partie de la production d'outre-mer (187). Ce fait explique bien pourquoi l'économie portugaise n'arrivait pas à utiliser toutes les possibilités d'industrialisation qui, à la fin des années 50, lui étaient offertes par les colonies - les tableaux A-III-1,2 le démontrent clairement. En effet,

d'après des sources statistiques, entre 1951 et 1955, la métropole n'importait de l'outre-mer que 47% de ses besoins en matières-premières.

On arrive donc à comprendre pourquoi la question de l'insertion du marché unique portugais à l'E.F.T.A. devenait une problématique sensible pour la politique économique portugaise à la fin des années 50. En effet, que ce soit la métropole ou l'empire, au-delà de leur spécialisation dans le cadre de "l'acte colonial" ni l'une, ni l'autre n'avait réussi à surmonter sa forte dépendance vis-à-vis le marché mondial. Néanmoins, même si l'unité impériale ne s'était pas accomplie, il est vrai qu'à la fin des années 50 la question du "dépassement" du pacte colonial apparaissait à ce moment comme la condition "sine qua non" dans le contexte de l'adhésion à l'E.F.T.A. Ainsi quels scénarios possibles se présentaient au Portugal et à son empire face à la tendance d'internationalisation des années 60?

Pour les analystes de l'époque, l'intégration du marché unique portugais dans l'E.F.T.A. soulevait les questions suivantes:

1) Ou bien l'ensemble outre-mer/métropole en devenait des fournisseurs de matières-premières et de produits alimentaires, ce qui à terme mettait en cause, soit l'industrie portugaise, qui ne réussirait pas à franchir la concurrence qui lui serait opposée par les pays industrialisés, soit encore et à plus fort raison l'industrie de l'outre-mer. Ou alors la métropole industrialiserait toute seule les matières-premières et les produits alimentaires coloniaux. Cette option qui était évidemment irréalisable dans le cadre productif portugais aboutirait au freinage de l'industrialisation de l'outre-mer.

De cette façon, c'est la position intermédiaire que proposaient les économistes du régime. Il s'agissait de transformer les matières-premières et les sous-produits alimentaires coloniaux sans bloquer la politique d'industrialisation. En outre, on essaierait d'élargir les marchés extérieurs pour la production agricole coloniale au-delà des pays de l'E.F.T.A. De ce fait, l'unification économique de l'espace portugais ne pouvait se faire rapidement. C'était d'ailleurs le sentiment du Secrétaire d'Etat du Commerce en octobre 1958 qui se limitait à défendre une politique progressive d'intégration.

2) Un autre aspect sensible de l'intégration portugaise concernait les marchés extérieurs des produits coloniaux, que nous venons de mentionner. D'ailleurs, comme on le verra, cette vulnérabilité des débouchés coloniaux vis-à-vis du marché international est devenue une forte contrainte à la réalisation de la politique d'intégration. Cette situation structurelle était difficile de renverser à court terme. En conséquence, la possibilité d'industrialiser dans les colonies les produits qui jusqu'alors s'écoulaient vers le marché international (dont le cas du cajou du Mozambique est un exemple important) apparaît comme une phase décisive de la réalisation pratique de la politique d'intégration de l'E.E.N. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé pour l'outre-mer de mettre en oeuvre une politique industrielle et d'élaborer un vrai plan de dynamisation économique. Certes cette stratégie regroupait le déplacement du capital financier et productif métropolitain et une ouverture au financement international (188).

4. - Les années 60: de l'"unité économique nationale" au déplacement du capital financier portugais.

Les années 60 représentent un moment décisif de l'histoire de l'empire portugais du XXème siècle. En effet, au début de cette décennie s'institutionnalise la reformulation du modèle colonial qui se bâtit dans les années 30. Si d'un côté la nouvelle stratégie apparaît comme une réponse à la nécessité de changer dans les rapports économiques impériaux, qui d'ailleurs s'esquissait dès l'après guerre, de l'autre sa réalisation pratique échoua, en conséquence de l'incapacité d'adaptation du régime de Salazar à l'ambiance anti-coloniale de l'époque. C'est ainsi que la P.I.E.E.P. qui avait été conçue en synchronie et selon l'esprit du mouvement d'intégration européenne ne réussissait guère à surmonter les limites que l'isolationnisme politique portugais opposait au dépassement du vieux modèle colonial. Ce qui, à la limite aurait nié à l'empire portugais du XXème siècle la possibilité d'accomplir un virage néo-colonial.

4.1 - Les mouvements d'intégration européenne et "Política de Integração do Espaço Económico Português" (P.I.E.E.P.).

Il est vrai que la réforme du système colonial, dont la base économique avait subi des adaptations au long des années 50, ne cessait guère d'être influencée par le contexte géo-politique de l'époque. C'est ce qu'on peut retenir de l'analyse de la conjoncture interne et internationale à la virage de cette décennie. A la question de l'Union Indienne

s'ajoutaient les bouleversements intérieurs, le début de la guerre en Angola et finalement la condamnation internationale du colonialisme portugais (189). Incapable d'établir une politique d'alliance dans le cadre de la confrontation impériale des années 60 (la bipolarité USA-URSS), Oliveira Salazar mettait définitivement en cause l'existence de l'empire (190).

1 Ainsi à l'agression extérieure le régime répond avec un "governo de guerra para um país em guerra". Salazar revendique donc le contrôle de la défense nationale en même temps qu'il réaffirme la politique de "integridade nacional". En outre il se prépare à annoncer internationalement son projet de réforme vis-à-vis des territoires de l'outre-mer. En effet dans un discours daté du 30/6/61, il fait référence pour la première fois, à la conception des droits politiques et économiques des habitants des colonies, ce qui obligeait à modifier profondément le régime juridique qui était appliqué aux indigènes (décret-loi 43893 de 6/9/61). Rappelons que le "regime do indigenato" niait la qualité de citoyens portugais aux habitants des colonies. D'après ce régime ceux-ci demeuraient des indigènes jusqu'au moment d'être considérés comme "assimilados", critère qui se rapportait à un certain degré d'assimilation des valeurs culturelles européennes.

Avec la révocation du "estatuto dos indigenas da Guiné, Angola e Moçambique", on assiste, sans aucun doute, à un tournant historique de la politique coloniale portugaise (191). Puis, suivirent l'institution des "regedorias" (décret-loi 43896 de 6/9/61), la publication du règlement sur l'occupation et la concession des terres en outre-mer (décret-loi 43894 de 6/9/61), la reconnaissance des "usos e costumes locais" (mœurs et

coutumes locales) (décret-loi 43897 de 6/9/61). A ceci s'ajoutent encore la réorganisation des tribunaux (décret-loi 43898 de 6/9/61), la création des services de notariat et des enregistrements civils (D.L. 43899 de 6/9/61), la création des instituts de travail et finalement la promulgation du nouveau code de travail rural.

Mais ces démarches législatives de nature sociale avaient été précédées de modifications significatives de l'organisation du système économique colonial. C'était la logique des cultures obligatoires, surtout celles du riz et du coton, qui fut mise en cause par l'esprit réformateur des années 60. C'est ainsi que par le décret-loi 43637 de 2/5/61 est édictée l'interdiction de la culture obligatoire du coton. A ceci s'ensuit au Mozambique la révision du régime des cycles riziers. Dans le même temps, la législation du travail était modifiée. A ce propos il ne faut pas oublier qu'en décembre 1959, le Portugal ratifiait la Convention qui, dans le contexte de la Conférence Internationale du Travail du 5 juin de la même année, décidait de l'abolition des pénalités dans le cas d'interruption des contrats de travail. On ne s'étonnera donc pas que ces principes aient été étendus au droit intérieur portugais, par le décret-loi 43039 de 30/6/60, lequel se rapportait directement à la fin de l'ancien régime cotonnier. Les années 60 furent sans doute une période de révision de la législation du travail. Signalons notamment l'uniformisation des critères de fixation des salaires minimums dans tous les territoires nationaux (arrêté 17771 de 17/6/60), ou bien encore la réglementation des conventions collectives du travail (arrêté 17782 de 28/6/60). A ceci il faut ajouter la ratification des conventions internationales, l'abolition du travail forcé, l'hygiène industrielle, etc. (192).

Au-delà de cette activité législative, la stratégie d'intégration nationale obligeait à une reformulation globale de la politique économique et financière. Ce qui justifiait la conception du projet de "marché unique portugais". Le décret-loi 44016 du 18/11/61 (193) était ainsi publié.

Au fur et à mesure que se mettait en oeuvre la P.I.E.E.P., dont nous allons analyser les lignes fondamentales, le gouvernement préparait la révision de la loi n° 2066 du 27/6/53 (loi organique de l'outre mer portugais). Par ce moyen on cherchait à créer les conditions d'une meilleure décentralisation et d'une autonomie des territoires coloniaux (194). Ce fut encore dans ce contexte que Oliveira Salazar a présenté à la nation portugaise sa "proclamação sobre a política ultramarina" (195). Le discours du 12/8/63 dont la lecture est à notre avis indispensable pour l'analyse historique de l'empire portugais du XXème siècle annonçait sans aucun doute, avec dix ans d'avance l'échec inévitable du modèle colonial portugais. En effet l'accomplissement de la politique économique d'unité nationale, par laquelle l'on cherchait à préserver l'ancien système colonial ne réussissait guère à surmonter les contraintes internes (la guerre coloniale) et internationales (l'isolationnisme portugais dans le contexte géo-politique des années 60/70) qui finiraient par aboutir à la chute du régime en 1974.

Toutefois, le schéma d'intégration économique nationale esquissé par le décret-loi 44016 ne trouvait pas moins ses racines dans les motivations économiques qui, dès l'après guerre, régissaient les rapports économiques entre les pays européens. Et cela même si, dans le cas du Portugal, la dynamique qui allait dans le sens de l'intégration apparaît comme une réponse à la nécessité de renforcer l'unité politique, contre laquelle se

faisait sentir la conjoncture anti-coloniale, bouleversante, des années 50-60. C'est ainsi que se prononçait le Ministre d'Etat le 23/6/61. A son avis la politique économique devait être menée en tenant compte de deux grands objectifs. Le premier était la fusion des marchés nationaux, en vue de la formation d'une économie nationale dans l'espace national. Le deuxième était d'assurer la participation du Portugal dans la dynamique d'intégration des marchés européens, sans mettre en cause la possibilité de développement de l'ensemble national (196).

Souvenons-nous souvent de l'évolution de la stratégie coloniale portugaise après la guerre, on constate dès lors que le nouveau projet économique ne s'en éloignait guère (197). Mais s'il est vrai que la fusion des marchés nationaux, et la libre circulation des biens au sein de l'empire se préparait depuis longtemps, les responsables de la politique économique n'arriveraient pas à démontrer les résultats pratiques de ce plan à la fin des années 50. C'est la prise de conscience de cette situation qui a amené le discours officiel à annoncer la nécessité d'une stratégie d'action globale capable de soutenir la mise en oeuvre de la fusion des marchés nationaux. Pour ce faire, il fallait soit renforcer les investissements dans les territoires de l'outre-mer soit restructurer la production à l'échelle nationale (198).

On voyait aussi s'esquisser une nouvelle façon de concevoir l'articulation au sein de l'empire selon laquelle, à la libre circulation des marchandises et à la libre concurrence entre les différents territoires devait s'ajouter une action de mise en valeur économique. Par ce qui précède la politique de fusion des marchés devenait indissociable des programmes de développement régional (199). En accord avec cette nouvelle

conception économique, la politique coloniale portugaise allait poursuivre l'élaboration de plans de dynamisation économique de l'outre-mer jusqu'en 1974 (notamment le "plano intercalar" 1965-67, le III Plano de Fomento de 1968-73 et le IV Plano).

La participation du Portugal dans les mouvements d'intégration européenne influença sans doute la réforme de la politique économique. Et si le gouvernement portugais était conscient de la dynamique irréversible qui touchait les économies de l'Europe de l'Ouest - "Nous n'aurions pas la force de modifier les idées qui actuellement inspirent l'orientation commune des politiques économiques de l'Occident" (200), il savait en outre que le libre-échange n'en bouleversait pas moins la logique économique de l'empire - "Pour nous, Portugais, les difficultés que nous devons surmonter pour participer au mouvement en question sont plus grandes que celles d'autres pays, car ce mouvement nous met dans l'obligation de réaliser, dans un climat de libéralisme économique croissant, un processus de développement qui, en outre englobe des structures aux caractéristiques économiques, financières et sociales très diverses" (201).

Dans ce contexte à cette époque, on réfléchit de nouveau sur l'adhésion du Portugal à l'EFTA et au GATT, laquelle se présente comme une question centrale de la structuration du marché unique portugais (202).

La P.I.E.E.P. qui s'institutionnalise par le décret-loi 44016 recoupe deux dynamiques fondamentales de l'empire portugais des années 60. D'un côté le vecteur européen de l'insertion internationale du réseau impérial, de l'autre la logique économique interne, sous-jacente à l'articulation Métropole-Colonies. C'est dans la confrontation de ces deux éléments que pointaient les conditions du dépassement de la version portugaise du pacte

colonial. Nous chercherons à cerner plus tard les spécificités de ce processus dans le cas mozambicain.

Pour le moment il nous faut retenir la façon dont cette politique se proposait d'atteindre ses objectifs.

Dans ce sens il nous suffit d'avoir présent à l'esprit le rapport économique qui accompagne le projet de loi 44016. Essayant de voir s'esquisser l'action économique dans le cadre de l'interdépendance des stratégies de développement régional et celles des fusions des marchés, les analystes du régime posaient le problème de l'unification économique en fonction de trois groupes de questions.

1) En premier lieu, c'étaient les problèmes de nature commerciale et fiscale qui faisaient obstacle à la mise en oeuvre de la politique d'intégration. En effet, la question de l'élimination progressive des barrières douanières au sein de l'empire n'y était envisagé que de façon progressive. Ainsi une période de deux années est proposée pour supprimer les droits de douane que la métropole percevait sur l'entrée des marchandises venues de l'outre-mer. Par contre, la défense douanière des territoires coloniaux envers les produits d'origine portugaise se maintenait pendant une plus longue période. Par rapport au démarrage de nouvelles activités industrielles celles-ci devaient profiter de la totalité de l'espace national. De la même façon les problèmes structureux du secteur agricole seraient envisagés dans le cadre de cette stratégie de l'espace économique national.

2) En deuxième lieu, la nouvelle politique se proposait aussi de modifier le système des paiements, des règlements de transactions entre la

métropole et l'outre-mer. Ainsi à la dynamique contrôlée par le Fonds des Changes, qui était en vigueur depuis les années 30, s'opposait dès lors un système de paiement inter-régional, qui comprenait un mécanisme de compensation inter-régional et la création d'un fonds monétaire. De cette façon, le but était dynamiser le règlement des transactions légalement autorisées (marchandises et services, au sein de l'espace portugais). Dans le même temps et suivant cette logique on pensait réussir à surmonter les problèmes du déséquilibre passager des balances de paiement de chaque région. Nous verrons que la persistance du déficit de l'outre-mer vis-à-vis de la métropole entraînerait dans les années 70 l'écroulement de ce système de paiement inter-régional. D'ailleurs les dirigeants de l'époque ne manquaient guère de signaler, au moment même du démarrage de la nouvelle politique, le danger que les déficits permanents du commerce impérial représentaient pour l'équilibre du nouveau système. Tenant compte de cet aspect, il est proposé de stimuler une politique d'investissements, canalisée vers le développement régional, qui était envisagée comme le seul moyen de garantir à terme la correction structurelle déficitaire de chaque région. Ce but, a-t-il été atteint?

3) Enfin, le gouvernement se préoccupait encore de la question de la transformation progressive de la gestion des services centraux. A ceci s'ajoutait aussi le problème de l'insertion européenne de l'économie portugaise ce qui soulevait la question de la concurrence entretenue par des produits étrangers à l'industrie nationale notamment par rapport au démarrage de l'industrialisation en outre-mer. En conséquence le gouvernement pensait que seule la métropole devait être représentée au sein de l'EFTA. Pour le justifier rappelons-le, les exportations de l'outre-

mer vers ce marché concernaient surtout les matières premières (en effet le marché européen absorbait à l'époque environ 80% des débouchés métropolitains et d'outre-mer) et les produits alimentaires, notamment les produits qui ne payaient pas de droits d'importations dans les pays de l'EFTA. Donc, les colonies ne seraient pas bénéficiaires du mouvement d'intégration. Par contre, les débouchés des produits manufacturés européens en outre-mer seraient une forte menace à son développement. Toutefois, le fait que la métropole s'intègre à l'EFTA ne ferait pas introduire les produits étrangers dans les colonies, car la libre circulation des marchandises n'était limitée qu'aux produits d'origine nationale. De cette façon le gouvernement se préparait à bâtir la défense du développement économique de l'outre-mer.

Cependant cette question soulevait des aspects complexes qui dépassaient largement ceux de la concurrence étrangère. A ce propos, le Ministre Correia de Oliveira ne paraît pas se tromper dans son rapport économique quand il se prononce sur les conséquences de l'intégration européenne vis-à-vis l'économie portugaise:

"Chacun de nous aura à payer le prix de l'unité de l'Europe ... Il ne nous reste qu'à étudier avec le plus grand soin les conditions qui résulteront de l'intégration, déjà commencée, de la métropole dans le marché européen, afin - considérons les diverses options qui s'offrent à nous - de nous décider toujours pour celles qui doivent conduire à l'industrialisation la plus rapide et la plus adéquate de nos provinces d'outre-mer ... Il faudra nous décider sur le point de savoir, si une fois garanti le développement indispensable des structures de l'outre-mer, nous devons ou non solliciter, sur la base de la position déjà acquise par la métropole, la participation de l'ensemble du territoire national au centre du marché libre européen actuellement en formation" (203).

Et nous sommes maintenant en condition de prendre en considération l'évolution du cadre législatif de la P.I.E.E.P.

Il ne fait pas de doute, d'après les analyses de l'économie portugaise des années 50-60, que le processus d'internationalisation se répercutait de façon inévitable sur les liens économiques entre la métropole et l'empire (204). Celui-ci, dont l'existence se présentait très perturbée du fait de la guerre coloniale, voyait en outre affaiblir son rôle de débouché pour l'industrie métropolitaine - selon les statistiques le marché colonial absorbait en 1968, 23,6% des exportations portugaises et 12,8% en 1972. Mais cette constatation ne nous autorise guère à négliger l'étude des transformations que le mouvement d'internationalisation a produit dans les articulations économiques Portugal-Colonies. Tenant compte de cette perspective, nous essaierons de bâtir notre analyse des changements de l'économie coloniale mozambicaine à partir des années 60 (205).

4.2 - La régulation du système marchand.

La mise en oeuvre de la politique de la P.I.E.E.P. dont nous venons d'exposer les lignes générales, passe par la régulation du réseau marchand impérial.

4.2.1 - Le commerce et les capitaux.

En ce qui concerne les échanges commerciaux et la circulation des capitaux, nous commencerons l'analyse du cadre législatif de la nouvelle stratégie coloniale portugaise, dont le décret-loi 44016 de 28/11/61 représente la référence fondamentale.

Ce texte, visant à unifier le marché national, se proposait d'abord d'établir les principes généraux qui aboutiraient à l'éliminer progressivement, sur un délai de 10 ans, les obstacles à la circulation intérieure des marchandises, des services et des capitaux.

Dans ce contexte, il est décidé de supprimer les droits douaniers, perçus dans le commerce au sein de l'empire, sur les marchandises d'origine nationale, dès lors qu'elles soient transportées par des moyens nationaux jusqu'en décembre 1971. Les restrictions quantitatives à l'importation des marchandises d'origine nationale en provenance d'autres territoires sont elles aussi annulées. En outre des critères spécifiques concernant l'origine nationale des marchandises sont fixés. Enfin le projet visant à libéraliser les transactions avec l'étranger apparaît (206).

Le processus de dynamisation du circuit marchand atteint aussi les capitaux au sein de l'empire et avec l'étranger. En conséquence les opérations des prestations gratuites et des capitaux privés furent progressivement libéralisés. Toutefois, d'après les analyses économiques des années 60/70, la régulation juridique du mouvement de capitaux entre le Portugal et l'étranger n'était pas facile à cerner (207). En effet l'identification du régime juridique de l'investissement direct au Portugal

oblige à une recherche sérieuse afin de réunir tous les textes concernant cette matière. Le régime légal qui était en vigueur en 1960/70 peut quand même être perçu, d'après L. Salgado de Matos, selon deux perspectives. D'un côté il s'agissait de régler l'entrée, sous la forme de devises, des capitaux qui appartenaient aux étrangers. C'est ce que l'on appelle le régime du change. De l'autre, l'application des capitaux était décidée selon le secteur d'activité économique auquel ils se destinaient. C'était un critère économique qui se posait.

En ce qui concerne la première formule on parle de flexibilité et de libéralisme dans la concession des autorisations à l'entrée des capitaux étrangers. Par rapport au deuxième aspect la régulation des applications des investissements étrangers dans l'espace portugais est orientée par le décret-loi 46312 de 28/4/65. Selon ce régime légal le contrôle de l'entrée de ces capitaux était variable selon le secteur d'activité. C'étaient soit des secteurs où les capitaux étrangers étaient interdits, soit ceux qui étaient réglés par une législation spécifique, comme c'était le cas de l'activité des entreprises étrangères. Finalement il faut faire référence au cas où aucun de ces critères n'était appliqué.

Le décret-loi 44016 fut suivi d'une série de textes législatifs complémentaires (entrés en vigueur à partir de 1963) dont le but était d'élargir et de préciser l'application de ce même texte (208). Nous nous limiterons ici à saisir les mécanismes fondamentaux du système marchand.

4.2.2 - Le règlement des transactions au sein de l'espace national.

Dans ce contexte un des aspects importants à préciser concerne la façon dont la politique économique de l'époque se proposait de discipliner les paiements entre les différents territoires.

L'origine de ce processus réside dans la "zone monétaire de l'escudo" formé en vue d'uniformiser, à l'échelle nationale, les règlements des marchés de devises, de discipliner les paiements "inter-territoriaux" et dans le même temps de créer les conditions d'une articulation du système bancaire national plus efficace.

La question de la régulation des échanges au sein de l'espace économique national était la clé de voûte du nouveau système monétaire dont l'escudo portugais ou les devises converties en escudos étaient le véhicule (Il s'agissait de "L'étalon devise étrangère" qui réglerait dans les années 60 les échanges extérieurs des colonies portugaises).

Le décret-loi 44703 de 17/11/62 établissait ainsi un "système de compensation des paiements inter-territoriaux de l'E.P." donc le rôle était d'assurer l'équilibre des soldes débiteurs et créditeurs bilatéraux de chaque territoire national par rapport aux autres. Puis suivait la régulation des situations nettes qui résultaient de cette compensation.

Ce système fonctionnait sur deux éléments qui l'un et l'autre se chargeaient de la gestion de devises gérées par l'économie de l'empire: les "fonds des changes" de chaque territoire de l'outre-mer et le "fonds monétaire de la zone de l'escudo" (FMZE). Les premiers ayant comme agents

les banques d'émission des colonies et le dernier dont le représentant était la Banque du Portugal à Lisbonne (209).

Le rôle du F.M.Z.E. était de contribuer, à travers des prêts concédés au fonds des changes des colonies, à régler les engagements inter-territoriaux ou internationaux assumés par ces mêmes territoires (210).

Le fonds des changes d'outre-mer fonctionnait comme caisse centrale des réserves d'or et de devises, perçues par l'économie de ces mêmes territoires.

De plus, les fonds des changes s'imposaient comme des institutions autonomes (au Mozambique le décret-loi 44702 de 17/11/62 créa l'"Inspeção de Crédito e Seguros", le "Conselho de Câmbios" et le "Fundo Cambial" - nouveau régime) ayant comme agent, les banques d'émission (au Mozambique la "Banco Nacional Ultramarino" - BNU).

Il est vrai que dans le cadre du nouveau système le fonctionnement des fonds subissait une profonde modification par rapport au rôle que le régime monétaire des années 30 leur accorda et dans le cadre duquel les paiements entre les colonies et la métropole n'étaient autorisés qu'en fonction des réserves en devises détenues par les économies coloniales (211). Dès lors, si les opérations avec l'étranger obéissaient au système antérieur (selon lequel leur autorisation dépendait des couvertures en devises étrangères du fonds) les règlements des transactions avec le Portugal subissaient des échanges remarquables en fonction de la P.I.E.P. - on assiste donc à la libéralisation des opérations de marchandises (importations et exportations autorisées automatiquement, sans dépendre des réserves en devises disponibles dans le fonds); par

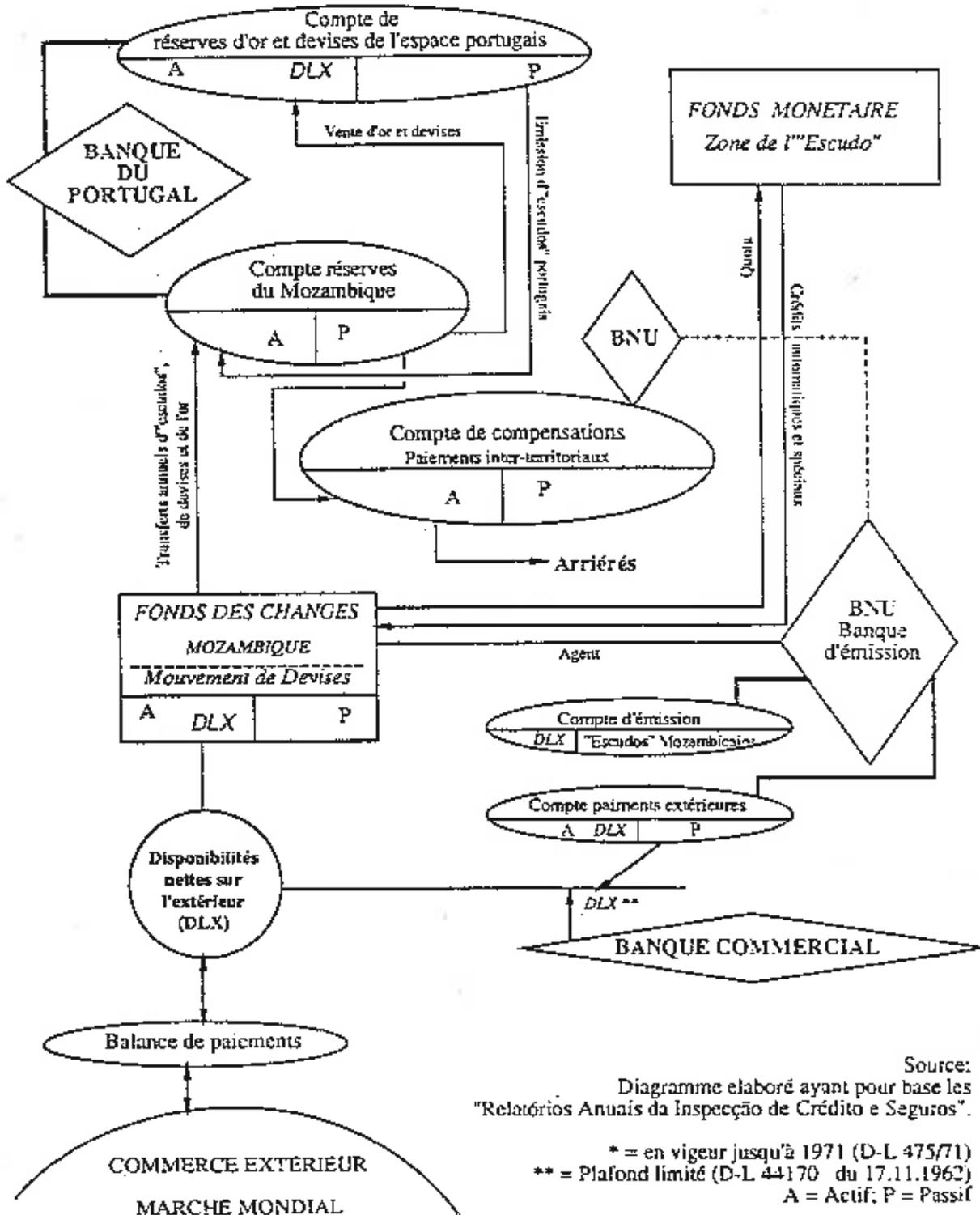
contre les opérations de prestations gratuites demeuraient dépendantes des permissions préalables en même temps que les comptes de compensation devaient être gérés sans épuiser les réserves de la colonie (212).

En tant que caisses centrales de réserves, les fonds se chargeraient d'abord, des liquidations des transactions entre l'économie de chaque colonie avec l'étranger et ensuite, du règlement des comptes avec les territoires nationaux. Du point de vue de la comptabilité du fonds, ce mouvement donnait origine à un compte "moyens de paiement sur l'extérieur" dont les réserves s'ajoutaient aux devises détenues par la banque commerciale (213), qui traduisait toute les disponibilités du territoire en moyen de paiement vis-à-vis de l'extérieur. Il faut encore rappeler que le fonds était obligé d'acheter ou de fournir la monnaie étrangère qui était nécessaire au fonctionnement de l'économie. Evidemment que l'acquisition des devises n'était possible que par l'émission d'escudos, dans notre exemple, des escudos mozambicains, fonction qui appartenait à la BNU.

Tenant compte de la logique interne du fonds des changes, nous sommes finalement en condition de saisir la dynamique de régularisation des paiements inter-territoriaux. Celle-ci recoupe l'action de trois éléments à savoir: en premier lieu, l'action du fonds monétaire de la zone de l'escudo, qui orientait ces crédits automatiques ou spéciaux vers les fonds des changes d'outre-mer. Ensuite le mouvement des comptes de compensation (ouverts dans les différentes banques d'émission d'outre-mer et au nom de chaque banque d'émission des autres territoires) et finalement l'ouverture de comptes de réserves, au nom du fonds des changes de chaque territoire, à la Banque de Portugal.

Zone Monétaire de l'Escudo

Système de compensations et de paiements inter-territoriaux
dans l'espace portugais
(D-L 44203 du 17 novembre 1962*)



Source:
Diagramme élaboré ayant pour base les
"Relatórios Anuais da Inspeção de Crédito e Seguros".

* = en vigueur jusqu'à 1971 (D-L 475/71)
** = Plafond limité (D-L 44170 du 17.11.1962)
A = Actif; P = Passif

En ce qui concerne l'approvisionnement de ces comptes de réserve, les "disponibilités en escudos et les importances en autres moyens de paiement ou monnaie avaient été ainsi déterminées par arrêté ministériel du ministre des Finances et de l'outre mer. En dehors de ces réserves obligatoires, les comptes de réserves seront alimentés par les dépôts ou par les ventes faites par les provinces pour parvenir à régulariser les comptes respectifs de compensations" (dont la vente de l'or).

C'est de cette façon que l'"Inspeção de Crédito e Seguros" expose, dans son premier rapport d'activité, le mécanisme des transferts, des moyens de paiement des territoires de l'outre-mer vers la métropole réalisés à la fin de chaque année (214). Et, dans ce même rapport, on se presse de remarquer que dans la mesure où "le fonds des changes virait sur son compte des réserves de la Banque du Portugal les liquidités du solde réservés à la province", ainsi cette banque "se constituait en tant que prolongement du fonds" (215).

Toutefois les analystes de ICS ne donneraient pas l'importance suffisante à un aspect dont l'évidence est irréfutable, si l'on observe attentivement la constitution de ce compte de réserve à la Banque du Portugal. C'est que la réserve du fonds des changes y était versée en escudos métropolitains. De cette façon la Banque du Portugal centralisait les réserves en devises de l'espace portugais lesquelles renforçaient la base monétaire de l'émission des escudos portugais.

Il ne fait pas de doute que le pouvoir colonial donnait au Portugal, comme d'ailleurs aux puissances coloniales qui ont adopté, à l'après guerre, "l'étalon devise étrangère" dans la régulation monétaire de leurs colonies

(comme ce fut l'exemple de la France) (216) le droit de centraliser, à partir des années 60, les devises qui avaient été gérées par l'activité économique de son empire. Néanmoins plus importante était encore, à notre avis, la nature des relations commerciales qui s'esquissaient entre l'économie portugaise et l'empire.

En effet, en ce qui concerne le Mozambique, rappelons que dès 1960 les statistiques nous donnent la confirmation quantitative du déficit de sa balance des paiements vis-à-vis du Portugal (217). C'est là que résident les fondements de la mise en place d'un circuit, de devises entre l'économie mozambicaine et la métropole (218). D'ailleurs cette contrainte structurelle des relations commerciales Portugal/Mozambique se trouve à l'origine de la rupture du système de paiements inter-territoriaux survenue en 1971. A partir de 1957 (année de l'élaboration de la première balance de paiements de Mozambique), les revenus acquis dans le commerce avec le reste du monde ne suffiraient plus à neutraliser le déficit des relations commerciales avec la métropole. C'est ainsi que le solde des fonds des changes de la colonies est-africaine qui en 1956 atteignait 967 millions d'escudos (après la conversion en escudos portugais proposées par l'ICS), s'affaiblissaient progressivement. Cet épuisement de la réserve mozambicaine qui touchait d'abord les devises finissait par aboutir à l'épuisement du stock en or de la colonie - celui-ci qui en 1960 était valorisé à plus de 1 million de contos (1124 millions d'escudos) était complètement annihilé en 1970 (219).

A notre avis l'échec du système de paiements inter-territoriaux, dont les conséquences financières feront bientôt l'objet de notre étude (il s'agit de la question de la formation des "arriérés"), ne pourra se

concevoir en dehors de ces mécanismes de sujétion marchande de l'économie mozambicaine. D'ailleurs au début des années 60, ceux qui géraient le fonds des changes au Mozambique étaient tout à fait conscients de la vulnérabilité du système de règlement des transactions qui était en train de se bâtir au sein de l'E.E.P. Leur diagnostic sur l'état du marché des changes traduit bien leur appréhension à ce sujet:

"Le marché des changes a ainsi fonctionné sans que l'on ait observé aucune difficulté ou anomalie. Mais cela n'a été possible que grâce au concours des circonstances, de deux ordres. L'une provenant du grand volume des entrées de rands et de livres rhodésiennes qui par arbitrage est venu colmater les insuffisances des autres espèces (il s'agit donc des revenus perçus par l'économie de transit et d'émigration).

L'autre provient du fait que lorsque ces devises ne sont pas suffisantes, la vente de l'or est possible (l'or qui était perçu dans le contexte des équilibres politiques et geo-économique de l'Afrique Australe) pour créditer le compte de réserve de la province, à travers la vente à la Banque du Portugal, en vue de la régularisation de la situation liquide du compte de liquidation (220).

Nous reviendrons plus tard sur cette question.

Pour terminer cet aperçu sur la logique marchande entre le Portugal et l'empire dans les années 60 il faut noter que si le régime de dynamisation des échanges concernait en général l'ensemble national, il y serait, parfois, l'objet de règlements spécifiques. C'est ainsi que sont nées les commissions techniques de planification et d'intégration économiques, qui se chargeraient de faire appliquer cette politique en outre-mer (221).

4.3 - Les changements dans les articulations coloniales: la politique de "développement économique" pour l'outre-mer portugais.

4.3.1 - L'industrialisation à l'échelle nationale: délocalisation des systèmes productifs métropolitains vers les territoires d'outre-mer et dépassement du "Pacte Colonial".

Nous venons de faire référence à la P.I.E.E.P. qui se confrontait à deux questions fondamentales. La fusion des marchés et la mise en valeur des différentes économies nationales.

Si la régulation du réseau marchand était essentiel pour la stratégie d'unification des marchés, celle-ci ne pouvait se faire sans une reformulation économique Portugal/Colonies. Dans ce sens la politique des années 60 entraînerait le dépassement du pacte colonial.

En effet la problématique de la mise en valeur régionale des colonies émerge nettement du discours officiel de cette époque. Cette stratégie obligeait à opérer de profondes transformations économiques en et, comme l'affirmait le ministre Correia de Oliveira:

"L'expansion de l'économie de chaque région implique la mise à profit maximum de leurs potentialités agricoles et industrielles ... ce qui exige un marché intérieur vaste qui puisse préparer la production territoriale à la plus large exportation à l'étranger ... Or, ce développement économique régional impose de grandes transformations ... Je vais donner, au hasard, deux exemples ... Le développement industriel et agricole de l'Angola et du Mozambique peut exiger qu'une grande partie de l'industrie textile, aujourd'hui installée dans la métropole, aille se fixer dans ces provinces, auprès des sources même de matières premières, car, dans des conditions identiques de main d'oeuvre et de technique, il sera meilleur marché de transporter les tissus que le coton ... S'il en est ainsi, il est évident que les

industries textiles de la métropole devront transférer dans ses provinces leurs capitaux et leurs techniques" (222).

C'est de cette façon que s'annonce le déplacement industriel métropole/colonies à partir des années 60. Il est vrai que ces nouveaux rapports économiques qui allaient se bâtir tout au long de cette décennie, et dont nous essaierons d'analyser la dynamique dans le cas du Mozambique, répondaient aux nécessités de restructuration de l'industrie portugaise dans le contexte de l'internationalisation de l'époque (notamment les secteurs traditionnels du nord du pays, comme le démontre par ailleurs la dynamique du textile cotonnier) (223).

Dans ce sens, malgré les contraintes politiques du régime, la politique économique de l'époque se prépare à créer les conditions institutionnelles à la reformulation de la base économique du modèle colonial portugais. Celui-ci connut jusqu'en 1974 une évolution dont les spécificités par rapport à chaque territoire d'outre-mer restent à analyser. Tout au long des années 60 les économies coloniales allaient subir une dynamisation inexorable, qui est indispensable de comprendre pour la reconstitution historique de l'empire portugais du XXème siècle.

La réalité de la guerre coloniale pèserait de façon décisive sur l'évolution de cette dernière période coloniale. Mais, comme le démontrent J.P. Pontes et N. Santos, en mettant en cause les analyses traditionnelles, à partir des années 60 l'articulation Portugal/Colonies ne doit pas se réduire au fait politique et économique de la guerre. A leur avis, il faut absolument l'envisager dans le cadre de l'insertion internationale de l'économie portugaise. Ainsi il ne s'agit point, selon ces auteurs, de parler de "décadence" mais plutôt de "transformation qualitative" de la relation

coloniale. Analysant l'évolution du textile cotonnier depuis la fin des années 50, ils arrivent à démontrer que le processus d'internationalisation de l'économie portugaise n'était pas incompatible avec le rapport colonial car en effet "le déplacement de l'industrie textile vers la périphérie du marché mondial se reproduit, par l'industrialisation coloniale, à l'intérieur de l'espace économique portugais" (224).

Dans cette perspective il faudra à notre avis cerner l'évolution des économies coloniales jusqu'en 1974. Maintenant, nous sommes en position de mieux interpréter "les intentions économiques de la P.I.E.E.P.", et nous pouvons alors dire que la formation du marché unique portugais apparaît comme condition essentielle à la rénovation du capitalisme portugais dans le contexte d'internationalisation des années 60. Au sein de cet espace économique se programme la reconversion de l'industrie métropolitaine. Dans ce cadre se planifie la dynamisation économique coloniale, où industrialiser signifie plutôt déplacement des systèmes productifs métropolitains, dont le textile en est l'exemple le plus représentatif. Ce n'était pas par hasard que le Ministre Correia de Oliveira l'avait indiqué dans son discours du 3/9/62.

Revenons au cadre législatif de la nouvelle politique économique. Il s'agit maintenant de chercher les éléments spécifiques de régulation du système productif national dont les bases générales furent établies par le décret-loi 44016 (225). Commençons par signaler le décret-loi 44652 de 27/10/62 qui édicte les dispositions destinées à "mettre en valeur la croissance économique et sociale des territoires et des régions les moins développés de l'espace portugais". A ce sujet il nous semble intéressant de remarquer que la stratégie portugaise ne cessait pas d'être influencée par

l'idéologie du développement qui accompagnait à l'époque la mondialisation du capital international. C'est ainsi que le projet colonial portugais de la décennie de 60 s'impose en tant que politique de développement économique de l'outre-mer (226).

Dans cette perspective le régime cherche à orienter la réalisation de la P.I.E.E.P. Le décret-loi 44552 fut suivi de la création de la "Comissão de Coordenação dos Serviços Provinciais de Planeamento e Integração Económica" (décret-loi 45222 de 30/8/63) dans le but de surveiller l'action des "Comissões Técnicas" de l'outre-mer. Ce fut dans le cadre de ces noyaux de planification économique que l'Etat programmat son intervention économique jusqu'aux années 70 (à travers les plans de dynamisation économique).

Le développement économique de l'outre-mer est aussi déterminé par l'existence d'une structure bancaire capable de soutenir son financement (le décret-loi 45296 de 8/10/63 réglemente l'activité bancaire des colonies). Ainsi on assiste à l'installation de la banque commerciale qui accompagne le mouvement de déplacement du capital financier métropolitain au long des années 60. Parallèlement les banques d'investissements apparaissent dans la main de l'Etat et des intérêts privés. A ceci s'ajoute la création d'un système de crédit à l'exportation dans le cadre duquel la banque commerciale se spécialise dans les opérations de crédit à moyen et à long terme. Dans ce réseau, les banques d'émission gardaient un rôle important de surveillance et de dynamisation de l'activité bancaire en général. En outre les "caisses de crédit" se bornaient à financer les activités de l'agriculture et d'élevage. Suivant la même orientation apparaissent les "institutos de crédito" en Angola et au Mozambique qui

fonctionnent selon la même logique que le "Banco de Fomento Nacional" (227).

La mise en place, surtout en Angola et au Mozambique, d'un système monétaire et financier en articulation avec la métropole réalisait une des étapes les plus importantes de la P.I.E.E.P. Mais en ce qui concerne le financement des activités productives des colonies, il ne faut pas oublier le rôle des investissements étrangers. En effet la libéralisation de l'entrée de ces capitaux qui s'institutionnalise par le décret-loi 46312 du 28/4/1965 constitue un des facteurs décisif du développement colonial (à titre d'exemple nous faisons référence notamment à la participation l'"Anglo-America" dans les investissements de l'exploitation du pétrole en Angola). Tout de même le discours officiel s'efforce de rappeler la participation de la métropole dans le financement des plans de dynamisation économique (228).

La nouvelle stratégie coloniale s'occupe non seulement de bâtir une structure chargée de la planification et du financement de l'économie mais encore spécifiquement de l'industrialisation. A ce propos, le décret-loi 44652 s'était déjà prononcé sur l'importance de la révision du "condicionamento industrial" (notamment dans son article 7). La nécessité de réorganiser les systèmes productifs y est mentionnée, processus qui devrait tenir compte soit de la localisation des matières premières et des marchés de consommation, soit de la coordination et de l'uniformisation des critères concernant l'installation des industries dans l'espace national.

Certes les économistes qui à l'époque se penchaient sur l'analyse de l'industrie métropolitaine référaient déjà, et cela dans le cadre de la

formation du marché unique, l'importance du fait d'aboutir à la redistribution des fonctions productives dans l'espace national. De sorte qu'est suggéré le déplacement de certaines unités industrielles métropolitaines vers l'outre-mer lesquelles auraient tendance à transformer les matières premières locales (dont le coton et même les oléagineux). Cette dynamique apporterait sans doute des changements considérables au pacte colonial (229). En conséquence on ne s'étonnera guère de voir expliciter par les statistiques du commerce extérieur, à la fin des années 60, l'affaiblissement de certaines exportations portugaises vers l'outre-mer. Mais la réalisation pratique de la nouvelle politique ne s'accomplissait guère sans susciter l'opposition de la part de certaines activités industrielles métropolitaines, notamment celles qui avaient prospéré dans le cadre du pacte colonial. Et le régime était conscient de la nature des forces économiques qui se confrontaient dans cette période de tournant de l'histoire de l'empire. C'est ce que nous concluons par la lecture du texte qui précédait le décret-loi 46666:

"C'est contre cette altération progressive des systèmes productifs dans chaque territoire et en conséquence, contre la modification des mouvements traditionnels du commerce international, que réagiront certains producteurs et commerçants ... Mais pour atteindre l'objectif en question, il est nécessaire que le développement économique de chaque territoire soit planifié en fonction de tout l'espace national (en considérant celui-ci comme marché intérieur) ou en fonction des exportations à l'étranger. Ce serait une grave erreur que chaque province tentât d'accélérer précipitamment son activité économique seulement en fonction de son propre marché. Si elle procédait ainsi jamais l'objectif du marché national élargi ne pourrait être atteint."

Le 24/11/65 le décret-loi 48666 établit le régime de conditionnement industriel à l'échelle nationale. Les responsables de la politique industrielle des années 60 ne pouvaient pas négliger le mouvement d'internationalisation qui touchait l'économie portugaise. Le pouvoir du capital financier s'imposait à la dynamique économique et l'Etat assistait à l'affaiblissement progressif de sa capacité d'intervention sur l'économie nationale. De plus l'activité productive métropolitaine était le scénario de l'émergence de contradictions nouvelles qui était gérée par le processus d'internationalisation. Aux secteurs traditionnels tournés vers les marchés intérieurs et coloniaux, s'opposaient les secteurs plus modernes qui s'orientaient plutôt vers le marché mondial. Les premiers défendaient l'existence du conditionnement tandis que les activités internationalisées revendiquaient le libéralisme industriel (230). Cependant il a fallu attendre les années 70 pour voir définir une nouvelle politique industrielle (par rapport à la stratégie de Ferreira Dias qui avait été instituée, en 1952 par les lois 2005 et 2052) qui correspondrait à la dynamique d'internationalisation des secteurs productifs métropolitains (loi 3/72, du "Fomento Industrial" de Rogerio Martins).

Il est vrai que le décret-loi 48666 qui en 1965 apporta la révision du régime de conditionnement se limitait à tenir compte de la spécificité régionale par rapport à l'ensemble national. Dans la pratique, l'ancien régime demeurait sans mettre en cause la loi 2052. En effet le nouveau texte se bornait à indiquer deux niveaux de conditionnement: le conditionnement national, pour les industries dont l'installation se solderait par des conséquences sur l'ensemble de l'espace portugais et le conditionnement territorial concernant l'activité industrielle de chaque

colonie. Il faut ajouter que les décisions qui se rapportaient au premier groupe dépendaient du gouvernement central alors que le conditionnement territorial était décidé par l'administration de chaque colonie. En annexe au décret-loi 46666, est publiée la liste des industries dont la création dépendait du conditionnement national. Par contre le conditionnement territorial n'a jamais fait l'objet de précision. En conséquence l'industrialisation des colonies serait laissée dans le vide législatif.

Les associations industrielles des colonies se prononcèrent sans succès contre cet état de fait demandant la définition d'une politique industrielle pour ces territoires. Néanmoins on verra qu'une grande indéfinition caractérisa toujours le devenir industriel de l'outre mer. Comme l'affirmait l'"Associação Industrial de Moçambique" dans son rapport annuel de 1965, le régime de "conditionnement" se présentait surtout comme un instrument juridique de décision administrative de l'Etat concernant l'installation de nouvelles unités industrielles. Malgré l'autonomie qu'il accordait aux décisions industrielles en outre-mer, notamment par rapport à celles qui étaient décidées par le décret 26509, ses effets pratiques dépendaient, il est vrai, de la nature des industries touchées par le "condicionamento". A titre d'exemple, signalons le cas de l'industrie textile cotonnière, qui par le nouveau système, était libéré du conditionnement national. En fait cette décision remettait au gouvernement local la gestion de ce secteur.

Au long des années 60, le textile cotonnier en outre-mer connaît une croissance accélérée qui, selon le modèle d'"import substitution", s'oriente vers le marché intérieur (231). D'ailleurs la dynamique industrielle que cette activité accuse en outre-mer confirme bien les intentions exprimées

dans le préambule du décret-loi 46666. En effet le nouveau régime industriel cherchait justement à stimuler l'installation dans les colonies des unités productives liées au secteur cotonnier. Ainsi les limitations qui leur étaient opposées par le décret-loi 33925 du 5/9/44 et 34643 du 1/6/45 furent éliminées.

Mais le démarrage industriel des colonies comprenait sans doute un mouvement beaucoup plus vaste de restructuration productive de l'économie portugaise et des économies coloniales. Pour le confirmer, revenons au texte qui précède la loi du "condicionamento industrial" dans l'E.P.

"La révision de la politique et des procédés de conditionnement industriel est encore et surtout erigée par la grande transformation du potentiel industriel qui s'est vérifiée ces dernières années ou par les perspectives actuelles et différentes dans les relations économiques internationales et européennes ..." (232).

A la fin des années 60 le régime industriel qui s'était bâti dans les années 30 ne répondait plus aux nécessités de croissance de l'industrie portugaise. C'est pourquoi dans ce sens les décideurs économiques parlent de la nécessité de revoir la politique industrielle dans son ensemble, dont la stratégie serait de consolider la structure industrielle existante avec le mouvement d'internationalisation de l'économie portugaise (233). C'est suivant cette orientation que des adaptations furent introduites dans la P.I.E.E.P. au début des années 70.

4.3.2 - Les plans de dynamisation économique dans les années 60.

L'élaboration des plans de dynamisation économique dans les années 60 suit la logique économique de la P.I.E.E.P., et cherchent donc, au moins théoriquement, à dépasser les objectifs de bâtir les infrastructures qui avaient caractérisé la planification économique tout au long de la décennie de 50.

4.3.2.1 - Le "plan intermédiaire" de 1965/67..

A la période de démarrage de la nouvelle stratégie économique correspond un plan de trois années ("Plano Intercalar de Fomento - 1965/67") par lequel on essayait de programmer la mise en valeur économique en fonction d'un nouvel élément - c'était l'existence de la guerre coloniale. Ce fait a donc obligé une partie considérable du revenu national portugais pour financer la défense nationale. Mais le régime annonçait les objectifs fondamentaux du nouveau plan, à savoir: accélérer le rythme de croissance du produit national et répartir de façon plus égalitaire les revenus. A ceci s'ajoutaient les objectifs de la stabilisation financière, de l'équilibre du développement régional et finalement de la coordination du développement économique avec l'effort de la défense.

En ce qui concerne l'outre-mer, la politique économique se proposait de tenir compte des aspects spécifiques suivants. D'abord il s'agissait

d'établir et de coordonner les plans régionaux de développement dans chaque territoire. De plus les investissements publics devaient être appliqués non plus seulement dans le cadre strict des projets d'infrastructure et en conséquence être canalisés vers les initiatives productives. Dans ce sens les projets industriels étaient conçus dans le cadre des entreprises d'économie mixte et les investissements seraient orientés selon une conception de développement qui se basait sur l'établissement de "pôles de croissance". La mise sur pied de ce projet dépendait absolument de la participation du capital privé étranger. Voici donc la deuxième nouveauté par rapport aux deux premiers plans. Dorénavant la mise en valeur coloniale s'ouvrait au capital international.

Le financement national allait être supporté par la métropole et par les ressources de chaque territoire et rassemblerait des capitaux publics et privés. Avec le plan 65/67, un effort est fait de compatibiliser les schémas de développement de la métropole et des colonies, afin notamment d'aboutir à une redistribution du système productif dans l'espace national (234).

Dans le cadre du plan 65/67 dont la valeur globale du financement atteint les 49188,9 millions d'escudos, il est attribué à l'outre-mer 14400 millions d'escudos (mille contos) dont la distribution est exposée dans le Tableau A.

Il faut remarquer que en comparaison avec les plans précédents, l'effort d'investissement se canalisait davantage vers le secteur industriel (qui représentait 25% du total des investissements). En outre, le secteur des transports, élément-clé aussi bien de la structuration du marché

intérieur que de la dynamisation des économies de transit coloniales, conservait, comme auparavant, sa position privilégiée dans la stratégie de développement de l'outre-mer (il recevait 29% des investissements dont 22% concernait l'Angola et 42% le Mozambique) (235).

En ce qui concerne la distribution régionale, les colonies d'Angola et du Mozambique profitaient de la majeure partie de l'investissement. Pour la première fois le secteur industriel recevait un appui considérable (les industries de transformation percevaient respectivement en Angola et au Mozambique 29% et 27% du financement global accordé à chacun de ces territoires). Ce fait confirme bien le tournant de la politique coloniale dans le sens d'accompagner les changements qui se produisaient dans les rapports économiques entre la métropole et sa périphérie coloniale. De cette façon le régime confirmait sa participation au processus de dépassement du pacte colonial.

Quant aux sources de financement, 68,1% (9800 millions d'escudos) des investissements étaient d'origine nationale dont 30,6% (3000 millions d'escudos) provenaient de l'administration centrale et 11,3% (1107 million d'escudos) de la gestion de chaque province. Les investissements extérieurs seraient responsables pour 31,9% (4600 millions d'escudos) du financement de la mise en valeur coloniale entre 1965 et 67 (236). Notons encore que le "plan intermédiaire" comptait 4912,5 millions d'escudos (34%) d'origine privée dont 3500 étaient destinés à l'industrie (237).

PLAN INTERMEDIAIRE DE DYNAMISATION ECONOMIQUE
(1965-67)
TERRITOIRES D'OUTRE-MER
Distribution des Investissements
(mille contos)

	ANGOLA	MOZAMBIQUE	AUTRES	TOTAL
I - Connaissance scientifique du territoire et des populations	248	46	72,8	366,5
II - Agriculture, sylviculture, élevage	640	815	159,3	1614,3
III - Pêche	370	308	293,5	971,5
IV - Energie	850	400	80	1330
V - Industrie	2088	496	107,5	3611,5
VI - Transports	930	1751	483,5	4164,5
VII - Tourisme	24	30	201	255
VIII - Habitation	260	114	230	604
IX - Promotion sociale	820	500	152,7	1482
TOTAL	7210	5400	1790	14400

Source: "Plano Interzalar de Fomento para 1965-67" (1964), Imprensa Nacional

III PLAN DE DYNAMISATION ECONOMIQUE
1968-73
Synthese des Investissements (1000 contos)

	ANGOLA	MOZAMBIQUE	AUTRES	TOTAL
Agriculture	2040,5	2136,1	482,5	4659,1
Industrie	14960,1	6502,5	723,7	22186,3
Energie	1238,2	1022,4 a)	218,7	2477,3 a)
Transports	3778,8	5460,6	1107,6	10347
Education et Recherche	1357,9	1004,6	292,4	2654,9
Autres	1999,9	1098,5	1096,4	4193,8
Total	25383,5	17224,7	3908,3	46516,5

Sources de Financements (mille contos)

	ANGOLA	MOZAMBIQUE	AUTRES	TOTAL
SOURCES NATIONALES:	14546,3	12174,7	3286,8	30009,8
Etat	7911,7	5914,7	2649,5	16475,9
Institutions de credit	545,3	500	90	1130,3
Participations d'entreprises	6089,3	5760	547,3	12403,6
SOURCES EXTERIEURES	10837,2	5050 a)	619,5	16506,7
TOTAL	25383,5	17224,7	3908,3	46516,5

a) Sans le financement de Cabora Bassa

SOURCE: tableau elabore a partir des elements fournis par le III Plan de Mise en Valeur

4.3.2.2 - Le IIIème plan de 1968/73.

Ce plan fut élaboré pour la période 68/73. Ses objectifs ne s'éloignent guère de ceux qui furent esquissés pour le plan précédent. Si d'un côté, l'agriculture y tient un rôle fondamental pour le développement économique des colonies, de l'autre, notamment en Angola et au Mozambique, le "III Plano de Fomento" s'oriente plutôt vers la dynamisation de l'industrialisation et des transports. Suivant la stratégie qui avait été mise en oeuvre par les plans précédents on demande une participation croissante de l'initiative privée y est demandée (environ 27% des investissements totaux). Les engagements financiers extérieurs atteignent les 35,5% tandis que la participation de l'Etat à la dynamisation économique coloniale se concrétise dans la même proportion (35,4%) (238).

Par rapport au "plan intermédiaire" le IIIème Plan traduit une expansion considérable de l'investissement en outre-mer (de 14400 millions d'escudos en 65/67 à 46516,5). Le tableau B précise l'origine et la distribution par secteur des investissements.

En ce qui concerne la distribution par secteur du financement global pour la période 68/73 il est évident qu'en Angola comme au Mozambique, l'industrie et les transports demeurent les secteurs les plus privilégiés. Notamment en Afrique de l'Ouest, c'est au niveau des activités extractives que se concentrent les financements, 11599,5 millions d'escudos (46% de la valeur globale des investissements perçus par le territoire). Par contre, au Mozambique, les transports et les industries de transformation absorbent la majeure partie des revenus planifiés, respectivement 5460,6 millions

d'escudos et 5372 millions (32% et 31%). Signalons encore que l'importance accordé par le discours officiel au développement agricole de l'outre-mer ne serait pas confirmé par la distribution des financements. En effet, l'agriculture angolaise ne profitait que de 8% des financements accordés à cette colonie. Par contre au Mozambique le plan s'appliquait de façon plus équitative à l'ensemble de l'économie.

Ce bref aperçu sur la planification économique coloniale des années 60 nous aide à mieux placer les changements dans la conception économique de l'empire, dont nous avons essayé de saisir l'évolution depuis la fin de la IIème Guerre Mondiale. Les plans de dynamisation économique en tant qu'instrument de réalisation de la politique coloniale portugaise ne cesseront pas de traduire à la fin de la décennie de 60 les changements qui se produisaient dans la stratégie impériale portugaise. Pour le confirmer il nous suffit d'observer l'orientation des financements vers les secteurs productifs coloniaux - les investissements destinés à l'industrie prévus dans le cadre des plans 65/67 et 68/73 représentant respectivement 25% et 48% des investissements globaux de l'outre-mer de ces deux plans - et d'examiner la participation des capitaux étrangers dans le financement de la mise en valeur coloniale - 31,9% dans le plan "intercalair" et 35,5% dans le IIIème plan.

Voilà les différences les plus significatives relativement à la planification économique des années 60. Rappelons que celle-ci était supportée pour l'essentiel par l'effort économique national orienté à la mise sur pied des infrastructures nécessaires à la réalisation du pacte colonial. Et s'il est vrai que les facteurs politiques ne cessaient d'influencer une certaine virevolte du discours officiel sur la

colonisation, le mouvement d'internationalisation qui touchait l'économie portugaise à la fin des années 50 avait déjà stimulé la restructuration des liens économiques au sein de l'empire. C'est à notre avis, d'après cette perspective qui doit se fonder l'analyse des plans de dynamisation économique, et surtout en tenant compte de leurs effets sur les économies de chaque territoire. Il est évident que cette recherche dépasse pour le moment l'objet de notre étude.

4.4 - De la théorie à la pratique de la P.I.E.E.P.: les colonies dans les débats sur l'industrialisation.

La question de l'industrialisation représente un point sensible de la réalisation de l'intégration nationale. En effet si la conception globale de la nouvelle articulation Portugal-Colonies apparaît nettement dans les textes légaux qui structurent la politique économique portugaise des années 60, il n'y existe pas de ligne précise d'orientation concernant l'activité industrielle surtout pour l'outre-mer. Le déplacement industriel des activités productives métropolitaines vers l'outre-mer, l'industrialisation de l'espace national et le développement économique des colonies y sont mentionnés et les plans de dynamisation économique en fonction des financements industriels des colonies y sont programmés mais, on ne sait pas exactement quoi faire de l'industrie en outre-mer.

En réalité cette industrialisation dépassait déjà le cadre du déplacement industriel métropole-colonies. Si, dans les années 60, le processus d'industrialisation des colonies signifiait sans aucun doute la

fin du pacte colonial, celle-ci ne s'était pas limitée, notamment au Mozambique, au textile cotonnier. Elle se trouvait en aval d'autres cultures d'exportation, et touchait, pour ne citer que les plus importantes, les oléagineux et le cajou. A ceci s'ajoutent des activités tournées vers le marché intérieur qui étaient déjà en condition de réduire les débouchés des produits métropolitains. Toute cette dynamique sera l'objet de notre réflexion. Pour le moment, nous nous limiterons à signaler les limites de la mise en oeuvre de la P.I.E.E.P., à partir de remarques présentées par les industriels. A à ce propos, "as conferências de mesa redonda sobre os problemas da indústria no espaço português" (Conférences de Table Ronde sur les problèmes de l'industrie dans l'espace portugais - C.T.R.), organisées à partir de 1967 témoignent bien de l'incapacité de la politique économique de répondre aux problèmes de l'industrialisation, surtout en outre-mer.

En métropole, les contradictions apparaissaient entre le secteur traditionnel et les groupes internationalisés de l'économie portugaise. En outre-mer les industriels faisaient appel au climat d'expansion économique que la nouvelle politique coloniale avait esquissée dans les années 60 pour soit trouver une réponse aux problèmes concrets qui à l'époque se posaient, à court terme, au niveau de la gestion industrielle, soit pour programmer la politique industrielle à long terme.

4.4.1 - Les deux premières "Conférences de Table Ronde" sur les problèmes de l'industrie dans l'espace portugais - 1967/68.

Commençons par analyser les conclusions des deux premières C.T.R., la première réalisée à Luanda en Angola (du 27 Novembre au 2 Décembre 1967) et la deuxième à Lisbonne (du 9 au 17 Décembre 68). Au centre du débat, se plaçaient les industriels qui étaient représentés par leurs différentes associations: "Associação Industrial de Angola", "A. Industrial de Moçambique", "A. Industrial Portuguesa" et finalement "A. Industrial Portuense" et la "Corporação da Indústria" (239).

A l'origine de la controverse se trouvaient les difficultés pratiques de l'application de la P.L.E.E.P. Notamment celles qui concernaient l'application des décisions économiques sous-jacentes au décret-loi 44016 de 1961. Les industriels attribuaient ce "retard" de la réalisation pratique à la nouvelle politique concernant les limitations administratives et, à plus forte raison, aux spécificités et aux décalages qui caractérisaient le développement économique de chaque territoire. Ils accusaient d'irréaliste le "timing" prévu pour la mise en oeuvre de la politique d'intégration, à l'exception du dédouanement.

A ce propos nous passons à synthétiser les préoccupations des industriels:

1) La première remarque concerne le "condicionamento industrial". Ils demandent que les décisions industrielles soient mieux coordonnées au niveau national, et qu'elles soient définies selon des critères et des règlements bien déterminés et suggèrent la création des organismes de

coordination industrielle entre la métropole et l'outre-mer. Dans le même temps, les industriels des colonies revendiquent le droit d'être protégés par des tarifs protectionnistes vis-à-vis des importations d'origine nationale (ce qui sera concrétisé par l'arrêté ministériel de 6/11/70 et décret-loi 448/70 de 26/11/70). Dans le même sens ils s'opposent à l'élimination des restrictions quantitatives jusqu'en 1971. Finalement la législation "anti-dumping" se présente aussi comme essentielle à la protection de l'industrie de ces territoires (décret-loi 578/70 de 24/11/70).

L'année suivante la IIème C.T.R. propose pour la première fois au gouvernement la réforme de la loi 2005 de 1945. Le régime industriel de Ferreira Dias ne s'adaptant plus à la dynamique d'internationalisation de l'économie portugaise. D'ailleurs cette idée était renforcée dans le colloque sur la politique industrielle réalisé à Lisbonne au mois de février 1970 et qui a donné origine, en 1972 (loi n° 3/72 de "Fomento Industrial") à la définition de la nouvelle politique industrielle.

En ce qui concerne le développement industriel en outre-mer, le débat de 68 suggère que soient éliminés les droits d'importations pour les matières premières étrangères qui approvisionnaient l'industrie coloniale (revendication concrétisée par le décret-loi 177/71 de 30/4/71). De plus les congressistes demandent la dynamisation de l'appui financier aux colonies, notamment par la stimulation des crédits d'exportation à moyen et à long terme, et l'installation dans les colonies de sociétés financières et de développement.

2) Le fonctionnement du système de paiement est le deuxième aspect qui retient l'attention des industriels réunis en 1966 et 1968. Certes, ce mécanisme se montrait incapable d'assurer les liquidations marchandes au sein du réseau impérial. L'accumulation des "arriérés" atteignait les limites dangereuses pour l'équilibre financier de la métropole et de l'outre-mer. On verra que la permanence de cette situation finira par aboutir en 1971 à l'écroulement du système de paiements inter-territoriaux.

D'autres questions furent encore l'objet de la réflexion économique à la veille des années 70, notamment la politique de transports qu'il était important de définir pour les colonies. D'ailleurs cette problématique fut l'objet d'un débat spécifique à la "Conférence de l'Industrie et des Transports".

4.4.2 - Le Colloque sur la Politique Industrielle et la III^{ème} Conférence - 1970. La définition des stratégies de développement pour l'Afrique orientale portugaise.

Ainsi s'écoulaient les années 60. En même temps que le modèle industriel de Ferreira Dias s'épuisait, la P.I.E.E.P. ne réussissait guère à donner une réponse adéquate à la problématique de la restructuration du système productif métropolitain. L'idée de la révision de la loi 2005 se renforce en même temps que la définition d'une nouvelle politique industrielle apparaît comme une condition "sine qua non" du développement économique. Dans ce contexte l'emplacement des unités industrielles dans l'espace national, en tenant compte du mouvement d'internationalisation de

L'économie portugaise, se présente comme une des questions fondamentales à résoudre par la politique industrielle. Mais celle-ci ne pouvait agir sans donner une solution à la question de l'industrialisation des colonies. Selon les industriels l'Etat devait réussir à rassembler tous ces aspects, et nous pouvons nous demander jusqu'à quel point il a réussi à le faire jusqu'en 1974.

En février 1970, au moment de l'ouverture du Colloque sur la Politique Industrielle, organisé par l'"Associação Industrial Portuguesa" dans le but de cerner les effets de l'intégration européenne sur l'industrie métropolitaine, le Secrétaire d'Etat de l'Industrie, Rogério Martins, expose les lignes générales du nouveau régime industriel qui aboutissait à la loi du "Fomento Industrial" (loi n° 3/72 de 1972) (240). Cette nouvelle stratégie qui se dessinait pour l'industrie portugaise se proposait de régler les aspects suivants: la révision du "condicionamento industrial", la concentration ou la coopération des entreprises, l'exportation industrielle, les investissements étrangers, la mise en oeuvre d'une stratégie anti-monopoliste et finalement le financement de l'investissement et de la production. De cette façon se préparaient les conditions pour l'insertion internationale de l'économie portugaise, à un moment où le régime d'autarcie se montrait définitivement incompatible avec l'évolution future du Portugal (241).

Dans ce cadre le pacte colonial était définitivement dépassé. Toutefois il paraît que les références aux articulations économiques avec les territoires de l'outre-mer ne furent pas nettement abordées ni dans le discours d'ouverture ni dans les conclusions du Colloque. En effet dans les thèmes concernant la "politique industrielle et intégration européenne", la

"localisation industrielle" et l'"expansion décentralisée de l'industrie" le débat ne s'oriente que de façon indirecte sur la question de l'industrie dans les colonies.

Quelques mois plus tard dans une communication réalisée à l'"Institut de Hautes Etudes de Défense Nationale" (28 Mai 1970), Rogério Martins présente quelques remarques sur l'industrialisation de l'outre-mer. A son avis, ces territoires seraient des lieux privilégiés pour l'installation des unités de travail intensif, qui exigeait une faible spécialisation professionnelle. Les exemples concrets qui sont avancés privilégient toujours le textile cotonnier. D'ailleurs souvenons-nous qu'en 1961, le Ministre Correia de Oliveira avait aussi utilisé l'exemple de ce secteur dans ses exposés sur la P.I.E.E.P. (242). Toutefois au début des années 70 le discours officiel fait référence avec beaucoup plus de précision au déplacement du textile cotonnier vers les colonies tout en retenant dans le contexte d'une stratégie beaucoup plus vaste. Dorénavant c'était sans aucun doute une dynamique globale de déplacement industriel métropole/colonies qui était en marche. C'est suivant cette orientation que se situe le discours de Rogério Martins:

"Alors qu'entre le Douro et le Minho la production textile de coton s'oriente vers la production de produits nobles ou que l'industrie se diversifie vers l'électronique ou la mécanique, le textile traditionnel s'installe en Afrique. Cette double transformation est non seulement plus adéquate à la qualification comparée de la main-d'oeuvre de chaque territoire, comme elle signifie en outre, accessoirement, qu'il faut transformer le coton sur le territoire même où il est produit. Au lieu que ce soit la Métropole qui vende des tissus à l'Angola, ce serait l'Angola dorénavant qui les vendrait à la Métropole - Cette dernière devrait envoyer en échange les machines et les appareils que l'Angola importe presque en totalité du reste de l'Europe" (243).

Les industriels réagissent très vite au "discours historique du 16 février". Ainsi le Président de l'"Associação Industrial de Moçambique", M. M. Secca, y fait il référence dans le discours d'ouverture de la IIIème C.T.R. réalisée à Lourenço Marques (du 12 au 19 novembre 1970) sous le thème "Bases para a definição de uma política industrial nacional". L'ordre du jour était le suivant:

1) Définition des activités motrices envisagées en tant qu'articulation cohérente des secteurs et en tenant compte du facteur géo-économique de chaque territoire.

2) Politique de localisation des industries et développement équilibré.

3) Conditionnements généraux du marché portugais et politique de concurrence.

4) Politique industrielle nationale face au mouvement d'intégration économique des espaces nationaux.

Utilisant la porte qui avait été laissée ouverte par M. Rogério Martins dans son discours du mois de février 1970 les organisateurs de la IIIème Conférence se préparaient rapidement à discuter les bases d'une industrialisation harmonieuse de l'ensemble national. Profitant de l'ambiance de rénovation du moment, on parle du choix des activités motrices du développement national en termes de conditionnements géo-sociaux de chaque territoire.

C'est par rapport à l'industrialisation de l'outre-mer que la Conférence se propose d'orienter le débat. D'ailleurs la volonté de compromettre la politique portugaise dans la résolution des problèmes du

développement économique des colonies apparaît de façon très claire dans le discours de l'"Associação Industrial de Moçambique" (244). En effet M. M. Secca ne manque pas de présenter à l'ouverture du débat ses remarques sur l'industrialisation de l'outre-mer. A son avis le rattrapage économique des territoires coloniaux dépend de l'orientation des investissements vers deux secteurs fondamentaux: d'un côté l'industrie de base, notamment la métallurgie de fer et la pétrochimie, de l'autre la mise en valeur des secteurs agro-industriels et l'industrialisation en aval des activités d'élevage. Dans cette perspective, il est demandé à l'Etat d'intervenir par le biais d'une politique fiscale et douanière convenable, et encore en orientant le système financier conformément aux besoins de l'expansion industrielle. La nécessité de stimuler les plans de dynamisation économique en fonction des activités productives est mise en avant. En outre on fait noter encore une fois que la résolution des problèmes financiers dépendait absolument de la révision du système de paiements inter-territoriaux.

Les dés étaient lancés.

Certes la IIIème C.T.R. démarrait avec la proposition d'ouvrir le débat sur la problématique de l'industrialisation en outre-mer dans le cadre de l'ouverture internationale de l'industrie métropolitaine. Il faut noter tout de même que la question du développement industriel des territoires africains soulevait des questions beaucoup plus complexes, qui dépassaient largement celles qui se rapportaient aux changements des articulations métropole/colonies dans le cadre de l'intégration européenne. C'est ainsi que le traitement des problèmes spécifiques de chaque territoire se présentait comme un objectif fondamental de la Conférence (245).

Malgré tout, les conclusions du débat furent tout à fait génériques. D'une part la problématique coloniale y fut diluée, sans être envisagée comme partie de l'"espace national". D'autre part, et en conséquence, le débat autour de la définition des stratégies de développement pour les colonies, le seul qui motivait véritablement les industriels d'outre-mer, fut nettement submergé par la question de la mise en oeuvre de la P.I.E.E.P. Pour le confirmer, il nous suffit de prêter attention aux trois groupes de questions qui se posaient à la fermeture des débats:

1) On arrive à identifier les activités motrices du développement de chaque territoire, la politique de localisation industrielle et la stratégie de développement équilibré;

2) La Conférence retient ensuite les limitations du marché portugais face à la concurrence internationale;

3) Finalement c'est la politique industrielle qui est envisagée dans le contexte des mouvements d'intégration économique dans l'espace transnational. Et, à ce sujet nous allons systématiser les principaux scénarios d'action industrielle.

1 - D'abord, la stratégie industrielle fut bâtie dans le cadre de la restructuration du système productif métropolitain et en fonction des articulations coloniales. Elle fut mise en oeuvre en tenant compte de l'expansion industrielle et de la pénétration dans le marché extérieur en fonction de la concurrence internationale; l'élargissement du marché intérieur par l'absorption progressive des économies de subsistance (dont les économies domestiques africaines); la substitution des importations; la

solvabilité extérieure des économies. A ceci s'ajoutaient encore la définition des industries prioritaires: en premier lieu, il s'agissait de stimuler les unités de transformation des matières premières d'origine locale et profiter de la main d'oeuvre à bon marché qui était fournie par le secteur de subsistance. Ensuite, les unités "import-substitution" produisaient les biens de consommation. Finalement étaient également bien venues les activités dont le fonctionnement se traduisait par des conséquences positives sur la balance de paiements de chaque territoire.

2 - Ensuite, c'était la fragilité du réseau marchand Portugal/Empire qui était mis en question. Notamment, le degré insuffisant d'interdépendance des industries dans l'espace national. Ainsi, la mise en oeuvre de la complémentarité dépendait-elle de l'application de la politique industrielle définie ci-dessus.

3 - Finalement, la politique industrielle devait englober l'ensemble du territoire national, ce qui a amené la Conférence à réaffirmer son accord avec la "totalité de la problématique portugaise" aussi que son appui à la P.I.E.E.P. (246).

A la fin du débat deux périodiques économiques publiaient au Mozambique cet événement ainsi que le texte de ses conclusions. La revue "Economia de Moçambique", dont l'orientation était proche de la pensée officielle, se limitait à souligner la non-participation du Secrétaire d'Etat de l'Industrie. En outre l'"Associação Industrial de Moçambique" faisaient savoir à travers l'éditorial de son magazine, "Industria de Moçambique", sa déception relativement aux conclusions de la Conférence:

"Tenant compte d'un ordre du jour parfaitement objectif, quand nous nous penchons sur les conclusions et les recommandations, nous avons l'impression que l'on faisait montre de beaucoup de

prudence sinon même d'une certaine indécision. Il nous semble que l'on a craint de conclure à recommander ou à ne pas recommander l'intégration économique de l'espace portugais, comme elle est clairement exprimée dans le Décret 44016".

Et l'éditorialiste marquait bien l'indépendance de l'"Associação Industrial" vis-à-vis du pouvoir central. Dans ce sens il se faisait l'écho de la communication présentée par un chercheur de cette institution (M. P. Costa) qui essayait de définir une stratégie intégrée pour le développement du Mozambique:

"Nous croyons encore une chose: l'outre-mer peut et sait dire ce qu'il prétend et il paraît savoir comment et où il veut aller: la Métropole se montre affairée et même préoccupée des problèmes européens et de l'entrée dans le Marché Commun" (247).

En effet malgré l'esprit d'harmonie sous-jacent aux conclusions de la IIIème C.T.R., la réalisation pratique de la P.I.E.E.P. soulevait sans doute des problèmes complexes. Le Gouvernement devait répondre d'un côté à la tendance d'internationalisation de l'industrie métropolitaine, ce qui aboutirait évidemment à des changements de l'articulation coloniale (en fonction du déplacement des systèmes productifs métropolitains, dont le textile était un cas exemplaire), et de l'autre à la dynamique des économies coloniales elles-mêmes (pour les années 60, on peut parler de l'existence dans les colonies et notamment au Mozambique, des secteurs productifs, gérés par la croissance économique des années 50 qui profitaient d'une certaine autonomie vis-à-vis des intérêts métropolitains) où un secteur plus national envisageait une réponse plus efficiente aux questions de la croissance économique. Rappelons que dans le discours d'ouverture de la IIème C.T.R. en 1968, le Sous-Secrétaire d'Etat du "Fomento Ultramarino" signalait la croissance "spectaculaire" de l'industrie

en Angola et au Mozambique. En effet les indices de la production industrielle de ces deux territoires évoluaient de la façon suivante: en Angola, et relativement à l'année 1962, la croissance industrielle atteignait en 1968, 90%. Au Mozambique, par rapport à 1956 cette évolution dépassait, la même année les 300%. Évolution qui peut être attribuée sans aucun doute à l'initiative des industriels d'outre-mer et de la métropole (248).

Certes la position de l'"Associação Industrial de Moçambique" ne manque pas de refléter les intérêts des secteurs productifs mozambicains:

"Étant préparé à définir sa politique industrielle, l'outre-mer nous semble se sentir capable de franchir la barrière qui le conduira du côté des pays industriels" (249).

Il apparaît donc que la coordination des secteurs internationalisés de l'industrie métropolitaine avec les intérêts de "l'industrie nationale" aux colonies posait des problèmes, d'autant plus que la P.I.E.E.P. répondait difficilement aux exigences des industriels surtout dans les colonies.

4.4.3 - Les premiers symptômes d'effondrement. L'échec du "Système de paiements inter-territoriaux".

En 1971, on assiste à la première rupture de la logique du système mis en place au début de la décennie de 60.

Le non fonctionnement du système de paiements inter-territoriaux atteignait au début des années 70 des proportions insupportables. Les délais des liquidations des transactions de l'outre-mer vis-à-vis de la

métropole avaient abouti à une considérable accumulation des valeurs qui attendaient le paiement en métropole. C'était ce qu'on appelait les "arriérés".

A la fin de 1971, les dettes nettes de l'Angola et du Mozambique qui attendaient leur remboursement atteignaient les 9860 millions d'escudos (250). Dans le cas du Mozambique ces valeurs dépassaient en 1970, 4500 millions d'escudos.

Le système de régulation qui avait été établi en 1962 par le décret-loi 44703 (et selon lequel le "Fundo Monetário da Zona do Escudo" devrait assurer la régularisation des comptes entre les territoires nationaux) ne réussissait plus à se maintenir face aux déséquilibres persistants des balances de paiements coloniales vis-à-vis de la métropole - comme le démontre le tableau ci-après.

En outre, les rapports de l'outre-mer avec l'étranger ne permettaient pas de neutraliser ce décalage du commerce au sein de l'empire (nous verrons, en ce qui concerne le Mozambique, que depuis 1957 sa balance de paiements présentait des soldes négatifs). En effet même la politique de captation des capitaux vers les colonies qui s'était esquissée au début des années 60 échouait.

BALANCE DES PAIEMENTS DES COLONIES
(milliers d'escudos)

Années	Rapport la Métropole	Rapport avec l'étranger
1964	- 1261	+ 3626
1965	- 2945	+ 2454
1966	- 2005	+ 2004
1967	- 2417	+ 2093
1968	- 3059	+ 2209
1969	- 3587	+ 1337
1970	- 2167	+ 1676
Total	- 18038	+ 15399

Source: Banco de Portugal - Relatórios do Conselho de Administração
1964-70, cité par Rocha, E. (1977).

Par cette stratégie on s'attendait à deux types de conséquences sur les économies coloniales. D'un côté, l'entrée des capitaux était envisagée comme un moyen d'éliminer à court terme le déficit des balances de paiements. De l'autre, à moyen et à long terme celle-ci devrait avoir des répercussions positives sur l'expansion économique, ce qui aboutirait à l'équilibre des balances commerciales des territoires et en conséquence à l'annulation du déficit des balances de comptes. Toutefois le mécanisme ne réussit guère. En réalité l'entrée des capitaux qui en principe devait servir à acheter les biens d'équipement nécessaires à l'expansion de la

capacité productive coloniale, serait plutôt orientée vers la consommation de l'outre-mer. En effet, la croissance des moyens de paiement dans les mains des consommateurs coloniaux finiraient par aboutir à une plus grande demande des importations métropolitaines. Et, cela d'autant plus que la P.I.E.E.P. avait tendance à anéantir considérablement les restrictions, tarifaires et quantitatives, aux importations originaires du Portugal. Ainsi les consommateurs coloniaux recevaient et payaient les produits de la métropole en monnaie de l'outre-mer mais les fonds des changes coloniaux ne réussissaient pas à les transformer en escudos portugais car il leur manquait des moyens de paiement sur l'extérieur. Voilà très rapidement l'origine des "arriérés". Souvenons-nous que ce fut dès la Ière C.T.R. (1967) que les industriels de la métropole manifestaient leur préoccupation à ce sujet (251).

La situation limite était atteinte, et le Gouvernement publie le 6/11/71 le décret-loi 478/71 qui établissait que les transferts de l'outre-mer devaient désormais être déterminés par les disponibilités en devises détenues par les fonds des changes coloniaux. A partir de ce moment ceux-ci gèrent les règlements extérieurs des colonies. Il s'agissait de revenir au système qui avait été institué dans les années 30 par Armindo Monteiro.

Le Gouvernement justifiait son attitude, en rappelant le déficit des balances de paiements de l'outre-mer (1500 millions d'escudos en 1970) et l'accumulation des "arriérés" dont le volume devenait insupportable pour l'économie métropolitaine. Ainsi une politique restrictive s'imposait-elles dans le but de contrôler en outre-mer la distribution des moyens de paiements disponibles. En conséquence, dès lors les importations et les exportations du territoire national devaient être soumis à des

enregistrements préalables, processus applicable aussi aux transactions des marchandises avec l'étranger. Par la même, la mobilité des prestations gratuites et des capitaux au niveau national et avec l'étranger, dans la mesure où leurs montants dépassaient 100 mille escudos, dépendaient aussi de l'autorisation institutionnelle. Celle-ci était donnée soit par l'"Inspeção de Crédito e Seguros" soit par le commerce bancaire.

Les autorisations à l'importation des marchandises, aux paiements des prestations gratuites ou des capitaux était octroyée en fonction de la constitution des registres concernant chaque colonie et selon un critère de priorités établi en fonction des moyens de paiement disponibles dans les fonds des changes respectifs.

Le décret-loi 478/71 fut complété par d'autres décisions législatives à qui revenait la régulation du "nouveau système de paiements". Citons notamment le décret-loi 481/71 de 6/11/71 (qui établissait le pouvoir de gestion des fonds des changes coloniaux), les décrets-loi 551/71, 552/71, 703/71 de 15/12/71 (concernant les importations et exportations des marchandises, des prestations gratuites et des capitaux en outre-mer). Finalement le décret-loi 553/71 de 15/12/71 établissait le "système de compensation interterritoriale" qui remplaçait le système des paiements interterritoriaux qui avait été établi par le décret-loi 44703 du 17/11/62. A ce propos il faut ajouter que ce texte législatif devait aboutir soit à la liquidation à court terme des transactions commerciales déjà effectuées (jusqu'en 6/11/71) entre la métropole et l'outre-mer, soit à la couverture immédiate des ordres de paiement à venir. Ce qui à la limite

entraînerait la réabsorption du déficit permanent des balances de paiement coloniales vis-à-vis de la métropole.

Du point de vue de la dynamique monétaire portugaise dans son ensemble (c'est-à-dire du point de vue du fonctionnement du système monétaire de la zone de l'escudo), cette problématique peut être envisagée selon une autre perspective. En effet, dans le cadre de la balance de la zone de l'escudo, les déficits de la balance de paiements vis-à-vis du Portugal se traduisaient par un flux de devises (et cela malgré le retard) vers l'économie métropolitaine. Rappelons à ce propos que la gestion de la balance de paiements de la zone de l'escudo appartenait à la Banque du Portugal de Lisbonne et que les mouvements de ses comptes se réalisaient en devises et en escudos métropolitains. D'après les analystes portugais de l'époque post-coloniale l'outre-mer avait contribué avec environ 15399 millions d'escudos à la balance de paiements portugaise, entre 1964/70, ce qui représentait plus de 15 millions de dollars, soit presque 7% de la valeur globale des importations portugaises de l'étranger et environ 20% de la valeur des machines et des équipements de transport importés pendant la même période (252). L'étude des mécanismes monétaires et financiers se présente comme indispensable à la perception de la dynamique impériale portugaise des années 60/70, dont les spécificités, notamment pour le cas de Mozambique, seront objet de notre analyse.

La chute du régime en 1974 empêchait le Gouvernement portugais de faire le bilan final de la stratégie financière esquissée au début de la décennie. Tout de même, d'après les informations de la Banque du Portugal, si, à la fin de 1972, les "arriérés" atteignaient environ 8079 millions d'escudos (3279 concernant l'Angola et 2800 le Mozambique) cette valeur se réduisait l'année suivante à environ 3276 millions d'escudos (dont 1547 se rapportaient à l'Angola et 1729 au Mozambique) ce qui ne manquait pas d'attester l'efficacité du régime de régularisation financière qui venait de s'instituer (253).

En ce qui concerne l'évolution du commerce extérieur de l'outre-mer avec la métropole, certaines sources économiques, notamment la revue "Economia de Moçambique" annoncent très tôt un certain changement de ce mouvement (254). Ainsi, les soldes favorables d'environ 1300 millions d'escudos qui caractérisaient le commerce d'outre-mer de janvier à juillet 72 sont-ils mentionnés (alors que balance commerciale métropole/colonies, pendant la même période de l'année précédente, tombait vers le côté métropolitain, 420 millions d'escudos). A l'origine de ce changement se trouve la politique restrictive des importations qui avait débuté en 1970, renforcée ensuite par le décret-loi 478/1971. Dans ce contexte, retenons pour les premiers 6 mois de 1972, une expansion des exportations d'outre-mer vers la métropole de l'ordre de 3500 millions d'escudos (par rapport à 2900 millions d'escudos enregistrés en 71), et ensuite une réduction des exportations métropolitaines vers l'outre-mer de 3300 vers 2200 millions d'escudos pendant la même période. Un rôle fondamental est attribué à l'Angola pour cette inversion du commerce impérial. En ce qui concerne le Mozambique, d'après l'éditorialiste de la revue en question, la modification

du réseau commercial avec l'économie portugaise avait débuté plus tôt, en conséquence de l'application, à partir de novembre 1970, des barrières restrictives aux importations (255). Une brève référence à la distribution par secteurs du commerce impérial justifie cette évolution au niveau des produits comme le vin et le textile cotonnier. A ce propos, il faut signaler l'importance de l'industrie textile locale dont la production était en train de substituer les importations. Le rôle de la métropole dans le commerce extérieur de l'outre-mer s'affaiblissait progressivement à partir de 1970. En effet en Angola le poids des importations métropolitaines relativement aux importations globales glissait de 35,8% en 70 à 26,4% en 73. Au Mozambique ces pourcentages évoluaient pendant la même période de 27,6% vers 19,2% (256).

4.4.4 - La IVème Conférence et les débats autour de la nouvelle politique industrielle.

Les industriels portugais réunis dans la IVème Conférence de Table Ronde, cette fois-ci réalisée à Porto du 13 à 17 novembre 72, se rendent compte des adaptations de la P.I.E.E.P. Dans ce cadre ils se proposent d'analyser les questions suivantes: "l'industrie et les intégrations économiques", "la politique industrielle - loi de Fomento Industrial", "la politique financière" et "les questions de la planification et de la programmation industrielles".

En ce qui concerne les conclusions, nous analyserons les conséquences de l'application du décret-loi 478/71. Ici, la question de l'intensification

de l'industrialisation à l'outre-mer, dont l'origine remonte à la politique de restriction d'importations mise en oeuvre par le même texte de loi, se présente comme point central du débat. Les industriels demandent à l'Etat de mieux surveiller cette nouvelle dynamique industrielle dans les colonies. A ce moment-là, la publication de la loi 3/72 permet de renforcer l'idée de la restructuration industrielle. Tout en créant les conditions de l'insertion internationale de l'économie portugaise, qui était envisagée à partir de la dynamisation des secteurs les plus modernes de son industrie, (c'est le 22/7/72 que le Portugal a signé l'accord de la CEE), la nouvelle stratégie industrielle ouvrait de nouvelles perspectives pour l'avenir de l'industrialisation en outre-mer (257).

Ce fut dans cette atmosphère que les industriels présents à la Conférence posaient le problème de la restructuration de l'industrie portugaise. Les débats se concentraient autour de la définition des secteurs stratégiques et c'était par rapport au textile que se posaient les nouvelles adaptations coloniales. A ce propos, rappelons encore que le 6 juin de cette même année le décret-loi 189/72 avait déjà achevé la libéralisation complète du coton colonial (le commerce de la fibre). Jusqu'en 71, le coton colonial était commercialisé selon le régime qui aboutissait à son absorption obligatoire par la métropole. D'ailleurs le processus de libéralisation s'initie par la publication du décret-loi 202/71 de 13/5/71 qui annonçait l'écoulement futur de ce produit selon les règles de commercialisation internationale.

A la fin des années 60 la politique économique portugaise cherchait sans aucun doute à transformer l'articulation traditionnelle avec les colonies (le pacte colonial). En fait, comme l'affirme Pontes et Santos,

tandis que le contrôle financier était renforcé (l'exportation des capitaux), une dépendance industrielle et technologique se structurait aussi, au sein de l'empire, dans le cadre de laquelle la métropole se chargeait d'approvisionner l'industrie coloniale avec des biens d'équipement et des produits intermédiaires (c'est l'import-substitution). Et les auteurs font référence dans ce contexte à l'importance de la mise en oeuvre des politiques protectionnistes vis-à-vis de l'industrie coloniale (notamment les restrictions quantitatives appliquées aux importations métropolitaines traditionnelles qui sont décidées par l'arrêté ministériel de 6/12/70) dont le régime de paiements établi par le décret 478/71 représente la clé de voûte de cette stratégie (258).

La nouvelle politique industrielle avait tendance à s'articuler avec la conception des plans, des programmes de développement économique, démarches qui, d'ailleurs, se trouvent à l'origine de la préparation du IVème Plan de Dynamisation Economique pour la période 74/79. Les bases de ce dernier plan sont établies le 11/6/71. D'après la nouvelle politique économique la question qui se posait aux planificateurs était celle de parvenir à résoudre les problèmes structureaux de l'économie de l'ensemble national. Tenant compte de cette perspective et d'après une conception macro-économique du développement, on se prépare à élaborer des programmes de moyen terme pour chaque territoire (259).

En ce qui concerne l'outre-mer, notamment l'Angola et le Mozambique, le projet de loi 3/XI/71 présenté à la discussion de l'Assemblée Nationale, regroupait les objectifs suivants. D'un côté, il s'agissait d'accélérer le rythme de croissance de chaque territoire ce qui obligeait à mettre en valeur les ressources naturelles et à diversifier les exportations, à quoi

s'ajoutait une stratégie de captation de capitaux et d'équilibre des balances de paiement. De l'autre, on parle de la promotion sociale de la population qui aboutirait à la correction des déséquilibres sociaux aussi que à la mise en oeuvre d'une stratégie de "basic needs (nécessités essentielles) (260).

Face à cette stratégie globale, les industriels portugais demandent encore une fois au Gouvernement l'application des règles spécifiques pour les colonies. Cependant l'extension à l'outre-mer de la loi du "Fomento Industrial" ne se fit pas jusqu'en 1974.

Le processus de transformation de la logique économique coloniale qui avait démarré dans les années 60 était définitivement mis en cause par la chute du régime portugais.

Certes si cette dernière phase de la colonisation portugaise est fortement influencée, au niveau économique par l'insertion internationale de l'économie métropolitaine, cela ne nous permet pas d'oublier la façon dont, certains intérêts économiques locaux cherchaient, à l'époque à influencer l'évolution de la stratégie coloniale en outre-mer.

Dans ce sens, il faut d'abord retenir comment le mouvement des industriels, en outre-mer, notamment à travers leurs associations (les associations industrielles de l'Angola et du Mozambique) ont réussi avec un certain succès à défendre leurs intérêts auprès du gouvernement central. A ce propos les Conférences de Table Ronde tenues à partir de 67 ne font qu'en témoigner. Souvenons-nous dans quelle mesure ils ont réussi à stimuler la mise en oeuvre d'une politique protectionniste à partir des années 70. Nous faisons référence notamment aux restrictions quantitatives

instituéées en Angola et Mozambique vis-à-vis des importations d'origine métropolitaines ("arrêté interministériel du ministre de l'Outre-Mer et du ministre de l'Economie et des Finances", publié dans le "Bulletin Officiel de l'Angola" de 13/11/70 et "Bulletin Officiel du Mozambique, 3^e série, de 26/11/70"), à la loi anti-dumping concernant les produits importés en métropole et en outre-mer (décret-loi 578/70 de 24/11/70), à l'annulation des droits sur les importations de matières premières et de biens d'équipement (décret-loi 177/71 de 30/4/71) et finalement aux restrictions des importations dans le cadre du décret-loi 478/71.

Et s'il est vrai que le régime s'est toujours attardé à "approfondir" le débat sur la question de l'industrialisation coloniale, notamment à dépasser le cadre strict du déplacement industriel métropole-colonies, il ne faut pas non plus oublier que, dans le contexte de le décret-loi 46666 du conditionnement industriel, l'outre-mer a toujours attendu la publication du registre des industries concernées par le schéma du conditionnement territorial. Et cela puisque du point de vue de la politique portugaise la question prioritaire était celle de mener à bien la restructuration industrielle au Portugal. Stratégie qui par ailleurs apparaît de façon très nette dans le discours de Rogério Martins.

Le mouvement des industriels des colonies fut suivi de celui des commerçants. Quelques mois avant le 25 avril 74, profitant de l'appui de certaines institutions bancaires (notamment "Banco de Crédito Comercial e Industrial"), ceux-ci entament un dialogue conjoint en Angola et Mozambique pour défendre leurs intérêts. C'est ainsi, que le 3 octobre 73, s'ouvra à Luanda la "1ère rencontre entre les importateurs et les exportateurs de l'Angola et du Mozambique". A la fin du débat, il est demandé de

libéraliser tout le commerce extérieur entre les deux territoires, d'harmoniser le système fiscal et douanier et d'appliquer une politique d'investissement capable de stimuler l'expansion industrielle de ces deux territoires.

Souvenons-nous du message de l'"Associação Industrial de Moçambique":

"L'outre mer peut et sait dire ce qu'il prétend et il paraît savoir comment et où il veut aller" (261).

Trouvera-t-on ici la manifestation de l'émergence d'un nationalisme à caractère néo-colonial ?

Les spécificités des dynamiques coloniales des années 60/70 restent certainement à cerner (262).

4.5 - Quelques réflexions sur la nature de l'empire portugais à la veille de l'écroulement du système colonial: un essai de synthèse.

Avant de terminer cet aperçu sur la politique coloniale portugaise des années 60/70, revenons sur la question de la nature de l'empire.

Il ne fait aucun doute qu'à la veille de l'écroulement du régime portugais, la façon dont la métropole s'articulait au niveau économique avec les différentes parties de son empire avait beaucoup changé par rapport aux années 30.

En effet, tout au long des années 50, au fur et à mesure que l'économie portugaise se laissait absorber par la vague d'internationalisation, les conditions qui permettraient de dépasser le

pacte colonial pointaient. La spécialisation de l'industrie portugaise en fonction des marchés européens ne pouvait qu'aboutir au renouvellement de la conception et de la pratique économique coloniale. D'une façon schématique, la complémentarité des échanges des produits (produits manufacturés/matières premières) à fait place à celle opérée par le déplacement des systèmes productifs (capital financier, technologie, "know-how"). Ainsi dans les années 60, l'empire portugais avait tendance à reproduire au niveau intérieur, au sein de l'E.E.P. le modèle économique suivi à l'échelle mondiale depuis l'après guerre.

En conséquence, ne nous étonnons pas d'assister, tout au long des années 60 et surtout à partir de 1970, à l'affaiblissement relatif de la position de l'outre-mer en tant que consommateur des exportations métropolitaines. En 1968, l'outre-mer absorbe 23,6% des exportations portugaises, et en 1972 seulement 12,6%. En termes de commerce, les bilans quantitatifs sur l'intégration économique de l'économie de l'espace national eux aussi furent négatifs, comme le démontrent soit les statistiques (tab. A-III, 11,12) soit les études économiques (263).

A ce propos, référons-nous notamment à J. M. Vaz qui, dans sa thèse, cherche à mesurer les effets sur le commerce de la P.L.E.E.P. (264). Utilisant deux méthodes économétriques, il arrive à confirmer que "the establishment of the escudo area in its 1961 forms did not lead to a substantial increase in E.A. trade" (265). D'ailleurs l'auteur justifie les causes de l'anéantissement de la position du Portugal comme principal fournisseur de l'outre-mer, en s'étayant sur deux arguments: d'une part, la politique menée en Angola et au Mozambique visant à remplacer des importations, notamment des produits qui auparavant provenaient du

Portugal (dont le déplacement du textile cotonnier métropolitain), de l'autre le fait que l'industrie portugaise soit incapable de répondre aux besoins des colonies, en termes de biens de capital, et de fournir la technologie nécessaire à leur développement économique. Cet aspect soulevait des questions plus complexes. Il se rapporte plutôt à la dynamique de croissance que connurent les colonies au long des années 60 et qui était spécifique à chacune d'entre elles. D'ailleurs, cette dynamique, stimulée par le déplacement du capital financier métropolitain et international, dépassait le cadre des anciennes articulations coloniales, comme nous espérons le démontrer pour le cas du Mozambique. D'après le même auteur, le rôle de la métropole aurait tendance à s'affaiblir de plus en plus après 1970, en conséquence de la politique protectionniste menée en Angola et au Mozambique.

Il nous semble encore important d'ajouter que les exportations portugaises vers l'outre-mer avaient tendance à se réduire, car l'industrie métropolitaine se restructurait en fonction du marché européen (surtout celui des pays de l'EFTA) vers lequel elle a commencé d'écouler la production des secteurs les plus modernes (les plus compétitifs dans ce marché, notamment, le textile qui s'était spécialisé en fonction de l'EFTA).

Par la même les importations des matières premières coloniales s'affaiblissaient car à ce moment-là il s'agissait plutôt de nourrir l'import-substitution en Angola et au Mozambique dont le démarrage est par ailleurs très bien signalé par la thèse de J. M. Vaz.

Dans le cas du développement du textile cotonnier en outre-mer, il ne faut pas oublier la croissance accélérée qu'il enregistre durant cette

période, dans le cadre du modèle d'import-substitution et du déplacement du capital financier portugais. En effet, les deux principales entreprises coloniales, TEXTANG en Angola et TEXAFRICA au Mozambique, appartenaient au groupe industriel Albano de Magalhães dont les intérêts économiques étaient liés à la "Banco Português do Atlântico" (285).

Il faut encore ajouter que l'industrialisation de ce nouveau textile colonial a peut-être formé la maille nécessaire à la mise en valeur du textile métropolitain moderne.

Mais si, comme le démontrent certaines analyses du commerce extérieur Portugal/Colonies, les colonies ne représentent ni des sources privilégiées de matières premières ni des débouchés importants pour l'industrie métropolitaine, cela ne nous autorise pas à négliger leur rôle dans la restructuration de l'industrie portugaise dans les années 60. La question qui se pose est plutôt celle de savoir quelle est leur nouvelle fonction dans le contexte de la redistribution des systèmes productifs au sein de "l'espace national".

En somme, à notre avis, la nouvelle dynamique impériale, dans cette période d'internationalisation des articulations entre l'économie métropolitaine et les économies coloniales, dans le cadre desquelles il faut absolument retenir la P.I.E.E.P., ne pourra être saisie si l'on se borne à une analyse globale en termes de balances de commerce.

Sans négliger le rôle de la guerre dans l'affaiblissement du régime, il est aussi vrai que le grand défi qui se posait à la politique portugaise était celui de réussir à maintenir son projet politique impérial quand la base économique de l'empire glissait, elle même, inexorablement, que ce soit

en métropole, ou dans les colonies, vers une dynamique d'internationalisation. Dans ce sens, nous pouvons dire que l'Empire n'existait plus dans les années 80.

Selon nous, il s'agit moins de faire des bilans quantitatifs globaux sur les résultats pratiques de la P.I.E.E.P. que de retenir les spécificités des nouvelles articulations coloniales de cette décennie.

D'ailleurs, c'est d'après ces deux perspectives qu'a débuté la recherche sur cette dernière phase de la colonisation portugaise, moment où la politique économique s'était chargée de créer les conditions de la transition du pacte colonial au déplacement industriel.

En effet, lors de la lecture des études économiques récentes sur la problématique coloniale portugaise, différentes démarches peuvent être retenues: une, plus généralisée (et plus générique) selon laquelle le phénomène colonial s'analyse à partir de ses effets sur le réseau marchand Port./Col. L'autre, plus spécifique et moins répandue, qui se soucie plutôt de mener l'étude d'après les transformations qui se produisent sur le terrain concret des articulations économiques coloniales (267).

En essayant de suivre cette double perspective, nous chercherons d'orienter notre réflexion sur la reproduction de l'économie coloniale au Mozambique.